
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT ET UNIÈME ANNÉE
N° 6195
LUNDI 16 JANVIER 2017

PARAISSANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décision :

- Décision d'ester en justice **Page 155**

Arrêtés municipaux :

- Police du stationnement - Commune de Lyon - Arrêté temporaire : 2017 C 55 - 2017 C57 - 2017 C 58..... **Pages 155 à 158**

- Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons**Page 159**

- Délégation Générale aux Ressources Humaines

- Arrêté rectificatif détachement changement filière - Complément de temps partiel jusqu'au 17/5/2016 - Intégration suite à détachement - Maintien en détachement - Nomination stagiaire - Recrutement par détachement - Recrutement par voie de détachement - Recrutement remplaçant - Recrutement remplaçant jusqu'au 30/11/2016 - Mise à disposition**Page 192**

- Centre Communal d'Action Sociale :

- Recrutement remplaçant..... **Page 192**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction des marchés publics - Avis..... **Page 193**

- Erratum - Annule et remplace l'occupation du droit des sols pendant la période du 19 au 24 décembre 2016, parues dans le BMO 6194 du 9 janvier 2017 - Pages 141 à 148.....**Pages 193 à 196**

- Occupation du droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux, lotissements, changements d'usage : **Pages 197 à 199**

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

Désignation d'un Secrétaire de séance.....	Page 200
Appel nominal.....	Page 200
Hommage à la mémoire des victimes des attentats perpétrés à Paris le 13 novembre 2015.....	Page 200
Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016.....	Page 200
Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées les 4 avril 2014 et 28 septembre 2015....	Page 201
Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon à l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale libre de l'îlot Desaix à Lyon 3e (rapport 2016/2556).....	Page 201
Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Association Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (rapport 2016/2461).....	Page 202
Questions écrites du 3 ^e arrondissement.....	Page 202
COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE	
2016/2514 - Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Lyon - Année 2015 - Adoption du Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR) pour la Ville de Lyon	Page 205
COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
2016/2470 - Subventions annuelles 2016 aux unions syndicales départementales	Page 210
2016/2566 - Restauration de la fontaine Bartholdi à Lyon 1 ^{er} – Opération n° 01179001 – Modification du marché de travaux lot 1 Installation de chantier, maçonnerie, pierre de taille.....	Page 211
2016/2576 - Décision Modificative n° 2 – Exercice 2016	Page 212
2016/2585 - Débat d'orientations budgétaires	Page 213
2016/2495 – Demande de remise gracieuse pour les déficits des régies 2013 à 2016	Page 221
2016/2496 - Société d'Économie Mixte (SEM) Lyon Parc Auto (LPA) - Autorisation donnée au représentant de la Ville de Lyon de voter les modifications statutaires	Page 222
2016/2516 - Admission en Non-Valeur des produits irrécouvrables des exercices 2006 à 2015	Page 222
2016/2517 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Adoma pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 621 546 euros – Opération : construction de 24 logements PLAI destinés à accueillir des personnes seules en grande difficulté situés 148, avenue Félix Faure à Lyon 3 ^e ...	Page 222
2016/2521 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 922 699 euros – Opération : construction de 36 logements (26 logements PLUS et 10 logements PLAI) situés rue Kergomard, 7 ^e ...	Page 222
2016/2522 - Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2015-2020 – Adaptation de l'opération 60029055 « Maintien en condition opérationnelle applications métier » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-9, programme 00008 (Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications).....	Page 222
2016/2567 - REPORTÉ.....	Page 222
2016/2577 - Villages d'entreprises de Lyon - Concession SERL - Compte rendu annuel aux collectivités pour l'année 2015 et approbation de l'avenant n° 6 de prorogation de 18 mois de la concession du village Charlemagne entre la Ville de Lyon et la SER	Page 222
COMMISSION SÉCURITÉ, DÉPLACEMENTS, VOIRIE	
2016/2479 - Demande d'enregistrement présentée par la société BÉTON VICAT, 2, rue de Sète, Port Édouard Herriot à Saint-Fons, en vue de développer une installation de production de béton prêt à l'emploi	Page 222
2016/2525 - Dénomination de deux voies nouvelles ZAC des Girondins à Lyon 7 ^e	Page 222
2016/2544 – Simplification et modification des grilles tarifaires du stationnement payant sur voirie (Amendement)	Page 223
2016/2545 - Évolution du dispositif et du tarif de stationnement sur voirie adapté pour les professionnels mobiles	Page 225
COMMISSION ÉDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITÉ	
2016/2501 - Approbation d'une convention pluriannuelle de partenariat avec l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA) pour la mise en œuvre conjointe du programme national « Parler Bambin » et le versement d'une subvention de fonctionnement	Page 226
2016/2531 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au Contrat Enfance et Jeunesse 3e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2016	Page 227
2016/2569 - Participation financière de la Ville de Lyon à la Fédération des Œuvres Laïques du Rhône (FOL69).....	Page 228
2016/2528 - Renouvellement des conventions cadre et d'occupation temporaire avec des associations gestionnaires d'équipement de Petite	

enfance, dans les 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 7 ^e et 8 ^e arrondissements	Page 228
2016/2529 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 22 700 euros en faveur de l'Association « Couffin Couffine » pour la structure d'accueil de jeunes enfants « Couffin Couffine », sis 1 rue Saint-François de Sales à Lyon 2 ^e , pour l'achat de matériel et mobilier dans le cadre des travaux de rénovation et restructuration permettant une extension d'agrément - Approbation et autorisation de signature d'une convention	Page 228
2016/2530 - Attribution d'une subvention d'investissement de 11 850 euros en faveur de l'Association « Merlin Pinpin » pour la crèche parentale « Merlin Pinpin », sise 19 rue Barrême à Lyon 6 ^e , pour l'achat de mobilier - Approbation et autorisation de signature d'une convention	Page 228
2016/2532 - Attribution d'une subvention d'investissement de 10 000 euros en faveur de l'Association « La Ribambelle », pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « La Ribambelle », sis 15 rue Vaucanson à Lyon 1 ^{er} , pour le renouvellement du mobilier des espaces cuisine, réfectoire, buanderie et de la zone administrative - Approbation et autorisation de signature d'une convention	Page 229
2016/2533 - Attribution d'une subvention d'investissement de 3 825 euros en faveur de « l'Association des Familles de Lyon » pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Pirouette », sis 75 rue Eugène Pons à Lyon 4 ^e , pour le renouvellement du mobilier de la salle de change et de la cuisine - Approbation et autorisation de signature de la convention	Page 229
2016/2512 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros au Réseau CANOPE « Réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogiques » - Signature d'une convention cadre pluriannuelle 2016-2017-2018	Page 229
2016/2520 - Ajustement des affectations entre les opérations n° 60020593 « Acquisition et pose de tableaux numériques interactifs dans les groupes scolaires 2015-2020 » et n° 60020590 « Rénovation des cours d'écoles » - AP n° 2015-1, programme 00006	Page 229
2016/2558 - Programmation PEDT 2016-2017 - Ajustements et compléments	Page 229
2016/2559 - Dénomination des écoles élémentaire et maternelle Marc Bloch - Lyon 7 ^e	Page 229
2016/2560 - Programmation Pluriannuelle d'Investissement - Augmentation du montant de l'opération 60020589 « Ouverture de classes et aménagements dans les groupes scolaires existants 2015-2020 » - Programme 00006 AP n° 2015-3	Page 229
2016/2563 - Projet numérique école élémentaire Louis Pasteur passerelle collège Victor Grignard à Lyon 8 ^e - Approbation d'une convention de partenariat	Page 229
2016/2571 - Autorisation de signer une convention de participation aux dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les locaux de l'école primaire Cité Scolaire Internationale – 2 place de Montréal à Lyon 7 ^e - EI 07223 et lancement de l'opération n° 07223002 « Cité scolaire internationale : participation de la ville aux travaux » et affectation d'une partie de l'AP n° 0006/2015-1.....	Page 229
COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ÉCONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT	
2016/2534 - Approbation d'un nouveau dispositif de classification des rues pour l'occupation commerciale du domaine public.....	Page 229
2016/2535 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2017	Page 231
2016/2498 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association « Le 44, Maison des Passages », sise 44 rue Saint-Georges à Lyon 5 ^e , pour la 3 ^e édition « Le chemin vers une alternative interculturelle » et le nouveau cycle « Dialogues méditerranéens » et d'une subvention de 6 000 euros à l'Association « Reporters Solidaires », sise 7 rue de la Part-Dieu à Lyon 3 ^e , pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2016 lié au journalisme et à la presse	Page 232
2016/2524 - Approbation d'une convention de coopération décentralisée avec la Ville d'Hô Chi Minh (Vietnam) - Assistance pour la mise en valeur par l'éclairage du Musée des Beaux-Arts – Opération 99HOCHI2 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00013, pour un montant de 15 000 euros	Page 232
2016/2526 - Attribution de subventions pour un montant total de 6 000 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon.....	Page 232
2016/2527 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2016 : attributions de subventions d'un montant total de 163 043,00 euros (illuminations) et 23 313,00 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions.....	Page 232
2016/2580 - Attribution de subventions pour un montant total de 33 000 euros dans le cadre de l'Entrepreneuriat en Économie Sociale et Solidaire et le développement des activités économiques, et la promotion de la consommation responsable.....	Page 232
COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE	
2016/2513 - Attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'Association Lyon Athlétisme pour la prise en charge du transport par cars privés des écoles d'athlétisme du mercredi et vendredi sur Parilly - Signature d'une convention d'application à la convention-cadre de partenariat	Page 232
2016/2458 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'Association « Le Cyclotouriste » pour l'organisation de la 63 ^e édition de la « Saintélyon », du 3 au 4 décembre 2016 - Approbation d'une convention mixte	Page 233
2016/2497 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association « Culture of Movement » pour l'organisation de « Com'in Lyon », rendez-vous de BMX au gymnase Marcel Dargent dans le 8 ^e arrondissement de Lyon, le 12 et 13 novembre 2016	Page 233
2016/2508 - Lions du Sport 2016 : financement et partenariat privé - Modèles de conventions de mécénat	Page 233
2016/2509 - Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Attribution de subventions et approbation de conventions de parrainage	Page 233
2016/2510 - Attribution d'une subvention de 2 400 euros à l'Association Société d'Escrime de Lyon pour l'organisation de la Coupe du Monde de fleuret féminin les 16 et 17 décembre 2016 à la Halle Vivier Merle - Signature d'une convention d'application à la convention-cadre de partenariat	Page 233
2016/2511 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association La Gauloise de Vaise pour l'organisation de la 3 ^e édition du tournoi féminin de Lyon le samedi 10 décembre 2016 au gymnase Pierre Audry à Lyon 9 ^e	Page 233
2016/2554 - Adaptation de l'opération n° 01054 003 - Aménagement d'une aire de skate et de roller au Stade Roger Duplat 8 rue Marie-Anne Leroudier à Lyon 1 ^{er} et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2009-1 « Aménagements équipements sportifs PEP 2008-2014 », Pro-	

gramme 00004 Sport	Page 233
2016/2564 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association Les Rebelyons pour l'organisation de la 8 ^e édition du tournoi de l'OV'à Lyon, du 14 avril au 16 avril 2017	Page 233
2016/2565 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association CARGO pour l'organisation de l'événement "Tigaly", du 14 au 17 avril 2017	Page 233
2016/2519 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros au Comité d'intérêt local Sud Presqu'île-Confluence pour l'organisation de son concours de nouvelles - Annulation de la subvention de 1 000 euros allouée au CIL de Saint-Rambert	Page 233
COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT	
2016/2539 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre la Ville de Lyon et l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Années 2017 à 2020	Page 233
2016/2540 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de participation financière relative à l'élaboration et à l'animation du Programme d'Intérêt Général immeubles sensibles habitat dégradé dans les 2 ^e , 3 ^e , 5 ^e , 6 ^e , 8 ^e et 9 ^e arrondissements entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour l'année 2017	Page 234
2016/2552 - Lyon 1 ^{er} , 3 ^e , 4 ^e et 7 ^e arrondissements - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'opération du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habitat indigne » prolongeant l'opération en 2017	Page 234
2016/2553 - Lyon 8 ^e - Quartier Langlet Santy - Demande d'institution d'un Droit de Prémption Urbain Renforcé	Page 234
2016/2562 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local (FAL) et du fonds d'initiatives locales (FIL) au titre du contrat de Ville (convention territoriale de Lyon 2015-2020) - Annulation de la subvention de 1 000 euros attribuée à l'association Maurice Langlet en action approuvée en septembre 2016 - Approbation d'un avenant à la convention d'investissement signée avec GrandLyon Habitat pour l'extension du Centre Social Laënnec à Mermoz-Nord	Page 234
2016/2574 - Paiement du stationnement des autocars dans le parking du Parc de la Tête d'Or	Page 234
COMMISSION IMMOBILIER, BÂTIMENTS	
2016/2466 - Lyon 3 ^e - Ligne C3 - Convention de servitude d'implantation des consoles d'éclairage public	Page 235
2016/2468 - Lyon 1 ^{er} - Cession à titre onéreux d'une bande de terrain de 10 mètres carrés au profit du syndicat des copropriétaires du 39 rue Bon Pasteur - EI 01284 - N° inventaire 01284T001-02	Page 236
2016/2550 - Lyon 2 ^e - Acquisition d'un bâtiment situé 18 rue Port du Temple auprès du SYTRAL - EI 02001- N° inventaire 02001R000 - Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Acquisitions foncières 2015-2020 », programme 00020-opération 02001534.....	Page 236
2016/2583 - Lyon 8 ^e - Convention d'occupation temporaire consentie à la Métropole de Lyon autorisant la mise à disposition d'un tènement sis 19 rue Paul Cazeneuve pour la réalisation d'un collège - EI 08292	Page 236
2016/2579 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association LOU Rugby pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit à la Plaine des jeux de Gerland situés 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7 ^e	Page 238
2016/2457 - Lyon 2 ^e - Modificatifs de l'état descriptif de division de la copropriété sise 11 bis rue d'Enghien - Acquisition et cession de lots - EI 02207 - N° inventaire 02207A001 - Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015- 1	Page 238
2016/2462 - Conventions de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon	Page 238
2016/2463 - Lyon 8 ^e - Cession à titre gratuit de trois parcelles de terrain situées en emplacement réservé de voirie sises 65 bis à 67 bis rue Feuillat au profit de la Métropole de Lyon - EI 08068 - N° inventaire 08068 T 002-04	Page 238
2016/2464 - Lyon 7 ^e - Cession par la Ville de Lyon d'une parcelle de terrain sise rue Hermann Frenkel au profit de la société Périol Développement - EI 07017 - N° inventaire 07017 T 001-06	Page 239
2016/2465 - Lyon 9 ^e - Cession à titre gratuit par la Ville de Lyon d'une parcelle de terrain sise 63 rue des Docks au profit de la Métropole de Lyon - EI 09343 - N° inventaire 09343T001-02	Page 239
2016/2467 - Lyon 3 ^e et Villeurbanne - Autorisation de déposer au nom et pour le compte de la Ville de Lyon - une demande de déclaration préalable pour l'installation d'un portail à vantaux sur le tènement immobilier situé à la limite de deux communes, soit aux 13 rue du 24 février à Villeurbanne et 13 rue Claudius Pionchon à Lyon 3 ^e - EI 99 072 et 03 417.....	Page 239
2016/2469 - Lyon 5 ^e - Projet de conclusion par le Centre Communal d'Action Sociale au bénéfice de la Foncière d'Habitat et Humanisme, d'un bail emphytéotique en vue de la réalisation d'une opération de restructuration et agrandissement du foyer d'hébergement "La Maison des Amies du Monde" - 33 rue Benoist Mary à Lyon 5 ^e	Page 239
2016/2476 - Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Conseils de quartiers Voltaire/Part-Dieu et Mutualité/Préfecture/Moncey - Conseil de quartier Montchat - Association France-Alzheimer Rhône - Association Lyon en chansons - Association Une souris verte - Piano à Lyon - Association U-Gomina - Association La Sprezzatura - Montant total des exonérations : 4 205,53 euros HT	Page 239
2016/2477 - Lyon 9 ^e - ZAC de la Duchère - Convention de mise à disposition à titre gratuit consenti par la Ville de Lyon au profit de la SERL du volume n° 3 correspondant à la dalle du parvis du « forum » de la Duchère et autorisation des travaux de renforcement de la dalle et d'aménagement du « forum » de la Duchère sis 225-226 avenue du Plateau - EI 09241-UG 03	Page 239
2016/2478 - Lyon 2 ^e - Rectificatif à la délibération n° 2016/2146 du 6 juin 2016 portant approbation de la convention de transfert de gestion des kiosques commerciaux situés place Bellecour - EI 02219	Page 239
2016/2555 - Lyon 7 ^e - Cession à l'euro symbolique par la Ville de Lyon de parcelles de terrain sises 1-3 rue du Vercors au profit de la Métropole de Lyon dans le cadre de la relocalisation du CIRC - Attribution d'un fonds de concours d'un montant de 3 000 000 euros HT à la Métropole de Lyon pour l'opération de désamiantage, démolition et dépollution de ces parcelles - Lancement de l'opération n° 07143002, vote et affectation	

de l'AP n° 2016-1, programme n° 00014 - Approbation de la convention relative à l'attribution de ce fonds de concours – EI 07143 – Numéros d'inventaire 07143T003 – 07143T004 **Page 239**

2016/2556 - Lyon 3^e - Acquisition en VEFA auprès de la société Bouygues Immobilier d'un volume brut de béton à usage d'Équipement d'Accueil Jeunes Enfants situé 37 rue Desaix - EI 03428 - N° d'inventaire 03428 V 001 – Opération 03428001 – Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagements Enfance PEP 2015-2020 », programme 00002 - Désignation d'un représentant **Page 239**

2016/2557 - Lyon 6^e - Mise à disposition à titre gratuit par la Ville de Lyon au profit du SYTRAL d'une partie du parking de la place de l'Europe sis 128, rue Garibaldi à Lyon 6^e comme base de vie chantier – EI 06063 **Page 239**

2016/2581 - Poursuite des opérations 60021828 « Remplacement des systèmes de sécurité incendie 2015-2020 » - Affectation complémentaire de l'AP 2015-12, Programme 20020 « Conservation du patrimoine bâti Tous secteurs » **Page 239**

2016/2584 - Lyon 3^e - Rectificatif à la délibération n° 2015/201634 du 23 novembre 2015 approuvant la cession du tènement communal 117 à 125 rue Baraban et d'un terrain sis 257 rue Paul Bert au profit de la SARL Baraban Patrimoine – EI 03026 – EI 03321 **Page 239**

2016/2536 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public du 12 janvier 2016, relatif à l'autorisation donnée à l'Association « Les Restaurants du Cœur » d'installer deux chalets sur la dalle béton située sur le terrain mis à disposition - EI 09007 (DAS - CCA) **Page 240**

2016/2543 - Approbation de la mise à disposition à titre gratuit d'un local du domaine privé de la Ville de Lyon à l'Association Concours International de Musique de Chambre de Lyon (CIMCL), 10, rue Bourgelat à Lyon 2^e – EI 02016 **Page 240**

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, ÉVÉNEMENTS

2016/2523 - Programmation financière complémentaire 2016 au titre du volet culture de la politique de la Ville **Page 240**

2016/2537 - Fête des Lumières 2016 – Financement et partenariat privé – Conventions de mécénat **Page 240**

2016/2538 - Révision de tarifs et approbation de nouveaux tarifs - Archives Municipales de Lyon **Page 240**

2016/2542 - Création du Prix Citoyens du patrimoine – Adoption du règlement **Page 240**

2016/2459 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles pour un montant global de 27 200 euros – Enveloppe « Fonds d'Intervention Culturelle – FIC » **Page 241**

2016/2460 - Approbation d'une convention de prêt d'œuvres appartenant à l'Atelier National de la Recherche Typographique entre le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'Atelier National de Recherche Typographique de Nancy **Page 241**

2016/2461 - Adhésion à l'Association Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires - Désignation du représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein de l'Assemblée générale de cette association **Page 241**

2016/2471 - Approbation de contrats de cession de droits d'auteurs pour la rédaction du catalogue de l'exposition « L'alimentation en temps de guerre », présentée en avril 2017 au Centre d'Histoire de Résistance et de la Déportation (CHRD) **Page 241**

2016/2472 - Approbation d'une convention de prêt d'œuvres et de cession de droits entre la Ville de Lyon/CHRD et le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère pour l'organisation de l'exposition sur les maquis dans la bande dessinée **Page 241**

2016/2473 - Approbation d'une convention de prêt d'œuvres à titre gracieux appartenant au Musée de l'imprimerie et de la communication graphique au profit des Bibliothèques d'Amiens **Page 241**

2016/2474 - Approbation de conventions-cadre de coproduction entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'EPIC Festival Jazz à Vienne et l'Association Art et Musique d'Ambronay, Gestionnaire du Centre culturel de rencontre d'Ambronay **Page 241**

2016/2475 - Approbation d'une convention de coréalisation pour la réalisation de l'exposition « Radiologie et guerre de 14-18 : Lyon à l'avant-garde », avec l'association Patrimoine, médecine, santé, grand Hôtel-Dieu de Lyon et les Hospices civils de Lyon du 3 octobre au 23 décembre 2017 aux archives municipales **Page 241**

2016/2480 - Approbation de l'accès gratuit à trois visites commentées au Musée d'Art Contemporain en faveur des détenteurs de la nouvelle carte Senior **Page 241**

2016/2481 - Demande de subventions de fonctionnement pour un montant de 12 847 euros à la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre de l'appel à projets spectacle vivant lors de la saison 2016-2017 du Théâtre des Célestins **Page 242**

2016/2482 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et Radio France/France Culture dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon **Page 242**

2016/2484 - Organisation par la Ville de Lyon/Bibliothèque Municipale du Bachut d'un passe-livres la semaine du 18 au 22 avril 2017, dans le cadre de la 4^e édition du projet d'arrondissement CHAT PITRE 8 **Page 242**

2016/2485 - Gratuité d'entrée pour trois événements dans le cadre de l'édition 2016 du Festival "Novembre des Canuts" aux musées Gadagne **Page 242**

2016/2486 - Approbation des tarifs de mise à disposition d'espaces des musées Gadagne, sis 1 place du Petit Collège à Lyon 5^e - EI 05 018 **Page 242**

2016/2487 - Approbation de conventions de mise à disposition gratuite d'espaces entre la Ville de Lyon/Archives municipales et différentes associations **Page 242**

2016/2488 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et JCDecaux dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon **Page 242**

2016/2489 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et le Ministère de la Culture et de la Communication pour l'attribution d'une subvention de 30 000 euros dans le cadre du label d'intérêt national pour l'exposition « Matisse. Le laboratoire intérieur » **Page 242**

2016/2490 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et Arte France, dans le cadre de la saison

2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon	Page 242
2016/2491 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et le SYTRAL assisté de KEOLIS dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon	Page 242
2016/2492 - Approbation d'une convention de don et de cession de droits d'une œuvre photographique de M. Patrick Chiuzzi, entre M. Patrick Chiuzzi et la Ville de Lyon/Archives municipales de Lyon	Page 242
2016/2493 - Approbation d'une convention de dépôt entre l'Association des Internes et Anciens Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Lyon et la Ville de Lyon/Archives municipales de Lyon	Page 242
2016/2494 - Approbation d'une convention de prêt entre la Ville de Lyon/CHRD et l'Hôpital le Vinatier portant sur une boîte contenant des effets personnels d'un malade interné pendant la Seconde Guerre mondiale	Page 242
2016/2499 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée d'art contemporain et France Culture pour les expositions de rentrée	Page 242
2016/2500 - Approbation du règlement général pour la réutilisation des informations publiques aux Archives municipales de Lyon	Page 243
2016/2502 - Approbation d'une convention de coédition entre la Ville de Lyon/Archives municipales et le Conseil Départemental du Rhône et de la Métropole de Lyon/Archives départementales et métropolitaines, pour la publication d'un livret à destination des enseignants - Approbation d'un contrat de cession de droits d'exploitation	Page 243
2016/2503 - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Attribution d'une subvention d'équipement pour un montant global de 30 000 euros à l'EPCC (École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon)	Page 243
2016/2518 - Attribution de la redevance d'archéologie préventive au Service archéologique de la Ville de Lyon	Page 243
2016/2541 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Célestins, Théâtre de Lyon et la banque Rhône-Alpes, dans le cadre des saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 des Célestins, Théâtre de Lyon	Page 243
2016/2546 - Approbation d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon au titre de l'année 2016	Page 243
2016/2547 - Approbation de quatre conventions de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts, le cercle Poussin, la Fondation Total, le Fonds des Célestins et la société SIER, dans le cadre de l'exposition « Matisse. Le laboratoire intérieur »	Page 243
2016/2548 - Approbation de conventions de parrainage dans le cadre de l'exposition « Matisse. Le laboratoire intérieur » présentée au Musée des Beaux-Arts du 2 décembre 2016 au 6 mars 2017	Page 243
2016/2549 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon, le SYTRAL et la société KEOLIS dans le cadre de l'exposition « Matisse. Le laboratoire Intérieur »	Page 243
2016/2570 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon/Service archéologique municipal et la SNC Hôtel Dieu - Réalisation pour la mise en œuvre de la dernière facturation relative aux prestations archéologiques effectuées pour les tranches 1 et 2 de l'Hôtel Dieu à Lyon 2 ^e	Page 243
2016/2578 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention-cadre passée entre la Ville de Lyon/Service Archéologique et l'INRAP, relatif à la mise en œuvre de collaborations scientifiques	Page 243
2016/2582 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et SCENEWEB, dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon	Page 243
2016/2483 - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) 2016 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros au Musée associatif d'histoire militaire de Lyon et de sa Région et d'un montant de 3 200 euros à l'Association des petits chanteurs de Saint-Marc	Page 243
COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITÉ, SANTÉ	
2016/2551 - Attribution de subventions d'investissement à diverses associations à caractère social - Approbation des conventions correspondantes	Page 244
2016/2515 - Annulation de la subvention de 17 000 euros allouée à l'Association Femmes Informations Liaisons dans le cadre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples - Attribution d'une subvention du même montant à l'Association VIFFIL – SOS Femmes suite à une fusion-absorption.....	Page 244
2016/2573 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des publics en situation de précarité, pour un montant de 6 385 euros(DAS-CCA)	Page 244
2016/2561 - Programmation financière complémentaire 2016 au titre de la santé : l'accès aux soins et la lutte contre le sida.....	Page 244
2016/2572 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 22 480 euros - Approbation et autorisation de signer une convention	Page 244
COMMISSION RESSOURCES HUMAINES	
2016/2505 - Relations Internationales - Service commun entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention pour la période 2017-2021.....	Page 244
2016/2575 - Modification du tableau des effectifs.....	Page 245
2016/2504 - Approbation d'une convention entre l'État et la Ville de Lyon pour la mise à disposition de conservateurs des bibliothèques et de conservateurs généraux de bibliothèques d'État.....	Page 245
2016/2506 - Approbation et autorisation de signature d'une convention financière de reprise de Compte Épargne Temps	Page 245
2016/2507 - Recours à des vacances à la Délégation Générale au Service Public et à la Sécurité.....	Page 245
2016/2568 - Recours à des vacances à la Direction de la Police Municipale - Mission Piste Mobile d'Éducation Routière	Page 245

Projet de délibération N° 2016-2558 - Programmation PEDT 2016/2017 – Ajustements et compléments.....**Page 245**

Projet de délibération N° 2016-2544 - Dans le 2° du délibère, au sein de la colonne « Tempo »**Page 246**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décision d'ester en justice - Recours de la société E. en contestation de la validité du contrat conclu avec la société I. «marché d'acquisition d'une surfaceuse à glace» (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée "accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation",

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n°1608247-3 du 4 novembre 2016 déposée par la Société E..

Décide :

Article premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la Société E., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation du contrat conclu entre la Ville de Lyon et la société I. le 12 août 2016 ;
- La somme de 10 695,19 € au titre du manque à gagner, en réparation de son préjudice né de son éviction irrégulière du marché litigieux ;
- La somme de 1 125 € au titre des frais engagés pour présenter sa candidature et son offre ;
- La somme de 3 500 € au titre des dispositions de l'article L.761-1 du CJA.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 6 janvier 2017

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Guy CORAZZOL

Police du stationnement - Commune de Lyon - Arrêté temporaire : 2017 C 55 - Règlementation provisoire du stationnement et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :

-L'article L.3642-2.

-Les articles L.2213-2-2°, L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire.

-Les articles L.2213-1, L.2213-2-1°, L.2213-3-2°, L.2213-4 alinéa 1er, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole.

Vu le Code de la Route.

Vu le Code de la Voirie Routière.

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie,
 VU Le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005,
 VU Le Règlement Général de la Circulation du 06 Janvier 1999 modifié,
 Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie,
 Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à Jean-Yves Sécheresse, 3^e Adjoint au Maire de Lyon,
 Vu l'avis de la Métropole de Lyon,
 Vu la demande de la Mairie du 4^e arrondissement et du relais

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs pour la collecte de vêtements, il y a lieu de prendre une réglementation provisoire dans certaines rues de Lyon 4^e

Arrêtent :

Article Premier. - A partir du samedi 7 janvier 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017, la mise en place de conteneurs pour la collecte de vêtements sera autorisée :

- Boulevard des Canuts au Nord du n° 24
- Montée des Esses à l'entrée du parking
- Place Adrien Godien
- Place Tabareau face à la rue Cabias
- Rue Artaud au droit du n° 2
- Rue Bony côté Est, au Nord du boulevard de la Croix Rousse
- Rue Chazière au Sud de la rue Anselme
- Rue Chaziere au droit du n° 34
- Rue de Cuire côté Est, au Nord de la rue Hénon
- Rue de Cuire au droit du n° 45
- Rue de la Tour du Pin côté Nord, au carrefour avec la place Commandant Arnaud
- Rue Clos Savaron côté Nord, à l'Ouest de la rue Henri Chevalier
- Rue Dumont d'Urville côté impair, au Sud de la rue d'Ivry
- Rue Hénon en face du n° 57
- Rue Hénon côté Sud à l'Est de la rue Chazière
- Rue Jacquard côté Nord à l'Ouest de la rue Denfert Rochereau
- Rue Jean Revel côté Sud à l'Ouest de la rue Philippe de Lassalle
- Rue Philippe de Lassalle au droit du n° 118
- Rue Pillement au Sud du Tennis Club de la Croix Rousse

Art. 2. A partir du samedi 7 janvier 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017, de 9 heures à 16 heures, l'arrêt de véhicules du demandeur sera autorisé pour des opérations de collecte, sans blocage de circulation :

- Boulevard Des Canuts au Nord du n° 24
- Montee Des Esses à l'entrée du parking
- Place Adrien Godien
- Place Tabareau Face à la rue Cabias
- Rue Artaud au droit du n° 2
- Rue Bony côté Est, au Nord du boulevard de la Croix Rousse
- Rue Chaziere au Sud de la rue Anselme
- Rue Chaziere au droit du n° 34
- Rue de Cuire côté Est, au Nord de la rue Hénon
- Rue de Cuire au droit du n°45
- Rue de la Tour du Pin côté Nord, au carrefour avec la place Commandant Arnaud
- Rue Clos Savaron côté Nord, à l'Ouest de la rue Henri Chevalier
- Rue Dumont d'Urville côté impair, au Sud de la rue d'Ivry
- Rue Hénon en face du n° 57
- Rue Hénon côté Sud à l'Est de la rue Chazière
- Rue Jacquard côté Nord à l'Ouest de la rue Denfert Rochereau
- Rue Jean Revel côté Sud à l'Ouest de la rue Philippe de Lassalle
- Rue Philippe de Lassalle au droit du n° 118
- Rue Pillement au Sud du Tennis Club de la Croix Rousse

Art. 3. La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 8^{ème} partie : signalisation temporaire).

Art. 4. Les opérations de levage devront s'effectuer conformément aux réglementations en vigueur et notamment aux arrêtés n° 2003 C 2305 et n° 25320-97-070.

Art. 5. Un cheminement des piétons sera maintenu et balisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Police du stationnement - Commune de Lyon - Arrêté temporaire : 2017 C 57 - Règlementation provisoire du stationnement et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :

-L'article L.3642-2.

-Les articles L.2213-2-2°), L.2213-2-3°), L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire.

-Les articles L.2213-1, L.2213-2-1°), L.2213-3-2°), L.2213-4 alinéa 1er, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du

président de la Métropole.

Vu le Code de la Route.

Vu le Code de la Voirie Routière.

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie,

VU Le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005,

VU Le Règlement Général de la Circulation du 06 Janvier 1999 modifié,

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie,

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à Jean-Yves Sécheresse, 3^e Adjoint au Maire de Lyon,

Vu l'avis de la Métropole de Lyon,

Vu la demande de la Mairie du 6^e arrondissement et du relais

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le positionnement de containers pour la collecte de textiles, il y a lieu de prendre une réglementation provisoire dans certaines rues de Lyon 6^e

Arrêtent :

Article Premier. A partir du samedi 7 janvier 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017, le positionnement de containers pour la collecte de textiles sera autorisé :

- Boulevard Anatole France au droit du n° 2
- Boulevard des Belges sur le trottoir au droit du n° 66 et du n° 36
- Cours Lafayette sur le trottoir à l'angle du quai Général Sarrail
- Cours Franklin Roosevelt sur le trottoir au droit du n° 24
- Cours Vitton sur le trottoir à l'angle de la rue Michel Rambaud
- Cours Vitton sur le trottoir à l'angle du boulevard des Brotteaux
- Place Edgar Quinet à proximité du Silo à Verres
- Place Maréchal Lyautey angle Nord/Est de la place
- Quai de Serbie sur le trottoir au droit du n° 3
- Rue Bellecombe sur le trottoir à l'angle de la rue Germain
- Rue Boileau sur le trottoir à l'angle de la rue Montgolfier
- Rue Boileau au droit du n° 119
- Rue Bossuet sur le trottoir à l'angle de la rue Duguesclin
- Rue Cuvier sur le trottoir à l'angle de la rue Tête d'Or
- Rue De Crequi sur le trottoir au droit du n° 59
- Rue De La Gaité angle rue Bellecombe, contre le côté Nord du collège
- Rue Jean Broquin angle rue Pétrequin
- Rue Juliette Recamier sur le trottoir à l'angle de la rue Tête d'Or
- Rue Louis Blanc sur le trottoir à l'angle de la rue Garibaldi
- Rue du Lieutenant Colonel Prevost à l'angle de la rue Duguesclin
- Rue Tronchet angle rue Garibaldi, côté Nord/Ouest
- Rue Vauban sur chaussée à l'angle de la rue Barrier
- Rue Vauban sur le trottoir à l'angle du boulevard des Brotteaux
- Rue Vendôme au droit du n° 108
- Rue Vendôme au droit du n° 138
- Quai Charles De Gaulle sur le trottoir face au n° 90

Art. 2. A partir du samedi 7 janvier 2017, 9 heures, jusqu'au dimanche 31 décembre 2017, 16 heures, l'arrêt des véhicules du demandeur sera autorisé, pour des opérations de collecte, sans blocage de circulation :

- Boulevard Anatole France au droit du n° 2
- Boulevard Des Belges sur le trottoir au droit du n° 36 et n° 66
- Cours Lafayette sur le trottoir à l'angle du quai Général Sarrail
- Cours Franklin Roosevelt sur le trottoir au droit du n° 24
- Cours Vitton sur le trottoir à l'angle de la rue Michel Rambaud
- Cours Vitton sur le trottoir à l'angle du boulevard des Brotteaux
- Place Edgar Quinet à proximité du Silo à Verres
- Place Maréchal Lyautey angle Nord/Est de la place
- Quai de Serbie sur le trottoir au droit du n° 3
- Rue Bellecombe sur le trottoir à l'angle de la rue Germain
- Rue Boileau sur le trottoir à l'angle de la rue Montgolfier
- Rue Boileau au droit du n° 119
- Rue Bossuet sur le trottoir à l'angle de la rue Duguesclin
- Rue Cuvier sur le trottoir à l'angle de la rue Tête d'Or
- Rue de Créqui sur le trottoir au droit du n° 59
- Rue de la Gaité angle rue Bellecombe, contre le côté Nord du collège
- Rue Jean Broquin angle rue Pétrequin
- Rue Juliette Recamier sur le trottoir à l'angle de la rue Tête d'Or
- Rue Louis Blanc sur le trottoir à l'angle de la rue Garibaldi
- Rue du Lieutenant Colonel Prevost à l'angle de la rue Duguesclin
- Rue Tronchet angle rue Garibaldi, côté Nord/Ouest
- Rue Vauban sur chaussée à l'angle de la rue Barrier
- Rue Vauban sur le trottoir à l'angle du boulevard des Brotteaux
- Rue Vendome au droit du n° 108

- Rue Vendome au droit du n° 138

- Quai Charles de Gaulle sur le trottoir face au n° 90

Art. 3. La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 8ème partie : signalisation temporaire).

Art. 4. Les opérations de levage devront s'effectuer conformément aux réglementations en vigueur et notamment

Art. 5. Un cheminement des piétons sera maintenu et balisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Police du stationnement - Commune de Lyon - Arrêté temporaire : 2017 C 58 - Règlementation provisoire du stationnement et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :

-L'article L.3642-2.

-Les articles L.2213-2-2°), L.2213-2-3°), L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire.

-Les articles L.2213-1, L.2213-2-1°), L.2213-3-2°), L.2213-4 alinéa 1er, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole.

Vu le Code de la Route.

Vu le Code de la Voirie Routière.

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie,

VU Le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005,

VU Le Règlement Général de la Circulation du 06 Janvier 1999 modifié,

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie,

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à Jean-Yves Sécheresse, 3° Adjoint au Maire de Lyon,

Vu l'avis de la Métropole de Lyon,

Vu la demande de la Mairie du 9^e arrondissement et du relais

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le positionnement de containers pour la collecte de textiles, il y a lieu de prendre une réglementation provisoire dans certaines rues de Lyon 9^e

Arrêtent :

Article Premier. A partir du samedi 7 janvier 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017, le positionnement de containers pour la collecte de textiles sera autorisé :

- Avenue Douaumont sur le trottoir au droit du n° 22

- Montée de l'Observance au droit du n° 58

- Place de Paris sur le trottoir au droit du n° 10

- Quai Paul Sédallian angle rue Antonin Laborde

- Quai Pierre Scize au droit du n° 2

- Quai Raoul Carrie sur le trottoir au droit du n° 8

- Rue Albert Falsan sur l'îlot au droit du n° 62

- Rue Albert Falsan au Nord, de la rue Charles Porcher

- Rue de la Chapelle au droit du n° 7

- Rue des Docks sur le trottoir au droit du n° 54

- Rue des Docteurs Cordier au droit des n° 54 et 56

- Rue du Souvenir entre les n°6 et 10

- Rue Emile Duport sur le trottoir au droit du n° 25

- Rue Frère Benoît sur le trottoir au droit du n° 11

- Rue Hector Berlioz au droit du Casino

- Rue Louis Loucheur sur le trottoir au droit du n° 13

- Rue Pierre Audry au droit du n° 102

- Rue Pierre Termier sur le trottoir au droit du n° 66

- Rue Saint-Pierre De Vaise au droit des n° 20 et 22

- Rue Sergent Michel Berthet au droit du n° 13

- Square Edouard Mouriquand sur le trottoir, au droit du n° 7

- Avenue René Cassin sur le trottoir au droit du n° 17

- Avenue du Plateau sur le trottoir au droit du n° 237

- Avenue de la Sauvegarde sur le trottoir au droit du n° 509

- Rue du Château de la Duchère sur le trottoir au droit du n° 108

- Avenue Andrei Sakharov sur le trottoir au droit du n° 270

Art. 2. A partir du samedi 7 janvier 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017, de 9 heures à 16heures, l'arrêt de véhicules du demandeur sera autorisé, pour des opérations de collecte, sans blocage de circulation :

- Avenue Douaumont sur le trottoir au droit du n° 22

- Montée de l'Observance au droit du n° 58

- Place de Paris sur le trottoir au droit du n° 10

- Quai Paul Sédallian angle rue Antonin Laborde

- Quai Pierre Scize au droit du n° 2

- Quai Raoul Carrie sur le trottoir au droit du n° 8

- Rue Albert Falsan sur l'îlot au droit du n° 62
- Rue Albert Falsan au Nord, de la rue Charles Porcher
- Rue de la Chapelle au droit du n° 7
- Rue des Docks sur le trottoir au droit du n° 54
- Rue des Docteurs Cordier au droit des n° 54 et 56
- Rue du Souvenir entre les n°6 et 10
- Rue Emile Duport sur le trottoir au droit du n° 25
- Rue Frere Benoit sur le trottoir au droit du n° 11
- Rue Hector Berlioz au droit du Casino
- Rue Louis Loucheur sur le trottoir au droit du n° 13
- Rue Pierre Audry au droit du n° 102
- Rue Pierre Termier sur le trottoir au droit du n° 66
- Rue Saint-Pierre de Vaise au droit des n° 20 et 22
- Rue Sergent Michel Berthet au droit du n° 13
- Square Edouard Mouriquand sur le trottoir, au droit du n° 7
- Avenue René Cassin sur le trottoir au droit du n° 17
- Avenue du Plateau sur le trottoir au droit du n° 237
- Avenue de la Sauvegarde sur le trottoir au droit du n° 509
- Rue du Chateau de la Duchère sur le trottoir au droit du n° 108
- Avenue Andrei Sakharov sur le trottoir au droit du n° 270

Art. 3. La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 8ème partie : signalisation temporaire).

Art. 4. Les opérations de levage devront s'effectuer conformément aux réglementations en vigueur et notamment

Art. 5. Un cheminement des piétons sera maintenu et balisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
80	Merlin Productions / N° 87	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	des projecteurs sur pied seront autorisés sur le trottoir	Rue de la Bourse	au droit du n° 43	A partir du mercredi 25 janvier 2017, 10h, jusqu'au jeudi 26 janvier 2017, 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue Antoine Salles	voie Ouest, entre la rue Gentil et la place de la Bourse	A partir du mardi 24 janvier 2017, 17h, jusqu'au mercredi 25 janvier 2017, 20h
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue de la Bourse	entre le n° 49 et la rue Gentil	Le mercredi 25 janvier 2017, de 9h à 20h
					entre le n° 49 et la rue Gentil	Le jeudi 26 janvier 2017, de 9h à 18h
			le barnum cantine et 2 véhicules cantine seront autorisés	Quai Jean Moulin	sur le terre plein du pont Lafayette angle Nord / Est	A partir du mercredi 25 janvier 2017, 5h, jusqu'au jeudi 26 janvier 2017, 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gentil	entre la rue de la Bourse et la rue Antoine Salles	A partir du mercredi 25 janvier 2017, 5h, jusqu'au jeudi 26 janvier 2017, 20h
				Place de la Bourse	entre la place des Cordeliers et la rue Gentil	A partir du mardi 24 janvier 2017, 5h, jusqu'au vendredi 27 janvier 2017, 19h
le stationnement des vélos et 2 roues sera interdit			A partir du mercredi 25 janvier 2017, 5h, jusqu'au jeudi 26 janvier 2017, 20h			
81	Lyon Sport Métropole Section : Boules	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation événementielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Général Giraud	sur 60 m, des deux côtés de la contre allée située en face de l'accès au n° 33 bis	A partir du samedi 14 janvier 2017, 6h, jusqu'au dimanche 15 janvier 2017, 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
82	Merlin Productions / N° 87	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'installation du barnum cantine et 2 véhicules cantine seront autorisés	Place Saint-Jean	partie Sud / Ouest	Le vendredi 27 janvier 2017, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Estrées	entre la rue de la Bombarde et le quai Romain Rolland	A partir du jeudi 26 janvier 2017, 15h, jusqu'au vendredi 27 janvier 2017, 20h
				Rue Mandelot	sur 30 m au Sud de la rue Bombarde	
83	Numérobis et Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réfection intérieure d'un bâtiment	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Madeleine	sur 5 m, au droit du n°16	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au mardi 10 janvier 2017
84	Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 15 m entre le n° 52 et la rue Bossuet	A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au vendredi 3 février 2017
85	Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 5 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 38	A partir du lundi 9 janvier 2017, 7h30, jusqu'au samedi 4 février 2017, 17h30
86	C2dg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux, en accord avec l'autorisation de voirie n° 0025/2017	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Oran	sur 10 m sur la zone de desserte située au droit du n° 2	A partir du lundi 9 janvier 2017, 7h30, jusqu'au jeudi 19 janvier 2017, 17h30
87	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau de Télécom en accord avec le Lyvia:201615636	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Baptiste	au droit du n° 3, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au mardi 10 janvier 2017, de 7h30 à 17h30
				Rue Pleney	en face du n° 5, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Baptiste Say	des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 3	
				Rue Pleney	en face du n° 5	
88	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF en accord avec le Lyvia:201617213	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée de Loyasse	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Prévost et la rue de Trion	A partir du jeudi 12 janvier 2017, 7h30, jusqu'au jeudi 26 janvier 2017, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Prévost et la rue de Trion	
89	Bvs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir de Bus	Rue Paul Cazeneuve	entre l'avenue Marius Berliet et l'avenue Berthelot	A partir du mardi 10 janvier 2017 jusqu'au jeudi 12 janvier 2017, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, sur 15 m au droit du n° 6	A partir du mardi 10 janvier 2017 jusqu'au jeudi 12 janvier 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
90	Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de fibre Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Lalande	sur 10 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 7	A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 7	
91	Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n°0037/2017	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Blanc	sur 10 m, sur la zone de desserte située au droit des n° 8 et 8 bis	A partir du mardi 10 janvier 2017, 7h30, jusqu'au mardi 17 janvier 2017, 17h30
92	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'un bras de levage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise MERCIER	Rue Rhin et Danube	sur 20 m au droit du n° 5	Le mercredi 11 janvier 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 5	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m à l'Ouest du n° 5	Le mercredi 11 janvier 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
93	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	sur 15 m en face du n° 14	A partir du mercredi 11 janvier 2017 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017, de 7h30 à 17h30
94	Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance sur antenne relais	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Charmettes	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 105	Le jeudi 12 janvier 2017, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 105	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 105	Le jeudi 12 janvier 2017
95	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mediaco	Avenue Jean Jaurès	trottoir Est, entre le n° 265 et n° 269	Le mercredi 11 janvier 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, entre le n° 265 et n° 269	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
95	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la piste cyclable sera interdite	Avenue Jean Jaurès	trottoir Est, entre la rue Challemel Lacour et l'avenue Debourd	Le mercredi 11 janvier 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord, entre le n° 265 et n° 269	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 265 et n° 269	Le mercredi 11 janvier 2017
96	L' Association Foyer Notre Dame des Sans Abri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chavanne	sur 15 m, au droit des n° 8 à 10, zone de desserte comprise	Le jeudi 12 janvier 2017, de 7h30 à 17h30
97	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux RTE en accord avec le Lyvia n° 201603034	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Constantine	sens Est/Ouest, entre la place des Terreaux et la rue Lanterne	A partir du lundi 16 janvier 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 27 janvier 2017, 17h30
			la signalisation lumineuse tricolore sera mise au clignotant orange		dans le carrefour avec la rue Lanterne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la place des Terreaux et la rue Lanterne	
98	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Gabriel Riviere	sur 10 m, au droit du n°6	A partir du mercredi 4 janvier 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bellecordiere		
99	Argos Agencement Organisation Sce	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de saxe	sur 15 m, au droit du n° 72	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au jeudi 12 janvier 2017
100	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'EAU	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Commandant Ayasse	sur 25 m au droit du n° 43	Les lundi 9 janvier 2017 et mardi 10 janvier 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 43	Les lundi 9 janvier 2017 et mardi 10 janvier 2017
101	3 Id Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Eglise	sur 20 m, au droit du n° 25	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au mercredi 18 janvier 2017
102	Bep Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 10 m, au droit du n° 15	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au vendredi 24 février 2017
103	Sarl Lionel Pouget	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	côté pair, sur 5 m au droit du n° 38	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017
104	Sarl Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	sur 15 m, au droit du n° 9	A partir du mardi 10 janvier 2017 jusqu'au jeudi 12 janvier 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
105	Soriev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Maisons Neuves	sur 10 m, au droit du n°1	A partir du mercredi 11 janvier 2017 jusqu'au dimanche 12 février 2017
106	Lec Lyonnaise d' Equipement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	sur 15 m, au droit du ° 6	Le jeudi 12 janvier 2017
107	Srf - Bura	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage et d'un cheminement piétons	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Platriers	trottoir Est, sur 50 m au Nord de l'avenue Sidoine Apollinaire côté pair, sur 50 m au Sud de l'avenue Sidoine Apollinaire	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au mardi 24 janvier 2017
108	Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Raulin	trottoir Est, sur 40 m au Nord de la rue Etienne Rognon	A partir du mardi 10 janvier 2017 jusqu'au dimanche 26 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Rognon	côté Nord, sur 10 m à l'Est de la rue Raulin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raulin	côté Est, sur 40 m au Nord de la rue Etienne Rognon côté Ouest, sur 5 m à partir d'un point situé à 20 m au Nord de la rue Etienne Rognon (matérialisation d'un passage piétons provisoire)	
109	Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 30 m au droit du n° 11	A partir du mardi 10 janvier 2017 jusqu'au mardi 31 janvier 2017
110	Ecec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Thibaudière	côté pair, sur 10 m à l'Ouest du n° 44	A partir du mercredi 11 janvier 2017 jusqu'au samedi 11 février 2017
111	Léonis Production / N° 79	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules sera interdite	Place du Château		Le mardi 24 janvier 2017, de 8h à 17h
				Avenue du Château	entre le cours Eugénie et la rue Charles Richard	Le mardi 24 janvier 2017, de 8h à 17h
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Cours Eugénie		Le mardi 24 janvier 2017, de 9h à 17h
				Rue Charles Richard	entre la rue Ferdinand Buisson et le cours Docteur Long	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Château		A partir du lundi 23 janvier 2017, 17h, jusqu'au mardi 24 janvier 2017, 17h
				Cours Eugénie	côté pair, du cours Docteur Long à la rue Ferdinand Buisson	
	Cours Docteur Long	du n° 72 au n° 74				
	Avenue du Château	entre le cours Eugénie et la rue Charles Richard				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
112	Direction de la Propreté du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Garenne	entre la rue de l'Abbé Papon et l'avenue Général Eisenhower	Le jeudi 12 janvier 2017, de 7h à 11h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de l'Abbé Papon et l'avenue Général Eisenhower	
113	Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, sur 15 m au droit du n° 42	Le mardi 10 janvier 2017, de 7h30 à 17h30
114	Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 59	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017
115	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage à l'aide d'une grue automotrice de type MK 88	la circulation des piétons sera interdite	Place Bellecour	sur le trottoir situé, au droit du n° 37, lors des phases de levage des charges	Le jeudi 12 janvier 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud-Nord, dans la contre allée situé, entre la rue Paul Lintier et la rue Colonel Chambonnet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la contre allée Ouest, entre le n° 35 et la rue Colonel Chambonnet	
116	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Thiers	partie comprise entre la rue des Emeraudes et le cours Vitton	A partir du vendredi 13 janvier 2017 jusqu'au lundi 13 mars 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours Vitton	partie comprise entre l'avenue Thiers et la rue Michel Rambaud	A partir du vendredi 13 janvier 2017 jusqu'au lundi 13 mars 2017, de 9h à 16h
				Cours Vitton	partie comprise entre la commune de Villeurbanne et la rue Michel Rambaud	A partir du vendredi 13 janvier 2017 jusqu'au lundi 13 mars 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Vitton	côté pair (Sud), partie comprise entre la commune de Villeurbanne et la rue Michel Rambaud	A partir du vendredi 13 janvier 2017 jusqu'au lundi 13 mars 2017
				Rue Béranger	côté impair (Est), sur 20 m au Sud du cours Vitton	
				Avenue Thiers	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue des Emeraudes et le cours Vitton	
117	Somai	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 629/2016	l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Rue Désirée	pour accéder aux n° 13 et n° 15	A partir du vendredi 13 janvier 2017, 7h30, jusqu'au samedi 28 janvier 2017, 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 13 et n° 15	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
118	Denis Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gasparin	sur 10 m, au droit du n° 25	A partir du vendredi 13 janvier 2017 jusqu'au dimanche 12 février 2017
119	Léonis Production / N° 79	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bellicard	de la route de Genas à la rue Félix	Le mardi 24 janvier 2017, de 13h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Félix	des deux côtés, de la route de Genas à la rue Félix des deux côtés, de la rue Bellicard à la rue Feuillat	A partir du lundi 23 janvier 2017, 18h, jusqu'au mardi 24 janvier 2017, 22h
120	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, sur 20 m en face du n° 6, sur la zone de livraison	A partir du samedi 14 janvier 2017 jusqu'au lundi 16 janvier 2017, de 6h à 22h
					côté impair, sur 20 m en face du n° 6, sur la zone de livraison	A partir du samedi 28 janvier 2017 jusqu'au mardi 31 janvier 2017, de 6h à 22h
					côté impair, sur 20 m en face du n° 6, sur la zone de livraison	A partir du samedi 4 février 2017 jusqu'au lundi 6 février 2017, de 6h à 22h
					côté impair, sur 20 m en face du n° 6, sur la zone de livraison	A partir du vendredi 17 février 2017 jusqu'au lundi 20 février 2017, de 6h à 22h
121	Merlin Productions / N° 87	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue Paul Lintier	entre la rue du Plat et la place Bellecour	Le mardi 24 janvier 2017, de 17h à 19h30
				Rue du Plat	entre la rue de Saint-Exupéry et la rue Paul Lintier	
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Place Bellecour	chaussée Ouest, contre allée Ouest, entre la rue Paul Lintier et la rue Colonel Chambonnet	Le mardi 24 janvier 2017, de 14h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Lintier	des deux côtés, entre la place Bellecour et la rue du Plat	Le mardi 24 janvier 2017, de 10h à 20h
	Place Bellecour	en face du n° 33				
122	Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de la République	entre la rue Jussieu et la rue Stella	A partir du samedi 14 janvier 2017 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	des deux côtés, sur 20 m au Nord de la rue Jussieu	
				Place de la République	entre la rue Jussieu et la rue Stella	
123	Callede Stéphanie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Faurax	côté impair, sur 20 m au droit du n° 23	Les samedi 14 janvier 2017 et dimanche 15 janvier 2017, de 6h à 22h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
124	Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	l'installation d'un barnum 3x3 ainsi que le stationnement d'un camion collecte seront autorisés	Place Jean Macé		Le samedi 4 février 2017, de 8h30 à 14h
			l'installation d'un barnum 3x3 sera autorisée	Place Mazagran		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jangot	au droit du n° 13 sur 2 emplacements	Le samedi 4 février 2017, de 8h à 14h
125	Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 61	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017
126	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	La circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Sud/Nord	Boulevard des Brotteaux	chaussée Ouest, entre le n° 74 et la rue Robert	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Lafayette	partie comprise, entre la rue Ney et el boulevard Jules Favre	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au vendredi 3 février 2017, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Sud/Nord, partie comprise entre le boulevard Eugene Deruelle et le cours Lafayette	A partir du lundi 23 janvier 2017 jusqu'au vendredi 3 février 2017, de 8h à 18h
			la circulation sera interdite aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 Tonnes	Boulevard des Brotteaux	partie comprise, entre le n° 74 et le cours Lafayette	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017, de 8h à 18h
					chaussée Ouest, partie comprise entre la rue Fournet et le cours Lafayette	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017
127	Petits Frères des Pauvres / N° 82	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de sensibilisation à l'isolement des personnes âgées	des installations seront autorisées	Place Sathonay		Le jeudi 2 février 2017, de 9h à 13h
128	B.Bras et Goncalves Sistemas Caixl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Combattants en Afrique du Nord 1952 1962	trottoir Nord, sur 50 m à l'Ouest de l'avenue J. Masset	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au lundi 30 janvier 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Nord, sur 50 m à l'Ouest de l'avenue J. Masset	
129	Paralu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Paralu	Boulevard Jules Carteret		Le lundi 16 janvier 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
130	Mjc Jean Macé / N° 71	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête	des animations seront autorisées	Place Mazagran		Le samedi 4 février 2017, de 15h30 à 23h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	sur 3 emplacements, côté impair, en face de la place Mazagran	A partir du samedi 4 février 2017, 10h, jusqu'au dimanche 5 février 2017, 2h
131	Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	au droit du n° 136 sur 2 emplacements	Le samedi 11 février 2017, de 8h à 14h
			un barnum sera autorisé	Place Ambroise Courtois		Le samedi 11 février 2017, de 8h30 à 14h
				Rue Jean Sarrazin		
132	M R B	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duphot	sur 5 m, au droit du n° 1	A partir du dimanche 15 janvier 2017 jusqu'au mercredi 15 février 2017
133	3 Id Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'église	sur 20 m, au droit du n° 25	A partir du jeudi 5 janvier 2017 jusqu'au mercredi 18 janvier 2017
134	Entreprises Petavit - Carrion - Sobeca - Deluermoz - Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue dans les deux sens à l'avancée du chantier sur les bandes cyclables	Rue Professeur Beauvisage	entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" en fonction des besoins du chantier et de l'éloignement des carrefours à feux		entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy	
135	La Direction de l'Eau/ Métropole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Place des Tapis	entre la rue Perrod et la rue Villeneuve	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017, de 13h à 16h30
				Rue Jean Marc Bernard	entre l'avenue Lacassagne et la rue Trarieux	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017, de 13h à 17h
136	La Métropole/ Service Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendome	côté pair, sur 10 m au droit du n° 292	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017
				Rue Coignet	côté Nord, sur 20 m à l'Ouest de la rue Jules Michelet	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
137	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Kimmerling	L' accès au parking des riverains devra être maintenu	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au jeudi 12 janvier 2017, de 9h à 16h
138	Tunnels du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de mise en sécurité	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Routier rue Terme		A partir du jeudi 12 janvier 2017, 8h, jusqu'au vendredi 3 mars 2017, 18h
139	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Gabriel Rivière		A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017
140	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	entre la rue Thomassin et la rue Jussieu entre la rue Thomassin et la rue Jussieu	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017
141	Eiffage Construction Rhone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite La circulation sera autorisée	Rue Dubois Rue Mercière Rue Dubois	sens Est/ Ouest, entre la rue Mercière et la rue de Brest entre la rue Dubois et la rue des Bouquetiers sens Ouest/ Est, entre la rue Mercière et la rue de Brest	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au mercredi 25 janvier 2017
142	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecordière		Les lundi 9 janvier 2017 et mardi 10 janvier 2017
143	TIn Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise TLN Nettoyage le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crepet	trottoir Nord, au droit du n° 13 côté impair, au droit du n° 13	Les mercredi 11 janvier 2017 et jeudi 12 janvier 2017
144	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Vaudrey	côté impair, sur 30 m en face du n° 12 entre la rue Edison et la rue Vendôme des deux côtés, entre la rue Edison et la rue Vendôme au débouché de la rue Edison	Le mardi 10 janvier 2017, de 8h à 17h Le mardi 10 janvier 2017, de 7h30 à 17h Le mardi 10 janvier 2017, de 8h à 17h
145	Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Trion	sur 15 m au droit de la rue de Tourelles	Les dimanche 15 janvier 2017 et lundi 16 janvier 2017, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
146	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bellecordière		Les mercredi 11 janvier 2017 et jeudi 12 janvier 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
147	Rhône Travaux Technique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange Télécom	la circulation des piétons sera interdite	Place Carnot	sur 10 m, au droit du n°1	A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue Vaubecour		
				Rue Vaubecour	côté pair, sur 10 m entre le n° 14 et le n° 18	A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au lundi 16 janvier 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	sur 10 m, au droit du n°1	A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017, de 7h30 à 16h30
148	Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie sous couvert du Lyvia n° 201616990	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Montribloud	entre le n° 13 et n° 17	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au mardi 31 janvier 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
149	Reyes J.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la construction d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Rue Professeur Joseph Nicolas	trottoir Ouest, sur 15 m au droit du n° 44	Le lundi 16 janvier 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au Nord du n° 44	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au jeudi 16 novembre 2017
150	Piques Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 20 m, au droit du n° 157	Le lundi 16 janvier 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
151	Reyes J.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol d'un passage piétons	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Joseph Nicolas	sur 40 m au droit du n° 44	Le lundi 16 janvier 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 40 m au droit du n° 44	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 44	
152	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GAZ sous le Lyvia n° 201617865	la circulation des véhicules deux roues et des piétons sera gérée en zone verte avec des panneaux C115	Rue Challemel Lacour	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 130	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 3 février 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 130	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
153	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage d'une grue à tour à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Françoise Giroud	entre l'avenue du Plateau et la rue du Versant	Le lundi 16 janvier 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue du Plateau et la rue du Versant	
154	Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Françoise Giroud		A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au mercredi 11 janvier 2017, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Albert Jacquard	entre la rue Père Louis Galard et la rue Françoise Giroud	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au mercredi 11 janvier 2017
155	Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite		sur 15 m, au droit du n° 2	Le mercredi 11 janvier 2017, de 7h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Palais Grillet	entre la rue Ferrandière et la rue Grenette	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tupin	entre la rue des 4 Chapeaux et la rue Palais Grillet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Palais Grillet	entre la rue Ferrandière et la rue Grenette	
			Les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation normale devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire.	Rue Tupin	entre la rue des 4 Chapeaux et la rue Palais Grillet	
				Rue Palais Grillet	côté pair, sur 15 m au droit du n° 2	
156	Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Commandant Pégout	trottoir Sud, entre la rue J. Sarrazin et la rue Varichon	Le mardi 10 janvier 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue J. Sarrazin et la rue Varichon	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue J. Sarrazin et la rue Varichon	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue J. Sarrazin et la rue Varichon	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché de la rue J. Sarrazin	
157	P J M	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	le stationnement sera autorisé pour un véhicule nacelle sur trottoir	Avenue Jean Mer-moz	trottoir Nord, entre la rue Professeur Joseph Nicolas et la contre allée Ouest de la place Marie Sangnier	A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017
158	Christophe Ngo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecordière	sur 15 m, au droit du n° 36	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au lundi 30 janvier 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
159	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur ORANGE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mont d'Or	côté impair, sur 10 m au droit du n° 11	Le vendredi 13 janvier 2017
160	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur ORANGE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'oiselière	côté impair, sur 10 m au droit des n° 3 et n° 13	Le vendredi 13 janvier 2017
161	Nouvelle Jean Nallet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de déconstruction d'un bâtiment	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Rochaix	entre l'impasse Alexandre Aujas et la rue Germain David	A partir du mercredi 11 janvier 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre l'impasse Alexandre Aujas et la rue Germain David	A partir du mercredi 11 janvier 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
162	Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Anne de Baraban	côté pair, sur 15 m en face du n° 31	A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017, de 7h30 à 16h30
163	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté impair, sur 10 m au droit du n° 233	A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au jeudi 26 janvier 2017, de 7h30 à 16h30
164	Sytral et de l'entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Sud/Nord	Rue Garibaldi	sur la voie Ouest du site propre Est, partie comprise entre la rue Bonnel et le boulevard Eugène Deruelle, pour permettre l'accès au parking «Les Halles Paul Bocuse»	A partir du vendredi 6 janvier 2017, 17h, jusqu'au samedi 30 septembre 2017, 17h
			la circulation des véhicules sera interdite aux véhicules des services réguliers urbains et interurbain de transport en commun		dans le sens Nord / Sud du site propre Est, partie comprise entre le cours Lafayette et la rue de Bonnel	
165	La Direction Des Espaces Verts de La Ville De Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard de la Croix Rousse	sur 20 m, trottoir pair «l'Ouest» de la rue Marie-Anne Leroudier	A partir du jeudi 12 janvier 2017, 7h, jusqu'au vendredi 13 janvier 2017, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marie Anne Leroudier	sur 20 m, trottoir pair au «Sud» du boulevard de la Croix Rousse	
				Boulevard de la Croix Rousse	sur 20 m, trottoir pair «l'Ouest» de la rue Marie-Anne Leroudier	
				Rue Marie Anne Leroudier	sur 20 m, trottoir pair au «Sud» du boulevard de la Croix Rousse	
166	Leny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Boyer	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au jeudi 9 février 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
167	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF en accord avec le Lyvia:201616915	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Joliot Curie	sur 30 m au droit du n° 93, lors des phases d'activités de l'entreprise	A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au mardi 24 janvier 2017, de 8h30 à 16h30
			La circulation s'effectuera avec la présence d'un dos d'âne matérialisé par des panneaux AK2		sur 10 m, au droit du n° 74, un pont lourds sera mis en place sur la fouille en dehors des phases d'activités de l'entreprise	A partir du jeudi 12 janvier 2017, 7h30, jusqu'au mardi 24 janvier 2017, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 93	
168	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Barre	par tronçons successif de 15 m au droit des trappes d'accès aux chambres du réseau de Télécoms	A partir du mercredi 11 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017, de 21h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 7	
169	Irt Com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Saint-Cyr	entre les n°49 et n° 51 ter	A partir du mercredi 11 janvier 2017 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre les n°49 et n° 51 ter	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre les n°49 et n° 51 ter	A partir du mercredi 11 janvier 2017 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017
170	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bossuet	trottoir impair (Nord), entre le n° 121 et la rue Ney	Le jeudi 12 janvier 2017, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Professeur Weil et la rue Ney	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 122 et la rue Ney	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Professeur Weil	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
171	Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mainten-tions	la circulation des piétons sera interdite	Cours Lafayette	trottoir pair (Sud) partie comprise entre le cours de la Liberté et la rue Molière	A partir du mercredi 11 janvier 2017 jusqu'au lundi 13 novembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		partie comprise entre le cours de la Liberté et la rue Molière	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
172	Lycee La Martinière Diderot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mainten-tions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pendant les opérations de chargement et déchargement	Place Gabriel Ram-baud	sur la zone de livraison située au n° 18 et entre le n° 12 et le n° 14	A partir du mercredi 11 janvier 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
				Rue de la Martinière	au droit des Halles, sur 8 m, sur l'emplacement de livraisons.	
173	La Dirction des Sports de la Ville	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection d'un plateau sportif	La circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Rue Marie Anne Leroudier	sur 10 m, au «Sud» du boulevard de la Croix Rousse	A partir du lundi 13 février 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 2 juin 2017, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	sur 30 m, des deux côtés du trottoir situé à «l'Ouest» de la rue Marie-Anne Leroudier	
			Les véhicules circulant sens «Sud-Nord» auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Marie Anne Leroudier	au débouché sur le boulevard de la Croix Rousse	
174	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue de Pres-sensé	sens Est/Ouest, au droit du n° 17	Le mercredi 11 janvier 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
175	Serpillet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bourbon-nais	entre le n° 82 et la rue Sidoine Apollinaire	A partir du mercredi 11 janvier 2017 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 82 et la rue Sidoine Apollinaire	A partir du mercredi 11 janvier 2017 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017
176	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Augustins	entre le quai Saint-Vincent et la rue Hippolyte Flandrin, de part et d'autre de la zone de chantier	A partir du jeudi 12 janvier 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 13 janvier 2017, 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le quai Saint-Vincent et la rue Hippolyte Flandrin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Terme	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 3	
				Rue de la Platière	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 20	
177	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau en accord avec le LYVIA n° 201615099	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Battières	de part et d'autre de la zone de chantier	A partir du lundi 9 janvier 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 24 février 2017, 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		par tronçons successifs	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, par tronçons successifs	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
178	Elagage du Beaujolais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Longefer	\$côté pair, sur 20 m au droit du n° 8	Le jeudi 12 janvier 2017
179	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017, de 8h à 17h
180	Millon Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un camion bras	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jonas Salk	sur 20 m au droit du n° 7	Le samedi 14 janvier 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m au droit du n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
181	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de mobilier pour la Ville de Lyon	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Jéricho	sur le parking situé en face du n° 5	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017
182	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert du Lyvia n° 201617950	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Cronstadt	sur 20 m au droit du n° 9	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
183	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les pistes cyclables en fonction de l'avancement du chantier	Avenue Jean Jaurès	sur les trottoirs Est et Ouest, sur 30 m de part et d'autre de la rue Jean Vallier	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 3 février 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Jean Vallier	sur 30 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Jean Jaurès	sur 30 m de part et d'autre de la rue Jean Vallier	
				Rue Jean Vallier	sur 30 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Jean Jaurès	sur 30 m de part et d'autre de la rue Jean Vallier	
				Rue Jean Vallier	ur 30 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Jean Vallier	
				Rue Jean Vallier	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
184	Delherce Claire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Fonlupt	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au mercredi 18 janvier 2017
185	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'EN-EDIS sous couvert du Lyvia n° 201615609	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Louis Bouquet	sur 30 m à l'Est de la rue Saint-Cyr	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m à l'Est de la rue Saint-Cyr	
186	Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de ligne électrique provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	côté impair, sur 20 m en face du n° 46	A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au lundi 12 juin 2017
187	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté impair, sur 20 m en face du n° 80	A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017, de 7h30 à 16h30
188	Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Célestins	sur 15 m, en face du n° 5	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017, de 0h à 5h
189	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réparation d'un réseau Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Brechan	côté pair, sur 15 m en face du n° 3	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017, de 7h30 à 16h30
190	Apc Etanch	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Georges Pompidou	côté pair, sur 15 m au droit du n° 30	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au jeudi 16 février 2017
191	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Hélène	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au lundi 30 janvier 2017
192	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Feuillat	trottoir pair, sur 40 m au droit du n° 42 ter	Les mardi 17 janvier 2017 et jeudi 19 janvier 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m, au Nord de l'avenue Lacassagne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 40 m au Nord de l'avenue Lacassagne	
193	Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Sarrazin	sens Sud/ Nord, entre le boulevard des Etats Unis et la rue Commandant Pégout	A partir du mercredi 11 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/ Nord, entre le boulevard des Etats Unis et la rue Commandant Pégout	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Est, entre la rue Commandant Pégout et le boulevard des Etats Unis	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
194	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage en URGENCE	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Montée de l'Observance		Le mercredi 11 janvier 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
195	Deymonnaz Sébastien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 6017/2016	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Georges	sur 5 m, au droit du n° 86 bis	A partir du mercredi 11 janvier 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 13 janvier 2017, 17h30
196	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Didier	côté impair, sur 10 m au droit du n° 11	Le vendredi 13 janvier 2017
197	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Auguste Comte	sur la rue Franklin et la rue des Remparts d'Ainay	A partir du mardi 17 janvier 2017 jusqu'au jeudi 19 janvier 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 52	A partir du mardi 17 janvier 2017 jusqu'au jeudi 19 janvier 2017
198	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Duguesclin	côté pair, entre le n° 277 et le n° 279	Le mercredi 11 janvier 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 277 et le n° 279	
			La circulation sera interdite sur la piste cyclable		des deux côtés, entre le n° 277 et le n° 279	
199	Pilaf Gadezafé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la pose de la benne du demandeur sera autorisée sur la chaussée	Rue du Major Martin	sur la zone de desserte située à l'Ouest de la rue Paul Chenavard	Le vendredi 13 janvier 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située à l'Ouest de la rue Paul Chenavard	
200	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ney	trottoir Ouest, entre la rue Cuvier et la rue Bossuet	Le vendredi 13 janvier 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Cuvier et la rue Bossuet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Cuvier et la rue Bossuet	Le vendredi 13 janvier 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
201	Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue Raulin	entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	Le vendredi 13 janvier 2017
			la circulation des véhicules sera gérée par du personnel de l'entreprise ALMAN dans le carrefour suivant		au débouché sur l'avenue Berthelot	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	
			le tourne à gauche sera interdit	Avenue Berthelot	sur la rue Raulin	
202	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sèze	trottoir impair (Nord), entre la rue Viricel et le n° 103	Le vendredi 13 janvier 2017, de 8h30 à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Masséna et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Viricel et la rue Masséna	Le vendredi 13 janvier 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Viricel et le n° 103	
203	Melodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	côté pair, sur 6 m au droit du n° 116	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au mardi 31 janvier 2017
204	Numerobis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n°153	A partir du mercredi 11 janvier 2017 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017, de 7h à 19h
205	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance Télécoms en accord avec le Lyvia n° 201617351-201617353	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Chemin de Choulans	sur 15 m au droit du n° 185	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017, de 9h à 16h
				Rue de Trion	sur 15 m au droit du n° 63	
206	Etablissement Français du Sang Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le stationnement d'un véhicule	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Promenade Léa et Napoléon Bullukian	côté pair, sur 40 m au droit du n° 23	Les jeudi 12 janvier 2017 et vendredi 13 janvier 2017
207	Etablissement Français du Sang Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le stationnement d'un véhicule	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Promenade Léa et Napoléon Bullukian	côté pair, sur 40 m au droit du n° 23	Le lundi 16 janvier 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
208	Etablissement Français du Sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la collecte de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Charles Appleton	côté impair, sur 30 m en face du n°4	Le lundi 23 janvier 2017, de 7h à 14h
209	L'établissement Français du Sang Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le stationnement d'un véhicule médicalisé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Renan	côté impair, sur 15 m au droit du n° 21	Le lundi 30 janvier 2017, de 6h à 14h
210	L'établissement Français du Sang Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le stationnement d'un véhicule médicalisé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jean Macé	sur 20 m au droit du n° 1	Le lundi 30 janvier 2017, de 6h à 14h
211	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de fourreaux	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 dans le carrefour suivant la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard de Balmont /Boulevard de la Duchère		A partir du lundi 9 janvier 2017 jusqu'au mercredi 11 janvier 2017
212	Ecec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendome	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 141	A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au dimanche 12 février 2017
213	Thyssenkrupp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le changement de escaliers mécaniques	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Guichard	sur 20 m, au droit des escaliers mécaniques sur 20 m, au droit des escaliers mécaniques	Les mercredi 11 janvier 2017 et jeudi 12 janvier 2017, de 21h à 6h A partir du mardi 31 janvier 2017 jusqu'au jeudi 2 février 2017, de 21h à 6h
214	Sarl Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Palais Grillet	sur 10 m, au droit du n° 2	A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au samedi 4 février 2017
215	L'école Saint-André / N° 67	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé	un défilé sera autorisé sur les trottoirs	Rue de Marseille Rue Salomon Reinach Rue Pasteur Cours Gambetta Rue Pasteur	(3) (4) (Arrivée) (5) (2) (Départ) (1)	Le vendredi 17 février 2017, de 10h15 à 11h15
216	Light Air	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise LIGHT AIR le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	trottoir Est, au droit du n° 169 côté impair, au droit du n° 169	Le jeudi 12 janvier 2017
217	Pironnet Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la dépose de décorations lumineuses sur les filins de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite au droit des interventions suivant les besoins de l'entreprise et au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'usage du camion nacelle sera autorisé	Cours Gambetta		A partir du vendredi 13 janvier 2017 jusqu'au lundi 23 janvier 2017, de 9h à 16h A partir du vendredi 13 janvier 2017 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017, de 9h à 16h
218	Serfim T I C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur FREE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Didier Rue Cottin	au droit du n° 8 au droit de la rue Saint-Didier	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
219	Envie d'un Sourire / N° 76	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action humanitaire Soupe en Scène	des animations seront autorisées	Place de la République	(Nord)	Les vendredi 3 mars 2017 et samedi 4 mars 2017, de 9h à 22h30
			des installations seront autorisées		(Nord)	A partir du jeudi 2 mars 2017, 6h, jusqu'au samedi 4 mars 2017, 23h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	au droit et en face des n° 12 à 10	A partir du vendredi 3 mars 2017 jusqu'au samedi 4 mars 2017, de 7h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean de Tourmes		
220	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'EAU sous couvert du Lyvia n° 201616368	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maryse Bastié	sur 20 m au droit du n° 70	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au samedi 28 janvier 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
221	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	Des ponts lourds seront positionnés sur la fouille, hors périodes d'activités du chantier afin de préserver la circulation des véhicules et des piétons.	Rue Cuvier	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Masséna et le n° 168	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au mardi 31 janvier 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Masséna et le n° 168	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Masséna et le n° 168	
222	Beaufils Couverture Charpente	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de manutention à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Quai André Lasagne	sur le trottoir situé au droit du n° 14	Les lundi 16 janvier 2017 et jeudi 19 janvier 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 17	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit du n° 17	
223	Espaces Verts des Monts d'Or	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élitage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Barodet	sur 20 m, au droit du n° 11	A partir du vendredi 13 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017
224	La Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place des permissionnaires du marché des produits manufacturés	la circulation des véhicules sera interdite sauf véhicules des permissionnaires du Marché et service de la Propreté hors activités du Marché, les samedis 13/01 - 21/01 - 28/01 - 4/02 - 11/02 - 18/02 et 25/2/2017	Rue Jean Sarrazin	entre la rue Ludovic Arrachart et le boulevard des Etats Unis	A partir du vendredi 13 janvier 2017 jusqu'au samedi 25 février 2017, de 5h à 14h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant les samedis 13/01 - 21/01 - 28/01 - 4/02 - 11/02 - 18/02 et 25/2/2017		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Ludovic Arrachart et le boulevard des Etats Unis	
			le stationnement sera autorisé pour les véhicules des permissionnaires du Marché, les samedis 13/01 - 21/01 - 28/01 - 4/02 - 11/02 - 18/02 et 25/2/2017			A partir du vendredi 13 janvier 2017 jusqu'au samedi 25 février 2017, de 5h à 13h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
225	Sci Atome	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	côté impair, sur 15 m au droit du n° 31	Le jeudi 12 janvier 2017, de 7h30 à 18h
226	Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'un bras de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis	sur 20 m, au droit du n° 44	Le mardi 17 janvier 2017, de 7h à 18h
227	Beaufils Couverture Charpente	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de manutention à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai André Lasagne	sur le trottoir situé au droit du n° 14 au droit du n° 17 sur la zone de desserte située au droit du n° 17	Les lundi 23 janvier 2017 et jeudi 26 janvier 2017, de 7h30 à 17h30
228	Conseil de Quartier / N° 90	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de vœux	des installations seront autorisées	Place Bertone		Le samedi 14 janvier 2017, de 8h à 15h
229	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	entre la rue Franklin et la rue des Remparts d'Ainay des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 52	A partir du mardi 17 janvier 2017 jusqu'au jeudi 19 janvier 2017, de 9h à 16h A partir du mardi 17 janvier 2017 jusqu'au jeudi 19 janvier 2017
230	Vita Curage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 10 m au droit du n° 53	Le lundi 16 janvier 2017, de 7h30 à 16h30
231	GI Events Exhibition / N°21	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la biennale internationale du goût	la circulation des cyclistes et des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Routier de la Croix Rousse	dans le tube mode doux, dans les 2 sens	A partir du jeudi 19 janvier 2017, 23h, jusqu'au dimanche 22 janvier 2017, 12h A partir du jeudi 19 janvier 2017, 23h, jusqu'au vendredi 20 janvier 2017, 5h A partir du vendredi 20 janvier 2017, 23h, jusqu'au dimanche 22 janvier 2017, 12h
232	Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raulin	sur 14 m au Nord du n° 41 côté impair, sur 14 m au Nord du n° 41	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au jeudi 16 mars 2017
233	Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'un dallage dans immeuble privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 17	A partir du mercredi 11 janvier 2017 jusqu'au lundi 16 janvier 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
234	Joly Location	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de changement d'antennes à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Antoine Charial	entre la rue Maurice Flandin et l'entrée du bâtiment de la CARSAT	Le mardi 17 janvier 2017, de 7h30 à 18h	
							sur 15 m à l'Est de l'entrée de la CARSAT (sur l'aire de livraisons)
					Avenue Georges Pompidou		sur 15 m à l'est de l'arrêt Autobus
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				côté Sud, sur 15 m à l'est de l'arrêt Autobus
				Rue Antoine Charial	côté Nord, sur 15 m à l'Est de l'entrée de la CARSAT (sur l'aire de livraisons)		
					côté Sud, entre la rue Maurice Flandin et l'entrée du bâtiment de la CARSAT		
235	Altimaitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jacquard	côté pair, entre le n° 60 et la rue Henri Gorjus	A partir du mardi 17 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017, de 7h à 16h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
236	Planète Environnement Désamiantage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n°6245/2016	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Terme	sur 10 m au droit du n° 1	A partir du lundi 16 janvier 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 20 janvier 2017, 17h30	
237	Espaces Verts des Monts d'Or	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bourbonnais	côté impair, sur 20 m au droit du n° 79	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017	
238	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	La circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Rue Saint-Bonaventure	entre le quai Jules Courmont et le Président Carnot	A partir du mardi 17 janvier 2017 jusqu'au jeudi 19 janvier 2017, de 7h30 à 16h30	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jean Moulin	sens Nord/Sud, entre le n° 25 et la place des Cordeliers	A partir du mardi 17 janvier 2017 jusqu'au jeudi 19 janvier 2017, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Bonaventure	entre le quai Jules Courmont et le Président Carnot	A partir du mardi 17 janvier 2017 jusqu'au jeudi 19 janvier 2017, de 7h30 à 16h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	côté Ouest, entre le n° 25 et la place des Cordeliers	A partir du mardi 17 janvier 2017 jusqu'au jeudi 19 janvier 2017, de 7h30 à 16h30	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Saint-Bonaventure	entre le quai Jules Courmont et le Président Carnot		
						au débouché sur le quai Jules Courmont	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
239	Léonis Production / N° 79	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le barnum cantine sera autorisé	Place Gerson		A partir du mardi 24 janvier 2017, 18h, jusqu'au mercredi 25 janvier 2017, 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Angile	des deux côtés, de la rue Octavio Mey à la rue François Vernay	
				Quai de Bondy	de la rue Louis Carrand à la rue Octavio Mey	
				Rue Octavio Mey	côté pair, du n° 2 au n° 4	
				Place Gerson	le long de l'Eglise, et 5 emplacements en face du n° 3	
240	Wavestone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier pour des sondages à l'intérieur	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rosa Bonheur	côté Nord, sur 10 m à partir d'un point situé à 10 m à l'Ouest de la rue Caroline Aigle (au droit de l'îlot 9)	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017
241	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur réseau Télécom FREE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Créqui	partie comprise entre la rue Bossuet et le n° 105	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Germain	partie comprise entre la rue d'Inkermann et le n° 111	
				Rue de Créqui	partie comprise entre la rue Bossuet et le n° 105	
				Rue Germain	partie comprise entre la rue d'Inkermann et le n° 111	
242	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERT	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Berthelot	côté impair, sur 10 m au droit du n° 185 (le long de la plateforme du Tramway)	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017
				Rue Pasteur	côté impair, sur 10 m au droit du n° 15	
243	Ebm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'une chaussée en accord avec le Lyvia n° 201617827	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Louis Vitet	de part et d'autre de la zone de chantier	A partir du lundi 16 janvier 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 27 janvier 2017, 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée	
244	La Métropole/ Service Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Jussieu	entre la rue Grôlée et la rue du Président Carnot	A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au jeudi 30 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grolée	côté Ouest, entre la rue Stella et la rue de Jussieu	
				Rue de Jussieu	entre la rue Grôlée et la rue du Président Carnot	
245	Bouygues	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'éclairage public	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue des Lilas		A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au mardi 31 janvier 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au mardi 31 janvier 2017
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue des Alouettes	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au mardi 31 janvier 2017, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
246	Silvadam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	côté pair, sur 5 m au droit du n° 2	A partir du vendredi 13 janvier 2017 jusqu'au samedi 11 février 2017
247	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câble dans chambres télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue De Cuire	sur 10 m, au droit du n° 12	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Richan	côté impair, sur 10 m au droit du n° 17	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017, de 7h à 16h30
248	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazière	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 71	A partir du mardi 17 janvier 2017 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017, de 7h à 16h
249	Piques Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 20 m, au droit du n° 157	Le mardi 17 janvier 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
250	Kom9 Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Rouville	sur 10 m au droit du n° 2	Le lundi 16 janvier 2017, de 7h30 à 17h30
251	Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 6111/2016	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Annonciade	sur 5 m au droit des n° 18/20	A partir du lundi 9 janvier 2017, 7h30, jusqu'au samedi 21 janvier 2017, 17h30
252	Chavanat Paysage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tables Claudiennes	sur les emplacements situés au droit des arrêts de Bus du Sytral «Jardins des Plantes»	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017, de 7h30 à 17h30
253	Entreprise Eiffage Energie Thermie et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	entre le cours Vitton et la rue de Sèze, durant les phases de terrassements	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 17 février 2017, de 9h à 16h
			la mise en place de ponts lourds sera autorisé		partie comprise entre le cours Vitton et la rue Bossuet	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 17 février 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		partie comprise entre le cours Vitton et la rue Bossuet	
254	Bouygues	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue de la Sauvegarde	sur la voie d'accès au bâtiment n° 470 ainsi que sur le parking	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au mardi 31 janvier 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur la voie d'accès au bâtiment n° 470 ainsi que sur le parking	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
255	La Direction des Sports de la Ville	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagements d'un plateau sportif	La circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Rue Marie Anne Leroudier	sur 10 m, au «Sud» du boulevard de la Croix Rousse	A partir du lundi 13 février 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 30 juin 2017, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	sur 30 m, des deux côtés du trottoir situé à «l'Ouest» de la rue Marie-Anne Leroudier	
			Les véhicules circulant sens «Sud-Nord» auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Marie Anne Leroudier	au débouché sur le boulevard de la Croix Rousse	
256	Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n°0095/2017	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	sur 5 m, au droit du n° 41	A partir du lundi 16 janvier 2017, 7h30, jusqu'au jeudi 16 février 2017, 17h30
257	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie sous couvert du Lyvia n° 201617902	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Paul Sédallian	côté Ouest, entre la rue des Muriers et l'avenue Joannès Carret	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au mardi 31 janvier 2017
				Rue des Muriers	des deux côtés de la chaussée	
258	Alpes Confort Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de changement de volet roulant à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	Cour des Trois Passages		Le mercredi 18 janvier 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
259	Grand Lyon - Service des Tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de relevé piézométrique	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Brotteaux Servient	entrée Brotteaux	Le mercredi 18 janvier 2017, de 10h à 12h
260	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Neyret	sur 20 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au n° 19	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017, de 20h à 7h
				Avenue Debrousse	sur 20 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au n° 6B	
				Chemin de Chou-lans	sur 20 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au n° 106	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Tourelles		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Neyret	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 19	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
261	Renault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mainten-tions	la circulation des véhi-cules sera interdite	Rue Ney	partie comprise entre la rue Cuvier et la rue Bossuet	Le lundi 16 janvier 2017, de 7h30 à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le lundi 16 jan- vier 2017
262	Ruiz Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose d'une ligne électrique	la circulation des véhi-cules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Montesquieu	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Chalopin	Le lundi 16 jan- vier 2017
			la vitesse des véhi-cules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaus- sée, entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Chalopin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
263	La Direction Ga- rage Logistique et Festivités de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mainten-tions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Adolphe Max	sur 30 m, au droit du n°2	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017
				Cours Bayard	sur 30 m, au droit du n° 32	A partir du lundi 23 janvier 2017 jusqu'au vendredi 3 février 2017
264	Thétre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mainten-tions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, sur 20 m en face du n° 8, sur l'ensemble de la zone de livraison	Le jeudi 12 janvier 2017, de 6h à 22h
265	Service des Tunnels du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effec- tuer des travaux de nettoyage	la circulation des véhi-cules sera interdite	Tunnel Routier de la Croix Rousse	dans le tube routier	A partir du lundi 16 janvier 2017, 22h, jusqu'au mardi 17 janvier 2017, 6h
266	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de bran- chement de ENEDIS	la circulation des véhi-cules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Sèze	sur 15 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 85, hors stationnement du Consulat	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au dimanche 29 janvier 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 85, hors stationnement du Consulat	
267	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aména- gement de la voirie	l'entreprise devra se coordonner avec l'autre entreprise déjà en place	Rue des Cuirassiers	entre le n° 12 et la rue du Docteur Bouchut	A partir du mer- credi 11 janvier 2017 jusqu'au vendredi 10 février 2017
			la circulation des véhi-cules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Docteur Bou- chut	entre la rue des Cuirassiers et la rue du Lac	
				le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	entre le n° 12 et la rue du Docteur Bouchut
			Rue Docteur Bou- chut		entre la rue des Cuirassiers et la rue du Lac	A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au vendredi 10 février 2017, de 7h à 17h
				Rue des Cuirassiers	des deux côtés, entre le n° 12 et la rue du Docteur Bouchut	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
268	Spl Confluence/ Bateau: Enjoue, Decarpentrie, Saone, Hery	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès aux riverains des bateaux : Enjoue, Decarpentrie, Saone, Hery	l'accès sera autorisé par les bornes escamotables.	Rue Casimir Périer	au débouché sur le quai Rambaud	A partir du dimanche 15 janvier 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
269	Bergues	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	côté pair, sur 20 m au droit du n° 12	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au samedi 11 février 2017
270	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lanterne	sur 20 m au droit du n° 7 sur la zone de livraison située en face du n° 7	Le lundi 16 janvier 2017, de 7h30 à 17h30
271	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Royale Rue de Provence Rue Eugénie Brazier	entre la rue Eugénie Brazier et la rue de Provence, durant les phases de fermeture à la circulation de la rue Eugénie Brazier pour accéder à la rue Royale entre la rue Royale et la rue Alsace Lorraine	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017, de 8h45 à 16h
272	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Meissonier Rue de la Platière	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 3 sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 22	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017, de 7h à 17h
273	Jean Lefebvre Sud/Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Ranvier	sens Nord/Sud, entre la rue Commandant Caroline Aigle et la rue Elisabeth Boselli des deux côtés de la chaussée, entre la rue Commandant Caroline Aigle et la rue Elisabeth Boselli	A partir du mardi 17 janvier 2017 jusqu'au vendredi 17 février 2017
274	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur FREE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la piste cyclable sera interrompue la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Grande Rue de la Guillotière	sens Ouest/Est, sur 40 m au droit du n° 212 sens Ouest/Est, sur 40 m au droit du n° 212 sens Ouest/Est, sur 40 m au droit du n° 212	A partir du mardi 17 janvier 2017 jusqu'au jeudi 19 janvier 2017, de 9h30 à 16h30
275	Engie Ineo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur ORANGE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Berliet	côté impair, sur 10 m au droit du n° 71	A partir du mardi 17 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
276	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jaboulay	sur 10 m au droit du n° 90	A partir du mardi 17 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 10 m au droit du n° 90	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
277	Merlin Productions / N° 87	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte Hélène	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	Le jeudi 2 février 2017, de 9h à 11h
			le barnum cantine et 2 véhicules cantine seront autorisés	Place Antonin Poncet	partie Ouest	Le mardi 31 janvier 2017, de 14h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Docteur Gailleton	sur 15 m au droit du n° 2	Le mercredi 1 février 2017, de 6h à 22h
				Rue Sainte Hélène	entre le n° 37 et la rue de la Charité	Le mercredi 1 février 2017, de 6h à 22h
				Rue de la Charité	entre le n° 11 et la rue Sainte Hélène	
				Rue Sainte Hélène	entre le n° 17 et la rue Sainte Hélène	A partir du lundi 30 janvier 2017, 7h, jusqu'au jeudi 2 février 2017, 17h
278	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ouverture d'une chambre France Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté pair, sur 15 m au droit du n° 216	A partir du mardi 17 janvier 2017 jusqu'au jeudi 19 janvier 2017, de 7h30 à 17h
279	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Duquesne	au droit de l'immeuble situé au n° 43 - 45	A partir du mercredi 11 janvier 2017 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017, de 9h à 16h
280	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de fourreaux	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 dans le carrefour suivant	Boulevard de Balmont /Boulevard de la Duchère		A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
281	Metropole - Service Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera autorisé pour les taxis et pour les clients de l'Hôtel Le Carlton	Rue Grolée	côté Ouest, entre la rue Stella et la rue Jussieu	A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au lundi 30 janvier 2017
282	Jft	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 15 m au droit du n° 141	Le vendredi 13 janvier 2017
283	Engie Inéo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferrandière	sur 20 m au droit du n° 35	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 35	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
284	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017, de 9h à 16h
				Rue Duquesne	sens Ouest/Est, au droit de l'immeuble situé au n° 56 sens Est/Ouest, au droit de l'immeuble situé au n° 69	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 10 m au droit des chambres Télécoms situées au n° 141	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017
				Rue Juliette Récamier	sur 10 m au droit des chambres Télécoms situées au n° 31	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017
285	Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Pothier	Rue Lieutenant Colonel Girard	trottoir Est, entre le n° 11 et le n° 21	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 20 janvier 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 11 et le n° 21	
286	Aluver Vitrerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice et d'une benne	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Avenue de Grande Bretagne	sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 3	Le mardi 17 janvier 2017, de 7h à 18h
287	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'EN-EDIS sous couvert du Lyvia n° 201617336	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Saint-Cyr	sens Nord/Sud, au droit du n° 53	A partir du mardi 17 janvier 2017 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
288	Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n°135/17	l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Rue Saint-Jean	pour accéder au n° 20, sauf le Dimanche	A partir du jeudi 12 janvier 2017 jusqu'au samedi 11 février 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		pour accéder au n° 20, lors des phases de présence de l'entreprise	
289	Unibail Rodamco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de panneaux à messages variables	La pose d'un panneau à messages variables sera autorisée	Avenue Thiers	sur le trottoir côté Ouest, au Nord de la rue Michel Rambaud	A partir du vendredi 13 janvier 2017 jusqu'au lundi 20 février 2017
				Boulevard Marius Vivier Merle	sur le trottoir Est, au Nord du cours Gambetta	
				Rue de Bonnel	sur le terre plein central, à l'Ouest du centre commercial	
290	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de coussins ralentisseurs en accord avec le Lyvia n° 201700335	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Fossés de Trion	sur 20 m entre la rue Appian et la rue Benoit Mary, la circulation sera réduite à une voie	A partir du lundi 16 janvier 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 20 janvier 2017, 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
291	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite par tronçons successifs	Quai Pierre Scize	entre la rue Saint-Paul et le n° 31	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au mercredi 18 janvier 2017, de 0h à 5h
				Rue Saint-Paul		
				Rue Octavio Mey		
				Rue d'Algérie		
				Rue Terme		
292	Deca Commerce Non Sédentaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le démontage d'un manège	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Vernay	sur 20 m, face au Glacier Nardone (angle Quai R. Rolland)	Le lundi 16 janvier 2017, de 9h à 16h
293	La Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	entre les n° 8 et n° 12 sauf pour 1 semi-remorque	A partir du lundi 23 janvier 2017, 7h, jusqu'au mardi 24 janvier 2017, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre les n° 8 et n° 12 sauf pour 1 semi-remorque	A partir du samedi 28 janvier 2017, 7h, jusqu'au lundi 30 janvier 2017, 7h
294	Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de Rugby	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police (sauf TCL jusqu'à 12h)	Rue Jean Bouin	au Sud de l'avenue Tony Garnier	Le samedi 21 janvier 2017, de 14h à 22h
				Rue Jean Pierre Chevrot		
				Allée Pierre de Coubertin	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Jean Bouin	
				Avenue Jean Jaurès	au Sud de l'avenue Tony Garnier	
294	Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de Rugby	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté Est, sur 15 m au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 m au Sud du Nikasi (sauf pour les commerces ambulants)	Le samedi 21 janvier 2017, de 10h à 22h
				Allée Pierre de Coubertin	des deux côtés, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Jean Bouin	
				Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
295	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sergent Blandan	entre la place Sathonay et la rue Terme, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 23	Le lundi 16 janvier 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place Sathonay et la rue Terme	
296	Merlin Productions / N° 87	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'installation du barnum cantine et 2 véhicules cantine seront autorisés	Place Saint-Jean	partie Sud / Ouest	Les vendredi 10 février 2017 et lundi 13 février 2017, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Estrees	entre la rue de la Bombarde et le quai Romain Rolland	A partir du jeudi 9 février 2017, 16h, jusqu'au lundi 13 février 2017, 20h
				Rue Mandelot	sur 30 m au Sud de la rue de la Bombarde	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
297	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Crimée	au droit du n° 40	A partir du mardi 17 janvier 2017 jusqu'au jeudi 19 janvier 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 22	
298	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Carry	sur 15 m au droit du n° 1	A partir du mardi 17 janvier 2017 jusqu'au jeudi 19 janvier 2017
299	Merlin Productions / N° 87	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'installation du barnum cantine et 2 véhicules cantine seront autorisés	Place Saint-Jean	partie Sud / Ouest	Les vendredi 3 février 2017 et lundi 6 février 2017, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Estrees	entre la rue de la Bombarde et le quai Romain Rolland	A partir du jeudi 2 février 2017, 16h, jusqu'au lundi 6 février 2017, 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mandelot	sur 30 m au Sud de la rue Bombarde	
300	Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jean Macé	contre allée Est, sur 10 m au droit du n° 10	Les mercredi 18 janvier 2017 et jeudi 19 janvier 2017
301	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ENEDIS sous couvert du Lyvia n° 201618129	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Berty Albrecht	sur 20 m au droit du n° 22	A partir du mercredi 18 janvier 2017 jusqu'au samedi 28 janvier 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 22	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit du n° 22	
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période de chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules			
302	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert du Lyvia n° 201618365	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Berthelot	sur 40 m au droit du n° 186	A partir du mercredi 18 janvier 2017 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, au droit du n° 186	A partir du mercredi 18 janvier 2017 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
303	Fc Point Du Jour / N° 93	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête des lucioles	des animations seront autorisées	Place Bénédicte Tessier		Le jeudi 2 février 2017, de 16h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur les 3 premiers emplacements côté Est, au Sud de l'avenue du Point de Jour	Le jeudi 2 février 2017, de 15h à 22h
304	Citinea Ouvrages Résidentiels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Jean Mermoz	trottoir Sud, entre la rue Professeur Joseph Nicolas et la rue de la Moselle	A partir du mardi 10 janvier 2017 jusqu'au jeudi 16 mars 2017
			la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable		trottoir Sud, sens Ouest/Est, entre la rue Professeur Joseph Nicolas et la rue de la Moselle	
			une voie verte vélos/piétons sera organisée et balisée par des panneaux C115 sur la piste cyclable			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
305	Nouvetra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt d'un réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Général Frère	entre la rue Professeur Morat et le boulevard Edmond Michelet	A partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 10 février 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue Professeur Morat et le boulevard Edmond Michelet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Professeur Morat et le boulevard Edmond Michelet	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Morat et la rue Verger	
306	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau ENEDIS sous chaussée	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur les bandes cyclables	Avenue Félix Faure	entre la rue Rachais et la rue Jean Marie Chavant	A partir du mercredi 18 janvier 2017 jusqu'au mardi 31 janvier 2017, de 7h30 à 17h
				Rue de Créqui	entre le n° 270 et l'avenue Félix Faure	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Félix Faure	entre le n° 28 et la rue Jean Marie Chavant	A partir du mercredi 18 janvier 2017 jusqu'au mardi 31 janvier 2017
				Rue de Créqui	entre le n° 270 et l'avenue Félix Faure	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Félix Faure	entre le n° 28 et la rue Jean Marie Chavant	
				Rue de Créqui	entre le n° 270 et l'avenue Félix Faure	
	Avenue Félix Faure	côté pair, entre le n° 28 et la rue Jean Marie Chavant				
	Rue de Créqui	des deux côtés, entre le n° 270 et l'avenue Félix Faure				
307	Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Repos	des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 29	A partir du mercredi 18 janvier 2017 jusqu'au mardi 24 janvier 2017
308	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour ERDF sous couvert du Lyvia n° 201617437	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Béguin	sur 20 m au droit du n° 10	A partir du mercredi 18 janvier 2017 jusqu'au mardi 31 janvier 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 10	
Registre de l'année 2017						
L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture						

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Dahmani	Nebia	Atsem Principal 2 ^e classe	Titulaire	1/2/2016	Education	Arrêté rectificatif détachement changement filière
Berlioz	Cedric Olivier	Assistant de conservation	Contractuel	16/4/2016	Affaires Culturelles	Complément de temps partiel jusqu'au 17/5/2016
Amoros	Elisabeth	Assistant de conservation	Titulaire	7/9/2016	Bibliothèque	Intégration suite à détachement
Noel	Eric	Adjt patrimoine Pp 22 ^e classel	Titulaire	1/11/2016	Mba	Intégration suite à détachement
Malissen	Marion	Assis Terr Patri	Titulaire	1/11/2016	Mac	Intégration suite à détachement
Ahmed Belkacem	Naima	Assis Soc Educateur Principal	Titulaire	13/1/2017	Education	Maintien en détachement
Mekhnache	Yasmina	Assis Soc Educateur Principal	Titulaire	4/1/2017	Education	Maintien en détachement
Coquel	Claudine	Technicien principal	Stagiaire	1/12/2016	Bibliothèque	Nomination stagiaire
Bonhomme	Helene	Assistant conservation	Titulaire	1/11/2016	Bibliothèque	Recrutement par détachement
Giroud	Laure	Aa2	Titulaire	1/12/2016	Education	Recrutement par voie de détachement
Roux	Florian	Adjoint technique 2 ^e classe	Non Titulaire	1/1/2017	Mba	Recrutement remplaçant
Bensalem	Mahjoub	Adjoint du Pat 2 ^e classe	Non Titulaire	4/7/2016	Chrd	Recrutement remplaçant
Daoussi	Nassim	Adjoint technique 2 ^e classe	Non Titulaire	1/9/2016	Chrd	Recrutement remplaçant
Ferret	Lucas	Adjoint Technique 2 ^e classe	Non Titulaire	7/12/06	Imprimerie	Recrutement remplaçant
Guagenti	Valérie	Adjoint du patrimoine 2 ^e classe	Non Titulaire	7/10/2016	Chrd	Recrutement remplaçant
Montebran	Aurore	Adjoint du patrimoine 2 ^e classe	Non Titulaire	6/10/2016	Chrd	Recrutement remplaçant
Perret	Margaux	Adjoint du patrimoine 2 ^e classe	Non Titulaire	12/9/2016	Chrd	Recrutement remplaçant
Renon	Marie	Adjoint du patrimoine	Non Titulaire	21/3/2016	Chrd	Recrutement remplaçant
Cherrad	Myriam Aziza	At2	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement remplaçant
Ferret	Lucas	Adjoint technique 2 ^e classe	Non Titulaire	7/12/06	Imprimerie	Recrutement remplaçant
Hamlil	Malika	Adjoint du patrimoine 2 ^e classe	Contractuel	1/11/2016	Biblioth-que	Recrutement remplacement jusqu'au 30/11/2016
Morel Fabienne	Fabienne	AA2	titulaire	1/10/2016	Régulation Urbaine	Mise à disposition
Belliard Yvonne	Yvonne	AA1	titulaire	1/10/2016	Régulation Urbaine	Mise à disposition

Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Boukoubba	Farida	Auxiliaire de Soins de 1 ^{ère} classe	Contractuel	1/12/2016	CCAS	Recrutement Remplaçant

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction des marchés publics - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Erratum - Annule et remplace l'occupation du droit des sols pendant la période du 19 au 24 décembre 2016, parues dans le BMO 6194 du 9 janvier 2017 - Pages 141 à 148

Déclarations préalables de travaux déposées à la Ville de Lyon Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 19 au 24 décembre 2016

DP 069 385 16 02508 déposée le 19 décembre 2016 - Projet : Aménagement intérieur d'un logement - Terrain : 87 quai Pierre Scize Lyon 5^e Superficie du terrain : 275 m² - Demandeur : M^{me} Gentil Ghislène 87 quai Pierre Scize 69005 Lyon

DP 069 387 16 02509 déposée le 19 décembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 78 rue Béchevelin Lyon 7^e Superficie du terrain : 367 m² - Demandeur : Im Invest 5 Espace Henry Vallée 69007 Lyon - Mandataire : M. Magner Serge

DP 069 382 16 02510 déposée le 19 décembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 33 rue de la République Lyon 2^e Superficie du terrain : 226 m² - Demandeur : Picqsarl 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Picq Christophe

DP 069 387 16 02511 déposée le 19 décembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 32 rue Montesquieu Lyon 7^e Superficie du terrain : 366 m² - Demandeur : Toitures Barski 2 boulevard Jean Monnet 69490 Pontcharra-Sur-Turdine - Mandataire : M. Barski Frédéric

DP 069 388 16 02512 déposée le 19 décembre 2016 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 99 avenue des Frères Lumière Lyon 8^e Superficie du terrain : 866 m² - Demandeur : M^{me} Debeaux Renée 4 impasse Marcel Desplaces 69330 Meyzieu

DP 069 384 16 02513 déposée le 19 décembre 2016 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 29 rue d'Ivry Lyon 4^e Superficie du terrain : 405 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : M^{me} Roche-Garin Michèle

DP 069 384 16 02514 déposée le 19 décembre 2016 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 44 rue Denfert Rochereau Lyon 4^e Superficie du terrain : 159 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : M^{me} Roche-Garin Michèle

DP 069 382 16 02515 déposée le 19 décembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 20 rue de la Charité Lyon 2^e Superficie du terrain : 513 m² - Demandeur : M^l Bonnard Véronique 106 chemin du Bichon 01360 Bressolles

DP 069 382 16 02516 déposée le 19 décembre 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 6 rue Franklin Lyon 2^e Superficie du terrain : 855 m² - Demandeur : M. Massart Matthieu 9 rue de l'Ancienne Préfecture 69002 Lyon

DP 069 386 16 02517 déposée le 19 décembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 rue Tête d'Or Lyon 6^e Superficie du terrain : 611 m² - Demandeur : M^{me} Cochin Diane 102 rue Tronchet 69006 Lyon

DP 069 381 16 02518 déposée le 19 décembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 17 rue Ornano Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 544 m² - Demandeur : M. Martinez Franck 17 rue Ornano 69001 Lyon

DP 069 383 16 02519 déposée le 19 décembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 20 quai Augagneur Lyon 3^e Superficie du terrain : 964 m² - Demandeur : M^{me} Chambe Magali 9 rue Saint-Irénée 69690 Bessenay

DP 069 386 16 02520 déposée le 19 décembre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 9 rue Vendôme Lyon 6^e Superficie du terrain : 425 m² - Demandeur : M. Froment Jean Yves 9 rue Vendôme 69006 Lyon

DP 069 384 16 02522 déposée le 20 décembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 60 rue de Cuire Lyon 4^e Superficie du terrain : 170 m² - Demandeur : M. Moszkowicz David 12 rue Mottet de Gérando 69001 Lyon

DP 069 386 16 02523 déposée le 20 décembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 95 rue Robert Lyon 6^e Superficie du terrain : 131 m² - Demandeur : Fabcam 42 chemin des Peupliers 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Camilli Christophe

DP 069 381 16 02524 déposée le 20 décembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 rue Bouteille Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 1177 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 388 16 02525 déposée le 20 décembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 50 boulevard des Etats-Unis Lyon 8^e Superficie du terrain : 25206 m² - Demandeur : Lycee Auguste et Louis Lumière 50 boulevard des Etats-Unis 69372 Lyon Cedex 08 - Mandataire : M^{me} Buffarot Bernadette

DP 069 382 16 02526 déposée le 20 décembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux - Terrain : 19 rue Louis Paufique Lyon 2^e Superficie du terrain : 866 m² - Demandeur : Le République 19 rue Louis Paufique 69002 Lyon - Mandataire : M. Liveneau Aurélien

DP 069 389 16 02527 déposée le 20 décembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 92 rue du Bourbonnais Lyon 9^e Superficie du terrain : 263 m² - Demandeur : Enedis 288 rue Duguesclin 69211 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Poyet Rémy

DP 069 383 16 02528 déposée le 20 décembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 37 rue Saint-Isidore Lyon 3^e Superficie du terrain : 1181 m² - Demandeur : SDC Le Saint-Isidore Représente Par Lyon Regie 20 t rue Guilloud 69003 Lyon - Mandataire : M. Leger Jérémy

DP 069 389 16 02529 déposée le 20 décembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 34 rue Pierre Audry Lyon 9^e Superficie du terrain : 11091 m² - Demandeur : Lyon Metropole Habitat 194 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Prade Bertrand

DP 069 383 16 02530 déposée le 21 décembre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 70 rue Claude Farrère Lyon 3^e Superficie du terrain : 449 m² - Demandeur : M. Quidet Damien 35 allée des 3 Chatons 69210 Eveux

DP 069 383 16 02531 déposée le 21 décembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 rue Montaigne Lyon 3^e Superficie du terrain : 416 m² - Demandeur : M^{me} Cornillon Geneviève 20 rue Montaigne 69003 Lyon

DP 069 383 16 02532 déposée le 21 décembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 199 rue de Créqui Lyon 3^e Superficie du terrain : 145 m² - Demandeur : Holding Didonna 20 rue Pasteur 69007 Lyon - Mandataire : M. Didonna Gabi

DP 069 384 16 02533 déposée le 21 décembre 2016 - Projet : Extension d'un logement - Surface créée : 17 m² - Terrain : 3 rue Denfert Rochereau Lyon 4^e Superficie du terrain : 378 m² - Demandeur : M. Laberte Benjamin Philippe 3 rue Denfert Rochereau 69004 Lyon

DP 069 386 16 02534 déposée le 21 décembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 80 rue Vendôme Lyon 6^e Superficie du terrain : 341 m² - Demandeur : Vignes et Vins 53 avenue de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : M. Fazeli Arnaud

DP 069 383 16 02535 déposée le 21 décembre 2016 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 1 rue Saint-Eusèbe Lyon 3^e Superficie du terrain : 724 m² - Demandeur : M. Maraviglia Franck 40 Lotissement les Sabines 69130 Ecully

DP 069 383 16 02536 déposée le 21 décembre 2016 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : Rue Servient Centre Commercial de la Part-Dieu Lyon 3^e Superficie du terrain : 43173 m² - Demandeur : SFR 452 cours du 3^e Millénaire 69800 Saint-Priest -

Mandataire : M. Masurier Cyril

DP 069 381 16 02537 déposée le 21 décembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 23 rue Philippe Gonnard Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 472 m² - Demandeur : Entreprise Thabuis 7 rue de la Convention 69600 Oullins - Mandataire : M^{me} Tastevin Muriel

DP 069 383 16 02538 déposée le 21 décembre 2016 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 69-75 cours Albert Thomas Lyon 3^e Superficie du terrain : 5905 m² - Demandeur : Bouygues Télécom 1 boulevard Vivier Merle 69443 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M^{me} Biolchini Sophie

DP 069 384 16 02539 déposée le 21 décembre 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en 11 logements - Terrain : 10 avenue Cabias Lyon 4^e Superficie du terrain : 1687 m² - Demandeur : Key Invest 30 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Mandataire : M. Elbaze Kevin

DP 069 388 16 02540 déposée le 21 décembre 2016 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 17 rue Auguste Chollat Lyon 8^e Superficie du terrain : 5495 m² - Demandeur : Bouygues Telecom 1 boulevard Vivier Merle 69443 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M^{me} Biolchini Sophie

DP 069 381 16 02541 déposée le 21 décembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 quai Jean Moulin Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 623 m² - Demandeur : Quai Jean Moulin 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean

DP 069 384 16 02542 déposée le 21 décembre 2016 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Terrain : 14 rue Ferré Lyon 4^e Superficie du terrain : 408 m² - Demandeur : M. Jorand Yves 14 rue Ferré 69004 Lyon

DP 069 383 16 02543 déposée le 21 décembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue François Gillet Lyon 3^e Superficie du terrain : 1200 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : M^{me} Roche-Garin Michèle

DP 069 386 16 02544 déposée le 21 décembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue Professeur Weill Lyon 6^e Superficie du terrain : 320 m² - Demandeur : Le Fils du Boucher 10 rue Louis Adam 69100 Villeurbanne - Mandataire : M^{me} Amsellem Martine

DP 069 388 16 02545 déposée le 22 décembre 2016 - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 140 rue Villon Lyon 8^e Superficie du terrain : 593 m² - Demandeur : M. Deschamps Thibault 140 rue Villon 69008 Lyon

DP 069 381 16 02546 déposée le 22 décembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 27 rue de l'Arbre Sec Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 425 m² - Demandeur : M. Bouanich Thomas La Marne 26110 Nyons

DP 069 382 16 02547 déposée le 22 décembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 place Carnot Lyon 2^e Superficie du terrain : 317 m² - Demandeur : M. Bourg-Banville Sébastien 17 montée des Grands Prés 38200 Vienne

DP 069 385 16 02548 déposée le 22 décembre 2016 - Projet : Construction d'un local poubelle et modification de clôture - Surface créée : 19 m² - Terrain : 14 chemin de Montauban Lyon 5^e Superficie du terrain : 10051 m² - Demandeur : Sainte-Marie de Lyon 4 montée Saint-Barthélémy 69005 Lyon - Mandataire : M. Bouchacourt Marc

DP 069 382 16 02549 déposée le 22 décembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue Confort Lyon 2^e Superficie du terrain : 146 m² - Demandeur : EGBD 2 t chemin du Tronchon 69570 Dardilly - Mandataire : M. Dahan Norbert

DP 069 382 16 02550 déposée le 22 décembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 11 rue François Dauphin Lyon 2^e Superficie du terrain : 333 m² - Demandeur : Régie Mouton 5 rue du Commandant Dubois 69003 Lyon - Mandataire : M^{me} Mouton Patricia

DP 069 383 16 02551 déposée le 22 décembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 232 avenue Félix Faure Lyon 3^e Superficie du terrain : 418 m² - Demandeur : Entreprise Denis Vincent 264 route de Genas 69500 Bron - Mandataire : M. Vincent Denis

DP 069 381 16 02552 déposée le 22 décembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 13 rue René Leynaud Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 1130 m² - Demandeur : M^{me} Henkeme Chantal 19 rue Vendôme 69006 Lyon

DP 069 387 16 02553 déposée le 22 décembre 2016 - Projet : Division parcellaire - Terrain : Rue Clément Marot Lyon 7^e Superficie du terrain : 4358 m² - Demandeur : Assoc Diocésaine de Lyon 6 avenue Adolphe Max 69321 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Dewavrin Amaury

DP 069 381 16 02554 déposée le 22 décembre 2016 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : rue Terme Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 134 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 386 16 02555 déposée le 22 décembre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 31 cours François Roosevelt Lyon 6^e Superficie du terrain : 588 m² - Demandeur : Thomas Cook 92 - 98 boulevard Victor Hugo 92115 Clichy Cedex - Mandataire : M. Bertho Manuel

DP 069 388 16 02556 déposée le 23 décembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 115 avenue des Frères Lumière Lyon 8^e Superficie du terrain : 548 m² - Demandeur : Syndic Copro 115 Frères Lumière 99 rue Duguesclin 69006 Lyon - Mandataire : M. Hornus Denis

DP 069 381 16 02557 déposée le 22 décembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 51 quai Saint-Vincent Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 81 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 20 rue Pernon 69004 Lyon - Mandataire : M. Ferrer Patrick

DP 069 383 16 02558 déposée le 23 décembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7b-11b rue Professeur Sisley Lyon 3^e Superficie du terrain : 10384 m² - Demandeur : Gagneux Service Immobilier 62 rue Ney 69006 Lyon - Mandataire : M^{me} Boulez Anna

DP 069 384 16 02559 déposée le 23 décembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 place de la Croix-Rousse Lyon 4^e Superficie du terrain : 534 m² - Demandeur : Laboratoire Biologie Dynabio 9 place de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Mandataire : M^{me} Gebeille Anicet

DP 069 381 16 02560 déposée le 23 décembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 rue du Jardin des Plantes Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 330 m² - Demandeur : Mairie de Lyon DCER 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 381 16 02561 déposée le 23 décembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 22 rue des Capucins Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 301 m² - Demandeur : M. Alvarez Christian 22 rue des Capucins 69001 Lyon

DP 069 389 16 02562 déposée le 23 décembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries et réfection de toiture - Terrain : 14 Impasse Pierre Baizet Lyon 9^e Superficie du terrain : 23579 m² - Demandeur : Bayer 14 impasse Pierre Baizet 69009 Lyon - Mandataire : M. Zerrouk Robert

DP 069 383 16 02563 déposée le 23 décembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en local d'intérêt collectif - Terrain : 18 route de Genas Lyon 3^e Superficie du terrain : 364 m² - Demandeur : M^{me} Roose Céline 16 rue Saint-Sidoine 69003 Lyon

DP 069 386 16 02564 déposée le 23 décembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 36 boulevard des Belges Lyon 6^e Superficie du terrain : 482 m² - Demandeur : Entreprise Bouvard 49 avenue Lefèvre 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Bouvard Eric

DP 069 385 16 02565 déposée le 23 décembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 rue des Macchabées Lyon 5^e Superficie du terrain : 373 m² - Demandeur : Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Mandataire : M^{me} Gonin Laurianne

DP 069 387 16 02566 déposée le 23 décembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 33 rue Pasteur Lyon 7^e Superficie du terrain : 331 m² - Demandeur : Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Mandataire : M^{me} Gonin Laurianne

DP 069 383 16 02567 déposée le 23 décembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 - 3 cours Albert Thomas Lyon 3^e Superficie du terrain : 2051 m² - Demandeur : Agasca Identification 19 rue du 35^e Régiment d'Aviation 69500 Bron - Mandataire : M. Bernard Olivier

DP 069 382 16 02568 déposée le 23 décembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 43 rue Franklin Lyon 2^e Superficie du terrain : 460 m² - Demandeur : Champagne Façades 24 rue Jean Claude-Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or Cedex - Mandataire : M. Fraise Julien

DP 069 384 16 02569 déposée le 23 décembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 47 Ter rue Chazière Lyon 4^e Superficie du terrain : 1084 m² - Demandeur : M. Challe Eric 47 Ter rue Chazière 69004 Lyon

DP 069 382 16 02570 déposée le 23 décembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 27 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2^e Superficie du terrain : 319 m² - Demandeur : Cabinet Tambourini 5 rue Pizay 69001 Lyon - Mandataire : M. Revol Aurélien

DP 069 384 16 02571 déposée le 23 décembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 - 7 avenue de Birmingham Lyon 4^e Superficie du terrain : 2655 m² - Demandeur : Entreprise Denis Vincent 264 route de Genas 69500 Bron Mandataire : M. Vincent Denis

DP 069 388 16 02572 déposée le 23 décembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 impasse Berchet Lyon 8^e Superficie du terrain : 443 m² - Demandeur : Cabinet Tambourini 5 rue Pizay 69001 Lyon - Mandataire : M. Revol Aurélien

DP 069 383 16 02573 déposée le 23 décembre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 8 rue Girié Lyon 3^e Superficie du terrain : 514 m² - Demandeur : M. Richard Jean-François 8 rue Girié 69003 Lyon

Permis d'aménager déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 19 au 24 décembre 2016

PA 069 388 16 00002 déposé le 20 décembre 2016 - Projet : Aménagement d'un lotissement en vue de réaliser la construction de logements, d'une crèche, d'une résidence étudiante, d'une résidence de personnes âgées, et l'aménagement paysager des extérieurs. Édification d'une clôture. - Terrain : 168-174 route de Vienne Lyon 8^e Superficie du terrain : 38022 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Reymond Stéphane - Auteur : Atelier Thierry Roche & Associés 91 B avenue de la République 69160 Tassin-la-Demi-Lune

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 19 au 24 décembre 2016

PC 069 389 11 00251 M01 déposé le 23 décembre 2016 Modificatif - Projet : Démolition de 12 logements, construction de 70 logements, 4 commerces et création de 93 aires de stationnement - Surface créée : 5349 m² - Terrain : 38 - 40 rue Marietton Lyon 9^e Superficie du terrain : 2885 m² - Demandeur : Sarl Amo Neuf 58 rue Montgolfier 69006 Lyon - Mandataire : M. Amoyal Benjamin - Auteur : Xanadu Architectes 58 bis rue Sala 69002 Lyon

PC 069 383 11 00327 M04 déposé le 21 décembre 2016 Modificatif - Projet : Démolition d'un bâtiment et construction d'un immeuble de bureaux avec commerces et création de 68 aires de stationnement - Surface créée : 10986 m² - Terrain : 15 rue des Cuirassiers Lyon 3^e Superficie du terrain : 2792 m² - Demandeur : SCI du 15 rue des Cuirassiers 30 avenue Kleber 75208 Paris Cedex 16 - Mandataire : M. Weinberg Thomas - Auteur : Aia Architectes 20 rue Lortet 69366 Lyon Cedex 07

PC 069 389 11 00477 M01 déposé le 20 décembre 2016 Modificatif - Projet : Construction d'un groupe scolaire - Surface créée : 3367 m² - Terrain : 61 rue des Docks Lyon 9^e Superficie du terrain : 2858 m² - Demandeur : Serl 4 boulevard Eugène Deruelle 69398 Lyon - Mandataire : M. Brassart Eric - Auteur : Tekhne Architectes 43 rue des Hérideaux 69008 Lyon

PC 069 387 14 00030 M03 déposé le 20 décembre 2016 Modificatif - Projet : Construction de 3 bâtiments de bureaux et création de 104 aires de stationnement - Terrain : 3 rue Abraham Bloch Lyon 7^e Superficie du terrain : 7810 m² - Demandeur : SCI Abraham Bloch Lyon 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Mougnot Vincent - Auteur : Sud Architectes 27 rue Joannès Carret 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 388 14 00177 M02 déposé le 22 décembre 2016 Modificatif - Projet : Démolition de bâtiments, construction d'un ensemble immobilier de 69 logements, de 3 locaux d'activités et création de 89 aires de stationnement - Surface créée : 3730 m² - Terrain : 10 - 12 promenade Léa et Napoléon Bullukian Lyon 8^e Superficie du terrain : 2596 m² - Demandeur : SCI Lyon 8 Bullukian 45 quai Rambaud 69002 Lyon - Mandataire : M. Rouquette Didier - Auteur : Z Architecture 13 bis Quai Rambaud 69002 Lyon

PC 069 384 14 00426 M03 déposé le 22 décembre 2016 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 4 logements et création de 4 mezzanines - Surface créée : 519 m² - Terrain : 28 - 30 rue Valentin Couturier Lyon 4^e Superficie du terrain : 800 m² - Demandeur : Samp 65 chemin de la Samp 26600 Crozes Hermitage - Mandataire : M. Ranconi Serge - Auteur : M. Ressay Thibault 36 rue Victorien Sardou 69007 Lyon

PC 069 389 15 00027 T02 déposé le 21 décembre 2016 Transfert - Projet : Démolition de garages, construction de 18 logements, réhabilitation d'un immeuble et création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 942 m² - Terrain : 28 quai Paul Sédallian Lyon 9^e Superficie du terrain : 1866 m² - Demandeur : SCCV Quai Sedaillon 13 b quai Pierre Scize 69009 Lyon - Mandataire : M. Clemente Mario - Auteur : Bruno Curis Sarl 25 rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 383 15 00392 M01 déposé le 20 décembre 2016 Modificatif - Projet : Extension d'une maison individuelle, changement de menuiseries et construction d'une piscine - Surface créée : 43 m² - Terrain : 8 rue Pascal Lyon 3^e Superficie du terrain : 446 m² - Demandeur : M^{me} Chauvin Géraldine 8 rue Pascal 69003 Lyon - Auteur : Atelier du Trat 321 route des Rippes 01240 Certines

PC 069 386 16 00162 M01 déposé le 23 décembre 2016 Modificatif - Projet : Démolition, construction d'un bâtiment de bureaux et création de 25 aires de stationnement - Surface créée : 2232 m² - Terrain : 6 - 6 bis rue Béranger Lyon 6^e Superficie du terrain : 1008 m² - Demandeur : Linkcity City Sud Est 905 rue d'Espagne 69124 Colombier-Saugnieu - Mandataire : M. Ducret Grégory - Auteur : Atelier Vera & Associés Architectes 7 quai Général Sarraill 69006 Lyon

PC 069 389 16 00416 déposé le 19 décembre 2016 - Projet : Construction d'un bâtiment de 18 logements et création de 19 aires de stationnement - Surface créée : 1035 m² - Terrain : 6 rue des Tuileries Lyon 9^e Superficie du terrain : 1974 m² - Demandeur : Entreprendre pour Humaniser la Dépendance 69 chemin de Vassieux 69300 Caluire et Cuire - Mandataire : M. Devert Bernard - Auteur : AC Architecture Ingénierie 8 rue Pauline Jaricot 69005 Lyon

PC 069 388 16 00417 déposé le 19 décembre 2016 - Projet : Construction d'un bâtiment de 2 logements et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 224 m² - Terrain : 6 rue du Bocage Lyon 8^e Superficie du terrain : 229 m² - Demandeur : SAS Guicherd & Associés 67 rue Bataille 69008 Lyon - Mandataire : M. Guicherd Romain - Auteur : Fernandes David 33 b rue Charles Richard 69003 Lyon

PC 069 385 16 00418 déposé le 19 décembre 2016 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements et locaux commerciaux et ravalement de façade - Terrain : 6 rue Marius Gonin Lyon 5^e Superficie du terrain : 225 m² - Demandeur : Marius 223 route de Vienne 69008 Lyon - Mandataire : M. Dutoit Alain - Auteur : A-Graph Architectes 2 rue de la Tour du Pin 69004 Lyon

PC 069 383 16 00419 déposé le 20 décembre 2016 - Projet : Démolition et construction d'une maison individuelle - Surface créée : 149 m² - Terrain : 51 rue Bonnard Lyon 3^e Superficie du terrain : 106 m² - Demandeur : M. Bouzerzour Nasser 9 rue Verdier 69500 Bron - Auteur : Ocube 88 route de Strasbourg 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 385 16 00420 déposé le 21 décembre 2016 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 93 m² - Terrain : 15 rue de Chazay Lyon 5^e Superficie du terrain : 619 m² - Demandeur : M. KAFIZ Hachemir 78 b rue Pierre Audry 69009 Lyon

PC 069 388 16 00421 déposé le 21 décembre 2016 - Projet : Construction d'un bâtiment de 17 logements et création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 946 m² - Terrain : 130 avenue Paul Santy Lyon 8^e Superficie du terrain : 764 m² - Demandeur : Duguesclin & Associés Montagnes 78 rue de la Villette 69003 Lyon - Mandataire : M. Wigniolle Olivier - Auteur : L'atelier 127 27 rue de la Doua 69100 Villeurbanne

PC 069 388 16 00422 déposé le 21 décembre 2016 - Projet : Construction d'un bâtiment de 17 logements et création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 946 m² - Terrain : 130 avenue Paul Santy Lyon 8^e Superficie du terrain : 764 m² - Demandeur : Icade Promotion 78 rue de la Villette 69425 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M^{me} Forot Françoise - Auteur : L'atelier 127 27 rue de la Doua 69100 Villeurbanne

PC 069 386 16 00423 déposé le 21 décembre 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial avec modification de façade - Terrain : 33 rue Duquesne Lyon 6^e Superficie du terrain : 592 m² - Demandeur : Picard Surgelés 19 place de la Résistance 92446 Issy les Moulineaux - Mandataire : M. Roussel Philippe - Auteur : Archi Groupe Méditerranée 12 rue de la Croix 34880 Laverune

PC 069 387 16 00424 déposé le 22 décembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local commercial et artisanal en bureaux avec modification de façade - Terrain : 19 rue Salomon Reinach Lyon 7^e Superficie du terrain : 284 m² - Demandeur : Tsar La Gallée 69390 Millery - Mandataire : M. Schmider Thomas - Auteur : Descours Architecte 69 rue Pasteur 69007 Lyon

PC 069 389 16 00425 déposé le 22 décembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement avec modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 10 rue des Tuileries Lyon 9^e Superficie du terrain : 131 m² - Demandeur : M. Berengier Julien 34 Route de Saint-Romain 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'OR - Auteur : M. Maillard Denis 17 chemin Louis Chirpaz 69130 Ecully

PC 069 387 16 00426 déposé le 22 décembre 2016 - Projet : Construction d'une centrale de production de chaleur - Surface créée : 135 m² - Terrain : Angle rue des Girondins - rue Félix Brun Lyon 7^e Superficie du terrain : 853 m² - Demandeur : Elm 184 cours Lafayette 69441 Lyon Cedex - Mandataire : M. Aguesse Jérôme - Auteur : Enia Architectes 46 rue de Lagny 93100 Montrouil

PC 069 383 16 00427 déposé le 22 décembre 2016 - Projet : Construction d'une centrale de production de froid - Surface créée : 1456 m² - Terrain : Angle avenue Félix Faure – rue Maurice Flandin Lyon 3^e Superficie du terrain : 5053 m² - Demandeur : Elm 184 cours Lafayette 69441 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Aguesse Jérôme - Auteur : Enia Architectes 46 rue de Lagny 93100 Montreuil

PC 069 388 16 00428 déposé le 22 décembre 2016 - Projet : Construction d'un bâtiment de 20 logements et création de 11 aires de stationnement - Surface créée : 1494 m² - Terrain : 8 rue Ranvier Lyon 8^e Superficie du terrain : 582 m² - Demandeur : Promelia 169 -173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M^{me} Devalmont Elizabeth - Auteur : Equator Paris 21 rue de Châtillon 75014 Paris

PC 069 389 16 00429 déposé le 22 décembre 2016 - Projet : Réhabilitation de deux bâtiments de logements - Terrain : Chemin du Bas Port - Ile Barbe Lyon 9^e Superficie du terrain : 3593 m² - Demandeur : SCCV Le Chatelard Ile Barbe 574 chemin de Wette Fays 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Teboul Patrick Michaël - Auteur : M^{me} Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 388 16 00430 déposé le 22 décembre 2016 - Projet : Construction d'un bâtiment de 27 logements et création de 31 aires de stationnement - Surface créée : 1471 m² - Terrain : 116-118 rue Montagny Lyon 8^e Superficie du terrain : 847 m² - Demandeur : Sci L'Athénée 44 cours Gambetta 69007 Lyon - Mandataire : M. Dumas Pierre - Auteur : Agréga Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 385 16 00431 déposé le 23 décembre 2016 - Projet : Réaménagement intérieur d'un établissement scolaire - Terrain : 24 montée Saint-Barthélemy Lyon 5^e Superficie du terrain : 17627 m² - Demandeur : Centre Scolaire Les Lazaristes 24 montée Saint-Barthélemy 69005 Lyon - Mandataire : M. Defillion Georges - Auteur : Batton - Bergmann Architectes 228 avenue Félix Faure 69003 Lyon

PC 069 387 16 00432 déposé le 23 décembre 2016 - Projet : Construction d'un bâtiment de 40 logements, d'un local commercial et création de 34 aires de stationnement - Surface créée : 2728 m² - Terrain : 372-374 rue Garibaldi Lyon 7^e Superficie du terrain : 728 m² - Demandeur : SNC Cogedim Grand Lyon 235 cours Lafayette 69451 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Berthier Guillaume - Auteur : Axe Architecture 116 rue Hénou 69004 Lyon

PC 069 385 16 00433 déposé le 23 décembre 2016 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 238 m² - Terrain : 61 rue de la Garenne Lyon 5^e Superficie du terrain : 5068 m² - Demandeur : M. Djeflal Samir 21 T avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Auteur : Architecture Attitude 31 rue Félix Brun 69007 Lyon

PC 069 385 16 00434 déposé le 23 décembre 2016 - Projet : Construction d'un bâtiment de 9 logements et création de 5 aires de stationnement - Surface créée : 1009 m² - Terrain : 1 rue de l'Antiquaille Lyon 5^e Superficie du terrain : 34273 m² - Demandeur : SACVL 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Mandataire : M. Lamoulen Eric - Auteur : Atelier Thierry Roche & Associés 91 B avenue de la République 69160 Tassin-la-Demi-Lune

PC 069 389 16 00435 déposé le 23 décembre 2016 - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment de logements et création de 6 aires de stationnement - Surface créée : 117 m² - Terrain : 145-155 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9^e Superficie du terrain : 45837 m² - Demandeur : Vilogia 27 rue Maurice Flandin 69003 Lyon - Mandataire : M. Labrosse Cédric - Auteur : Atelier A+ 3 rue Burdeau 69003 Lyon

PC 069 386 16 00436 déposé le 23 décembre 2016 - Projet : Extension et surélévation d'un bâtiment de logements - Surface créée : 325 m² - Terrain : 58 rue d'Inkermann Lyon 6^e Superficie du terrain : 302 m² - Demandeur : M. Corredera Fabien 58 rue d'Inkermann 69006 Lyon - Auteur : Nougariolis Philippe Architecte 85 chemin de Crépieux 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 387 16 00437 déposé le 23 décembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 6 logements, extension et modification de façade - Surface créée : 217 m² - Terrain : 11 rue Grillet Lyon 7^e Superficie du terrain : 503 m² - Demandeur : M^{me} Mercoyrol de Beaulieu Clémence 48 chemin de Montgay 69270 Fontaines sur Saône - Auteur : Atelier JPA 15 avenue Loisy 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 383 16 00438 déposé le 23 décembre 2016 - Projet : Construction d'un immeuble de 3 logements, une maison individuelle et création de 4 aires de stationnement - Surface créée : 329 m² - Terrain : 61 B rue Feuillat Lyon 3^e Superficie du terrain : 486 m² - Demandeur : Tupai 4 rue de la Bergerie 30700 Saint-Maximin - Mandataire : Mme Baudard Marie-Christine - Auteur : M. Gential Arthur 22 rue Salomon Reinach 69007 Lyon

PC 069 383 16 00439 déposé le 23 décembre 2016 - Projet : Changement de destination de combles en logement et modification de toiture - Terrain : 20 Ter rue Guilloud Lyon 3^e Superficie du terrain : 526 m² - Demandeur : M. Ansellem Benjamin 20 Ter rue Guilloud 69003 Lyon - Auteur : M^{me} Mraïhi Merckel Julie 1 rue du 11 Novembre 1918 69780 Mions

PC 069 389 16 00440 déposé le 23 décembre 2016 - Projet : Extension et réhabilitation de locaux associatifs - Surface créée : 270 m² - Terrain : 25 boulevard Antoine de Saint-Exupéry Lyon 9^e Superficie du terrain : 3695 m² - Demandeur : Fondation Renaud 25 boulevard Antoine de Saint-Exupéry 69009 Lyon - Mandataire : M. Rivoire Michel - Auteur : Axe Architecture M. Julien Cubizolle 116 rue Hénou 69004 Lyon

PC 069 382 16 00441 déposé le 23 décembre 2016 - Projet : Construction d'un hôtel de 35 chambres - Surface créée : 843 m² - Terrain : 15 rue Casimir Périer Lyon 2^e Superficie du terrain : 487 m² - Demandeur : Financière Bcl 64 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : M. Lauby Baptiste - Auteur : Sagittaire Architecte Associés 304 route Nationale 6 - Celtic Parc 69760 Limonest

Déclarations préalables de travaux délivrées pendant la période du 19 au 24 décembre 2016

DP 069 387 16 01652 Décision du 23 décembre 2016 à Coopérative d'habitants La Gargousse 14 rue Creuzet 69007 Lyon - Projet : Ravalement et modification de façades - Démolition d'appentis - Terrain : 73 rue Montesquieu Lyon 7^e

DP 069 387 16 01657 Décision du 23 décembre 2016 à MC Margot Ly7 35 T avenue Pierre Grenier 92100 Boulogne Billancourt - Projet : Changement de destination d'un local commercial en service public ou d'intérêt collectif - Terrain : 116 Grande rue de la Guillotière Lyon 7^e

DP 069 383 16 02018 Décision du 22 décembre 2016 à Maison Drap 22 rue de la Métallurgie 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture et de façade - Terrain : 22 rue de la Métallurgie Lyon 3^e

DP 069 384 16 02023 Décision du 19 décembre 2016 à M^{me} Drelon Audrey 8 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 cours d'Herbouville Lyon 4^e

DP 069 384 16 02033 Décision du 19 décembre 2016 à M. Augis Eric 48 rue du Château d'Eau 69780 Toussieu - Projet : Extension d'un bâtiment et modification de façade - Surface créée : 10 m² - Terrain : 72 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4^e

DP 069 385 16 02115 Décision du 19 décembre 2016 à M. Martin Philippe 21 montée des Epies 69005 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 21 montée des Epies Lyon 5^e

DP 069 384 16 02121 Décision du 19 décembre 2016 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 12 rue de Cuire Lyon 4^e

DP 069 385 16 02125 Décision du 19 décembre 2016 à M. Conchonnet Philippe 2 rue Appian 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 rue Appian Lyon 5^e

DP 069 382 16 02135 Décision du 19 décembre 2016 à Orange-Ditse 13 quai Gailleton 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 13 quai Gailleton Lyon 2^e

DP 069 385 16 02160 Décision du 19 décembre 2016 à M^{me} Chetkowski Christelle 21 rue Docteur Rebatel 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 11 rue de la Quarantaine Lyon 5^e

DP 069 386 16 02162 Décision du 19 décembre 2016 à M^{me} Fourrier Mona 117 rue Cuvier 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 27 cours Lafayette Lyon 6^e

DP 069 384 16 02169 Décision du 19 décembre 2016 à Foncia Saint-Antoine 4 quai Saint-Antoine 69002 Lyon - Projet : Réfection de mur de clôture - Terrain : 8-10 rue Janin Lyon 4^e

DP 069 386 16 02210 Décision du 20 décembre 2016 à M. Huglo Olivier 27 rue de Sèze 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 27 rue de Sèze Lyon 6^e

DP 069 387 16 02219 Décision du 23 décembre 2016 à Grand Lyon Habitat 99 rue Bugeaud 69006 Lyon - Projet : Modification d'un mur de clôture - Terrain : 46-52 avenue Berthelot Lyon 7^e

DP 069 382 16 02220 Décision du 19 décembre 2016 à Galyo SA 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Projet : Construction d'un abri vélos - Terrain

: 13 rue Vaubecour Lyon 2^e

DP 069 385 16 02224 Décision du 19 décembre 2016 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 39 rue des Farges Lyon 5^e

DP 069 387 16 02229 Décision du 19 décembre 2016 à Sci Acvon 26 avenue Berthelot 69007 Lyon - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 26 avenue Berthelot Lyon 7^e

DP 069 381 16 02236 Décision du 19 décembre 2016 à An Toiture Bardage 76 route de Fleurieux 69380 Chatillon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 rue de Thou Lyon 1^{er}

DP 069 388 16 02243 Décision du 21 décembre 2016 à Grand Lyon Habitat 2 place Francfort 69444 Lyon cedex 03 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 16 bis rue Narvik Lyon 8^e

DP 069 388 16 02250 Décision du 19 décembre 2016 à Momotaro 13 rue Antoine Lumière 69008 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 13 rue Antoine Lumière Lyon 8^e

DP 069 384 16 02254 Décision du 19 décembre 2016 à M. Giangrande Frédéric 1 rue Janin 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 80 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4^e

DP 069 384 16 02257 Décision du 19 décembre 2016 à Cité colaire Saint-Exupéry 82 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 82 rue Hénon Lyon 4^e

DP 069 388 16 02266 Décision du 19 décembre 2016 à Erytech 60 avenue Rockefeller 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 60 avenue Rockefeller - Immeuble Adénine Lyon 8^e

DP 069 383 16 02274 Décision du 22 décembre 2016 à Mobalpa 48 cours de la Liberté 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 48 cours de la Liberté Lyon 3^e

DP 069 387 16 02277 Décision du 19 décembre 2016 à Sci Les Arcades 41 chemin Vert 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 30 avenue Berthelot Lyon 7^e

DP 069 383 16 02292 Décision du 22 décembre 2016 à Foncia Bouteille 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 rue des Teinturiers Lyon 3^e

DP 069 387 16 02293 Décision du 19 décembre 2016 à Kaova Café 3 rue Jangot 69007 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 3 rue Jangot Lyon 7^e

DP 069 383 16 02305 Décision du 22 décembre 2016 à M. Granger Matthieu 85 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 85 avenue Félix Faure Lyon 3^e

DP 069 384 16 02309 Décision du 19 décembre 2016 à Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 rue du Chariot d'Or Lyon 4^e

DP 069 387 16 02312 Décision du 23 décembre 2016 à M. H Christian 11 rue Marino Simonetti 69150 Décines-Charpieu - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 72 rue Jaboulay Lyon 7^e

DP 069 383 16 02315 Décision du 22 décembre 2016 à SA d'Hlm Gabriel Rosset 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Projet : Modification de façade - Terrain : 264 rue Duguesclin Lyon 3^e

DP 069 382 16 02327 Décision du 19 décembre 2016 à Ambassade des Etats Unis 2 avenue Gabriel 75382 Paris Cedex 08 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue du Président Carnot Lyon 2^e

DP 069 383 16 02328 Décision du 22 décembre 2016 A Willerval Nicolas Montmeillerat 73800 Sainte-Hélène du Lac - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 cours de la Liberté Lyon 3^e

DP 069 386 16 02329 Décision du 20 décembre 2016 à Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 62 boulevard des Belges Lyon 6^e

DP 069 386 16 02331 Décision du 20 décembre 2016 à Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Réfection de Toiture - Terrain : 60 Boulevard des Belges Lyon 6^e

DP 069 387 16 02332 Décision du 23 décembre 2016 à Bet Savle 73 ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 67 T rue de Marseille Lyon 7^e

DP 069 386 16 02341 Décision du 20 décembre 2016 à Gérard Darel 130 rue Réaumur 75002 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 13 avenue du Maréchal de Saxe Lyon 6^e

DP 069 387 16 02359 Décision du 19 décembre 2016 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade et changement de menuiserie - Terrain : 12 rue Nicolai Lyon 7^e

DP 069 387 16 02361 Décision du 23 décembre 2016 à M. Benaomar Yazid 19 rue Maurice Bouchor 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 rue Maurice Bouchor Lyon 7^e

DP 069 387 16 02374 Décision du 23 décembre 2016 à M^{me} Vaganay Marie-Christine 118 impasse Van Gogh 83110 Sanary sur Mer - Projet : Modification de toiture - Terrain : 8 place Jules Guesde Lyon 7^e

DP 069 387 16 02417 Décision du 23 décembre 2016 A Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 176 avenue Berthelot Lyon 7^e

DP 069 383 16 02423 Décision du 22 décembre 2016 à SA d'Hlm Gabriel Rosset 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 216 rue Paul Bert Lyon 3^e

DP 069 387 16 02443 Décision du 23 décembre 2016 à Régie Gallichet Maître 56 cours Gambetta 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 65 rue Pasteur Lyon 7^e

DP 069 383 16 02467 Décision du 22 décembre 2016 à M. Chalancon Benoît 24 rue Bonnard 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 24 rue Bonnard Lyon 3^e

Déclarations préalables de travaux déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 26 au 31 décembre 2016

DP 069 387 16 02574 déposée le 26 décembre 2016 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 326 rue Garibaldi Lyon 7^e Superficie du terrain : 2409 m² - Demandeur : Free Mobile 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris - Mandataire : M. Poidatz Cyril

DP 069 388 16 02575 déposée le 26 décembre 2016 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 79 - 81- 83 rue Jean Sarrazin Lyon 8^e Superficie du terrain : 2400 m² - Demandeur : Free Mobile 16 rue de la Ville d'Evêque 75016 Paris - Mandataire : M. Poidatz Cyril

DP 069 388 16 02576 déposée le 26 décembre 2016 - Projet : Réhabilitation énergétique d'un immeuble de logements - Terrain : 22-30 avenue des Frères Lumières Lyon 8^e Superficie du terrain : 10719 m² - Demandeur : Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Fassolette Laurent

DP 069 381 16 02577 déposée le 26 décembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 19 rue de l'Arbre sec Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 309 m² - Demandeur : An Toiture Bardage 76 rue de Fleurieux 69380 Chatillon - Mandataire : M. Alias Franck

DP 069 383 16 02578 déposée le 26 décembre 2016 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 48 rue Louis Lyon 3^e Superficie du terrain : 4569 m² - Demandeur : SCI Anb 51 rue Charles Richard 69003 Lyon - Mandataire : M. Martinod Luc

DP 069 382 16 02579 déposée le 26 décembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 quai Tilsitt Lyon 2^e Superficie du

terrain : 867 m² - Demandeur : M^{me} Scattolin Anne-Marie 34 ter avenue Pierre Semard 18100 Vierzon

DP 069 385 16 02580 déposée le 26 décembre 2016 - Projet : Pose de panneaux photovoltaïques - Terrain : 10 rue de la Favorite Lyon 5^e Superficie du terrain : 417 m² - Demandeur : M. Le Chevallier Jacques 10 rue de la Favorite 69005 Lyon

DP 069 381 16 02581 déposée le 26 décembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 rue Sainte-Catherine Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 172 m² - Demandeur : Entreprise Folghera & Belay 107 avenue Paul Marcellin 69120 Vauxl-en-Velin - Mandataire : M. Roussillon Yves

DP 069 384 16 02582 déposée le 26 décembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 - 16 bis rue de Jérôme Dulaar Lyon 4^e Superficie du terrain : 5381 m² - Demandeur : Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or Cedex - Mandataire : M. Fraisse Julien

DP 069 381 16 02583 déposée le 27 décembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 25 rue du Bon Pasteur Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 280 m² - Demandeur : M. Journy François 25 rue du Bon Pasteur 69001 Lyon

DP 069 386 16 02584 déposée le 27 décembre 2016 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 112 rue de Sèze Lyon 6^e Superficie du terrain : 296 m² - Demandeur : Foch Investissements 3 place Louis Pradel 69001 Lyon - Mandataire : M. Cortes Pierre

DP 069 389 16 02585 déposée le 27 décembre 2016 - Projet : Coupes et abattage d'arbres - Terrain : 27 rue du Professeur Patet Lyon 9^e Superficie du terrain : 6893 m² - Demandeur : Green Style 19 chemin de la Loire 69310 Pierre-Bénite - Mandataire : M. Lachana Daniel

DP 069 389 16 02586 déposée le 27 décembre 2016 - Projet : Réfection de menuiseries - Terrain : 78 rue des Docks Lyon 9^e Superficie du terrain : 1109 m² - Demandeur : Scic Habitat Rhône-Alpes SA de Hlm 5 place Camille Georges 69002 Lyon - Mandataire : M. Royet Romain

DP 069 387 16 02587 déposée le 27 décembre 2016 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 118 avenue Berthelot Lyon 7^e Superficie du terrain : 130 m² - Demandeur : Entreprise Thabuis 7 rue de la Convention 69600 Oullins - Mandataire : M^{me} Tastevin Muriel

DP 069 387 16 02588 déposée le 28 décembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 rue Marc Bloch Lyon 7^e Superficie du terrain : 1897 m² - Demandeur : Prosec 7 rue Marc Bloch 69007 Lyon

DP 069 389 16 02589 déposée le 28 décembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries avec ravalement de façade - Terrain : 12b rue Louis Bouquet Lyon 9^e Superficie du terrain : 608 m² - Demandeur : M. Margotin Jérôme 12 b rue Louis Bouquet 69009 Lyon

DP 069 386 16 02590 déposée le 28 décembre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 53 rue Pierre Corneille Lyon 6^e Superficie du terrain : 278 m² - Demandeur : BC Lyon 06 53 rue Pierre Corneille 69006 Lyon - Mandataire : M^{me} Nadal Isabelle

DP 069 384 16 02591 déposée le 29 décembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement - Terrain : 17 montée Justin Godart Lyon 4^e Superficie du terrain : 619 m² - Demandeur : M. Varaldi Julien 17 rue de Nuits 69004 Lyon

DP 069 382 16 02592 déposée le 29 décembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 55 rue Edouard Herriot Lyon 2^e Superficie du terrain : 404 m² - Demandeur : Société Générale 189 rue d'Aubervilliers 75886 Paris Cedex 18 - Mandataire : M. Laperre Daniel

DP 069 384 16 02593 déposée le 29 décembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 99 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4^e Superficie du terrain : 198 m² - Demandeur : OGF 31 rue de Cambrai 75946 Paris Cedex 19 - Mandataire : M. Watrin Claude

DP 069 386 16 02594 déposée le 30 décembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 127 rue de Sèze Lyon 6^e Superficie du terrain : 220 m² - Demandeur : M. Foucher Michaël 7 rue Général de Miribel 69007 Lyon

DP 069 383 16 02595 déposée le 30 décembre 2016 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 220 cours Lafayette Lyon 3^e Superficie du terrain : 96559 m² - Demandeur : Ogic 58 -60 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : M^{me} Bonnet Sabine

DP 069 382 16 02596 déposée le 30 décembre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 14 rue Jarente Lyon 2^e Superficie du terrain : 339 m² - Demandeur : M. Saint-Cyr Patrice 42 rue de la Croix de Mission 69480 Anse

DP 069 381 16 02597 déposée le 30 décembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries avec ravalement de façade - Terrain : 3 place des Terreaux Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 234 m² - Demandeur : SCI GYT 1 rue de la Quarantaine 69005 Lyon - Mandataire : M. Mathiolon Guy

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 26 au 31 décembre 2016

PC 069 388 14 00056 M01 déposé le 30 décembre 2016 Modificatif - Projet : Changement de destination de 8 garages en 4 logements, ravalement de façade et création de 18 aires de stationnement - Surface créée : 132 m² - Terrain : 11 - 13 avenue de Pressensé Lyon 8^e Superficie du terrain : 1231 m² - Demandeur : M. Joly Nicolas 19 allée des Monts d'Or 69410 Champagne au Mont-d'Or - Auteur : Pass'Architecture 851 Route de Genève 01700 Beynost

PC 069 387 14 00316 M02 déposé le 28 décembre 2016 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 207 logements, de bureaux, d'un local artisanal et création de 147 aires de stationnement - Surface créée : 23124 m² - Terrain : 4 - 12 rue des Girondins Lyon 7^e Superficie du terrain : 7905 m² - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M^{me} Grojean Véronique - Auteur : Petitdidierprioux 1 ter rue de Bérulle 94160 Saint-Mandé

PC 069 387 15 00402 T01 déposé le 26 décembre 2016 Transfert - Projet : Démolition, construction de 3 bâtiments de 134 logements, de bureaux, d'un commerce et création de 147 aires de stationnement - Surface créée : 7886 m² - Terrain : 4 - 12 rue des Girondins Lyon 7^e Superficie du terrain : 3289 m² - Demandeur : SCI Lyon 7 - 4-12 Rue des Girondins 33 Cours Gambetta 69446 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Dufour François-Xavier - Auteur : Unanime Architectes 3 rue Jangot 69007 Lyon Agence Seretec 6 boulevard de Lattre de Tassigny 69140 Rillieux-la-Pape

PC 069 383 15 00437 M01 déposé le 30 décembre 2016 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local commercial en 2 logements avec modification de façade - Surface créée : 55 m² - Terrain : 322 rue Paul Bert Lyon 3^e Superficie du terrain : 281 m² - Demandeur : Sci Saperlipaulbert 324 rue Paul Bert 69003 Lyon - Mandataire : Desbat Eric/Christelle - Auteur : Rgn Architecte 13 rue Hector Berlioz 69009 Lyon

PC 069 387 16 00442 déposé le 26 décembre 2016 - Projet : Extension d'un bâtiment - Surface créée : 13 m² - Terrain : 50 rue de Marseille Lyon 7^e Superficie du terrain : 4087 m² - Demandeur : Régie Vincent Targe 50 rue de Marseille 69007 Lyon - Mandataire : M. Targe Vincent - Auteur : Moma Sarl d'Architecture 52 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon

PC 069 388 16 00443 déposé le 26 décembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 18-20 rue des Serpollières Lyon 8^e Superficie du terrain : 3531 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel - Auteur : M. Gensollen Vincent 5 rue de Castries 69002 Lyon

PC 069 382 16 00444 déposé le 27 décembre 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial avec modification de façade - Surface créée : 451 m² - Terrain : Angle rue Grolée - rue Ferrandière Lyon 2^e Superficie du terrain : 2143 m² - Demandeur : White Knight C Grolée-Carnot 2013 SAS 16 avenue de Friedland 75008 Paris - Mandataire : M. Fournage Christophe - Auteur : Rca Ruby Curis Associes 25 rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 389 16 00445 déposé le 27 décembre 2016 - Projet : Création de - Surface de plancher et modification de façade et de toiture - Surface créée : 335 m² - Terrain : 83 rue Gorge de Loup Lyon 9^e Superficie du terrain : 6500 m² - Demandeur : Alged 14 montée des Forts 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Laporte Weywada Emmanuel - Auteur : In Fine Architectes 24 avenue Joannès Masset 69009 Lyon

PC 069 383 16 00446 déposé le 28 décembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un garage en logement, réhabilitation d'une maison, modification de façade, changement de menuiseries et réfection de toiture - Terrain : 1 avenue des Acacias Lyon 3^e Superficie du terrain : 380 m² - Demandeur : M^{me} Guilini Marthe Résidence du Parc 42220 Bourg-Argental - Auteur : M. Didier Jacques 12 rue Jules Simon 42100 Saint-Etienne

PC 069 384 16 00447 déposé le 28 décembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement avec modification de façade - Terrain : 5 passage Richan Lyon 4^e Superficie du terrain : 178 m² - Demandeur : M. Brosse Christian 5 rue Clément Ader 69500 Bron - Auteur : Dudo & Cie 21 rue Brossard 42000 Saint-Etienne

PC 069 388 16 00448 déposé le 28 décembre 2016 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle et réfection d'un mur de clôture - Surface créée : 75 m² - Terrain : 30 rue Longefer Lyon 8^e Superficie du terrain : 150 m² - Demandeur : M^{me} Foivard Céline 30 rue Longefer 69008 Lyon

PC 069 383 16 00449 déposé le 29 décembre 2016 - Projet : Construction d'un parking avec création de 721 aires de stationnement - Surface créée : 834 m² - Terrain : 205 rue Paul Bert Lyon 3^e Superficie du terrain : 95408 m² - Demandeur : Effia Concessions 20 rue Le Peletier 75320 Paris Cedex 09 - Mandataire : M. Savre Emmanuel - Auteur : Sncf Gares & Connexions 129 rue Servient 69003 Lyon

PC 069 388 16 00450 déposé le 29 décembre 2016 - Projet : Construction de 4 bâtiments (soit 70 logements) avec création de 71 aires de stationnement - Surface créée : 4339 m² - Terrain : 168-174 route de Vienne Lyon 8^e Superficie du terrain : 6867 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Reymond Stéphane - Auteur : Atelier Thierry Roche & Associés 91 B avenue de la République 69160 Tassin-la-Demi-Lune

PC 069 388 16 00451 déposé le 29 décembre 2016 - Projet : Construction de 2 bâtiments (soit 133 logements) avec création de 84 aires de stationnement - Surface créée : 5799 m² - Terrain : 168-174 route de Vienne Lyon 8^e Superficie du terrain : 35178 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Reymond Stéphane - Auteur : Atelier Thierry Roche & Associés 91 B avenue de la République 69160 Tassin-la-Demi-Lune

PC 069 388 16 00452 déposé le 29 décembre 2016 - Projet : Construction de 5 bâtiments (soit 238 logements) avec création de 310 aires de stationnement - Surface créée : 13908 m² - Terrain : 168-174 route de Vienne Lyon 8^e Superficie du terrain : 36285 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Reymond Stéphane - Auteurs : Atelier Thierry Roche & Associés 91 B avenue de la République 69160 Tassin-la-Demi-Lune - M^{me} Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon - Bamaa Architectes 16 rue Casimir Périer 69002 Lyon - Cabinet Jacques Varennes 8 place de l'Hôtel de Ville 42000 Saint-Etienne

PC 069 388 16 00453 déposé le 29 décembre 2016 - Projet : Construction de 2 bâtiments de 45 logements avec création de 44 aires de stationnement et aménagement extérieur - Surface créée : 2858 m² - Terrain : 168-174 route de Vienne Lyon 8^e Superficie du terrain : 33174 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Reymond Stéphane - Auteur : Htvs Architecture 2 rue de la Gare 69009 Lyon

PC 069 388 16 00454 déposé le 29 décembre 2016 - Projet : Construction de 3 bâtiments (soit 61 logements), réhabilitation d'une maison et création de 55 aires de stationnement - Surface créée : 3727 m² - Terrain : 166-174 route de Vienne Lyon 8^e Superficie du terrain : 30330 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Reymond Stéphane - Auteurs : Wild Architecture 30 montée des Carmélites 69001 Lyon - A-Mas 6 rue Dromoy 42000 Saint-Etienne - M^{me} Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 388 16 00455 déposé le 29 décembre 2016 - Projet : Construction d'une résidence de 107 logements avec création de 128 aires de stationnement - Surface créée : 6206 m² - Terrain : 166 - 174 route de Vienne Lyon 8^e Superficie du terrain : 31437 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Reymond Stéphane - Auteur : Sud Architectes 27 rue Joannès Masset CS 10711 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 388 16 00456 déposé le 29 décembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un établissement hospitalier en 33 logements et un équipement d'intérêt collectif, changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 168-174 route de Vienne Lyon 8^e Superficie du terrain : 30330 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Reymond Stéphane - Auteur : M^{me} Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 387 16 00457 déposé le 29 décembre 2016 - Projet : Construction d'un bâtiment de 18 logements - Surface créée : 1106 m² - Terrain : 22-24 rue André Bollier Lyon 7^e Superficie du terrain : 5201 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Tillet Patrice - Auteur : And Co Architectes 18 place Tolozan 69001 Lyon

PC 069 384 16 00458 déposé le 29 décembre 2016 - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Surface créée : 162 m² - Terrain : 11 rue du Bois de la Caille Lyon 4^e Superficie du terrain : 1505 m² - Demandeur : M. Martin Joël 10 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

PC 069 385 16 00459 déposé le 30 décembre 2016 - Projet : Extension d'une maison individuelle, modification de clôture et réfection de façades - Surface créée : 22 m² - Terrain : 23 impasse du Point du Jour Lyon 5^e Superficie du terrain : 535 m² - Demandeur : Mme De Bardonneche Marie-Noëlle 23 impasse du Jour 69005 Lyon - Auteur : Ph. De Madinhac 12 rue Cavenne 69007 Lyon

PC 069 383 16 00460 déposé le 30 décembre 2016 - Projet : Construction de 3 bâtiments (soit 139 logements), de bureaux et commerces avec création de 182 aires de stationnement - Surface créée : 16703 m² - Terrain : 222 cours Lafayette Lyon 3^e Superficie du terrain : 100582 m² - Demandeur : Ogic 58 -60 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : M^{me} Bonnet Sabine - Auteurs : Wilmotte & Associés 68 rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 Paris Sud Architectes 27 rue Joannès Masset CS 10711 69256 Lyon Cedex 09 Itar Architectures 47 rue des Tournelles 75003 Paris

PC 069 383 16 00461 déposé le 30 décembre 2016 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 38 m² - Terrain : 110 rue de Trarieux Lyon 3^e Superficie du terrain : 309 m² - Demandeur : M. Tochon-Danguy Samuel 108 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Auteur : Bak.Erige 24 rue Bellicard 69003 Lyon

PC 069 389 16 00462 déposé le 30 décembre 2016 - Projet : Construction d'un bâtiment de 3 logements - Surface créée : 272 m² - Terrain : Boulevard de la Duchère Lyon 9^e Superficie du terrain : 9906 m² - Demandeur : Promelia 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M^{me} Devalmont Elizabeth - Auteur : Atelier des Vergers 12 boulevard de l'Etivallière 42000 Saint-Etienne

PC 069 389 16 00463 déposé le 30 décembre 2016 - Projet : Construction d'un immeuble de 35 logements avec création de 22 aires de stationnement - Surface créée : 2258 m² - Terrain : Boulevard de la Duchère Lyon 9^e Superficie du terrain : 9762 m² - Demandeur : Promelia 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M^{me} Devalmont Elizabeth - Auteur : Atelier Des Vergers 12 boulevard de l'Etivallière 42000 Saint-Etienne

PC 069 389 16 00464 déposé le 30 décembre 2016 - Projet : Construction de 3 immeubles (soit 9 logements) avec création de 9 aires de stationnement - Surface créée : 674 m² - Terrain : Boulevard de la Duchère Lyon 9^e Superficie du terrain : 1228 m² - Demandeur : Promelia 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M^{me} Devalmont Elizabeth - Auteur : Atelier des Vergers 12 boulevard de l'Etivallière 42000 Saint-Etienne

PC 069 388 16 00465 déposé le 30 décembre 2016 - Projet : Construction d'un bâtiment de 36 logements avec création de 41 aires de stationnement - Surface créée : 2308 m² - Terrain : 72-74 rue Maryse Bastié Lyon 8^e Superficie du terrain : 1253 m² - Demandeur : SCI Lyon 8 Mermoz 1 40 rue de Bonnel 69484 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Volay Anthony - Auteur : Sasu Dumetier Design 137 rue Bugeaud 69006 Lyon

Changement d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 26 au 31 décembre 2016

US 069 386 16 00238 déposé le 26 décembre 2016 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 85,00 m² en cabinet de courtage d'assurances - Terrain : 95 rue Robert Lyon 6^e Superficie du terrain : 131 m² - Demandeur : Société 2 CJ 42 chemin des Peupliers 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Camilli Christophe

US 069 389 16 00240 déposé le 30 décembre 2016 - Projet : Changement d'usage de deux locaux d'habitation d'une superficie totale de 66,39 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 21 rue des Docks Lyon 9^e Superficie du terrain : 127 m² - Demandeur : M. et M^{me} Coumert Edouard et Gaëlle 2 2E Travessa Aguas Livres 1250 Lisbonne - Portugal

Déclaration préalable de travaux délivrée pendant la période du 26 au 31 décembre 2016

DP 069 383 16 02347 Décision du 28 décembre 2016 à M. Perez Christian 139 rue de Créqui 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 20 rue de la Bannière Lyon 3^e

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 14 novembre 2016 à 15h, Mmes et MM les membres du Conseil municipal dûment convoqués le 7 novembre 2016 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de nommer Mme Hajri, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal

Appel nominal

Présents : M. Collomb ; M. Képénékian ; Mme Brugnera ; M. Sécheresse ; Mme Aït Maten ; M. Brumm ; Mme Gay ; M. Corazzol ; Mme Bouzerda ; M. Giordano ; Mme Besson ; Mme Condemine ; M. Claisse ; Mme Dognin-Sauze ; Mme Reynaud ; Mme Rivoire ; Mme Rabatel ; M. Cucherat ; M. Graber ; M. David ; Mme Nachury ; Mme Lévy ; M. Blache ; Mme Balas ; M. Lafond ; Mme Roux de Bézieux ; Mme Servien ; Mme Bley ; M. Philip ; Mme Chevallier ; Mme Rolland-Vannini ; M. Maleski ; M. Kismoune ; Mme Picot ; M. Braillard ; M. Touraine ; M. Coulon ; Mme Fondeville ; M. Pelaez ; M. Lévy ; Mme Hobert ; Mme Faurie Gauthier ; M. Rudigoz ; M. Julien-Laferrière ; Mme Hajri ; M. Havard ; M. Tête ; M. Kimelfeld ; Mme Palomino ; M. Geourjon ; Mme Tazdait ; M. Guillard ; Mme de Lavernée ; M. Royer ; M. Broliquier ; Mme Bauguil ; M. Hamelin ; Mme Granjon ; M. Remy ; M. Bernard ; M. Boudot ; Mme Madeleine ; Mme Baume ; M. Durand ; M. Bérat ; Mme Burillon ; Mme Manoukian ; Mme Sangouard ; Mme Perrin-Gilbert.

Absents excusés et dépôts de pouvoir : Mme Berra (pouvoir donné à M. Berat) ; M. Fenech, (pouvoir donné à Mme de Lavernée) ; Mme Frih (pouvoir donné à M. Cucherat) ; M. Le Faou (pouvoir donné à M. Graber),

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Bernard (pouvoir donné à M. Kismoune) ; M. Blache (pouvoir donné à M. David) ; Mme Bley (pouvoir donné à Mme Rivoire) ; Mme Condemine (pouvoir donné à Mme Bouzerda) ; M. Coulon (pouvoir donné à M. Lévy) ; Mme Dognin-Sauze (pouvoir donné à Mme Aït Maten) ; Mme Fondeville (pouvoir donné à Mme Hobert) ; Mme Granjon (pouvoir donné à Mme Perrin-Gilbert) ; M. Hamelin (pouvoir donné à Mme Nachury) ; M. Havard (pouvoir donné à Mme Balas) ; M. Julien-Laferrière (pouvoir donné à Mme Hajri) ; M. Kimelfeld (pouvoir donné à Mme Palomino) ; Mme Lévy (pouvoir à Mme Bauguil) ; Mme Manoukian (pouvoir donné à Mme Rabatel) ; M. Pelaez (pouvoir donné à M. Rudigoz) ; M. Philip (pouvoir donné à Mme Picot) ; Mme Servien (pouvoir donné à Mme Burillon).

Absent non excusé : M. Braillard

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint. (Le quorum est constaté).

Hommage à la mémoire des victimes des attentats perpétrés à Paris le 13 novembre 2015

M. LE MAIRE : Chers collègues, dans un moment, nous allons commencer notre Conseil municipal, débattre des dossiers du quotidien. Ils sont certes importants, et nous en discuterons pour quelques-uns sans doute àprement.

Mais comment ne pas comprendre qu'il y a des moments qui, par-delà nos différences, nous rassemblent. Hier en était un. Nous avons tous vu, devant nos postes de télévision, les cérémonies qui se sont déroulées à Paris en mémoire des victimes du 13 novembre.

Elles étaient d'une grande sobriété, mais elles recelaient aussi beaucoup d'émotion. Ces noms qu'on lisait un à un dans chaque lieu, victimes innocentes d'un terrorisme barbare. Ces milliers de lanternes déposées à la nuit tombée sur le canal Saint-Martin, comme des symboles de ces âmes envolées.

Et des images sont revenues à nos esprits. Nous nous sommes tous rappelé notre émotion, au fur et à mesure que, le 13 novembre de l'année dernière, nous découvrons, quand les heures passaient, l'ampleur de la tragédie qui se déroulait à Paris.

Et puis, dans les jours qui ont suivi, pour certains d'entre nous, la mort a soudain pris un visage. À Lyon, c'était la jeune Caroline Prénat, assassinée au Bataclan. Et j'ai encore présente à l'esprit l'immense émotion qui régnait dans l'abbaye d'Ainay lors de ses funérailles. Nous apprenions aussi que certains de nos proches, de nos amis, avaient échappé, par miracle, à ces massacres, parmi eux, des agents de notre collectivité locale.

Oui, nous avons en mémoire ce 13 novembre comme si les faits s'étaient produits hier. Et pourtant, il faut faire en sorte que ce soit la vie qui l'emporte. Toujours !

C'est pourquoi nous avons décidé de maintenir cette année notre Fête des Lumières. Elle se déroulera dans quelques semaines. Et nous sommes en train de prendre toutes les mesures de sécurité. Certes, nous savons bien sûr que le risque zéro n'existe pas. Mais il fallait maintenir cette manifestation, car, si nous l'avions annulée pour la deuxième année, cela aurait sans doute été le signe que cette fête ne se déroulerait plus jamais, une fête qui est la plus belle de nos fêtes, parce qu'elle est une fête de la beauté, de la poésie, du partage, et même, parce que, pour un certain nombre de Lyonnais, elle revêt un caractère sacré.

Nous sommes en train de préparer l'événement avec toutes celles et tous ceux qui vont en assurer la sécurité, pour que celle-ci soit maximale. Et je veux remercier par avance tous les services – police nationale, police municipale, pompiers, services de logistique et de sécurité – qui sont d'ores et déjà au travail, pour que la fête soit belle, pour qu'elle soit sûre aussi.

Chers collègues, la féerie de la lumière qui, ce jour-là, fera briller les yeux de nos enfants sera notre réponse à ceux qui pensent qu'on peut dominer le monde à force de barbarie.

Mes chers collègues, j'ai souhaité que notre Conseil rende cet après-midi hommage aux victimes : celles du 13 novembre, comme celles de tous les attentats que notre pays a hélas connus. Par cet hommage, nous redirons aussi à toutes celles et à tous ceux qui souffrent encore aujourd'hui dans leur chair ou dans leur cœur combien nous nous sentons toujours proches d'eux.

Je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée par l'Assemblée.)

M. LE MAIRE : Merci, chers collègues.

Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016

M. LE MAIRE : Chers collègues, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016, paru au Bulletin municipal officiel du 31 octobre 2016.

Deux temps de parole m'ont été demandés. Le premier concerne Les Républicains et Apparentés, Monsieur Guillard a la parole.

M. GUILLAND Stéphane : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, je tenais en ce début de Conseil à vous remercier d'avoir enfin fait droit à ma demande d'information, concernant le coût de la venue du ministre Macron, le 2 juin dernier. Cinq mois d'attente, trois demandes publiques dans cette enceinte, deux demandes de ma collègue, Laurence Balas, en Commission Finances, et un courrier recommandé.

J'ai cru un temps que vous aviez quelque chose à cacher. Il n'en est rien, puisque six factures correspondant à cette réception m'ont été présentées la semaine dernière, dans le bureau de votre Adjoint aux Finances. Même si le buffet que se sont partagé les 950 convives présents – chiffre officiel – fait l'objet d'une facturation pour 500 personnes, je veux bien croire en la bonne foi de votre Adjoint aux Finances et considérer que le coût de cette réception, autour de 20 euros par personne présente, correspond à celui habituellement constaté.

Pour autant, je ne puis accepter qu'il me soit reproché à cette occasion, par certains membres de votre entourage, d'avoir, en insistant pour obtenir ces informations, jeté la suspicion sur votre gestion des deniers publics. La suspicion, si suspicion il y a, est née, non pas de mes demandes répétées, mais bien de votre refus de me communiquer des éléments, auxquels la loi me garantit l'accès. Que cela vous plaise ou non, nos institutions disposent de règles qui en garantissent le bon fonctionnement démocratique. Il aura fallu cinq mois pour que vous vous y soumettiez. Vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous-même. Dont acte. Dossier clos.

M. LE MAIRE : Merci bien. J'ai un autre temps de parole pour Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Sénateur Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers, à titre exceptionnel, vous me permettez de transformer mon intervention initialement prévue sur le procès-verbal du 26 septembre dernier.

Je souhaite en effet dire un mot pour le journaliste Olivier Bertrand, qui a été heureusement expulsé de Turquie, hier, après avoir été arrêté le 11 novembre dernier dans la région de Gazantep, alors qu'il y menait un reportage.

Comme l'a écrit hier mon ami et élu du 1^{er} arrondissement, André Gachet, c'est sans doute la première fois que nous nous réjouissons pour un expulsé de son expulsion.

Nous sommes nombreux sur ces rangs à connaître et apprécier Olivier Bertrand, parce que c'est un homme dont la convivialité et les qualités humaines sont réelles, parce que c'est un journaliste dont le professionnalisme et l'exigence éditoriale ne sont plus à démontrer.

Olivier Bertrand a travaillé de nombreuses années à Lyon puis à Marseille pour le journal Libération. Un journal qu'il a quitté pour participer à la fondation du média en ligne Les Jours. La ligne éditoriale des Jours, c'est préférer à l'actualité racoleuse le traitement de fond, c'est travailler à partir d'obsessions, comme le disent les fondateurs du média.

Une des obsessions d'Olivier Bertrand, c'est la Turquie, et c'est dans ce cadre-là qu'il y était une nouvelle fois en reportage avec un photographe.

Alors qu'il a été libéré hier et qu'il est de retour sur notre sol, nous partageons le soulagement de ses proches, de ses amis de la rédaction des Jours, de tous les journalistes de toutes les rédactions, extrêmement mobilisés suite à son arrestation.

On remarque aussi l'immense mobilisation de nos compatriotes, qui ont relayé l'information, notamment via les réseaux sociaux, en signe de fraternité et de soutien. On doit souligner également l'action du gouvernement français, et du ministère des Affaires Étrangères particulièrement, envers la Turquie.

Olivier Bertrand expliquait dans un tweet ce matin, qu'il écrirait dans quelques heures sur son arrestation et son enfermement. Il précise aussi que, d'une manière ou d'une autre, il continuera d'écrire sur la Turquie. Et il a raison. Car s'il a été libéré, combien de ressortissants turcs, et combien d'autres, restent emprisonnés ? Combien d'universitaires, d'intellectuels, d'artistes, de journalistes, d'avocats, de démocrates, de militants des droits humains, sont enfermés, empêchés de parler et d'écrire, menacés par le régime totalitaire d'Erdogan ?

On parle de plus d'une centaine de journalistes emprisonnés en Turquie aujourd'hui. Une des plus grandes voix de la littérature turque contemporaine, Asli Erdogan – qui n'a aucun lien de parenté avec le dictateur même si elle porte le même nom, est emprisonnée depuis le mois d'août dans la prison pour femmes d'Istanbul. Dernièrement, les procureurs turcs ont réclamé contre elle la prison à vie, au motif qu'elle aurait collaboré avec un journal qualifié d'opposition.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes des élus de la République française. Nous sommes attachés à la démocratie et à la liberté. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour lutter contre les régimes haineux, violents et autoritaires, qui s'installent dans le Monde, en Europe et aux portes de l'Europe.

Le 22 janvier 2016, avec André Gachet justement, j'ai rencontré en mairie du 1^{er} arrondissement le Consul général de Turquie à Lyon. Nous lui avons dit mon inquiétude quant à la tournure des événements dans son pays. Nous lui avons parlé reconnaissance des minorités, indépendance de l'université, liberté de la presse. Sa réponse fut que son gouvernement luttait uniquement contre les terroristes, et que tous les autres n'avaient rien à craindre.

Olivier Bertrand est-il un terroriste, ou un journaliste qui fait son travail ? Dès samedi matin, nous appelions le Consul à ce sujet et je crois que nous devons tous le faire, y compris encore après la libération d'Olivier.

Pinar Selek, sociologue, universitaire, féministe, militante des droits humains, est aussi accusée de terrorisme. Depuis de trop nombreuses années, elle est privée de son pays, de sa famille, de ses amis. Exilée en France, elle ne peut retourner dans son pays, car elle y risque la prison et sans doute la vie.

En janvier 2015, en présence d'ailleurs du Premier Adjoint, Georges Képénékian, nous avons nommé Pinar Selek citoyenne d'honneur du 1^{er} arrondissement. Comme il serait juste qu'elle devienne citoyenne d'honneur de la Ville de Lyon, en signe de reconnaissance de son engagement pour la paix et la démocratie !

Pour conclure, Monsieur le Sénateur Maire, mes chers collègues, il est important que notre Ville et notre Conseil interviennent auprès de toutes les autorités et des autorités turques et que nous leur fassions connaître notre refus de voir bafoué le respect des droits humains et des libertés fondamentales et, parmi ces libertés-là, la liberté de la presse.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées les 4 avril 2014 et 28 septembre 2015

M. LE MAIRE : Chers collègues, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée, par délibérations de principe n° 2014/4 et 2014/5 du 4 avril 2014, et 2015/1496 du 28 septembre 2015.

Il s'agit principalement d'action d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication et en même temps d'adopter le procès-verbal, qui nous a été présenté précédemment.

Quant à ce qui concerne les relations que nous pouvons avoir avec un certain nombre de pays, nous n'avons attendu personne. Monsieur le Premier Adjoint, quand nous étions à Istanbul, il y a quelques années, nous avons fait valoir un certain nombre de valeurs, sans qu'évidemment nous soyons obligés de les annoncer sur la place publique.

Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon à l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale libre de l'îlot Desaix à Lyon 3e (rapport 2016/2556)

M. LE MAIRE : Chers collègues, par délibération n° 2016/2556, vous serez appelés à vous prononcer sur l'acquisition d'un volume dépendant de l'ensemble immobilier, dénommé îlot Desaix.

Sous réserve du vote de celle-ci, la Ville de Lyon dispose d'un siège au sein de l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale libre de l'îlot Desaix. Je vous propose la candidature de Madame Nicole Gay. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Nous pouvons donc voter à main levée, si personne ne demande un vote à bulletin secret. Personne ne le demande.

Qui est pour l'adoption de cette candidature ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame Nicole Gay est ainsi désignée.

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon. M. Boudot a voté contre)

Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Association Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (rapport 2016/2461)

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2016/2461, vous serez appelés à vous prononcer pour l'adhésion de la Ville de Lyon à l'Association Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires.

Sous réserve du vote de celle-ci, la Ville de Lyon dispose d'un siège, nous représentant au sein de l'Assemblée Générale de cette association. Je vous propose la candidature de M. Georges Képénékian. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Dans ce cas, nous pouvons, si vous le souhaitez, voter à main levée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. Boudot)

Questions écrites du 3^e arrondissement

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2511-12 du Code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions du Conseil du 3^e arrondissement.

M. Le Maire d'arrondissement, vous avez la parole.

a) Question n° 1 : Question relative à la reconstruction de l'Hôtel Social Riboud

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Merci Monsieur le Maire. La première question préparée pour le 3^e arrondissement sera posée par Nathalie Rolland-Vannini et concerne l'Hôtel Social Riboud.

Mme ROLLAND-VANNINI Nathalie : Merci. Monsieur le Maire, le travail effectué par LAHSO, l'Association de l'Hôtel Social présidée par Martine Roure, est remarquable.

Avec son service Habiter, son point d'accueil, le Grenier, la crèche Prévert, ses Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et ses villages mobiles, LAHSO est indispensable dans ses missions de lutte contre l'exclusion et ce, au-delà des frontières de notre arrondissement.

Aujourd'hui, la vétusté des locaux du CHRS Riboud – situé à l'angle des rues d'Aubigny et Ternois dans le 3^e arrondissement – entraîne des coûts de fonctionnement particulièrement importants pour LAHSO.

C'est pourquoi, l'association s'est lancée dans un projet de démolition-reconstruction de ce CHRS sur la parcelle voisine. Grâce à une opération tiroir, ses activités pourraient donc être maintenues durant le chantier.

À l'heure où la lutte contre la pauvreté et l'exclusion connaît des besoins croissants, nous aimerions savoir : d'une part, comment la Ville va accompagner LAHSO dans ce projet d'envergure et d'autre part, ce que la Ville compte faire du foncier qui lui appartient lorsqu'il sera libéré par l'association.

Je vous remercie.

Mme AIT-MATEN Zorah, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire du 3^e arrondissement, le projet dont il est question aujourd'hui est porté par LAHSO, une association créée, je le rappelle, il y a bientôt 40 ans par le Maire de Lyon de l'époque, Monsieur Pradel, et le Président du CLORE, c'est-à-dire la Comité de Liaison des Œuvres Religieuses d'Entraide.

De cette alliance naquit alors l'Hôtel Social Riboud, un centre d'hébergement pour les hommes seuls en rupture sociale. Riboud était le premier né d'une grande et belle famille, puisque, allaient suivre :

- Un CHRS pour femmes avec enfants, la Charade, et sa crèche Jacques Prévert, initiés, portés et nés grâce à Martine Roure ;
- Un CHRS pour familles, accueil et logement ;
- Un accueil de jour dénommé Point Accueil ;
- Et un atelier d'insertion, le Grenier, que vous avez rappelé.

Si l'association de l'Hôtel Social a changé de nom en 2015, sous la houlette de sa Présidente, Martine Roure, que vous connaissez tous, elle s'appelle dorénavant LAHSO, les objectifs de l'association restent les mêmes. Il s'agit de lutter contre l'exclusion des plus démunis et de s'engager chaque fois qu'il est nécessaire.

LAHSO accueille et accompagne ainsi chaque année plus de 1 500 personnes isolées ou en familles, vers le logement, l'emploi et l'autonomie. LAHSO est aussi un acteur de l'urgence. Elle l'a prouvé à travers son engagement dans les villages mobiles et continue cette année encore de mobiliser des places d'urgence dans ses différents CHRS.

Forte de cette histoire et au regard de ce projet, la Ville est fière aujourd'hui de soutenir l'association LAHSO. J'ai l'honneur d'y représenter le Maire de Lyon au sein de son Conseil d'administration et nous votons chaque année une subvention de fonctionnement pour Point Accueil, son accueil de jour.

Vous avez peut-être encore en mémoire l'expérimentation que nous avons soutenue il y a deux ans avec l'État, lorsque Point Accueil a décidé d'élargir ses capacités d'accueil aux familles.

Nous n'avons pas souvent l'occasion de parler des accueils de jour dans cette enceinte et vous me permettez, Monsieur le Maire, de souligner le travail extraordinaire qui s'effectue au quotidien dans ces structures, confrontées à un public de plus en plus divers et de plus en plus nombreux.

Les accueils de jour jouent un rôle déterminant dans la prise en charge des personnes sans domicile et constituent avec notre restaurant social et nos bains-douches un véritable rempart contre la précarité.

En ces temps d'instabilité et de doute, il n'est peut-être pas inutile de rappeler également l'engagement de la Ville de Lyon et de son CCAS, en faveur des plus démunis. Cette année encore, plus de 130 000 personnes ont été accueillies dans nos neuf Antennes de Solidarités, pour y bénéficier d'un accompagnement social, y contracter un microcrédit, s'y domicilier et percevoir une aide financière, ou être orientées vers son restaurant social. 1,6 million d'euros sont ainsi redistribués sous la forme d'aides facultatives. 70 000 repas sont servis chaque année. Cet été, ce sont plus de 700 enfants qui ont bénéficié de l'opération estivale de la coordination alimentaire que nous animons.

Acteur majeur de la cohésion sociale, le CCAS a en effet pour mission de coordonner l'action sociale sur son territoire. C'est ainsi qu'il anime un certain nombre de dispositifs avec ses partenaires, afin de rendre la Ville plus solidaire.

Vendredi, je serai par exemple au cirque Medrano, pour une soirée Cirque et Solidarité, à laquelle vous êtes d'ailleurs tous conviés. Vous bénéficierez d'une place gratuite si vous apportez un vêtement chaud. Plus de 1 300 places ont été distribuées par Forum réfugiés, Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, la Fondation de l'Armée du Salut, Alynea, LAHSO. Ce sont six associations avec lesquelles nous menons des actions de fond, pour lutter contre l'exclusion et veiller à ce que chacun accède à ses droits.

Nous nous retrouvons aussi régulièrement à la Maison de la veilles sociale, que nous gérons avec l'État, au sein d'un groupement d'intérêt public. Le CCAS a également signé des conventions avec EDF, pour que l'accès à l'énergie soit une réalité, avec le Crédit Municipal, pour favoriser le microcrédit. Vous le voyez, c'est par une action multiforme et plurielle que nous menons la lutte contre l'exclusion et la précarité.

Pour revenir à LAHSO et à la question qui nous est posée aujourd'hui, l'Hôtel Social a été construit en 1968, sur un terrain appartenant à la Ville, et nécessite, comme vous l'avez dit, de nombreux travaux d'entretien. Une opportunité de reconstruction s'est présentée grâce à la SAHLMAS, qui disposait d'une réserve foncière, pouvant accueillir un nouveau bâtiment sur le site de son ancien siège. A titre d'information, le site de la SAHLMAS a d'ores et déjà emménagé au dernier étage de la Résidence Thiers. Je rappelle également, à toutes fins utiles, que la Ville et le CCAS sont actionnaires majoritaires au sein de cette entreprise sociale pour l'habitat, dont la vocation exclusive est de produire des logements foyers.

Un projet de reconstruction de l'Hôtel Social a donc vu le jour sur la place libérée par la SAHLMAS, 21 rue d'Aubigny, dans le 3^e arrondissement.

Concrètement, le nouveau CHRS accueillera 80 places, contre 72 aujourd'hui, avec une surface utile de 2 500 mètres carrés pour 3 500 mètres carrés de surface de plancher. Le coût de l'opération s'élève à 6 235 165 euros TTC, majoritairement pris en charge par l'État, dont c'est la compétence et qui assume la création des huit places supplémentaires. Le financement repose sur le montage suivant :

- un prêt PLAI de 4 035 165 euros sur 40 ans, qui générera une annuité de 140 000 euros, couverte par la future redevance, dont le principe de la majoration a d'ores et déjà été écarté par la Direction Départementale Régionale Jeunesse et Sports et Cohésion Sociale ;
- une subvention de la Métropole au titre des aides à la pierre de l'État et prévue à hauteur de 1,2 million d'euros, ce qui représente un finan-

cement de 15 000 euros par logement ;

- une subvention d'équipement, plafonnée à 0,8 million d'euros, devrait être attribuée par l'État ;
- une subvention d'investissement de la Ville de Lyon de 500 000 euros.

La valeur d'ajustement sera constituée par une mise sur fonds propres de la SAHLMAS, jusqu'à concurrence de 1,1 million d'euros, ce qui sécurise le financement.

Ce chiffrage a été réalisé par un économiste spécialisé, et ne prend pas en compte l'actuelle dynamique de baisse, qui pourrait absorber des prix qui s'inscriraient légèrement en hausse. Nous avons ainsi, par exemple, constaté récemment une réduction de 20 % sur les lots de la Résidence Zay.

La durée des travaux est estimée à 18 mois, ce qui nous amène à une livraison du nouveau CHRS fin 2019. C'est alors que la Ville pourra récupérer son foncier. Je laisserai les services travailler sur ce qui pourrait advenir de ce foncier. Je ne vous en dirai pas davantage aujourd'hui.

Je tenais, avant de terminer, Monsieur le Maire, à adresser des remerciements sincères et chaleureux à Martine Roure, qui a siégé dans cet hémicycle, à la place que j'occupe actuellement. Nous lui devons beaucoup sur la prise en charge des publics en exclusion. Même après avoir quitté notre hémicycle, elle continue toujours et encore à œuvrer aux côtés des plus démunis. Qu'elle en soit sincèrement remerciée. Je tenais également à remercier Monsieur Thierry Philip, qui soutient ce projet de relocalisation et reconstruction, et sans qui nous n'aurions pas pu avancer, Françoise Rivoire, la Présidente de la SAHLMAS, qui a accepté que cette entreprise sociale se mette à la disposition de cette reconstruction, et Nicole Gay, mon soutien indéfectible lors de négociations très âpres. Enfin, Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je tenais à adresser un remerciement particulier à la Direction de l'Habitat et à son Directeur, Bernard Tacail, sans qui, je le dis clairement, nous n'aurions pas pu aboutir. Mes remerciements les plus sincères à tous.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Zorah Aït Maten.

Nous le voyons par cette délibération, nous essayons ici de construire une ville équilibrée, qui soit à la fois économiquement performante, mais qui soit aussi socialement juste.

Par rapport à cette nécessité de prendre en compte les situations les plus difficiles, certains sont souvent dans l'incantation. Nous, nous sommes dans l'action. Ce qui compte, pour les personnes les plus en difficulté, ce n'est pas l'incantation, c'est l'action. C'est ce qui change véritablement leur vie au quotidien.

b) Question n° 2 : Question relative à la livraison des différents équipements sur la friche des anciennes usines RVI

M. LE MAIRE : La deuxième question, Monsieur le Maire du 3^e arrondissement, concerne l'ancienne friche des usines RVI.

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Vous avez tout dit. Monsieur Maleski va poser la question.

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le projet longtemps appelé « RVI », du nom des anciennes usines établies sur le site, est en cours de réalisation. Vous le savez, c'est un projet particulièrement attendu par les habitants du 3^e arrondissement, du fait de la totale reconversion d'une friche industrielle en un espace d'apprentissage et de loisirs, et de la multiplicité des équipements publics et privés qui sont ou vont arriver.

Avec l'inauguration très prochaine d'ECohlCité, la partie relative au Campus Pro Lyon Rhône-Alpes est, on peut le dire, terminée. Avec près de 6 000 étudiants, ce site, dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage, a pris toute son envergure.

Pouvez-vous nous faire un point d'étape de ce projet, qui voit arriver de très nombreux étudiants et qui va raviver ce quartier de ville ?

Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur Maleski, Monsieur le Maire du 3^e arrondissement, chers Collègues, la reconversion de l'ancienne friche RVI constitue un projet au long cours, qui entre dans sa dernière phase. Votre question est donc l'occasion de revenir sur les différentes étapes de cette transformation de l'une des dernières réserves foncières de l'est de Lyon, de détailler les ultimes travaux en cours, et d'expliquer en quoi cette opération urbaine, aux confins des quartiers de Montchat, Monplaisir et de Sans Souci, est emblématique de notre politique.

Le tènement des anciennes usines RVI, d'une surface de 7 hectares, a été acquis par la Communauté urbaine de Lyon en 2002. La première étape du projet date de 2005, et a consisté en l'installation de la SEPR et de l'AFPIA, sur la partie sud du tènement.

La SEPR, Société d'enseignement professionnel du Rhône, et l'AFPIA, l'Association pour la formation professionnelle dans les industries de l'ameublement, ont rapidement établi une collaboration entre structures d'enseignement. Ainsi, l'idée d'un campus dédié à la formation professionnelle s'est concrétisée en 2008, avec la signature de la Charte Campus Professionnel Rochemais-Feuillat.

Parallèlement, le Grand Lyon finalisait les grandes orientations de la requalification de la partie nord de la friche, d'une surface de 4,5 hectares.

En 2012, c'est la pose de la première pierre du Campus Professionnel Rochemais-Feuillat.

La deuxième phase du projet voit l'extension de la SEPR, qui sera livrée en 2013, et la construction des nouveaux locaux de la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment de France, nouveau partenaire du projet, qui seront livrés en 2015.

À proximité, avenue Lacassagne, l'école d'infirmières de la Croix-Rouge s'est installée en 2013 sur l'ancien site Merck.

Cette année, en 2016, l'offre de formation s'enrichit encore avec l'école Émile Cohl et ses 680 étudiants et le très beau projet d'ECohlCité, qui vient d'y voir le jour, une école unique au monde, qui forme aux métiers de peintres muralistes et de décorateurs urbains.

Aujourd'hui, constructions et déménagements sont terminés, et le Campus Pro, désormais dénommé Lyon Rhône-Alpes, est le plus grand campus professionnel de France, avec près de 6 500 étudiants, engagés dans une formation professionnalisante et plus de 150 diplômes et certificats décernés. Ce campus propose des formations qualifiantes, je l'ai dit, mais qui plus est qui répondent aux besoins du marché grâce aux entreprises partenaires. Ce campus a bénéficié – je souhaitais le souligner – de 92 millions d'euros d'investissements publics et privés.

Alors que nos jeunes sont massivement confrontés au chômage, que certains d'entre eux peinent à trouver une vocation, une formation - on leur demande d'ailleurs souvent d'exprimer très tôt leur volonté en la matière - le développement de ce campus, qui forme à plus d'une centaine de métiers, est un signal fort.

Ce campus pro en cœur de ville est une vraie opportunité pour nos jeunes. Son insertion en cœur d'agglomération a été pensée depuis le début du projet. La construction d'une résidence habitat jeune, de près de 200 lits, vient conforter la vocation de campus du site, de même que celle d'équipements publics, qui seront ouverts à tous, mais dont bénéficieront bien sûr en premier chef les étudiants, comme un gymnase, une bibliothèque municipale, un parc, de nouveaux espaces publics.

Ainsi, la reconquête de cette friche a été faite en privilégiant l'intégration des établissements à la ville et au quartier, la qualité de vie des étudiants et des habitants, ainsi que l'ouverture aux entreprises, en valorisant la formation professionnelle.

Le Campus Pro est donc achevé, et la mutation du quartier se termine par la réalisation des différents espaces publics qui le recomposent.

L'offre de logement est étoffée, grâce à l'unité d'hébergements étudiants, que je viens de citer, dont la livraison est prévue courant 2017. Une unité de logement social de GrandLyon Habitat, située en cœur d'îlot, est quant à elle finalisée et en cours d'attribution.

Une bibliothèque municipale, cher Georges Képénékian, de 1 000 mètres carrés, a été construite en bordure nord du quartier. Elle vient compléter le réseau municipal des bibliothèques de proximité, et proposera une offre documentaire et de nouveaux services à un large public. Quasi terminée, elle a connu, vous le savez, un problème de plancher, qui a retardé l'ouverture. Cet aléa de chantier est en cours d'expertise et la bibliothèque devrait ouvrir au printemps. Elle est très attendue de tous, vous vous en doutez. J'ai rencontré il y a peu un collectif d'assistantes maternelles, qui espère y trouver la même offre d'activités pour les tout-petits qu'à Vaise, par exemple.

Le parc public d'une superficie de 8 000 mètres carrés verra ses travaux débuter en février, et la livraison est prévue en décembre 2017. Ce parc a fait l'objet d'une concertation importante avec les riverains, et la création de l'Association de gestion du jardin partagé qu'il comprendra se tiendra ce jeudi. Ce parc s'appellera d'ailleurs le parc Zénith, en référence au nom d'un carburateur qui était fabriqué dans les usines du site.

Enfin, une nouvelle voirie publique, la rue Félix Rollet, une traversée apaisée en zone 20, a été ouverte pour desservir le cœur du quartier. La voirie définitive, ainsi que la création de parvis pour les différentes écoles, la reprise des trottoirs, seront réalisées pour septembre 2017.

Quant au gymnase de la SEPR, qui sera également ouvert aux associations du quartier, le permis de construire a été délivré et les travaux sont prévus début 2017.

Voilà, très rapidement brossées, les différentes étapes réalisées et en cours, qui conduiront à la métamorphose de ce secteur stratégique de notre ville, au cœur du 3^e arrondissement. Une métamorphose, dont toutes les phases ont été coordonnées et maîtrisées, afin de conduire à un projet global et cohérent, un projet représentatif de la manière dont nous souhaitons développer notre Ville.

Nous souhaitons tout d'abord renouveler la ville sur elle-même, afin de limiter l'étalement urbain. C'est ce que nous avons fait en reconvertissant cette ancienne friche industrielle. Ensuite, nous souhaitons renouveler notre ville en respectant sa beauté, en conservant son patrimoine, et notamment ici son patrimoine industriel. Ainsi, grâce au superbe travail des compagnons, la façade rue Feuillat, le porche monumental et la verrière Belle Époque de l'usine automobile Rochet-Schneider, ont été conservés et mis en valeur, de même qu'une partie des chaînes de l'usine.

Nous souhaitons conserver et embellir notre patrimoine, tout en construisant la ville de demain. Pour cela, nous cherchons dans toute opération urbaine à répondre aux besoins quotidiens des Lyonnais. Ainsi, dans ce nouveau quartier, nous proposons des formations et des emplois, nous construisons des logements, nous introduisons du végétal en ville, et nous offrons de la culture, des espaces publics, du sport, et notamment un parc. Le parc sera le parvis de la bibliothèque, le dégagement au droit du mur pédagogique des peintres d'ECohlCité. Il constituera aussi la transition avec la nouvelle rue, sous forme d'une zone de rencontre. Ce parc Zénith vient ainsi fédérer et articuler l'ensemble des composants de ce projet.

Cet ensemble urbain sera un nouveau lieu de vie dans ce quartier. Il sera un lieu de rencontre de tous les usagers du site, les habitants, les étudiants, les familles et enfants de l'école Jules Vernes, voisine, les sportifs de Tony Bertrand. Il sera le lieu du vivre ensemble, un lieu de mixité des usages et des pratiques. Les Lyonnais y trouveront de l'habitat, de la formation, de l'emploi, de la culture, du sport et des loisirs.

Pour terminer, je voudrais insister sur un point. Si ce quartier représente ce que nous voulons faire de notre ville, il montre aussi comment nous le faisons, avec les habitants et en équipe. De nombreuses concertations ont été organisées. Le Campus Pro est un projet partenarial. Ce quartier a été co-construit avec ses futurs utilisateurs. Par exemple, le choix du nom du parc a été réalisé suite à un vote en ligne organisé par la mairie du 3^e arrondissement. Ensuite, ce projet a bénéficié de l'engagement de nombreux élus, qui l'ont porté tout au long de sa création, création qui s'est inscrite dans un temps long, le temps long des projets urbains, tellement différent de l'urgence habituelle. Oui, c'est ainsi que se construit un projet urbain.

Aussi, je tiens à saluer l'engagement de chacun, de notre Maire, Président de la Métropole de Lyon, ainsi que celui du Maire du 3^e arrondissement, Monsieur Thierry Philip, qui n'a jamais ménagé ses efforts pour faire aboutir ce projet. Je me permets aussi de citer les adjoints à l'Urbanisme, Gilles Buna et Michel Le Faou, à la Culture, Georges Képénékian, aux Espaces Verts, Gilles Buna et Alain Giordano, et Messieurs Claisse et Graber pour la concertation, sans oublier les élus d'arrondissement qui suivent ce projet depuis son origine. Je salue également l'engagement des partenaires institutionnels, et bien sûr des partenaires du Campus Pro, au premier rang desquels les dirigeants de la SEPR, de l'AFPIA, de la Fédération des compagnons, des écoles Émile Cohl et ECohlCité. Partenaires publics et privés ont œuvré ensemble pour ce nouveau quartier.

Fin 2017, tout sera terminé et nous pourrons alors mesurer le chemin parcouru pour transformer une ancienne friche industrielle en un quartier neuf, une satisfaction de voir notre ville s'embellir ainsi, s'enrichir de nouvelles potentialités pour ses habitants. C'est le but que nous poursuivons, toujours améliorer le cadre de vie et les possibilités offertes aux Lyonnais. Il est satisfaisant de voir les projets arriver à leur terme. Les Lyonnais pourront bénéficier de toute la richesse de ce nouveau quartier, construit avec et pour eux.

Je terminerai avec quelques mots de Virgile : « Le travail constant vient à bout de tout. » Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Si, en plus, Virgile est cité, c'est formidable.

Chers Collègues, je crois que ce dossier est assez exemplaire de la façon dont notre municipalité conçoit l'action politique, non pas la politique politicienne, mais la politique qui construit des projets, qui construit un avenir.

Nous étions sur une ancienne friche industrielle. Tout le monde peut évidemment avoir la nostalgie de ce qu'était un moment de l'époque industrielle de notre ville. Dans mon discours du 11 novembre, je citais ce qu'était Zénith, ce qu'était l'activité de ce secteur pendant la Première Guerre mondiale. Mais le temps passe. Les industries changent, la ville change, et on ne peut pas être uniquement dans des positions défensives, il faut être dans des positions offensives. Non pas toujours être dans le regret du passé, mais dans la construction de l'avenir.

Nous voyons ici comment nous construisons cet avenir. Un campus de 6 500 élèves, évidemment que cela va changer à nouveau un quartier, qui, d'une certaine manière, était aux frontières de la ville. Avec des formations pour l'ensemble de ces étudiants. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes peinent à rentrer dans la vie active. On se dit que ceux-ci vont bénéficier de la chance de pouvoir demain avoir un métier. C'est à la fois la construction de l'avenir pour ces jeunes, mais c'est en même temps la chance de la construction d'un quartier qui se rénove, avec une vraie mixité sociale – vous l'avez indiqué, 21 logements sociaux, 198 logements pour les étudiants, une bibliothèque, pour que tous ces jeunes puissent venir s'instruire et se cultiver, un parc public, un gymnase. C'est cela, la construction d'une ville. C'est pour cela qu'au Conseil municipal de Lyon, nous sommes fiers de faire de l'action politique. Avec notre action, nous transformons la ville et nous la rendons plus agréable, plus utile, pour celles et ceux qui y vivent.

c) Question n° 3 : Question relative à la place du logement dans le Projet Part-Dieu

M. LE MAIRE : Je passe maintenant à la troisième question. Monsieur le Maire du 3^e arrondissement, vous avez la parole.

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Monsieur le Maire, c'est moi qui la pose.

Le 3^e arrondissement, nous l'avons vu, est un arrondissement très contrasté, avec beaucoup de mixité sociale et au cœur de l'accueil, en particulier à Villette Paul Bert, pour les personnes en difficulté.

Le projet Part-Dieu n'est pas qu'un projet pour la création d'emploi, un projet économique, même si c'est important. Il n'est pas que le projet multimodal autour de la gare, même si ce projet est capital. Il est aussi un projet de Part-Dieu à vivre. Par conséquent, la question du logement, que je vais poser maintenant, est au cœur de notre réflexion dans la SPL.

Le projet Part-Dieu va en effet connaître une nouvelle phase, puisque les premiers coups de pelle pour le pôle d'échange multimodal, ou pour le centre commercial, vont être donnés dès l'année 2017.

Au-delà de cette vocation tertiaire du quartier, nous avons donc souhaité développer un volet humain important, pour la Mairie du 3^e arrondissement, qui se fait le porte-voix à plusieurs reprises habitants qui vivent et qui sont attachés à leur quartier. Ils ont bien raison. Cela fait tout à fait partie de notre réflexion.

Sous les termes d'une « Part-Dieu à vivre », nous avons à cœur de promouvoir une offre culturelle de qualité, de végétaliser davantage, et d'accroître l'offre en logements. Ce dernier point est un enjeu majeur pour éviter que le quartier ne perde en animation une fois les bureaux fermés. Par les 2 200 logements prévus à l'horizon 2030, nous assurerons la mixité fonctionnelle pour la Part-Dieu de demain.

Pourriez-vous donc, d'ores et déjà, nous indiquer plus précisément le calendrier de livraison et l'implantation dans le quartier de ces logements ?

Par ailleurs, serait-il possible de différencier les offres en termes d'habitats prévus, pour répondre d'une part aux besoins des Lyonnais, et d'autre part aux exigences de notre futur PLUH ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. M. Kimelfeld va répondre.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Monsieur le Maire du 3^e arrondissement. Tout d'abord, nous partageons avec vous, avec la Métropole, une ambition qui conjugue deux éléments. Le premier est de renforcer ce quartier attractif, vous l'avez dit, qui est, je le rappelle, le premier pôle tertiaire après La Défense. Je donne quelques chiffres, qui éclairent le propos : 56 000 emplois, 2 200 entreprises, 120 000 voyageurs par jour pour la gare, et à l'horizon plus dix ans, 220 000 voyageurs par jour. C'est cette volonté, cette ambition de conjuguer ce quartier attractif, mais de le conjuguer avec un quartier de vie, qui puisse produire une offre de commerces, une offre culturelle, une offre de services, une offre associative, des espaces de détente, des espaces verts, pour répondre aux besoins des salariés de ce pôle, pour répondre aux besoins des voyageurs, mais pour répondre surtout aux besoins des habitants du 3^e arrondissement.

Pour faire ce quartier encore plus agréable à vivre le soir et les week-ends, le projet Lyon Part-Dieu propose de rééquilibrer la part bureaux-logements, en créant 2 200 nouveaux logements diversifiés, dont 1 600 dans la ZAC Part-Dieu ouest, répondant aux besoins et adaptés aux moyens de tous les publics, tel que vous l'avez indiqué, cher à ce souci permanent dans cette ville, et plus particulièrement dans ce quartier Part-Dieu.

Ce rééquilibrage doit s'accompagner également d'équipements de proximité, notamment avec deux crèches, l'une sur l'opération Desaix et une autre à prévoir dans le périmètre de la ZAC, dans le secteur Cuirassier Desaix, une offre scolaire, avec l'extension du groupe scolaire Léon Jouhaux, et des services, des équipements et des commerces, au pied des immeubles, avec ce concept, que nous avons appelé socle actif.

Il s'agit ni plus ni moins de rendre ces rez-de-chaussée propices à accueillir de l'activité, des services et des équipements, et de ne pas être simplement des lieux pour accéder aux bureaux aux étages supérieurs.

En complément de l'offre existante, les logements se répartissent en deux grandes catégories. La première, ce sont 35 à 40 % de logements à prix maîtrisés, comprenant une part de logements locatifs sociaux, une part de logements locatifs intermédiaires, et une part de logements intermédiaires en accession abordable. De manière corollaire, ce sont 60 à 65 % de logements à prix marché, comprenant une part de logements libres, locatifs ou accession libre, et une part de résidences services et logements haut de gamme, à proportion de 10 %, qui permettront de répondre aux besoins de publics plus spécifiques, comme la clientèle d'affaires, les étudiants ou les personnes âgées dépendantes.

En termes opérationnels, trois opérations sont déjà engagées. La première est la réhabilitation de la Résidence Desaix par les bailleurs Amallia et Opac du Rhône. Ce sont 280 logements réhabilités, qui pourront être revendus, en priorité aux occupants actuels. Les travaux se termineront fin 2016. Le deuxième programme, le programme Sky Avenue, toujours rue Desaix, développera 218 logements, avec une répartition de 25 à 30 % de logements sociaux, 10 % de logements à prix abordables, et le reste en accession libre, mais avec une résidence d'affaire de 80 chambres, un jardin urbain, une crèche, des commerces et des services en rez-de-chaussée. Les travaux ont démarré cet été. Les premières livraisons de logements devraient intervenir fin 2018. Le programme Bricks, le long de l'avenue Lacassagne, proposera, fin 2017, 120 logements sociaux vendus en Vefa.

Dans le périmètre du projet Part-Dieu, la mixité bureaux-logements doit se décliner sur l'ensemble des macrolots à restructurer. Ainsi, d'autres opérations seront lancées d'ici 2020 à 2022 :

- La première, le complexe Lafayette-Villette. C'est une nouvelle offre de logements, proposée sur 7 200 mètres carrés, soit environ 120 logements, 60 % libres, 10 % à prix abordables et 30 % de foyers de jeunes travailleurs sous la responsabilité d'Habitat et Humanisme.

- Sur le site de France Télévisions, la programmation n'est pas encore figée, mais l'objectif se situe à 25 000 mètres carrés, soit entre 300 et 380 logements, selon leur surface moyenne.

- Sur le site de la Cité administrative d'État, sur lequel la préfecture commence un projet de cession-restructuration, la programmation envisage la production de 50 % de surface à construire en logements. Il est prématuré d'avancer un chiffre en volume, mais la surface développée restera très significative.

À partir de 2022, de nouveaux programmes de logements devraient se développer sur le secteur de la place de Milan, de manière concomitante à la tranche 2 de la restructuration du pôle d'échange multimodal, tel que vous l'avez indiqué précédemment.

Concernant les logements existants, le projet participera à leur valorisation, une meilleure qualité de vie pour leurs habitants, avec le développement de nouveaux services, le développement de nouveaux espaces publics réaménagés, plus verts, plus apaisés, de nouveaux équipements, des commerces de proximité, et un pôle de mobilité, qui sera renforcé à travers les travaux sur la gare.

Dans un univers extrêmement complexe – les élus d'arrondissement au plus proche de la population le savent, cela ne se fera pas d'un coup de baguette magique. Néanmoins, c'est dans cet univers complexe que nous remplirons les objectifs qui ont été posés, dans ce quartier de la Part-Dieu, un quartier qui sera unique en Europe. C'est un quartier qui, en même temps, sera attentif à l'attractivité du quartier et à la proximité de ses habitants.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Kimelfeld. Je crois que ce que nous menons sur le quartier de la Part-Dieu doit être apprécié à sa juste mesure. D'abord, nous avons un besoin de mobilité. Il est évident que les villes qui, demain, ne seront pas au cœur de nœuds de communication, seront des villes qui régresseront, dans une société, qui est celle de la liaison entre grandes métropoles. Par conséquent, nous avons une gare prévue pour 30 000 passagers/jour. Nous en sommes à 120 000. Celles et ceux qui ont eu l'occasion récemment de prendre le train en sont, je crois, parfaitement conscients.

Deuxièmement, nous avons ici un pôle majeur du développement économique de la Ville de Lyon. Je ne suis pas de ceux qui pensent que forcément le travail rime avec une forme d'angoisse. Celles et ceux qui sont allés visiter la tour InCity, la tour Oxygène, peuvent voir ce que sont aujourd'hui les conditions de travail. Franchement, ce n'est pas mal de travailler dans ces nouveaux bureaux, où l'on passe évidemment quelque temps. Cela donne une certaine ambiance à la vie.

Troisièmement, nous avons voulu, comme nous venons de l'indiquer, un quartier multifonctions, c'est-à-dire qu'il y ait à la fois de l'activité économique, mais aussi du logement. Les principes de la Charte d'Athènes, qui voulaient que, dans un coin, on mette de l'industrie, que, dans un autre secteur, on mette du logement, correspondent à une période ancienne, qui n'a plus rien à voir avec la nôtre. Nous pensons qu'aujourd'hui, la ville est celle de la mixité.

Enfin, le dernier point est la « revégétalisation » de la ville. Certes, je conçois que la destruction de la trémie puisse poser un certain nombre de problèmes, mais comment ne pas voir que la rue Garibaldi s'est transformée avec ce que nous avons réalisé dans les derniers mandats ? Comment ne pas voir que le parvis des Halles, avec les arbres qui sont en train d'être plantés, va donner une autre beauté à ce quartier.

Je suis très heureux des travaux que nous menons. Monsieur le Maire, vous m'indiquez qu'il y avait une attente des différents projets, je tiens à signaler que d'aucuns ici nous reprocheront demain qu'il y ait trop de projets en cours, et donc trop de chantiers, mais je peux assurer à chacune et à chacun, que, lorsque les chantiers seront achevés, ce sera aussi une ville qui sera transformée.

COMMISSION FINANCES , COMMANDE PUBLIQUE , ADMINISTRATION GENERALE

2016/2514 - Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Lyon - Année 2015 - Adoption du Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR) pour la Ville de Lyon (Mission transverse de la Direction Générale des services)

M. LE MAIRE : Le premier dossier concerne le rapport annuel sur le développement durable à la Ville de Lyon. Ce sont Mme Besson et M. Corazzol qui présentent ce rapport, à deux voix.

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la présentation de notre sixième rapport annuel sur la situation en matière de développement durable coïncide avec la COP22 de Marrakech. Comme souvent, c'est dans l'action de proximité, au cœur des villes, que les problèmes planétaires trouvent leur solution.

Sur le fond, depuis le début du mandat, notre politique globale en matière de développement durable poursuit toujours les quatre mêmes objectifs : une ville encore plus solidaire, une ville encore plus verte, une ville encore plus sobre en énergie et en carbone, et une ville toujours plus engagée pour la consommation responsable.

Comme vous le savez, ces objectifs concernent toutes les délégations. C'est la raison pour laquelle j'ai le plaisir de présenter ce dossier cette année avec Guy Corazzol. Ces objectifs concernent toutes les directions, et je tiens à remercier tous nos services, et tout spécialement la Mission Développement Durable, la Direction de la Commande Publique, la Direction de la Communication, et nos 42 référents développement durable, qui sont très engagés au quotidien toute l'année.

Ce rapport concernant l'année 2015 franchit un palier qualitatif important dans la méthode de travail collégiale, qui a été développée à la demande des élus. Nous avons réalisé, pour la première fois, une synthèse analytique, en valorisant les éléments les plus marquants de l'année écoulée. Afin d'établir cette sélection, chaque adjoint a été, pour la première fois, consulté personnellement. Cette concertation a permis également d'optimiser les indicateurs de suivi pluriannuel. Bien entendu, nous continuerons à travailler sur ces indicateurs, avec notamment des enseignants-chercheurs de la chaire en économie sociale et solidaire.

Progressivement, ce travail de concertation est emblématique de notre vision du développement durable, dont l'efficacité repose sur une gouvernance partagée, associant progressivement toutes les parties prenantes, dans une construction collective, qui permet de construire en transversalité une culture commune du développement durable, à la fois au niveau des élus, au niveau des services, avec les professionnels du territoire et l'ensemble de la population.

La nouvelle maquette du document, comme vous avez pu le constater, est plus aérée, plus lisible, ainsi que la parution, fin 2016 du premier document grand public, valorisant notre politique en matière de développement durable, signant la montée en puissance de cette méthode de travail collective. Ce document sera distribué fin 2016 à plus de 10 000 exemplaires.

Cette année s'ajoute à la présentation du rapport développement durable, le vote de notre premier Schéma de Promotion de l'Achat Responsable, ce que nous appelons le SPAR. Ce nouvel outil a été institué par la loi de 2014, la loi ESS (Economie Sociale et Solidaire), sur la base de ce que nous faisons déjà en matière de commande publique responsable.

Nous aurons à l'avenir une démarche globale cohérente, avec des objectifs réalistes et mesurables, qui nous tirent vers le haut dans sept domaines. Je vous donnerai simplement trois exemples, en matière, tout d'abord, d'insertion.

En matière d'insertion, chaque année, 500 personnes éloignées de l'emploi pourront bénéficier de l'effet de la clause d'insertion et d'un emploi, grâce à nos marchés. Dans le cadre de nos marchés, sur les prestations intellectuelles, nous rééquilibrerons la part de femmes.

Pour le domaine égalité, nous allons étendre dans nos marchés le dispositif by 10, qui permet, en cas d'égalité des offres, de retenir le prestataire le plus engagé dans la lutte contre les discriminations.

Enfin, au niveau de l'économie durable, nous investirons davantage dans des équipements moins coûteux à l'usage, dans une logique d'analyse du cycle de vie et d'économie circulaire. Ce schéma participera activement à l'optimisation de nos ressources financières, en tenant compte des besoins des générations futures. En effet, nous pouvons faire mieux avec moins, j'en suis persuadée.

Avec le vote de ce SPAR, avec ce rapport annuel rendu plus lisible, et surtout avec cette gouvernance participative, qui prend de l'ampleur progressivement, c'est une étape majeure dans le développement de notre politique en matière de développement durable que nous franchissons cette année. Pour nous, la ville durable est une cité, dans laquelle la coopération s'articule entre toutes les parties prenantes.

À la lecture du rapport, nous retiendrons de 2015 quatre éléments importants.

Le plan de développement des espaces naturels a été finalisé. Il permet en particulier le développement de nouvelles voies vertes, susceptibles de satisfaire l'intérêt croissant des Lyonnais pour la nature en ville, comme en témoigne le grand succès populaire qu'a été le Festival des Roses. Le Président de l'ADEME nous a remis le label Cit'ergie, qui récompense les collectivités européennes les plus engagées en matière d'énergie et de climat. Cit'ergie nous propose une méthodologie et un plan d'action, pour progresser encore davantage. Enfin, notre label Lyon Ville Équitable et Durable, unique en France et en Europe, a franchi, en 2015, le cap des 200 labellisés. Nous sommes aujourd'hui à hauteur de 240 labellisés. Je peux témoigner de la dynamique de ce club, qui cultive l'entraide et la coopération.

Notre politique pour une ville plus solidaire et plus inclusive est plus que jamais nécessaire, au regard du contexte global. L'objectif est d'être plus proche des Lyonnaises et des Lyonnais, surtout les plus fragiles, grâce à un accompagnement individuel. En effet, les accueils dans nos Antennes Solidarités restent stables, à hauteur de 125 000 par an. La Mission locale a suivi 20 % de personnes en plus en un an. Cela représente un total de plus 12 000 jeunes en insertion. L'accompagnement est individualisé et global. L'objectif est de les accompagner vers l'emploi durable. 233 repas en moyenne sont servis chaque jour dans nos restaurants sociaux. 100 000 euros sont affectés chaque année au soutien des ménages en précarité énergétique. 138 enfants en situation de handicap sont accueillis dans les crèches municipales. Impossible de citer tous nos projets, mais nous avons retenu la formation du personnel des EHPAD sur le service à table. Il participe à la qualité de vie de nos résidents. Je vous rappelle que nous sommes très impliqués dans le réseau Ville amie des aînés.

Concernant la biodiversité, il faut rappeler que la Trame verte et bleue couvre 34 % du territoire. La ville dense peut rester une ville respirable. Confluence et le Clos Layat ont été labellisés ÉcoJardin en 2015. Avec quatre nouveaux jardins partagés, nous comptons un total de 44 espaces confiés à des associations, dans tous les arrondissements. D'autres projets sont en cours. De nouvelles toitures végétalisées ont été créées. Nous en comptons 24 à présent. C'est aussi un élément important pour l'adaptation au changement climatique et la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Notre politique énergie-climat met également l'accent sur la rénovation de notre patrimoine. En 2015, parmi les opérations livrées, nous avons retenu l'école Pergaud, plus de 3 millions d'euros pour améliorer le confort des usagers et réduire nos factures de chauffage. Huit autres opérations de ce type ont été réalisées sur l'année. La consommation de notre éclairage public continue de diminuer, alors que le nombre de lampes a été multiplié par deux.

En 2015, le réseau cyclable a atteint 155 kilomètres, près de 7 000 arceaux vélo, et 91 kilomètres de double sens cycliste. 74 carrefours sont réglementés en cédez le passage cycliste aux feux, pour fluidifier le trafic des vélos. 4 000 élèves de primaire chaque année sont formés à la pratique urbaine du vélo.

Notre politique de consommation responsable ne se limite pas au label Lyon Ville Équitable et Durable, elle se traduit dans nos achats, dès le plus jeune âge, avec l'alimentation bio, locale et équitable dès la crèche, mais aussi des actions contre le gaspillage alimentaire, par exemple à l'école Albert Camus. 30 % des fruits et 50 % des légumes frais sont bios dans les crèches municipales. Nous en sommes à 32 % de produits bios dans les cantines scolaires. L'origine locale des produits et les circuits courts dans le territoire lyonnais et sa périphérie sont favorisés. Cela concerne 45 % des fruits et légumes, 100 % du porc, ou encore 63 % des yaourts. Nous sommes par ailleurs labellisés Territoire de commerce équitable par Max Havelaar.

Chacune et chacun d'entre nous doit prendre sa part, sans laisser personne sur le bord de la route. Nous ne sommes pas des magiciens. Je suis certaine que, comme à chaque fois, vous ferez des critiques. Cela nous permet de progresser. C'est toujours très constructif. Nous continuerons à travailler avec vous, et avec les Lyonnaises et les Lyonnais, pour rendre la ville plus belle.

Je passe la parole à mon collègue, Guy Corazzol. Merci de votre écoute.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, chère Dounia Besson, notre ambition est aussi de permettre l'épanouissement de tous. Je vais donner quelques illustrations de réalisations dans ce domaine.

Depuis 2015, Re Lyon Nous est un nouvel événement familial, qui fait de la ville un vaste terrain de sport, et permet de découvrir Lyon de manière conviviale et ludique.

100 000 spectateurs ont assisté aux 300 événements gratuits de Tout L'Monde Dehors.

Dans les écoles primaires et maternelles, la Ville finance de très nombreux projets d'éducation au développement durable, pour environ 470 000 euros par an.

Nous employons plus de 500 agents en situation de handicap dans nos services, 7 % de l'effectif. C'est plus que notre obligation légale. 76 % des effectifs sont engagés dans la démarche du label Diversité.

Dans le cadre du projet Ma ville simplifie ma vie, il y a le développement de services dématérialisés, avec des taux de dématérialisation qui ne cessent d'évoluer. Je prends quelques exemples. Le calcul du quotient familial a été réalisé à 66 % en mode dématérialisé, lors de sa première année de mise en place. Les pré-inscriptions scolaires sont passées de 32 % en 2015 en mode dématérialisé à 40 %. Les réinscriptions à la restauration et au périscolaire sont passées de 56 % en 2015 à 80 % en 2016. Des projets sont en cours de construction pour 2016, 2017 et 2018, comme la commande et la décommande des repas, qui luttera aussi pour une part contre le gaspillage alimentaire, ou encore l'inscription à la Bibliothèque Municipale. Un dernier exemple est la mise en place de la facture unique dématérialisée.

L'ensemble de ces innovations correspond à une demande croissante de la part de nos concitoyens, pour bénéficier de services en ligne, évitant de multiples déplacements et simplifiant la vie des usagers, tout en nous permettant de limiter nos dépenses publiques, grâce aux innovations technologiques. C'est un jeu à somme positive pour les citoyens et pour la Ville.

Vous le voyez, les résultats deviennent de plus en plus importants au fil des rapports que nous vous présentons. Dans chacune de nos délégations, les impératifs du développement durable sont désormais pris en compte, grâce à la démarche transversale et proactive que Dounia Besson porte avec conviction et talent.

Je vous remercie.

Mme LEVY Fabienne : Monsieur le Maire, Madame Dounia Besson, ce rapport est très beau, on dirait un tableau de Cézanne : je ne vois plus que la vie en vert d'ailleurs et je vous en remercie.

Nous pouvons dès lors, grâce à vous, faire un bilan de la politique en la matière et voir donc cette évolution par rapport à l'année dernière, et notamment à l'année dernière.

Les questions de développement durable sont arrivées à une certaine maturité, dans un monde pris dans un perpétuel mouvement d'innovation avec ici en France et en Europe, un constant souci d'amélioration la santé des citoyens, même si des craintes pointent avec les élections américaines... L'idée est de pouvoir vivre dans un environnement plus sain, permettant une adéquation de nos pratiques avec la préservation de notre environnement.

Nous sommes convaincus que, par leurs initiatives, les villes peuvent relayer les engagements internationaux pour le climat et encourager l'éducation à l'environnement. D'ailleurs, à ce sujet, mon groupe salue l'obtention, en fin d'année 2015, du fameux label européen Cit'ergie, récompensant la qualité de sa politique énergie climat.

Il est vrai que des progrès significatifs ont été faits depuis dix ans dans cette ville. Je dirais même qu'un long chemin a été parcouru, grâce notamment à une prise de conscience dans toutes les délégations et au travail de tous les agents, que nous remercions beaucoup. Une évolution notamment prise en compte au sein de la commission d'appel d'offres, que je souligne. Dans le domaine des marchés publics, la mise en place d'un achat public responsable est un progrès éminemment important, avec notamment l'analyse du cycle de vie des produits, la recherche d'une économie circulaire, sociale et solidaire. C'est une avancée nécessaire indispensable pour une collectivité de notre importance.

Cependant, malgré tous ces progrès – nous sommes dans notre rôle, il vous manque toujours, pour nous, une vision globale et un peu plus stratégique en la matière. Comme vous le soulignez, Madame Besson, cela vous permet de progresser. Nous savons que la demande d'agenda 21 des élus UDI vous paraît ringarde, surtout à ma collègue Anne-Sophie Condemine. Même si cette idée n'est pas neuve, elle permettrait d'amplifier un travail en commun. Pour autant, ce manque de prospective a des conséquences bien réelles sur le terrain. Prenons l'exemple des concentrations en particules fines qui dépassent régulièrement les limites maximales journalières. On l'a vu dans une école exposée aux rejets du tunnel de la Croix-Rousse, où des taux inacceptables ont pu être enregistrés dans la cour de récréation. On le constate aussi à proximité des grands axes de circulation sujets à embouteillages. Au-delà du développement durable, c'est la question principale de santé publique qui est posée.

À l'heure de la COP22, la Ville de Lyon doit contribuer à ce mouvement mondial de manière encore plus volontaire, notamment sur deux axes majeurs de la politique de la Ville. Il y a un sujet où la ville a une vraie maîtrise, c'est celui du stationnement. D'ailleurs, Denis Broliquier le développera dans l'intervention qui suit. Nous estimons que vous pourriez faire bien mieux dans ce domaine. Ensuite, la politique énergétique, notamment celle des bâtiments publics, pourra encore être améliorée et approfondie.

Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme chaque année, je ferai l'intervention sur ce rapport développement durable, dont j'ai pris connaissance. Vous signaliez précédemment que nous avons pu, par le passé, effectuer quelques critiques. C'est vrai. Elles étaient toutes, constructives et destinées à rechercher une amélioration de ce document, que nous souhaitons voir un jour comme le tableau de bord de l'action en matière de développement durable de la Ville de Lyon.

Cette année, ce sera un peu différent des années précédentes, puisqu'un réel effort a été fait, un effort de simplification et de clarification. Simplification, nous avons dit que la liste à la Prévert ne signifiait pas que parce qu'on fait beaucoup, on fait bien. Nous n'avons jamais eu de doutes sur le fait que beaucoup d'actions étaient menées par la Ville comme par la Métropole. Nous sommes une grande ville et une grande métropole, qui a, malgré tout, des moyens. Les actions en matière de développement durable sont nombreuses. Pour autant, il faut réussir à leur donner une visibilité. C'est ce qui manquait dans les rapports précédents. Aujourd'hui, cela s'améliore incontestablement, à la fois sur l'objectif fixé et sur la stratégie pour l'atteindre, à commencer bien sûr par l'établissement d'indicateurs, qui permettent de mesurer le chemin parcouru.

Sur le fond, je ferai néanmoins trois remarques.

La première porte sur ces objectifs et les indicateurs qui doivent permettre de mesurer l'atteinte ou non de ces objectifs. En fonction des domaines, il est beaucoup plus facile de les établir dans le domaine de l'énergie plus que dans le domaine de la cohésion sociale. En fonction des thèmes abordés, ces indicateurs sont plus ou moins précis. Je partage parfaitement votre volonté de continuer le travail sur ces indicateurs. Ceux qui sont scientifiquement et rationnellement faciles à établir méritent toujours d'être approfondis, mais ils constituent au moins une bonne base de départ. Ceux qui sont sur des domaines beaucoup plus sensibles et difficiles à mesurer méritent de continuer un travail d'approfondissement. Je salue le fait que vous souhaitiez le faire, en y associant l'université, pour travailler à l'établissement d'indicateurs plus précis.

Deuxième sujet que je voulais aborder, il y a ensuite quelques grandes questions sur la stratégie d'ensemble. Il est évident que la ville regroupe beaucoup de personnes et de plus en plus. Elle fait peser sur beaucoup de questions qui touchent au développement durable, que ce soit le social, l'économique ou l'environnemental, des problématiques difficiles. Il y a un vrai sujet, que nous ne percevons pas dans ce rapport développement durable, mais qui méritera d'être mis en exergue, qui est celui de la densification de la ville. Monsieur le Maire l'évoquait précédemment, en parlant des nombreux projets qui fleurissent dans la ville. Nous partageons la volonté qu'une ville avance parce que les projets se font. Pour autant, attention à la question de l'équilibre, c'est un point auquel nous sommes attachés. En parallèle de la densification de la ville, qui peut être un sujet de débat, que nous aurons certainement plutôt à la Métropole, mais que nous pouvons aussi avoir à la Ville, attention à ne pas rompre l'équilibre entre le social, l'économique et l'environnemental. La volonté de développer doit se faire de façon harmonieuse. Inévitablement, qui dit projet, dit aussi parfois tensions sur certains sujets, et parfois améliorations, cela peut arriver.

Enfin, troisième sujet, c'est la question de la généralisation de la pratique. Il est vrai qu'il y a, sur beaucoup de sujets, des expérimentations, des innovations, des essais, des cas pratiques. Toute la difficulté maintenant sera de réussir à mobiliser l'ensemble des acteurs, et à faire en sorte que les bonnes pratiques se généralisent. C'est un défi auquel nous sommes tous confrontés. Vous en avez le pilotage, mais c'est quelque chose que chacun d'entre nous doit avoir à l'esprit. C'est par la généralisation de la pratique que nous atteindrons de bons résultats. On le dit souvent en matière de développement durable, un petit geste fait par chacun produit un gros effet collectif.

J'espère que ce rapport et que ce tableau de bord qui commence à se dessiner permettront de renforcer l'action de la Ville dans la généralisation de la pratique, pour faire en sorte que les résultats soient au rendez-vous.

Je vous remercie.

M. TÊTE Étienne : Chers Collègues, il est utile de rappeler que le rapport sur la situation en matière de développement durable est une obligation légale, l'article 255 de la loi Grenelle II.

Ce rapport est présenté préalablement au débat sur le projet de budget de ces grandes collectivités. Le principe est d'établir ce rapport en lien étroit avec le budget, pour souligner l'engagement budgétaire en la matière et les impacts réels de cette politique budgétaire. Le Commissariat général au plan a rédigé en ce sens : « Éléments méthodologiques pour l'élaboration du plan sur la situation matière de développement durable. » Il est donc constant que le rapport présenté soit insuffisant.

La synthèse des indicateurs de suivi, page 69 et suivantes, ne présente aucun impact budgétaire, notamment en relation avec le budget global de la Ville. Il n'y a aucun moyen d'opérer une corrélation entre les lignes budgétaires du budget de la Ville et les volontés politiques en matière de développement durable. De rares mentions :

- un budget de 1,792 million d'euros à la réalisation de travaux de mise en sécurité de falaises rocheuses ;
- un budget de 30 000 euros pour soutenir des projets portés par les membres de conseils de quartier ;
- un budget de 38 millions d'euros sur neuf ans, agenda d'accessibilité programmée.

On trouve également de manière éparse des indications financières sans ventilation, exemple : « montant total de l'opération de 3 755 500 euros », page 31.

Si nous tentons de cumuler les chiffres indiqués dans le rapport, nous arrivons à la somme de 5 114 305 euros. Il convenait de garder les euros, car si les chiffres sont précis à l'euro près, ils n'ont aucune expression politique. Pour mémoire, le budget 2015 a été établi à la Ville de Lyon à 771 millions d'euros. 0,66 % du budget, l'affichage budgétaire est médiocre dans ce rapport.

Il n'y a pas lieu de douter que ce chiffre fera l'objet de controverses. Une présentation plus pertinente l'année prochaine lèvera les ambiguïtés. Il est absolument nécessaire de présenter un rapport du développement durable, en corrélation avec les imputations budgétaires, tel que le demande le ministère de l'Environnement aux collectivités locales.

Le bilan du développement durable de la Ville est contrasté. Je ne doute pas que vous évoquerez de bons chiffres, la restauration scolaire par exemple. Soulignons, à l'inverse, quelques exemples plus négatifs qui montrent l'essoufflement :

- nombre de personnes accueillies dans le cadre des animations pédagogiques, entre 2013 et 2015, baisse de 43 %.
- indicateurs sur les toitures végétalisées, en surface, baisse de 76 %.
- sur le plan du développement des espaces publics favorisant le sentiment de vivre ensemble, la surface de 436,8 hectares n'a pas été modifiée au cours de l'année dernière. Soulignons cependant quatre nouveaux jardins partagés.
- sur la pollution des sols, en 2014, 14 études historiques portant sur 86 574 mètres carrés de terrain, en 2015, 10 études historiques portant sur 46 131 mètres carrés de terrain. Les autres chiffres se déclinent à la baisse aussi.

- dans le cadre de la surveillance des milieux – eaux de surface, bassins, plans d'eau, etc., les analyses microbiologiques et chimiques sont en baisse.

- les diagnostics en matière de qualité de l'air sont également en baisse – le Radon.

- entre 2013 et 2015, le nombre d'enfants bénéficiant d'un programme en matière d'éducation a été divisé par deux.

- le bilan des clauses sociales, article 14 et 14-53 du Code des marchés publics, enregistre également une baisse : 49 411 heures en 2013, 44 791 heures en 2014, 34 356 heures en 2015. On notera par ailleurs dans le rapport, que cette clause de lutte contre les discriminations a été systématisée à toutes les consultations émises par la Ville pour un montant supérieur à 30 000 euros, quel que soit l'objet du marché, 50 000 euros à partir du 1er septembre 2016. Autrement dit, les chiffres ne vont pas s'améliorer.

- dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, dans le contexte d'une baisse de consommation des coûts de moins 300 000 euros, il relate : électricité, 46,9 gigawatts, production photovoltaïque, 0,283 gigawatt, soit 0,6 %. La filière photovoltaïque a progressé en France, mais si nous comparons par rapport à la consommation nationale de 1,6 %, globalement, la Ville de Lyon fait moins. Ce n'est pas étonnant, puisque nous avons tendance à abandonner le photovoltaïque, notamment sur les grands projets, comme le Grand Stade de Décines.

- le nombre de repas distribués dans les restaurants sociaux, dans le cadre d'un accompagnement par les travailleurs sociaux, est en forte de 33 %.

Les exemples pourraient être multipliés. Cependant, le temps qui nous est imparti ne nous le permet pas. Un certain nombre de données chiffrées ne peut pas être interprété, en raison de l'absence de références et de comparaisons.

Pendant que certains s'auto-félicitent, la maison brûle toujours. Le réchauffement climatique a continué à s'aggraver en 2015. L'état de la biodiversité se dégrade, comme cela a été rappelé. La Cour des comptes vient de soulever l'inefficacité des politiques fiscales pour le développement durable et le caractère défavorable de ces politiques fiscales. Enfin, à l'échelle mondiale, l'élection de Donald Trump aux États-Unis, aura des conséquences sociales, mais aussi des conséquences environnementales, puisqu'il propose de soutenir massivement l'industrie du charbon, du pétrole et des gaz de schiste.

Ma conclusion : pour construire un monde dans lequel l'homme, tous les hommes, et son environnement, tous les environnements, soient protégés, il y a encore tout à faire.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Ville de Lyon est effectivement une des villes qui a le plus à cœur d'établir un plan en matière de développement durable et d'en rendre compte. Cependant, pour atteindre les objectifs de la COP21, il faudrait aller au-delà du fameux facteur 4, encore appelé les 3 x 20 % – 20 % de réduction des consommations, 20 % de réduction des émissions, 20 % de la part des énergies non renouvelables. La Ville de Lyon n'a le contrôle direct que sur 5 % des émissions, et indirect, par ses politiques publiques, sur 20 %. Le PÉDT, donc les 5 %, regroupe le volet social autant que le volet environnemental, mais, en conséquence, il s'agit d'un grand fourre-tout.

Tout d'abord, le développement humain durable. La Ville de Lyon a effectivement à cœur de proposer des logements sociaux. Oui, mais quels logements sociaux ? Beaucoup sont destinés aux familles ayant des revenus moyens, donc, pas pour les plus défavorisés, qui pourtant sont ceux qui en auraient le plus besoin, n'ayant pas ou peu accès au parc locatif privé. Aux yeux de notre groupe, Lyon Citoyenne et Solidaire, il est fondamental de ne pas oublier d'inclure, dans le cœur des villes, tout type de population, y compris les plus défavorisées, afin d'améliorer la mixité sociale dans toute la population lyonnaise.

Dans votre rapport, vous vous félicitez de l'administration exemplaire des EHPAD. Fort bien ! Mais à quel prix ? Cette gestion en flux tendu occasionne des problèmes pour les salariés, qui sont à bout, autant physiquement que psychologiquement.

Cette gestion à flux tendu touche également les théâtres de la Ville de Lyon, et donc la culture. Nous déplorons le choix qui a été fait concernant l'Opéra, qui a consisté à diminuer le budget RH, en supprimant six postes. Les programmations sont pourtant toujours aussi intensives.

J'ai été informée que, demain soir, lors de la première de Tableau d'une exécution, un mouvement de grève est annoncé avec un rassemblement devant le Théâtre des Célestins. Le Théâtre des Célestins, comme l'Opéra, pratique le gel des postes, et récupère des subventions de personnel à d'autres fins. Par exemple, on m'a rapporté que ses budgets de personnel permettraient aux Célestins d'accompagner les frais occasionnés pour le projet de construction d'un nouveau bar. J'ai utilisé le conditionnel, je ne suis pas certaine des faits. Pour rappel, la direction de ce théâtre, entre les suppressions et les gels de postes depuis 2014, a diminué de 20 à 30 % son personnel permanent. La précarité est de mise, et les heures supplémentaires s'envolent. Sans oublier la délocalisation d'une partie des travaux de couture. Sur 150 costumes pour une nuit à Venise, 75 ont été confectionnés en Espagne et en Roumanie. Devons-nous nous inquiéter de cette délocalisation ?

La moindre des choses, quand on a la prétention de communiquer à toutes les occasions possibles sur le rayonnement international culturel de la Ville de Lyon, ce serait de traiter convenablement les femmes et les hommes de l'ombre qui œuvrent à ces programmations de qualité.

Dans votre rapport, le nombre de caractères utilisés pour décrire la démocratie participative est inversement proportionnel à la taille de son budget. Il en est de même pour l'économie sociale et solidaire. C'est fort dommage !

Abordons maintenant le plan qualité de l'air. Évidemment, il y a du positif, comme le diagnostic de l'air intérieur dans les établissements d'accueil de jeunes enfants, ou encore le volet vélo. Toutefois, il n'y a pas grand-chose sur la place de la voiture dans la ville. Nous sommes ici tous conscients que la pollution en ville est fortement liée à l'usage de la voiture. Pourquoi la Ville de Lyon n'irait pas, comme plus de 30 villes de France, vers le libre accès, ce qui permettrait une baisse sensible de la pollution et améliorerait aussi notre volet social ? À Lyon, le carnet de tickets est déjà plus cher que celui de Paris. La RATP propose le carnet à 14,50 euros, alors que le SYTRAL nous le vend 16,20 euros. Nous sommes encore loin d'une réelle incitation à utiliser les transports en commun !

Sur le territoire de la Métropole, la consommation énergétique, dominée par l'industrie, représente 38 % des consommations, contre 21 % en moyenne nationale. C'est très logique, puisque nous sommes dans un gros bassin industriel. Il faut malgré tout rester extrêmement vigilant et veiller à ce que les entreprises aillent vers un fonctionnement plus propre, dans le domaine du recyclage et des rejets atmosphériques, autant que des rejets aqueux. La rénovation thermique des bâtiments est également un enjeu important. Y a-t-il un plan prévu jusqu'en 2050 ? Comment sera garanti son financement ?

Rapporté aux enjeux planétaires, heurté de plein fouet par les baisses de dotations de l'État et les politiques d'austérité, le plan de la Ville de Lyon, ayant certes un contenu très intéressant, reste bien en deçà des efforts qu'il faudrait en réalité fournir pour devenir une grande métropole écologique, sociale et responsable.

Je vous remercie.

Mme CONDEMINNE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, on pourrait croire que l'urgence du changement climatique impose aujourd'hui les enjeux du développement durable comme une priorité évidente. Pourtant, rien n'est gagné.

Bien sûr, l'année 2015 a été marquée par une grande avancée, porteuse de bien des espoirs. Pour la première fois, un accord contraignant et ambitieux pour limiter le changement climatique a été signé à Paris par 175 pays, lors de la COP21. Sa ratification en 2016 par de nombreux pays, et notamment par les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre, comme les États-Unis, l'Inde et la Chine, a permis son entrée en vigueur début novembre. Il y a quelques jours, l'Australie le ratifiait à son tour. L'Espagne vient d'annoncer le lancement de la procédure. Une vraie dynamique s'est lancée.

Cependant, ces engagements, s'ils constituent une base de travail solide, n'auront des effets que s'ils se traduisent en actions concrètes. C'est tout l'enjeu de la COP22, réunie en ce moment même à Marrakech.

S'il y a donc des motifs de réjouissance, le plus dur reste devant nous. Dans la période de trouble que nous traversons, le développement durable ne fait pas toujours recette. Parfois absent des débats politiques ou sociétaux, relégué au second plan, il peut même être remis en question, comme ce fut le cas lors de la dernière campagne présidentielle américaine, ou stigmatisé comme une préoccupation de bobos écolos, comme on l'entend parfois au niveau de notre région, alors qu'il concerne au premier chef les plus fragiles et les plus précaires.

On sait le rôle éminent que les grandes métropoles ont à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Elles concentrent à la fois les problèmes et les solutions. C'est pourquoi nous nous devons, dans cette période d'incertitude, de nous engager plus que jamais dans une politique volontariste et affirmée en faveur du développement durable.

Le rapport que nous examinons aujourd'hui illustre bien la conception du développement durable qui est la nôtre à Lyon, volontariste, pragmatique, concret, inclusif. Qu'il s'appelle agenda 21 ou plan d'action, peu importe, il faut s'adapter au changement et aux complexités.

Je ne rentrerai pas dans le détail de sa présentation, forcément riche, mais je veux ici souligner l'évolution de sa forme. Il est moins épais que les années précédentes. Ce n'est pas que l'on ait moins fait cette année, au contraire, mais une meilleure visibilité a été préférée à l'exhaustivité. Les actions que nous avons engagées étaient déjà pour beaucoup exemplaires, les projets nombreux, les résultats réels et encourageants. Ce que vient souligner dans ce nouveau rapport, ce sont les orientations stratégiques que nous avons définies au sein de chaque grand domaine d'action et de compétence de notre collectivité. C'est d'elles que découlent les actions concrètes, dont les plus emblématiques sont détaillées. Cette présentation est le fruit de l'association étroite de toutes les délégations à cette démarche par Dounia Besson, afin de mettre de l'huile dans les rouages. C'est une avancée réelle.

Autre nouveauté cette année, l'ajout au rapport du Schéma de promotion des achats responsables. Ce document reflète la politique vertueuse que notre Ville souhaite approfondir dans ce domaine. Ces effets sont loin d'être anecdotiques. L'action de la Ville en termes de développement durable s'appuie aussi sur son exemplarité comme donneur d'ordre. C'est le cas des clauses sociales que nous avons développées dans nos marchés, mais l'ensemble des autres piliers du développement durable sont aussi concernés. La commande publique, par son volume, a un effet d'entraînement sur toute l'économie.

Les élus du groupe Lyon Centriste et Indépendants saluent donc la nouvelle version de ce rapport, et surtout la politique ambitieuse en termes de développement durable qu'il met en lumière. Rappelons-le, ce n'est pas un problème de riche, un hobby de privilégiés, mais un enjeu de cohésion sociale et territoriale qui se joue dans cette politique.

Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous ne pouvons que remercier Dounia Besson et la Mission Développement Durable, pour la présentation du rapport développement durable 2015 sur la situation en matière de développement durable, et, comme vient de le rappeler Anne-Sophie, la façon dont celui-ci a été travaillé, avec l'ensemble des adjoints.

Nous avons entre les mains un document aéré, facile à lire et à repérer les actions menées par la Ville, et qui, de façon transversale, traite les 13 thématiques qui illustrent le développement durable. Au-delà des mots, le développement durable, ce sont des actes, des actes qui concernent tous les aspects environnementaux, économiques, sociaux et humains :

- agir contre les inégalités d'aujourd'hui ;
- agir pour l'égalité femmes-hommes contre les discriminations ;
- agir pour renforcer les solidarités entre générations, pour la conservation de nos ressources naturelles, pour l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- agir pour les générations de demain.

Voilà le pari de nos actions développement durable.

Conjointement à la présentation du rapport développement durable, je souhaite faire un point d'étape rapide, un an après la délibération sur le renforcement et l'élargissement du Plan Climat Energie Territorial (PCET) de notre Ville. Chaque conseiller municipal et chaque adjoint a reçu soit par papier, soit par mail, le bilan de nos actions Plan Climat Energie Territorial depuis 2015. Nous avons voté en 2015, dans le cadre de la PPI 2014-2020, un montant conséquent d'enveloppe financière pour réussir nos 86 actions. Ces actions doivent nous permettre de manière pragmatique et réaliste d'atteindre d'ici 2020 sur le volet atténuation et adaptation :

- la réduction d'au moins 20 % des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'augmentation significative de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la Ville ;
- la réduction de nos consommations d'énergie ;
- la lutte contre la chaleur en ville ;
- la préservation de risques sanitaires liés aux pics de chaleur ;
- la sensibilisation, la communication, la concertation, avec comme axe majeur de changer les comportements de nos concitoyens au regard des consommations d'énergie, notamment.

Il est important de redire ici que nos actions s'articulent, bien entendu, en complémentarité avec la politique du Plan climat énergie de la Métropole de Lyon.

Le bilan que nous avons transmis à chacun d'entre vous permet d'évaluer les actions engagées et la progression réalisée depuis le début de notre mandat en 2014.

Sur le volet patrimoine et services, la Ville a réduit de 6 % ses consommations énergétiques par rapport à 2010, année de référence du PCET, et ses émissions de gaz à effet de serre, et a atteint une part de 9 % d'énergies renouvelables dans son mix énergétique. Sur ce dernier point, l'objectif de 20 % d'énergies renouvelables est d'ores et déjà atteint, puisque depuis le 1er janvier 2016, la Ville de Lyon achète à hauteur de 50 % de l'électricité d'origine renouvelable.

Nous devons poursuivre cette action en implantant sur notre patrimoine municipal de nouvelles installations de production d'énergie renouvelable, comme le solaire photovoltaïque, solaire thermique, chauffage au bois.

Nous devons aussi poursuivre nos opérations spécifiques de changement des menuiseries, même si c'est invisible :

- 2 600 fenêtres ont été changées en 2015 ;
 - les rénovations d'installations thermiques ;
 - l'isolation extérieure et intérieure sur un grand nombre de nos bâtiments – écoles, crèches, gymnases, piscines, etc.
- En 2016, nous avons quelques réalisations remarquables. C'est le cas notamment, avec :
- la rénovation énergétique exemplaire à coût maîtrisé du groupe scolaire Louis Pergaud dans le 8e arrondissement ;
 - la construction du gymnase Bon Lait avec l'utilisation du bois et de la paille pour réduire l'empreinte carbone des travaux ;
 - la poursuite de la suppression des ballons fluorescents dans l'éclairage public, et la recherche d'une mise en lumière de la ville toujours plus intelligente. Nous avons reçu le premier prix du Concours Lumières 2016 à la Ville, pour la mise en lumière du silo de la bibliothèque de la Part-Dieu ;
 - la distribution d'éco-kits par le CCAS, 626 personnes à faibles revenus aidées gratuitement dans des actions de maîtrise de l'énergie ;
 - la mise en place d'Écoréno'v, une plate-forme de soutien de la Métropole de Lyon, et complétée par la ville pour la rénovation énergétique de l'habitat ;
 - l'aménagement du parc RVI Feuillat, Mme Brugnera en a fait la présentation.

La mobilisation des citoyens est nécessaire pour engager concrètement la transition énergétique. C'est par des actions minuscules, mais ô combien utiles que l'on démontre qu'une autre manière de faire est possible, par exemple, les jardins partagés, au nombre de 44, qui contribuent à leur manière à la végétalisation de notre ville. Avec, à côté, 528 hectares d'espaces publics végétalisés, je parle des espaces verts, des cimetières et des terrains de sport. Avec la Trame verte et bleue, qui est un outil d'aménagement durable du territoire. Tout cela nous permet d'offrir ainsi des zones de fraîcheur, de lutter contre la chaleur en ville, afin que notre ville joue son rôle de climatiseur urbain.

L'ensemble des adjointes et adjoints de notre Ville sont au cœur de délégations portant les actions indispensables de notre PCET. Le rapport développement durable présenté ce soir montre bien leur engagement, mais aussi l'engagement de tous les services à réussir nos objectifs d'ici 2020.

Ce travail en transversalité nous permet d'améliorer dès la première année notre score pour notre label Cit'ergie, passant de 56 % à 58 %. Je suis sûre que nous sommes en marche pour le Gold Cit'ergie d'ici à 2020.

C'est bien par un travail collectif, collaboratif, de tous les acteurs de la Ville, des agents référents du PCET et Développement Durable, que nous suivons la mise en œuvre de nos 86 actions. C'est la condition nécessaire pour que notre PCET ne se résume pas à des déclarations d'intention.

Monsieur le Maire, vos 21 adjoints sont engagés dans cette dynamique pour Lyon, qui se veut une cité plus douce, plus solidaire, plus conviviale à vivre, pour nos concitoyens et pour le rayonnement de notre ville et de notre agglomération.

Je vous remercie de votre attention.

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je commencerai mon propos par des remerciements, Monsieur le Maire, à vos Adjoints, Dounia Besson et Guy Corazzol, et aux services de la Ville, pour avoir rédigé un rapport aussi complet, clair et détaillé sur la politique que vous avez commencée en matière de développement durable pour l'année 2015.

Ce qui va sans dire va mieux en le disant, et alors que tout le monde parle de développement durable, de la nécessité de mettre en œuvre des mesures importantes pour remédier au réchauffement climatique et à ses conséquences pour la vie sur terre, ce rapport nous prouve que la Ville de Lyon a pris conscience de cet enjeu planétaire, et participe, à son niveau, à cette sauvegarde de façon concrète.

La Ville n'est pas active que sur le seul aspect du réchauffement climatique, mais est présente et bien présente dans tous les secteurs du développement durable, qu'il s'agisse de la cohésion des territoires, de la préservation de la biodiversité, de la consommation responsable, ou de l'épanouissement de tous les êtres humains. Ce rapport détaille très précisément 13 thématiques qui illustrent le développement durable.

Je souhaiterais dans cette intervention mettre en exergue quelques exemples, qui montrent que rien dans notre politique n'est laissé au hasard, et que tous les sujets sont évoqués dans une grande transversalité. Il s'agit d'un tout. D'ailleurs, l'ensemble des politiques de la Ville est impacté et la quasi-totalité des adjoints est concernée.

Ainsi, en matière de solidarité et de cohésion sociale, la Ville a mis en place un programme important pour la période 2014-2016, en matière d'habitat et de rééquilibrage territorial, avec la construction de 1 600 logements sociaux financés par an.

La santé et l'environnement ne sont pas en reste, comme avec la signature du contrat local de santé, signé avec l'État en 2015, qui a comme objectifs pour le volet santé et l'environnement :

- une action pour écarter toute situation d'insalubrité ;
- une maîtrise des risques d'exposition liée aux activités, dont la pollution des sols ;
- une adaptation au changement climatique en intégrant les enjeux sanitaires.

Un exemple concret pour les petits Lyonnais, avec le diagnostic de l'air intérieur des établissements d'accueil des jeunes enfants, nous a permis de confirmer que la qualité de l'air est globalement bonne dans les crèches municipales.

Autre réalisation qui donne une entière satisfaction à nos concitoyens, ce sont les Maisons médicales de garde.

Autre thème, tout élu le sait, nos concitoyens sont très attachés à leur tranquillité et à son corollaire la prévention. La Ville peut ainsi s'enorgueillir de sa Charte pour la qualité de la vie nocturne, signée avec les exploitants d'établissements de nuit, avec des règles qui garantissent un bon usage de l'activité nocturne, sans y porter atteinte, voire en la promouvant.

Une ville durable, c'est une ville qui donne la part belle au végétal, qui est, on le sait avec certitude désormais, un moyen efficace de lutter contre le réchauffement climatique. Nous avons déjà la chance d'avoir 528 hectares d'espaces verts publics, et le but est bien sûr d'augmenter de façon importante cette surface. Par exemple, en identifiant les arrondissements les possibilités de développement d'une trame verte, qui donneront lieu à la mise en place d'emplacements réservés dédiés à ces usages, dans le futur plan local d'urbanisme et de l'habitat en cours d'élaboration.

Un des leviers du développement durable peut être l'économie. Une attention particulière est donnée aux porteurs de projets, souhaitant s'installer à Lyon, parmi lesquels un nombre croissant de petits commerçants ou artisans proposant des produits bios, locaux et issus des circuits courts alimentaires, ainsi que des acteurs de l'économie circulaire.

Autre exemple concret, la Ville de Lyon s'engage à acheter de l'électricité verte, c'est-à-dire produite à partir de sources d'énergie renouvelable à une hauteur de 61 gigawatts par an. L'objectif est toujours que, d'ici 2020, nous ayons à la Ville de Lyon une diminution de 20 % de nos émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire.

Nous investissons également dans la construction d'éco quartiers, comme à la Confluence, et en continuant le plan d'action sur l'éclairage, en remplaçant les lampes à iode métallique par des leds, ce qui a permis jusqu'à présent d'économiser 150 000 kilowattheures par an.

La mobilité n'est pas en reste dans cet objectif. Par exemple, nous avons désormais un réseau cyclable de 155 kilomètres, alors qu'il était de 135 kilomètres en 2013. Un indicateur de taille dans ce rapport : 75 % des Lyonnais se déplacent autrement qu'en voiture. Les politiques menées par la Ville pour financer les modes autres de déplacement portent leurs fruits.

Sans de projet culturel, pas de bien-être possible. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. 1 387 000 visiteurs dans les établissements culturels directement gérés par la Ville de Lyon, 2 500 000 les entrées dans les sites de bibliothèques. Des subventions symboles, comme avec les 200 habitants qui ont réalisé le projet Babel 8.3 entre les 3e et 8e arrondissements.

L'égalité et la ville pour tous doivent être des volants du développement durable, tel que nous l'entendons dans cette cité. C'est par exemple la mise à disposition à l'association Le MAS, dans le 3e arrondissement, d'un hébergement d'urgence, pour les femmes victimes de ce fléau que sont les violences conjugales, ou l'aménagement de postes pour une centaine d'agents de la Ville reconnus travailleurs handicapés.

Enfin, bien évidemment, l'un des principaux sujets d'inquiétude pour nos concitoyens, l'emploi, est aussi pris en compte de façon importante et présenté dans ce rapport. Ce sont par exemple 6 960 personnes qui ont été reçues dans les centres de proximité de la Maison de l'emploi à la Duchère, Gerland ou Mermoz.

En 2015, 87 475 heures d'insertion ont pu être réalisées, via les marchés de la Ville, permettant à 446 personnes de bénéficier d'une mission de travail et de professionnalisation, ou, autre exemple, la Ville de Lyon a ouvert 100 jobs d'été pour les jeunes de 18 à 25 ans, domiciliés principalement dans les quartiers prioritaires.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne serai pas plus long. Je souhaitais simplement en conclusion vous dire le plaisir que j'ai eu à lire ce rapport, de par sa qualité, et surtout dire qu'il est un très bon indicateur de la politique menée à Lyon en matière de développement durable, politique dont nous pouvons être fiers. Nous ne parlons pas, Monsieur le Maire, nous agissons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Mes chers collègues, je vous demande de me donner acte de la présentation du rapport annuel développement durable.

(Acte est donné.)

Je vous demande de bien vouloir voter le Schéma de promotion des achats responsables.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

(M. Boudot s'est abstenu.)

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016/2470 - Subventions annuelles 2016 aux unions syndicales départementales (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme Gay Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Pour ce dossier, Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit des subventions annuelles 2016 aux sept unions syndicales départementales, dans leur diversité. Elles ont un rôle essentiel dans notre département. Il s'agit de la défense des droits des salariés et de leurs intérêts.

Merci, Monsieur le Maire.

M. BOUDOT Christophe : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, comme chaque année, au milieu d'autres rapports, vous nous demandez de voter une subvention d'argent public à des associations syndicales.

On le sait bien, la plupart de ces associations se sont donné pour habitude d'aller chercher les financements publics tous azimuts, ici à Lyon, au Département, à la Métropole, à la Région, auprès de l'État.

Je trouve cela assez choquant, tant ces associations ne devraient se financer que par l'argent de leurs adhérents, les cotisations de leurs membres, sans avoir recours à l'argent frais de nos impôts.

Cerise rouge sur le gâteau, comme s'il fallait y voir une provocation supplémentaire, ce dossier est présenté par votre Adjointe, représentante du Parti Communiste, parti associé si étroitement à la CGT et à d'autres officines syndicales – (interpellation) cela peut vous gêner, mais c'est la vérité, frère Bernard ! – officines stipendiées, que je vois dans ce cadeau un conflit d'intérêts au moins moral qui n'aura échappé à personne.

Avec ce genre de décision, Monsieur le Maire, ce sont les Lyonnais les plus modestes qui vont souffrir un peu plus. Ne comptez pas sur moi pour voter ce rapport. Je rappelle que c'est à l'État de financer le dialogue social, aux adhérents des syndicats, et non aux collectivités territoriales qui devraient avoir des chantiers plus prioritaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je dirai deux mots, Monsieur Boudot. D'abord, je croyais que votre parti avait réalisé dans les derniers temps un grand tournant social. Je m'aperçois qu'il n'en est rien.

Deuxième point, Monsieur Boudot, on peut évidemment critiquer le financement des syndicats par les collectivités locales, l'État, etc. Je pense pour ma part que, dans un pays, il peut y avoir une critique de telle ou telle position des syndicats, mais que les syndicats sont utiles. Comme les partis politiques, il vaut mieux qu'ils soient financés de manière transparente que de manière opaque. S'il fallait regarder si, par exemple, un parti comme le vôtre était uniquement financé par les cotisations de ses adhérents, je crois qu'il pourrait y avoir quelques doutes. D'ailleurs, ces doutes font l'objet de quelques prises de position de la justice. Par conséquent, je suis plutôt pour la transparence que pour l'opacité et le trucage.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Lafond s'est abstenu. M. Boudot a voté contre)

2016/2566 - Restauration de la fontaine Bartholdi à Lyon 1^{er} – Opération n° 01179001 – Modification du marché de travaux lot 1 Installation de chantier, maçonnerie, pierre de taille (Direction des espaces verts)

Rapporteur: M. BRUMM Richard,

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport qui a trait à la modification d'un marché de travaux, lié à la restauration de la fontaine Bartholdi. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission des Finances.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, nous l'avons dit très clairement dans cette assemblée, nous sommes pour la tenue de la Fête des Lumières. Nous sommes heureux qu'elle ait lieu pendant trois journées. Illuminer Lyon le 8 décembre prochain, c'est le moyen de montrer que nous résistons à l'oppression et à la terreur idéologique, et que nous sommes bien ancrés dans notre culture et dans notre tradition lyonnaise.

Aujourd'hui, afin de permettre la tenue de cette fête, vous nous proposez de voter le démontage et le remontage du chantier de restauration de la fontaine Bartholdi durant l'événement. Sur le principe donc, pas d'objection. En revanche, la méthode et le coût qui en découle nous posent problème : 103 823 euros TTC. Pourquoi cette opération n'a-t-elle pas été intégrée dès le départ dans le marché des travaux ? Vous ne semblez pas avoir prévu cette dépense, et le moins que l'on puisse dire, c'est que la note est salée pour les Lyonnais.

Nous avons fait le calcul pour que l'ensemble des Lyonnais se rende bien compte. 100 000 euros pour trois soirées et 12 heures de festivités, cela représente 8 652 euros de l'heure pour la seule libération de l'emprise du chantier sur la place des Terreaux. Il est regrettable que cette opération n'ait pas été pensée en amont, parce que cette lourde dépense va venir s'ajouter au coût supplémentaire, mais évidemment incontestable, de la sécurité.

Alors même que nous allons débattre tout à l'heure des orientations budgétaires pour l'année 2017, et que vous allez nous parler du contexte contraint des finances de la Ville, vous nous permettez d'être dubitatifs devant le manque d'anticipation de cette mesure, qui coûte cher aux contribuables lyonnais.

Merci de votre attention.

M. TÊTE Étienne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à l'occasion de ce rapport sur la fontaine Bartholdi et de la place des Terreaux, il est intéressant de réfléchir à quelques informations qui sont dans la presse, et d'avoir peut-être quelques explications.

Je crois que la Ville de Lyon a fait de très jolies places, que ce soit sous Francisque Collomb, la place Antonin Poncet, ou la place des Jacobins, sous votre gouvernance, la place Bellecour aussi. Il y a des jolies places. Je pense que la place des Terreaux est un échec. Il faut le reconnaître. C'est un échec d'abord technique. Il y a eu des difficultés. C'est aussi probablement un échec esthétique.

On apprend par la presse que celui qui est responsable de ces échecs va avoir le privilège de bénéficier de ses propres erreurs, en ayant un nouveau marché public, pour réparer ses erreurs. Cela nous étonne. Cela nous étonne d'abord sur le plan du bon sens. Se tromper est humain, persévérer est diabolique. Je crois qu'aucun maire, même Michel Noir, à qui nous devons l'Opéra et les malfaçons de Nouvel, ainsi que Buren et les malfaçons des Terreaux, ne le voulait, bien entendu. Sur le plan de la doctrine juridique, il n'existe aucune obligation, il n'y a pas d'histoire de droit moral, comme on peut le lire dans la presse, qui nous oblige à retravailler avec Monsieur Buren. Nous avons à votre disposition la documentation, mais que vous devez bien connaître.

C'est pour cela que nous vous interrogeons sur pourquoi encore Buren pour améliorer cette place des Terreaux, alors qu'il est le premier responsable de toutes les malfaçons qu'il y a sur cette place. Si nous devons la penser autrement, parce que nous avons des contraintes techniques difficiles à résoudre, une large concertation aurait été pertinente.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Je dirai quelques mots, Monsieur le Maire, chers Collègues, sur le dossier de la place des Terreaux, et en particulier sur les mesures que nous prenons à l'égard de la fontaine Bartholdi.

Je crois que les Lyonnais jugeront sur pièce les propos de M. Broliquier pour ce qu'ils sont. Je préfère ne pas faire de commentaire.

En ce qui concerne notre décision, elle est bien entendu liée à la sécurité de la Fête des Lumières, puisque, vous le savez tous, la place des Terreaux est en quelque sorte un lieu symbolique de cette fête. Avec la place Saint-Jean, elle fait peut-être partie des deux lieux vers lesquels les Lyonnais convergent pour assister à ces spectacles dans le cadre de la fête.

Notre souci principal, en termes de sécurité, est de pouvoir gérer les flux de population, qui veulent accéder en particulier à la place des Terreaux, qui est toujours un peu le clou de la fête.

Vous le savez, je vous le rappelle, nous essayons et nous réussissons à gérer les files d'attente sur la rue Édouard Herriot, grâce aux forces de l'ordre. Nous gérons les entrées sur la place des Terreaux pour chaque séquence du spectacle, pour une capacité d'accueil d'environ 10 000 personnes. En cas d'incident, vous l'avez tous constaté, il y a des espaces de décompression de chaque côté de l'Hôtel de Ville. Il s'agit des rues Puits Gaillot et Joseph Serlin, qui sont fermées au public à et qui peuvent nous être utiles en cas de difficulté.

Par ailleurs, nous assurons par une surveillance vidéo, et par une vigie humaine située au sommet de l'Hôtel de Ville, l'ensemble des flux qui peuvent exister au moment où bat le cœur de la fête. C'est cela dont il s'agit.

C'est pour cette raison que nous nous sommes posé la question du maintien de la Fête des Lumières, avec ces travaux, qui étaient au cœur de la place des Terreaux, et qui, probablement, auraient rendu difficile l'accès de tous les Lyonnais qui le souhaitent au spectacle diffusé sur la place des Terreaux.

En effet, vous l'avez remarqué, seules 4 000 à 5 000 personnes, et encore dans des conditions de visibilité médiocre, auraient pu assister aux projections qui, je vous le rappelle, se situent à la fois sur le Musée des Beaux-Arts et sur la façade de l'Hôtel de Ville.

C'est pour cette raison que nous avons cherché à réduire au maximum le chantier de la fontaine Bartholdi, qui était un handicap pour pouvoir faire en sorte que le maximum de Lyonnais, en toute sécurité, assiste à ce spectacle, et que nous puissions gérer de manière extrêmement confortable les flux.

Par conséquent, nous avons demandé que la surface du chantier se limite expressément à la surface de la fontaine Bartholdi. D'ici quelque temps, l'ensemble des emprises actuelles vont disparaître, notamment pendant les trois jours de la Fête des Lumières.

Par ailleurs, sans répondre bien entendu à Monsieur Tête, les travaux actuels, qui sont des travaux de consolidation de la place des Terreaux en tant que tels, seront terminés bien avant que ne débute la Fête des Lumières sur la place des Terreaux.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Merci.

Comme disait l'autre : « Critiquez, critiquez, calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ! »

J'ai vu, Monsieur Brolquier, que vous nous reprochez quelquefois de ne pas vous faire entièrement confiance. Nous avons pour cela quelques raisons, et ce dossier le montre encore. Nous ne pouvions pas exactement, quand nous avons commencé les travaux, penser qu'il y aurait en France des attentats. Par conséquent, nous ne pouvions pas prévoir que la Fête des Lumières ne se déroulerait pas sur l'ensemble de la Ville de Lyon, mais serait essentiellement concentrée sur la presqu'île. À partir du moment où nous concentrons sur la presqu'île, il est clair qu'il devrait y avoir plus de monde sur cette presqu'île, et que ce qui aurait été tolérable dans des conditions ante le devenait beaucoup moins. Comme pour tous les autres domaines, nous voulons assurer la sécurité de nos concitoyens. Nous avons décidé de libérer au maximum la place des Terreaux, et donc de reculer l'enceinte de ce qui aujourd'hui protège les travaux de la statue Bartholdi.

Pour ce qui est du travail avec M. Buren, sauf à ce qu'on me démontre le contraire, une législation, qui existe depuis toujours, montre qu'il y a des droits de propriété. Et donc que, sauf à se lancer dans des débats juridiques, dont certains sont spécialistes, mais qui peuvent durer des années et des années, j'aime mieux faire plus simple, et donc reprendre le travail avec Monsieur Buren, qui est d'ailleurs considéré, à la fois au niveau national et dans beaucoup de pays comme un artiste de qualité, et en même temps reprendre le travail sur des bases plus rigoureuses. Cela veut dire que nous allons adjoindre à Monsieur Buren – je ne sais pas si l'appel d'offres a été déjà validé – un cabinet de conseil qui sera particulièrement performant. En matière de fontainerie, en matière de réalisation d'ouvrage, nous nous garantirons de toutes les difficultés techniques.

Je vous rappelle que c'est, dès le début, que la place des Terreaux a eu des problèmes, puisque le lendemain même de l'inauguration, on s'est aperçu que cette place dysfonctionnait. En particulier, les jets d'eau, qui étaient là pour magnifier cette place, n'ont jamais vraiment fonctionné.

Pour le court terme, nous avons fait deux choses :

- petit un, comme vous l'avez vu, nous avons recollé un peu les dalles de manière à ce que nous n'ayons pas d'accident physique pour la Fête des Lumières.

- deuxièmement, restreindre ce qui entourait les travaux qui se font sur la fontaine Bartholdi.

Nous sommes en train de travailler avec M. Buren, M. Drevet, et M. Fachard, éclairagiste de l'époque, nous y adjoindrons en plus plus le cabinet de conseil une fois désigné. Je pense que nous aurons un projet d'ici la fin de l'année 2017, en tout cas une proposition de projet. Ils sont en train d'y travailler avec les services de la Métropole de Lyon, qui font un gros travail sur cette place. Je pense que, lorsque les travaux seront réalisés, cette place donnera enfin satisfaction aux Lyonnais.

Je vois bien qu'un certain nombre de Lyonnais aurait aimé sur cette place plus de végétalisation. Néanmoins, nous sommes contraints par le fait que nous ayons un parking en sous-sol. C'est pour cela que j'ai annoncé, il y a quelques semaines, que si nous allions travailler pour essayer de « revégétaliser » à terme la place Louis Pradel et la place Tolozan, nous sommes obligés d'avoir une œuvre un plus minérale sur cette place. Certains pensent qu'il aurait fallu plus de végétalisation. C'est impossible, ou il aurait fallu la penser avant le parking, le métro, etc. D'autres pensent que de très belles places italiennes, enserrées entre de beaux monuments, sont aussi de très belles places. Je laisse à chacun ses propres goûts. En tout cas, nous essayerons de réaliser le meilleur.

M. BROLIQUIER Denis : Merci, Monsieur le Maire, pour ces explications.

Dans le rapport, comme en Commission, nous n'avions pas eu cette justification de ce budget. À partir du moment où nous avons eu enfin les explications, mon groupe, qui avait prévu de s'abstenir, votera pour ce rapport.

M. LE MAIRE : Je vous en remercie.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire et M. Boudot ont voté contre.)

2016/2576 - Décision Modificative n° 2 – Exercice 2016 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a trait à la décision modificative numéro 2. Il a reçu un avis favorable, très favorable, de la Commission des Finances.

Mme NACHURY Dominique : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, j'utilise cette libération, qui propose des modifications aux budgets de la Ville, pour évoquer à nouveau l'avenir des Musées des Tissus et des Arts décoratifs.

Ne revenons pas sur le patrimoine culturel, technique et économique, sur son intérêt national et international. Ne revenons pas sur les épisodes successifs qui depuis maintenant de nombreux mois alimentent les débats et les médias. Ne revenons pas non plus sur les circonstances qui imposent aujourd'hui de trouver en urgence un nouveau modèle de gouvernance pour ce musée, sauf peut-être sur la faute originelle de la ponction par Bercy sur le budget de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

On peut regretter simplement de n'avoir pas anticipé, non pas les réductions de capacités de financement, mais bien l'adaptation aux nécessaires mutations.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne défendons pas le musée tel qu'il est, mais bien le potentiel de ses collections et des expertises qu'il rassemble.

Il y a aujourd'hui une réflexion sur les musées du XXI^e siècle, et c'est bien dans ce cadre-là que nous devons placer l'avenir du Musée des Tissus.

Lors de la Commission élargie du 8 novembre à l'Assemblée nationale, examinant la mission patrimoine du budget 2017, j'ai interrogé Madame la Ministre de la Culture de la Communication sur l'implication de l'État dans ce dossier.

Voici sa réponse :

« Le musée des tissus est un sujet majeur avec un patrimoine, vous l'avez dit, absolument remarquable. Pour autant, c'était un musée géré par la CCI, de façon locale. Mais l'État s'est tout de suite impliqué. Tout récemment, le 4 novembre, le préfet a souhaité réunir l'ensemble des parties prenantes, mais il a manqué la Ville et la Métropole.

Nous avons fait œuvre de bonne volonté, en indiquant les moyens que nous mettrions sur la table, à condition que tous les partenaires le fassent. La Région s'est engagée, a montré sa bonne volonté sur l'investissement. Il reste encore la question du fonctionnement qui est ouverte.

Nous allons lancer une étude de préfiguration pour définir ce qui pourrait être ce nouveau projet qui est porté par UNITEX, avec le cofinancement de l'État et de la Région. Nous avons travaillé au ministère sur les statuts d'une association qui ont été proposés et salués lors de cette réunion du 4 novembre.

Nous continuons à suivre de près et à essayer de mettre d'accord l'ensemble des partenaires. »

La réponse est nécessairement dans le partenariat sur un projet, qui impose le renouvellement, l'innovation et la complémentarité entre les fonctions et avec d'autres équipements. Ce n'est qu'avec UN projet et CE projet que nous pourrions mobiliser tous les partenaires et mécènes possibles.

L'absence, pas votre absence personnelle, mais celle de la Ville de Lyon et de la Métropole à la réunion questionne. On ne peut pas croire à la négligence, au manque d'intérêt, au reniement des engagements passés. Pourtant, tout le laisse à penser.

Monsieur le Maire, l'État joue, peut-être imparfaitement, mais joue son rôle. La Région s'est engagée sur un financement de l'investissement nécessaire, à hauteur de 5 millions d'euros. Je précise que c'est un engagement porté par un courrier à Madame la Ministre, et non pas un engagement oral.

Monsieur le Maire, vous vous investissez beaucoup pour la gastronomie, ce que nous partageons, et pour d'autres causes aussi, celles-là moins lyonnaises. Elles vous appartiennent. Il ne s'agit pas de considérer que l'industrie, l'histoire, la culture des tissus, doivent être priorisées, mais elles sont ancrées dans les gènes de Lyon et de son territoire.

Alors, Monsieur le Maire, Lyon doit être fidèle et Lyon doit être au rendez-vous de cette nouvelle aventure autour d'un musée des tissus du

XXI^e siècle.

Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur l'Adjoint aux Finances, vous nous présentez aujourd'hui une deuxième décision modificative au budget 2016. Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire votera contre cette décision modificative, au regard d'une dépense supplémentaire qu'elle prévoit. Cette nouvelle dépense consiste à donner 11 500 000 euros au LOU Rugby pour qu'il s'installe à Gerland.

Monsieur le Maire, vous avez annoncé cette nouvelle dépense en Conseil municipal, le 4 juillet 2016. C'était la séance où vous nous présentiez l'accord trouvé avec le LOU Rugby, pour que ce dernier intègre le site de Gerland.

Dans le cadre de cette présentation, vous nous rappelez que notre Ville était propriétaire du terrain dit de la Plaine des jeux des États-Unis. Qu'elle en avait accordé l'utilisation exclusive au LOU Rugby en juin 2011, via un bail emphytéotique signé pour une durée de 18 ans. Et qu'elle devait désormais résilier ce bail de manière anticipée, afin que le LOU quitte ce site et rejoigne Gerland.

Un bail signé en 2011, et dont la sortie, cinq ans plus tard, nous coûte 11 500 000 euros !

Pour retracer l'historique de ce dossier, j'ai repris la délibération qui nous avait été soumise en mai 2011, et qui autorisait notre Ville à signer ce bail de la Plaine des jeux. Cette délibération dit en effet que le LOU Rugby s'engage à s'installer avec son équipe première au stade de Gerland, dès le départ de l'Olympique Lyonnais. Mais elle ne mentionne pas que notre Ville devra alors verser au LOU Rugby une indemnité de résiliation de bail anticipée. Peut-être était-ce évident, mais certaines évidences méritent d'être clairement énoncées, notamment quand il s'agit d'argent public, un argent qui ne nous appartient pas. Pour moi, ce terme-là du contrat méritait d'être posé clairement dans la délibération de 2011.

De même, j'ai repris le procès-verbal du Conseil municipal de mai 2011, et j'ai relu nos débats. Quand elle nous présente cette délibération, Madame l'Adjointe, Nicole Gay, nous explique que le bail est conclu, je cite, « à partir de quelques conditions. » Madame l'Adjointe énumère ces quelques conditions, parmi lesquelles ne figurent pas l'indemnité de résiliation anticipée, ni son futur mode de calcul. Madame Gay conclut même sa présentation par cette phrase que je cite : « Voilà les quelques conditions qui ont été fort bien travaillées, me semble-t-il, par les services et les notaires, mais également par les responsables du LOU Rugby. »

Pourquoi, en mentionnant la liste de ces quelques conditions, fort bien travaillées, Mme Gay n'a-t-elle pas mentionné les pénalités pour notre Ville en cas de sortie de bail anticipée ?

Une sortie anticipée qui nous coûte donc 11 500 000 euros. Dépense à laquelle il faut ajouter 500 000 euros à la charge de notre Ville, pour rembourser le LOU d'une partie de ses frais de déménagement, plus, pour le LOU toujours, quelques mois de gratuité d'occupation du site de Gerland. Sans compter les 25 000 mètres carrés de droits à construire accordés à la société privée LOU Rugby autour du stade.

On peut reconnaître une chose à Olivier Ginon, principal actionnaire de la SASP LOU Rugby : il est un fin négociateur, qui sait où est l'intérêt de sa société. Mais la somme des intérêts privés fait rarement l'intérêt général. Pour donner un ordre de grandeur, je rappelle que nous avons engagé notre Ville dans un grand plan d'économies intitulé marges de manœuvre. Ce grand plan consiste à diminuer les subventions versées, à réduire ou supprimer certains services municipaux, à augmenter de nombreux tarifs, à augmenter aussi les impôts locaux en début de mandat, à contenir la masse salariale de notre collectivité. Sur 2016, ce plan de marges de manœuvre devait nous faire économiser 9 millions d'euros. 2016, 9 millions d'économies d'un côté, avec un vaste plan de restrictions budgétaires qui impactent tous les Lyonnais et les Lyonnaises, et, de l'autre côté, 11,5 millions d'euros dépensés en une simple ligne de décision modificative.

Nous voterons donc contre cette décision-là.

M. LE MAIRE : Merci.

On voit que sur un même dossier, les intérêts peuvent être très divers. Je vais essayer de répondre à l'une et l'autre des préoccupations.

D'abord, sur le Musée des Tissus, je veux dire que je regrette que nous n'ayons pas été présents lors de la réunion qui s'est tenue en préfecture. Il s'agit d'une erreur de ma part. Il se trouve que, ce jour-là, j'étais à Paris, pour m'occuper de trouver des financements, justement sur la Cité de la gastronomie. J'aurais dû être là. Je ne l'ai pas été, ce que je regrette.

Si j'avais été là, il n'est pas dans mes habitudes de contourner l'obstacle. J'aurais dit la chose suivante, que je dis aujourd'hui. Je pense qu'aujourd'hui tout le monde essaye de se refiler le mistigri. Chacun veut dire que c'est l'autre qui est coupable. Vous verrez, Madame la Députée, je ne sais pas quel candidat vous soutenez pour la présidentielle, s'il est élu, mais si, par malheur pour vous, il était élu, vous verriez qu'il ne s'empresserait pas de mettre l'argent de l'État pour venir au secours du Musée des Tissus. En France, il y a d'ailleurs beaucoup de musées qui sont un peu dans ce cas, et qui ont quelques difficultés de financement.

Il se trouve que j'ai reçu le nouveau Directeur régional des Affaires culturelles, plein d'empathie d'ailleurs pour la Ville de Lyon. Il me disait que, dans les prochaines années, l'État était prêt à mettre 300 000 euros sur trois ans. Chacun comprendra que ce n'est pas exactement à la hauteur du sujet qui est aujourd'hui posé.

Alors, que faut-il faire ? J'ai essayé de faire pour le Musée des Tissus, ce que j'ai fait pour la Cité de la gastronomie, à savoir, aller voir un certain nombre d'acteurs privés, qui pouvaient être intéressés à ce que ce Musée des Tissus perdure, parce que leur propre activité est dépendante de l'image que peuvent avoir un certain nombre de pays étrangers de ce qu'est aujourd'hui la soierie et le luxe en France. Je dois dire qu'aujourd'hui, j'ai échoué dans mes démarches. Alors que, lorsque je suis allé voir un certain nombre d'autres personnes intéressées à la gastronomie, j'ai trouvé les investissements nécessaires à porter cette thématique. J'aurai l'occasion de vous en parler dans quelque temps.

Je dois voir, dans les jours qui viennent, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, pour lui dire que, peut-être, convient-il qu'un certain nombre d'acteurs privés s'engage davantage. Vous savez peut-être qu'il existait à Lyon un Salon, qui s'appelait Première vision. Il se tient aujourd'hui à Paris. Ce salon Première vision fait aujourd'hui un certain nombre de bénéfices. Peut-être que les actifs accumulés au cours des dernières années pourraient permettre – ce sera la discussion que j'aurai à mener, je l'espère de concert, avec le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, dont je comprends les difficultés actuelles – d'avoir une discussion sur ce sujet.

Moi, ce que je ne veux pas, parce que justement l'argent des Lyonnais est précieux, c'est mettre chaque année, pour six mois, 250 000 euros, puis 250 000 euros, puis 250 000 euros, et encore 250 000 euros. Sans que rien n'avance, avec un Musée des Tissus qui, aujourd'hui, reste très largement, hormis des multiples pétitions que nous avons du fait de la valeur du fond de la collection, en dehors des préoccupations des uns et des autres. Oui, nous avons besoin d'un beau Musée des Tissus, mais pour cela, il faut investir massivement, massivement du point de vue de sa rénovation, du point de vue de sa scénographie, et du point de vue de son fonctionnement.

Quand on me dit que tel ou tel partenaire est prêt à s'investir, je veux bien, mais si c'est pour prendre l'argent ici pour le replacer là, pour être clair, d'un partenariat avec la Maison de la Danse au Musée des Tissus, nous ne gagnons strictement rien à l'affaire. Quant à d'autres partenaires, ils se désengagent massivement d'un musée que, pour le coup nous avons à gérer, et dont nous avons hérité, le Musée de la Confluence, 1 500 000 euros de désengagement. Vous comprenez que, pour M. Brumm, qui gère les Finances, ce soit un petit souci.

J'en viens maintenant à Mme Perrin-Gilbert. Que dirait-on, demain, si, après la construction du stade de l'Olympique Lyonnais, Gerland était désespérément vide, mais encore coûteux, parce qu'il faudrait en assurer le gardiennage et un certain nombre de frais de fonctionnement minimaux. C'était une somme récurrente chaque année. Vous vous scandalisez, Madame Perrin-Gilbert, du fait que nous ayons repris les bâtiments qui existaient sur la Matmut Stadium, pour une valeur de 11,5 millions d'euros. Vous omettez simplement un point. C'est de dire qu'en contrepartie, le LOU Rugby va investir 60 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable dans la réalisation d'un stade de rugby nouveau.

Je suis extrêmement heureux que, demain, la Ville de Lyon ait à la fois un grand stade pour le football, un grand stade pour le rugby, une grande salle pour le basket et peut-être accueillera-t-elle demain – si toutes les conditions en sont réalisées, M. Cucherat et cela demandera une discussion avec la Région et un respect de la Métropole – un Grand prix de tennis, qui reviendrait à Lyon.

Une ville qui se développe est une ville qui se développe sur tous les plans, à la fois dans son développement économique, comme nous l'avons montré précédemment, dans son équilibre social, et, en même temps, par un événementiel fort, qui la fait rayonner au-delà de ses frontières. Certains peuvent avoir une vision rabougriée de ce que doit être notre Ville, moi, je pense le meilleur pour celle-ci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu. Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre.)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit du débat d'orientations budgétaires, rapport qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Comme vous le savez, la loi du 6 février 1992 impose aux communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires, deux mois au plus tôt avant le vote du budget. C'est donc l'exercice que nous allons accomplir à présent. Pour faciliter votre audition, et plus exactement faciliter l'écoute, j'ai volontairement évité les sujets sur l'environnement international et national, d'autant plus que cet environnement est actuellement très bousculé. Il risque de l'être encore pendant quelques mois. En revanche, nous avons inclus, comme l'année dernière, dans le rapport d'orientations budgétaires, une présentation de la stratégie financière et des éléments de cadrage.

La présentation que je vais faire est en cinq points :

- les éléments du projet de loi de finances impactant les collectivités ;
- la situation financière de la Ville ;
- la stratégie financière élaborée ;
- les éléments du cadrage du budget primitif 2017 ;
- la notation de la Ville de Lyon.

En ce qui concerne le projet de loi de finances 2017, actuellement en discussion au Parlement, les principales dispositions qui nous concernent sont les suivantes.

La première sera rapide, puisque c'est la réforme de la DGF, qui est à nouveau reportée. Nous n'aurons donc rien à en dire.

La seconde est la péréquation verticale, c'est-à-dire de l'État vers les collectivités locales. Elle est de nouveau renforcée. La majoration est globalement de 380 millions d'euros, dont 180 millions d'euros pour la DSU et 180 millions d'euros pour la DSR, et enfin 20 millions d'euros pour la péréquation des départements. Cette augmentation ne bénéficiera pas à la Ville, qui devrait, ou risque très fortement, de perdre la DSU l'an prochain.

L'État fait en revanche une pause dans l'augmentation de la péréquation horizontale, ou péréquation entre collectivités. Il s'agit du SPIC, qui voit sa montée en puissance interrompue en 2017, du fait des incertitudes générées par l'entrée en vigueur au 1er janvier prochain des futurs Schémas départementaux de coopération intercommunales, les SDCI.

Ainsi, l'étape intermédiaire de 1 million d'euros, qui avait été créée en 2016, est reconduite en 2017. Ce n'est qu'à compter de 2018 que le fonds fonctionnera à plein régime, avec un montant de l'ordre de 1 200 000 euros. Cette mesure bénéficie donc à la Ville, puisqu'elle contribue au SPIC.

Ensuite, nous avons la dotation nationale de péréquation, qui, elle, est préservée, contrairement aux dispositions de la loi de finances pour 2016, qui prévoyaient sa disparition et le reversement de ses crédits au profit de la dotation de solidarité urbaine (DSU), et la dotation de solidarité rurale (DSR). Cette mesure bénéficie également à la Ville, qui anticipait antérieurement une perte de cette recette, qui représente tout de même une somme de l'ordre de 2,4 millions d'euros.

Enfin, la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques se poursuit, mais l'effort demandé au bloc communal sera, comme annoncé par le président de la République en juin dernier, diminué de moitié l'an prochain.

En 2017, la baisse des concours financiers de l'État est donc ramenée à 2,6 milliards, contre 3,7 milliards en 2015 et 2016. Pour la Ville de Lyon, c'est un effort qui devrait se réduire, au titre de cette seule contribution, de 12 à 6 millions d'euros sur l'exercice 2017.

Si le gouvernement a ajourné la réforme de la DGL, il reprend néanmoins dans le projet de loi de finances la réforme de la DSU, dont les contours étaient déjà ébauchés l'an dernier. Les évolutions proposées sont les suivantes :

- un recentrage de la DSU sur un angle plus restreint de communes bénéficiaires, parmi les villes de plus de 10 000 habitants, deux tiers au lieu de trois quarts ;
- une évolution dans le mode de calcul de l'indice synthétique, qui sert à classer les villes et déterminer leur éligibilité à la DSU ;
- les augmentations de DSU, qui devraient à l'avenir être réparties sur l'ensemble des communes éligibles, et non plus seulement sur les seules communes dites DSU cible.

Ces propositions auront pour conséquence de faire sortir plus de 80 communes du dispositif DSU. Ces communes bénéficieraient toutefois d'une garantie, celle d'une extinction progressive de leurs recettes DSU, en quatre ans, à raison de 90 % la première année, 75 % la deuxième année, 50 % la troisième année, soit en 2019 pour nous, et 0 % à compter de 2020. La Ville de Lyon devrait faire partie des communes sortant des dispositifs, et elle perdrait ainsi à terme la recette de 4,8 millions d'euros.

Les deux dernières mesures du projet de loi de finances qui nous concernent sont, en premier lieu, le relèvement du plafond d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes. Jusqu'à présent, cet écrêtement était plafonné à 3 %. Toutefois, afin d'assurer la pérennité du dispositif, il est relevé à 4 %. La Ville de Lyon est bien sûr touchée par cet écrêtement, et par le relèvement de son plafond, relèvement qui engendrera une réduction supplémentaire de sa dotation forfaitaire, de l'ordre de 700 000 euros. En second lieu, il s'agit de la reconduction du fonds de soutien à l'investissement local, créé en 2016, doté en 2017 de 1,2 milliard d'euros. Ce fonds est destiné à la fois aux territoires ruraux et aux grandes priorités d'investissement. La Ville a obtenu à ce titre, en 2016, des subventions de plus de 900 000 euros. Pour 2017, il n'y a aucune possibilité de savoir aujourd'hui comment seront accueillies nos nouvelles demandes de subventionnement.

Après ce projet de loi de finances, passons quelques instants sur le compte administratif prévisionnel 2016 de notre Ville et les quelques ratios principaux.

L'épargne brute, d'abord, est estimée, fin 2016, à un niveau compris entre 70 et 75 millions d'euros, soit un repli attendu par rapport au compte administratif 2015. Cette évolution résulte principalement d'une part d'une diminution attendue des recettes, conséquence pour l'essentiel de la baisse des dotations ; et d'autre part d'une quasi-stabilité des dépenses, rendue possible par les importants efforts consentis dans notre gestion.

Après l'épargne brute, les dépenses d'équipement, elles devraient se réaliser à hauteur de 95 à 100 millions d'euros, après une année 2015 à hauteur de 103 millions d'euros, et pour un objectif global du mandat fixé, je vous le rappelle, à 600 millions d'euros. Ce niveau de 95 à 100 millions d'euros confirme le démarrage soutenu du plan d'équipement sur ce mandat. Il impliquera une réalisation toutefois plus lissée sur la période 2015-2020, que ce qu'il a pu être sur les périodes précédentes.

Nous avons ensuite l'encours de dettes. Il devrait se fixer autour de 405 millions d'euros, soit à un niveau en diminution par rapport à 2015. En 2015, l'encours de dettes était en effet de 421 millions d'euros.

Quant à la capacité de désendettement, elle devrait se maintenir entre 5,5 et 6 années. Nous sommes en zone verte, c'est-à-dire en zone sans risque. Je vous rappelle en effet qu'une capacité de désendettement comprise entre 6 et 10 années reste soutenable pour les finances d'une collectivité.

Au regard des différents éléments que je viens de citer, vous pourrez constater que les fondamentaux de la Ville demeurent très satisfaisants à l'issue de l'exercice 2016, nonobstant un contexte marqué en dépenses par la progression du FPIC, qui s'alourdit à 5,3 millions d'euros en 2016, contre 4 millions d'euros en 2015, et en recettes par la diminution de la dotation forfaitaire, qui enregistre un recul global de 13,7 millions d'euros, par rapport à 2015, en raison de l'éclatement et de la troisième année de contribution de la Ville au redressement des finances publiques. Celle-ci s'est traduite à elle seule par un prélèvement supplémentaire de 11,7 millions d'euros. Cette situation satisfaisante résulte de la combinaison entre une gestion toujours très rigoureuse et le déploiement des marges de manœuvre, pilier de la stratégie de la Ville, sur laquelle je vais revenir ci-après.

Venons à cette stratégie financière. Cette stratégie, qui a été adoptée par la Ville en début de mandat, destinée à amortir le choc sans précédent qui est en cours, tout en conservant de réels moyens d'investir sur son territoire, pour accompagner la dynamique de sa population, conserve de la sorte toute sa pertinence et son efficacité. La Ville ne renonce pas en effet à la préservation de ses équilibres, et à son objectif d'une capacité de désendettement maximum de 10 ans à échéance 2020. La Ville poursuit ainsi une stratégie financière, orchestrée autour des trois leviers majeurs, que vous connaissez désormais bien : un recours modéré, et uniquement en 2015, au levier fiscal, un profond redimensionnement du budget de fonctionnement, et la préservation d'un endettement maîtrisé.

Examinons à présent les projections financières à horizon 2020. L'ensemble des dispositions du projet de loi de finances 2017 fait apparaître des projections financières, que je vous livre à présent.

Concernant la fiscalité directe locale, son produit anticipé pour les exercices à venir intègre un maintien des taux et de la politique d'abattement pratiquée, sur toute la période 2016-2020 – comme cela a été annoncé par le Maire en début de mandat. Le coefficient de majoration forfaitaire

des bases retenu est de 1 % jusqu'en 2020, et l'évolution des bases de la Ville est estimée au regard des évolutions annuelles constatées retraitées des éléments exceptionnels.

La dotation forfaitaire de la Ville est impactée de l'écrêtement à hauteur de 4 %, au lieu de 3 %, par an sur la période. Elle est également réduite de sa contribution au redressement des finances publiques, avec une hypothèse prudente de notre part. La contribution qui ne nous est pas réclamée en 2017, nous la reportons sur 2018, soit 8 millions d'euros en 2017, et 8 millions d'euros en 2018. La dotation forfaitaire sera ainsi passée en 2018 à 60 millions d'euros, alors qu'elle était de 100 millions d'euros en 2014.

La simulation de la DSU est construite sur une hypothèse prudente de sortie du dispositif, avec une perte de la recette, soit 4,8 millions d'euros en quatre ans. Le resserrement du bénéfice de la DSU sur les deux premiers tiers des communes aurait en effet pour conséquence probable d'évincer du dispositif notre Ville, qui occupe traditionnellement les derniers rangs du classement. Les évolutions attendues du calcul de l'indice synthétique pourraient faire remonter la Ville dans le classement, sans toutefois que cela puisse nous garantir le maintien de la recette DSU.

Quant à la DNP, elle est maintenue pour l'heure sur la période, conformément aux dispositions du projet de loi de finances, c'est-à-dire un montant annuel de 2,4 millions d'euros. C'est le montant que nous avons perçu sur 2016. Il serait préservé jusqu'en 2020.

En ce qui concerne les droits de mutation, nous les avons réévalués à 28 millions d'euros pour 2017, puis reconduits à un niveau prudent de 27 millions d'euros par an, à compter de 2018.

Quant au FPIC, il est simulé sur une montée en puissance jusqu'en 2018. Il sera inscrit à hauteur de 5,5 millions d'euros au BP 2017, mais il est projeté à 6,6 millions d'euros en 2018, année à compter de laquelle il devrait entrer en rythme de croisière. Ces prévisions restent toutefois très hypothétiques, en l'absence de simulations de l'impact des Schémas départementaux de coopération intercommunale.

Quant à la masse salariale, elle est encadrée, puisque son évolution moyenne annuelle maximum est fixée à 2 %, hors impact des rythmes scolaires.

Enfin, nos projections financières intègrent un rebasage du budget de fonctionnement de la Ville, à hauteur de 40 millions d'euros à échéance 2020, grâce aux effets du plan des marges de manœuvre, ainsi qu'un plan d'équipement à hauteur de 600 millions d'euros, sur la période 2015-2020.

Voilà donc brossé un rapide panorama des principales hypothèses retenues pour la construction de la prospective financière de notre Ville. J'attire naturellement votre attention sur le caractère incertain de ces éléments. Les collectivités n'ont en effet, à titre d'illustration, aucune visibilité à ce jour, sur l'évolution des dotations au-delà de 2017, ou encore les conséquences des futurs SDCI.

Le résultat de ces projections valide en tout cas la pertinence de la stratégie financière que nous avons élaborée. Celle-ci devait permettre en effet d'atteindre à l'horizon 2020 les résultats provisionnels suivants : une épargne brute attendue à un niveau à minima de 55 millions d'euros, un endettement provisionnel légèrement supérieur à 500 millions d'euros, et une capacité de désendettement une fois encore d'une durée inférieure à 10 années.

Quelques mots à présent du cadrage du budget primitif 2017. Il a été défini en cohérence avec les hypothèses retenues au titre de la prospective et avec la trajectoire financière attendue.

Pour ce qui concerne les dépenses de gestion courante, elles ont été plafonnées pour 2017 au montant voté au budget primitif 2016, à l'exception toutefois de quelques postes, dont l'évolution est liée à des facteurs exogènes, ou à des extensions de périmètre, tels que les fluides, l'électricité, la maintenance, etc.

Le solde net des créations et des suppressions de poste a été fixé pour l'année 2017 à moins 20. Les subventions de fonctionnement ont été gelées, à l'exception des subventions allouées aux crèches, avec toutefois une évolution maximale autorisée de 1 %, et sauf hypothèse d'évolution des périmètres, qui justifierait une progression.

Enfin, la déclinaison pour 2017 du plan marges de manœuvre est calibrée à un montant de l'ordre de 8 millions d'euros. Elle s'ajoute aux efforts inscrits dans le cadrage que je vous ai décrit.

Quelques mots à présent sur l'intégration des effets du plan marges de manœuvre. Au-delà de l'application stricte du cadrage, les propositions budgétaires des directions ont été également corrigées de l'impact inhérent aux actions décidées dans le cadre de ce plan marges de manœuvre. Initialement, nous avions prévu les effets suivants, cumulés, à hauteur de 7 millions d'euros en 2015, 15 millions d'euros en 2016, et 30 millions d'euros en 2017. Comme vous le constatez, la planification et le lancement concret des actions ont permis une réalisation sur 2015 à hauteur de 7,8 millions d'euros. Des réalisations complémentaires provisionnelles en 2016 s'élèvent à 8,2 millions d'euros, soit des effets cumulés sur les deux années à 16 millions d'euros, supérieurs donc à l'objectif premier. La marge de 2017, fixée initialement et ambitieusement à 15 millions d'euros sera en revanche pour sa part répartie sur les deux exercices 2017 et 2018, sans remise en cause de l'objectif final, qui, je vous le rappelle, reste à 40 millions d'euros à échéance 2020. Cet étalement sur deux ans n'aura toutefois pas d'impact sur les équilibres budgétaires de la Ville, en raison du lissage concomitant de la contribution au redressement des finances publiques sur 2017 et sur 2018.

Quelques mots, et nous serons bientôt au terme de la présentation de ce débat d'orientations budgétaires, sur la balance prévisionnelle du BP 2017. Compte tenu de l'ensemble des éléments que nous venons d'énoncer, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement s'établit de façon prévisionnelle au BP 2017, une fois retraité des éléments exceptionnels et des changements de périmètres, autour de 1,3 %. L'évolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement s'établit de la même manière autour de 1,3 %. Ainsi, nonobstant le contexte de contraintes budgétaires très fortes, dans lequel nous nous inscrivons, il n'y aura pas d'effet ciseau au budget primitif 2017.

De ces évolutions des dépenses et des recettes, résulte une épargne brute prévisionnelle comprise entre 55 et 60 millions d'euros, soit un niveau tout à fait similaire à celui constaté au BP 2016.

Il me paraît important, pour en terminer sur ce point, de souligner les effets du plan marges de manœuvre. Sans ces marges de manœuvre, les dépenses réelles de fonctionnement auraient progressé de 2 %. Les recettes réelles de fonctionnement auraient évolué quant à elle de moins de 1 %. Il y aurait donc eu, au BP 2017, un effet ciseau conséquent, alors qu'il n'y en a pas.

Pour en terminer, je vais vous dire quelques mots sur la notation financière de la Ville, qui a son importance. Je vous rappelle que le principe de la notation financière est simple. Il consiste pour une agence à attribuer à une entité qui souhaite emprunter sur les marchés une note, qui reflète sa capacité à rembourser ses dettes, capital et intérêts, et qui évalue donc le risque attaché à celui-ci. Plus la note attribuée est élevée, plus l'accès au financement est facilité pour l'emprunteur, et plus il peut prétendre à des conditions financières favorables.

Comme vous le savez, la Ville recourt à cet outil de notation depuis 2001, initialement simplement afin de bénéficier d'une analyse externe de sa gestion financière. Depuis 2004, en revanche, il s'agit d'accéder à des modes de financement désintermediés, tels que les programmes de billets de trésorerie, ou encore le programme EMTN.

Depuis 2012, la Ville dispose d'une note long terme AA. Il s'agit de la troisième meilleure note, selon l'échelle de notation de Standard & Poor's, c'est-à-dire après AAA, et après AA +.

Cette note est complétée d'une perspective, qui traduit ses évolutions potentielles : perspective négative, stable ou positive. Depuis 2014, la perspective associée à la note AA de la Ville était négative, comme celle de la France. Aucune collectivité, je vous le rappelle, ne pouvant bénéficier d'une note supérieure à celle de son pays. Cette perspective négative, nous concernant, résultait non seulement de cet alignement sur l'État, mais également du fait que l'agence de notation s'interrogeait sur la capacité de la Ville à concrétiser sa stratégie financière sur le mandat 2014-2020, et tout particulièrement sur sa capacité à réaliser le plan de marges de manœuvre qui avait été annoncé.

Le 14 octobre dernier, l'agence, tout en maintenant la note de la Ville à AA, perspective négative – la Ville ne pouvant toujours pas être mieux notée que la France, elle-même à AA, perspective négative, indiquait nous concernant que, compte tenu des bons résultats obtenus par la Ville sur 2015 et en prévision sur 2016, la notation de la Ville aurait pu être réévaluée AA, perspective stable.

Or, le 21 octobre, l'agence Standard & Poor's a revu à la hausse la note de la République française, qui est donc devenue AA, perspective stable. Dès lors, c'est très logiquement que l'agence a réévalué, le 25 octobre dernier, la note de la Ville de Lyon, qui est devenue AA, perspective stable. Cela traduit indiscutablement la confiance explicite que cette agence de notation a dans la capacité de la Ville à s'appliquer une discipline budgétaire forte, et à conduire son plan marges de manœuvre. Elle a pu en effet constater que la mise en œuvre du plan marges de manœuvre avait permis notamment à la Ville de ramener au BP 2017 l'évolution de ses dépenses sur un rythme cohérent avec celui de ses recettes, de neutraliser l'effet ciseau initialement induit par sa contribution au redressement des finances publiques, et enfin d'absorber, sans dégrader ses fondamentaux, le choc de la troisième vague de prélèvements au titre de cette contribution.

Je dirai donc en conclusion, et sans suffisance aucune, que, dans ce monde de contraintes brutales et récurrentes, la Ville de Lyon tire très

honorablement son épingle du jeu. Je vous en félicite et vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je donne la parole à Monsieur Boudot.

M. BOUDOT Christophe : Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes amenés aujourd'hui à nous prononcer sur les orientations prochaines de votre budget 2017, troisième budget de la nouvelle mandature, budget de la poursuite de l'ère de la contrainte et des vaches maigres.

En introduction, je rappellerai que la situation budgétaire sans précédent que nous connaissons aujourd'hui, les contraintes qui pèsent sur l'équilibre de nos comptes, nous les devons très largement à l'échec de la politique économique et sociale du gouvernement.

Accroissement rapide et régulier du déficit des comptes publics – le record historique des 100 % de dettes publiques est atteint, un accroissement du chômage à 6 millions de personnes, même si, pour les besoins cosmétiques d'un président qui n'en finit plus de dévisser dans les sondages, on apprend que des baisses de hausses nous sont présentées comme des améliorations.

Les années se suivent et se ressemblent. Dès les premières pages du document, vous déplorez une nouvelle fois la baisse des dotations en faveur des collectivités locales de la part d'un État en faillite, même si, on l'a vu, cet État en faillite revient quelque peu sur ses coupes prévues, année électorale oblige.

Oubliant un peu vite que cette situation difficile vous incombe un peu quand même, Monsieur le Maire, en ayant soutenu François Hollande, et en portant aux nues son ancien ministre des Finances, Monsieur Macron. À cet égard, on apprend dans la presse que, Monsieur le Maire, vous avez aujourd'hui un poulain et un dauphin. Si la vocation du dauphin est sûrement de s'échouer un jour, celle du poulain n'est pas plus enviable, tant le poulain peut avoir des difficultés à passer les obstacles qui seraient un peu trop hauts pour lui. Et qu'à force de refuser l'obstacle, le poulain n'en finisse par apparaître comme un cheval de retour. Nous verrons bien, Monsieur le Maire.

Pour être totalement objectif, les gouvernements antérieurs à 2012 ont exactement les mêmes responsabilités que les vôtres. Ils ont aussi échoué et plongé notre pays dans la faillite morale, économique et sociale. C'est cela, la réalité, il faut la rappeler, et elle aura toujours des conséquences directes sur ce futur budget primitif 2017 qui arrive. La conséquence directe de cet échec global est le plan d'économies qu'il vous faut poursuivre, il vous faut réagir. Fidèle à vos habitudes, vous vous étiez précipité sur le levier fiscal en début de mandat, en ayant prévenu au préalable les électeurs lyonnais, ce qui est à souligner pour être juste.

En outre, vous parlez avantageusement cette année de stabilisation des taux, mais le maintien des taux sur la période 2016-2020, présenté comme neutre, n'exclut pas l'art du trompe-l'œil, Monsieur le Maire. En effet, un impôt n'étant qu'un taux appliqué à une base d'imposition, le seul maintien des taux après une forte hausse ne suffit pas à contenir la fiscalité des années suivantes. Pour être plus précis, la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, ainsi que la taxe foncière sur les propriétés non bâties, globalement vont exploser du fait de l'augmentation de 1 % des bases d'imposition décidée dans la loi de finances 2017. Ainsi, le matraquage fiscal est chaque année moins visible mais bien présent. Dire le contraire est une contrevérité.

Vous avez recours à l'emprunt, la capacité de désendettement progresse et atteindra les 10 ans en fin de mandat, et vous annoncez un plan d'économie, un plan de marges de manœuvre, plus ambitieux que celui de la dernière. On verra à l'examen du budget ce qu'il en sera vraiment.

Je passe sur le FPIC, qui sera en 2017, mais qui connaît une hausse à partir de 2018.

La photo du mandat en matière budgétaire, on la connaît depuis deux ans. Chaque année, vous êtes confronté à cette hausse mécanique du fonctionnement, à la baisse de l'épargne brute autour de 55 millions, et à la stagnation de vos investissements, même s'ils sont élevés, à hauteur de 100 millions.

Pendant, pour replacer les éléments de ce débat d'orientations budgétaires dans leur contexte général, il est nécessaire de vous mettre un peu à la place du contribuable lyonnais – c'est ce que j'essaie de faire, à qui vous dites de dormir tranquillement. Les taux n'augmentent pas, l'endettement est maîtrisé, dormez, braves Lyonnais, sur vos deux oreilles et surtout n'allez pas voir où ira votre argent. Vous êtes en quelque sorte, Monsieur le Maire, le marchand de sable de la place de la Comédie.

M. LE MAIRE : De la place Bellecour, il en faut.

M. BOUDOT Christophe : Ces contribuables lyonnais sont aujourd'hui taxés par la Ville de Lyon dans tous les domaines, y compris celui du stationnement en ville. Ils sont taxés par la Région sur leur essence, sur leur carte grise, taxés par la Métropole, taxés par le SYTRAL. Un élu rappelait à juste titre que le carnet RATP est moins cher que le carnet lyonnais.

M. LE MAIRE : C'est financé par l'État.

M. BOUDOT Christophe : C'est ce qui arrive néanmoins. Dans d'autres villes en France, Monsieur le Maire, on a fait le choix de la disette fiscale et de la mise en œuvre de vrais et grands plans d'économie, et cela marche. Les réformes, Monsieur le Maire, sont en marche. Tout se passe bien, et le soleil, n'en déplaît à Frère Bernard, ne s'est pas arrêté de briller pour autant.

(Rires.)

M. LE MAIRE : Ce soir, nous allons avoir la magnifique lune, qu'on nous promet.

M. BOUDOT Christophe : Attention aux coups de lune, Monsieur Bernard. Le soleil ne s'est pas arrêté de briller pour autant, au contraire, il brille aujourd'hui pour tous les habitants dans l'intérêt municipal.

Pour conclure, Monsieur le Maire, je ne vous ferai pas un mauvais procès d'intention. Je ne conteste pas le sérieux de la gestion financière de Monsieur Brumm et de la Ville, mais je relève que vous êtes tenu par vos engagements politiques, par un État en faillite, ce qui plombait l'endettement de la Ville et notre capacité d'épargne pour tout le mandat.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, comme l'impose la loi, nous débattons aujourd'hui des orientations budgétaires pour l'année qui arrive. Le budget 2017 sera un budget important, puisqu'il marquera le troisième de votre mandat. Ce sera donc un budget de mi-mandat, et l'occasion de faire un bilan des orientations et des actions que vous avez engagées pour cette période, depuis 2014.

Nous avons pu remarquer que votre présentation du dossier était remplie d'autosatisfaction. Vous ne prenez pas, ou vous ne semblez pas prendre, le recul nécessaire sur ce qui ne fonctionne pas ou ce qui fonctionne mal aujourd'hui. Cela aurait pourtant été, en tant qu'élu responsable, la méthode à suivre, pour ouvrir des pistes de progrès, plutôt que de ne regarder que le positif, même s'il y a du positif, nous le reconnaissons bien volontiers.

Le contexte actuel est contraint, les élus UDI et apparentés en sont bien conscients : baisse des dotations de l'État, année après année, notamment de la dotation globale de fonctionnement, et à échéance 2020, la perte du bénéfice de la dotation de solidarité urbaine pour la Ville de Lyon, hausse du point d'indice des fonctionnaires, avec l'effet report de la hausse de 0,6 % de 2016 et la hausse de 0,6 % pour le 1^{er} février 2017. Cependant, la perte de ces recettes et l'accentuation des dépenses contraintes ne doivent pas vous exonérer de votre bilan.

La hausse sensible de 5 % de la fiscalité locale en 2015, bis repetita de votre hausse de 5 % en 2009, a permis de faire rentrer des recettes supplémentaires, pour pouvoir faire face à la baisse des dotations et à la coûteuse réforme des rythmes scolaires. L'augmentation des taux de fiscalité directe locale et du produit des droits de mutation pèsent, chaque année, encore lourdement sur le porte-monnaie des Lyonnais. Un appel récurrent à l'impôt qui confirme que votre ancrage est bel et bien socialiste, pour ceux qui en douteraient.

En début de mandat, vous aviez annoncé une réduction indispensable des dépenses de fonctionnement à l'échéance 2020. À mi-mandat, où en sommes-nous ? Les charges de personnel sont toujours élevées et représentent aujourd'hui encore plus de 57 % des dépenses de fonctionnement. Elles ne baissent pas suffisamment. Ce n'est d'ailleurs pas en annonçant la suppression de 20 postes en 2017 que vous y arriverez. Je vous rappelle que, au total, les effectifs de la Ville de Lyon sont composés de 8 527 agents. Et vous nous proposez, sur 8 527 agents, de réduire de 20 postes seulement le personnel de la Ville de Lyon l'an prochain.

Quoi que vous en disiez, ces dépenses ne sont pas maîtrisées. Le cadrage budgétaire, défini courant 2015, avait fixé le taux de progression des dépenses de personnel à un maximum de 2 %, en moyenne annuelle, sur le mandat, hors rythmes scolaires. Pourtant, en 2017, l'objectif ne sera pas atteint, puisque, selon vos propres prévisions, la masse salariale augmentera de 2,7 %.

Une démarche d'économies et d'optimisation est indispensable en dépenses et en recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement. Comme nous l'avons déjà dit de multiples reprises, le plan marges de manœuvre n'est pas à la hauteur. Nous continuons d'affirmer, année après

année, que c'est un sparadrap sur une jambe de bois. Vous devez, c'est notre avis, repenser l'intégralité du fonctionnement de la Ville de Lyon.

Tout d'abord, en remodelant les services et leur organisation. D'où l'intérêt de connaître précisément la délimitation des compétences entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, afin d'éviter les doublons nombreux qui subsistent encore. Une politique globale de mutualisation des services entre les deux collectivités est indispensable pour gagner en efficacité, en économies, comme aura l'occasion de l'approfondir notre collègue Christophe Geourjon dans son intervention.

Ensuite, en proposant une vision prospective sur les missions et les politiques municipales. La recherche de nouveaux modes de production des services et de gestion, plutôt que le tout municipal, auquel vous nous avez habitués. Pour ce faire, vous pouvez confier la gestion de certains services au privé, par une délégation de service public, par exemple, ce qui permet de rendre un service à un coût moindre, le plus souvent, pour un niveau de qualité identique, voire meilleur. Ce n'est pas remettre en cause la compétence des agents municipaux que de dire cela. Ce n'est qu'une question d'organisation, de méthode et de coûts.

Enfin, proposer des outils d'évaluation des politiques de la Ville, afin de permettre une adéquation entre les actions et les crédits qui leur sont alloués. Ces outils sont devenus extrêmement précis, et de multiples collectivités s'en servent, avec beaucoup d'efficacité. Pourquoi notre Ville n'a-t-elle pas encore généralisé, dans tous ses secteurs de compétence, ce levier d'expertise administrative ?

Monsieur le Maire, ce sont des efforts que nous appelons de nos vœux, car cela permettra de libérer des financements, afin d'investir notamment dans des projets importants pour notre territoire, comme celui du Musée des Tissus. Mme Nachury en a parlé. Vous avez répondu, mais permettez-moi d'insister encore une fois, malgré votre réponse. Nous continuons de penser que la politique de la chaise vide à la réunion du vendredi 4 novembre pour sauver le Musée a démontré votre indifférence à l'égard de cet exceptionnel patrimoine et de tous ceux qui se démènent pour tenter de le sauver. Pourtant, vous le savez bien, dans sa lettre de mission, le ministère de la Culture a clairement annoncé qu'il s'engagerait à la seule condition que la collectivité sur laquelle est installé le Musée en fasse autant. C'est pourquoi, malgré votre réponse, nous vous demandons d'inscrire l'engagement financier de la Ville dans les prochains budgets, et d'en faire autant à la Métropole. En refusant, quoi que vous en disiez, vous signerez l'arrêt de mort du Musée. Vous le savez parfaitement, et vous en porterez alors l'entière responsabilité.

Concluons sur l'ensemble du débat d'orientations budgétaires. Avec ce nouveau mandat, vous aviez toutes les cartes en main pour faire une réforme majeure de réorganisation des services de la Ville, afin de gagner en efficacité et en efficience, notamment grâce aux nouvelles technologies. Vous aviez l'expérience, vous aviez les données, vous aviez le contexte, vous aviez la majorité pour cela. Mais à mi-mandat, force est de constater que vous n'avez pas pris ce dossier à bras-le-corps. Vous êtes resté sur la même lignée que lors de vos précédents mandats. On achète la paix sociale au détriment d'une vraie réorganisation. Les trois exercices budgétaires qui nous séparent de 2017 vous laissent encore le temps d'agir. Vous avez encore la possibilité de vous saisir de cette réforme et de ne pas vous contenter du fameux plan marges de manœuvre. Mais en aurez-vous le courage ? C'est la principale question, c'est la seule en réalité qui nous intéresse vraiment. C'est une question à laquelle vous devez répondre à l'approche de votre présentation du budget 2017.

Merci.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, à lire ce document, on a vraiment le sentiment d'un État sans gouvernail. Je l'ai souvent évoqué ici, mais le projet de loi de finances pour 2017 atteint des sommets en matière de navigation à vue. Vous l'avez évoqué très rapidement, mais je voudrais y revenir un instant, et rappeler ici, Monsieur le Maire, que vous avez voté toutes les lois de finances depuis le début de ce quinquennat. Vous en êtes donc en partie responsable.

Je ne m'arrêterai pas sur la méthode Coué de M. Sapin, qui affirmait encore il y a quelques jours, à la lecture des prévisions de croissance toujours très faibles pour le troisième trimestre, que les choses allaient dans le bon sens. En réalité, la France sera encore une fois incapable de tenir ses objectifs de croissance économique et de recul du déficit public pour 2016 et 2017. Je rappelle que, depuis 2013, nous attendons, avec les promesses répétées chaque année de François Hollande, de repasser sous les 3 % de déficit budgétaire, sans succès. À part François Hollande et Michel Sapin, personne ne croit plus à la parole française dans ce domaine, ni l'OCDE, ni le FMI, ni le Haut Conseil des Finances Publiques. Personne n'y croit plus.

Je vais quant à moi insister sur le financement des collectivités locales comme la nôtre. Et là, je dois dire que j'exprime ma profonde admiration à tous les membres de la Direction des Finances. Construire un budget dans un environnement tellement incertain relève vraiment de l'exploit. À peu près tous les paramètres de calcul des recettes ont bougé ces derniers mois. Incertitude et complexité pour les dotations de l'État, c'est vraiment ce qui caractérise cette loi de finances. Je vais prendre quelques exemples rapides :

- la dotation globale de fonctionnement. Une réforme avait été promise en juillet 2015 pour être intégrée à la loi de finances 2016, puis on nous avait dit qu'elle était reportée à 2017. Là, on nous dit qu'elle est purement et simplement abandonnée, on n'en parle plus. L'excuse évoquée est celle de l'élaboration des Schémas de Développement et de Coopération Intercommunale, dont, je cite, « on ne mesure pas les impacts sur les dotations communales ». Quel aveu et énième preuve, s'il en était besoin, de la complexité de notre fameux millefeuille territorial. Il semble que plus on veuille le simplifier, plus on le complexifie. Ce que nous voyons avec la loi NOTRe, notamment.

- la réforme de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. On en parlait depuis des années. Monsieur Brumm, chaque année, vous nous disiez qu'elle serait supprimée, qu'elle disparaîtrait. On avait fini par l'oublier. Elle arrive cette année. La ville de Lyon qui était à la frontière des villes éligibles devrait donc, « a priori, mais ce n'est pas certain, car il est difficile de le savoir », dicit vos services, sortir progressivement de ce dispositif de soutien qui représentait 4,8 millions d'euros au BP 2016.

- le relèvement du plafond d'écrêtement de la dotation forfaitaire. Je ne vais même pas essayer de le réexpliquer, pour ne pas faire fuir le reste du public vaillant qui s'intéresse aux finances publiques. Il y en a encore quelques-uns. Toujours est-il que la contribution des collectivités devrait être plus importante. Mais, par ailleurs, la contribution des communes au redressement des finances publiques, vous l'avez dit, est divisée par deux en 2017, pour ne pas trop les handicaper.

Je passe sur les divers fonds de péréquation, verticale, horizontale. Comment dans ces conditions prévoir un budget ?

Heureusement pour vous, les dotations ne représentent qu'une partie minime de vos recettes, 13 %. Les recettes fiscales directes et indirectes apportent, quant à elles, 73 % des recettes de la ville. Oui mais là aussi, incertitude et complexité pour les recettes fiscales. Globalement, la tendance est claire, c'est une hausse constante. En 2015, vous aviez augmenté la taxe d'habitation et la taxe foncière de 5 %. Hausses que nous avons condamnées. Les seules hausses du mandat, aviez-vous juré. Pourtant, dès 2016, vous avez procédé à deux modifications, qui ont entraîné des rentrées supplémentaires : suppression partielle de l'exonération de deux ans de taxe foncière pour les constructions neuves, et majoration de 20 % du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Dans les paramètres à prendre en compte, il y a aussi le coefficient de majoration fiscale des taux de taxe foncière et de taxe d'habitation, voté par les parlementaires, donc par vous, Monsieur le Sénateur, et censé compenser l'inflation. Je rappelle qu'elle sera probablement d'environ 0,4 % en 2016. Ce taux, qui était prévu pour être autour de 0,5 %, a été relevé à + 1 % en 2017. C'est plutôt bien pour vos recettes, moins bien pour nos impôts, et toujours supérieur à l'inflation réelle constatée.

Vous pensiez donc être tranquilles sur ce volet des recettes fiscales, qui sont, globalement, en hausse pour notre collectivité, mais c'était sans compter la politique de zigzag fiscal de ce gouvernement, qui pénalise non seulement les ménages, les entreprises, mais aussi les collectivités. Pas une année sans modification du périmètre des contribuables concernés par la taxe d'habitation. Une année, il y a plus de contribuables exonérés – en 2014 et en 2017, une autre, il y en a moins, et les règles changent parfois même en cours d'année, c'est le cas pour 2016. Il devient impossible à vos services de prévoir précisément quelles vont être vos recettes.

Je ne parle pas des dépenses électorales, rajoutées depuis le printemps dernier, qui ajoutent près de 36 milliards de dépenses supplémentaires au budget de la France pour les trois années à venir, et qui devront bien être financées d'une manière ou d'une autre, ce qui aura forcément un impact sur les recettes des collectivités, et de la nôtre, en 2017 et 2018.

Notre pays a vraiment besoin de simplification des normes, des lois et de la fiscalité, simplification de l'organisation des collectivités, et stabilité fiscale également. Ce débat d'orientations budgétaires l'illustre cruellement. Cela devra être une priorité du prochain quinquennat.

En ce qui concerne vos prévisions pour le compte administratif 2016 et le budget 2017, les éléments sont assez succincts. On peut cependant retrouver les marqueurs de votre gestion, qui se résume à taxer dès que possible :

- hausse des tarifs de stationnement, d'occupation du domaine public ;
- une taxe sur la publicité extérieure, calculée de manière un peu exagérée. Votre notion de la surface concernée à taxer est assez contestable. Un certain nombre de commerçants m'en avait déjà parlé ;
- la réforme des rythmes scolaires est toujours aussi coûteuse, puisque vous prenez le soin chaque année, de bien expliquer qu'une augmen-

tation des dépenses est liée à la réforme des rythmes scolaires.

Enfin, sur la gestion des ressources humaines, nous voyons mal comment vous allez arriver à 31 suppressions de postes, prévues pour l'année 2016, puisque, selon nos calculs, nous en sommes aujourd'hui, à +20 créations de postes. Nous sommes en novembre. Cet objectif nous semble difficilement atteignable, à moins qu'en décembre, vous nous annonciez de grosses modifications dans l'état des effectifs. Quoi qu'il en soit, budgétairement parlant, cela n'aura pas beaucoup d'impact.

Autre sujet qui n'est toujours pas abordé dans ce document, les 35 heures. Quand allez-vous respecter la durée légale du travail ? En septembre, vous nous parliez, Monsieur le Maire, de se hâter lentement. Nous vous invitons donc à accélérer dans ce domaine.

Bref, pour résumer, rien de bien réjouissant donc dans ce débat d'orientations budgétaires.

Je vous remercie.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, 2017 va connaître une nouvelle baisse des dotations de l'État, même si la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques a été divisée par deux, par rapport à ce qui était prévu. Cette baisse continue des dotations financières de l'État impose aux collectivités locales de véritables contraintes budgétaires. Dans ce contexte, la situation financière de la Ville reste solide, ce qui lui permet de faire face à cette situation contrainte. Elle a mis en place un plan marges de manœuvre, pour diminuer ses dépenses de fonctionnement. Elle a décidé d'augmenter son endettement, tout en le limitant à moins de dix années en fin de mandat. Ainsi, elle pourra garder un bon niveau d'investissement. C'est important quand on connaît le rôle de l'investissement public pour l'emploi local et pour la transition écologique.

Nous souhaitons rappeler que la diminution des dépenses de fonctionnement ne peut être uniforme, qu'il est important de continuer à avoir des équipements de proximité de qualité, et de les développer suivant l'augmentation de la population, et qu'il est nécessaire de continuer à avoir une politique sociale efficiente, car la crise économique actuelle a des graves conséquences sur la situation sociale – un niveau de chômage et de précarité important.

Nous prendrons deux points particuliers. Il est important pour nous d'avancer sur les questions de l'alimentation, à la fois la qualité et son origine, et en particulier sur la question de la restauration collective de nos écoles, de nos crèches, et des maisons de retraite. Le prochain marché de restauration scolaire pourra en être l'occasion, pour faire plus de place au bio et aux circuits courts. Cela aussi soutient le développement de l'emploi local.

Concernant l'économie, notre collectivité a un rôle à jouer en lien avec la Métropole et l'État, pour soutenir l'économie sociale et solidaire, et en particulier l'économie circulaire, un autre levier pour l'emploi local.

En ce qui concerne les investissements, la priorité doit bien être donnée aux équipements de proximité et à la transition énergétique. La cession de terrains ou bâtiments appartenant à la Ville peut être utile pour compléter des financements, mais, à notre sens, cela doit se faire de façon raisonnée, et pour des projets qui correspondent bien à l'intérêt général, ou pour maintenir un niveau de qualité pour les services quotidiens aux habitants de notre Ville. Quand ces bâtiments ont un intérêt patrimonial, il est préférable d'utiliser un bail emphytéotique pour les conserver dans notre patrimoine.

Malgré les contraintes, il nous faut poursuivre l'indispensable transition écologique et énergétique, car elle est porteuse d'économies de fonctionnement. C'est aussi un véritable soutien à l'emploi local. En ce sens, le plan climat de la Ville et l'obtention du label Cit'ergie, qui porte la réhabilitation thermique des bâtiments municipaux, mais aussi l'aide à la réhabilitation thermique de logements privés, en complément des aides de la Métropole, vont dans le bon sens.

Concernant les énergies renouvelables, le marché, qui a démarré en 2016, qui comprend 50 % d'énergies renouvelables, est intéressant, mais il nous faut aussi produire et soutenir la production d'énergies renouvelables sur notre territoire. Cela peut et doit être renforcé sur certains toits de nos bâtiments municipaux. Des associations, comme Toits en transition, sont prêtes pour la mise en œuvre.

Le soutien aux mobilités actives est aussi une véritable priorité. La Ville a son rôle à jouer en complément de la politique de la Métropole, par le développement de zones apaisées, des doubles sens cyclables – ce qui est en cours actuellement. L'usage du vélo a beaucoup augmenté à Lyon, + 5 % par an ces dernières années. C'est bon pour lutter contre la pollution de l'air que notre ville connaît, mais aussi pour l'emploi local, avec le développement des services pour le vélo.

Notre Ville peut enfin agir auprès de ses partenaires financiers, bancaires, assureurs, investisseurs institutionnels, afin qu'ils réorientent leurs stratégies d'investissement dans un sens favorable au climat, et, au passage, à une économie décarbonée. Cela est facilité par les nouvelles obligations de la loi de transition énergétique, en matière de transparence des banques, des assureurs, des investisseurs, sur leur rôle dans le financement de la transition énergétique et du passage à une économie bas carbone.

Nous souhaitons que notre Ville demande aux opérateurs financiers, avec qui elle travaille, des informations sur leurs investissements dans le secteur des énergies fossiles, et sur leurs investissements contribuant à la transition énergétique, et qu'à partir de ces informations, elle oriente ses financements vers un soutien à une économie décarbonée.

Merci par avance pour votre écoute à ces propositions. Nous vous remercions que nous resterons vigilants sur l'ensemble de ces aspects.

Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT, Maire du 1^{er} arrondissement : Mes chers Collègues, dotations forfaitaires, majoration des taux, DSU, DNP, rebasage, effet ciseau, FPIC, on attendait presque l'inversion de la courbe. Monsieur Brumm, je sais tout le travail que vous effectuez et je vous remercie de votre présentation, mais croyez-vous que cette présentation est audible pour les citoyens, les citoyennes qui nous écoutent et qui nous regardent ce soir ? Croyez-vous que nous parlons choix et orientations politiques en maniant un vocabulaire qui exclut les non-initiés.

Il est écrit dans la délibération que nous examinons ce soir : « Le budget est un acte politique majeur. » Comme nous aimerions qu'il en soit ainsi ! Que nous ayons enfin un vrai débat d'orientations politiques. Par exemple, est-il vraiment raisonnable de poursuivre encore le mythe de la croissance infinie, une croissance des Trente Glorieuses, qui reviendrait ? Peut-on, sans dommage, comme vous le faites, prôner la compétitivité, la compétition à tous crins, entre les villes, les métropoles, les pays, les territoires ? Ne doit-on pas privilégier d'autres modes de production, moins consommateurs et destructeurs pour les ressources de notre planète ? Comment nous y engageons-nous concrètement, de manière budgétaire, y compris dans notre Ville ? Par exemple, que faisons-nous du budget consacré à l'ESS, l'Economie Sociale et Solidaire ? Le maintenons-nous à un niveau de 30 000 ou 35 000 euros ? Est-ce vraiment à la hauteur de l'enjeu pour une ville comme la nôtre ? Que faisons-nous des priorités que devraient être l'éducation, la culture, la lutte pour l'égalité réelle entre les Lyonnaises et les Lyonnais ? Que faisons-nous également pour permettre une vraie participation des citoyens et citoyennes ? Pourquoi faisons-nous le choix de ne pas augmenter de manière conséquente les budgets dédiés à la participation citoyenne ? Comme le fait par exemple – et j'avais déjà eu l'occasion de le dire ici – la Maire de Paris, en associant les habitants de projets sur des questions d'investissement.

Au lieu de cela, nous, nous restons sur un classique triptyque, un levier fiscal, utilisé en début de mandat, un plan de marges de manœuvre pour faire des économies, et bien sûr la contrainte de la masse salariale.

J'espère sincèrement que le budget que nous voterons le mois prochain nous permettra d'avoir ces débats, qui sont ceux qui intéressent les Lyonnaises et les Lyonnais, les hommes et les femmes dans la vie quotidienne et dans leur ville.

Pour conclure, j'ai envie de citer un mathématicien et philosophe, Olivier Rey, qui rappelait récemment que, je cite : « Le gouvernement des hommes n'est pas l'administration des choses. » Et oui, l'existence des Lyonnais et des Lyonnaises ne se résume à tous ces sigles et pourcentages, dont nous venons de parler. Monsieur le Maire, si j'étais taquine, je dirais que votre vision budgétaire est un peu rabougrie, et qu'elle passe à côté des vrais enjeux, qui sont les choix de société, les choix de vie, de ce qui intéresse les hommes et les femmes de notre Ville.

Je vous remercie.

Mme BLEY Antonia : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, l'économie mondiale asthénique souffre de nombreuses incertitudes, dont certaines sont la conséquence des résultats des urnes – Brexit, élections américaines, résultats contraires à ceux attendus par les sphères économiques. De nombreux pays de l'Union européenne sont confrontés à des politiques de rigueur, voire d'austérité, pour les pays de la zone euro, dont le déficit public dépasse les 3 % du PIB, et à la crise migratoire qui met à l'épreuve leurs finances et la cohésion de leur corps social.

La politique de quantitative easing de la BCE ne semble pas profiter à l'économie réelle des pays européens, qui souffrent, par ailleurs, des conséquences du recul économique induit par les politiques d'austérité.

Le projet de loi de finances de la France, pour cette dernière année de mandat, est bâti sur une croissance de 1,5 % du PIB, comme pour 2016, prévision validée par le seul gouvernement, depuis que l'INSEE a rejoint les prévisions inférieures du FMI et de l'OCDE, rendant plus que probable une loi de finances rectificatives.

Ce contexte national et international conduit à contraindre fortement les budgets des collectivités territoriales et rend leur gouvernance plus abrupte. Il induit un risque de fragilité du territoire et de vulnérabilité dans la relation habitants-cadre de vie. Dans une période de progression spectaculaire des inégalités, où 14,2 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, où un quart des SDF sont des travailleurs pauvres, il pèse une lourde charge sur les épaules des communes, pour assurer à tous l'accès à des services publics de qualité, qui opèrent une redistribution dans l'équité et participent à la cohésion sociale.

La Ville de Lyon étant, de plus, le cœur de la Métropole, elle se doit de maintenir son attractivité.

Ces préoccupations sont perceptibles dans les orientations budgétaires de la Ville de Lyon, soucieuse de préserver ses investissements, en pratiquant une gestion saine et prudente. Ces préoccupations se manifestent dans le plan d'équipement présenté, qui fait la part belle :

- à l'éducation, avec la création ou l'extension d'écoles dans les 7e, 8e, et 9e arrondissements, luttant ainsi contre la première des inégalités qui est l'accès à l'éducation ;

- aux espaces verts, contributeurs de justice sociale, car chaque Lyonnais peut bénéficier à moins de 300 mètres de son habitation d'un espace vert. La nature en ville est un pilier de notre bien-être en milieu urbain, et renforce la biodiversité, dont le coût de l'érosion est estimé à 7 % du PIB mondial d'ici 2050. Ce sont autant des lieux de préservation du vivant que de rencontres intergénérationnelles, des espaces d'activités sportives gratuites, de détente. C'est une première en France, le parc Zénith, dans le 3e arrondissement, fera l'objet d'une étude d'impact en santé devant mesurer, avec la participation des usagers, l'impact que peut avoir un espace vert sur la santé et le bien-être des riverains. Cette étude viendra compléter les évaluations, notamment anglo-saxonnes, qui chiffrent l'économie annuelle sur les dépenses de santé à 340 euros par personne ;

- au développement harmonieux des quartiers, car la Ville se donne les moyens de développer une mixité urbaine et sociale, en recherchant le point d'équilibre sur l'ensemble du territoire. Ce développement harmonieux passe par la réalisation de l'objectif environnemental des 3 x 20 ;

- au bénéfice d'une vie plus sobre, en traduisant la transition énergétique dans la production et la rénovation des bâtiments, et en développant son mix énergétique ;

- au bénéfice d'une vie plus apaisée et respirable, en soutenant un juste rééquilibrage entre la part modale de la voiture et celle des mobilités alternatives, que représentent la marche, pour 45 % des déplacements principaux des Lyonnais, et le vélo, qui a enregistré la plus forte progression réalisée, de l'ordre de 50 % l'an dernier.

Dans cette période où la société est traversée par de nombreux courants de dislocation, il est indispensable de faire société, au-delà du vivre ensemble, et de garantir des aménités profitant à tous. C'est le choix de la ville de Lyon que nous approuvons.

Notre groupe Lyon Écologie et Citoyens votera ces orientations budgétaires.

Je vous remercie.

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, chers Collègues, je vais essayer de synthétiser mon intervention, car les débats sont longs et beaucoup d'éléments ont été exprimés par M. Brumm, et auxquels nous souscrivons amplement.

Ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte économique et politique, comme beaucoup de mes collègues l'ont dit, pavé d'incertitudes. Même avec une croissance en 2016, estimée par l'INSEE, à + 1,3 % du PIB, peu d'économistes se risquent à prévoir le maintien ou l'accélération de la croissance dans les trois prochaines années, encore moins en lisant les propositions de certains candidats à l'élection présidentielle, qui nous entraîneraient dans d'inquiétantes dérives financières et budgétaires.

Concernant les dispositions pour les collectivités territoriales, le gouvernement infléchit les contraintes, qui restent tout de même élevées, pour bon nombre de nos collectivités. Ainsi, la contribution globale pour 2017 est ramenée à 2,6 milliards d'euros, et celle du bloc communal – très bonne nouvelle – est divisée par deux. Le gel du fonds de péréquation, le report de la réforme de la DGF, et la préservation de la dotation nationale de la péréquation, vont permettre d'accompagner un grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Dans ce contexte financier et politique national inédit et contradictoire à la mi-mandat, notre collectivité est prête à affronter un avenir économique incertain et à promouvoir un modèle, un certain savoir-faire à la lyonnaise. La stratégie budgétaire du mandat, que vous avez proposée aux Lyonnais, Monsieur le Maire, se concentre sur un plan d'investissement ambitieux et une stabilité financière et budgétaire pérenne et surtout durable.

Malgré les contraintes de la baisse des dotations de l'État, de la hausse du fonds de péréquation, de la réforme des rythmes scolaires, les dépenses de fonctionnement n'ont progressé que de 1,5 % entre 2014 et 2015.

Le plan marges de manœuvre, mis en place dès le début du mandat, pour répondre à la réduction des dotations de l'État, a permis, en 2015, d'économiser plus de 5 millions d'euros, et presque autant en 2016.

Les recettes de fonctionnement, qui augmentent de presque 4 %, procèdent essentiellement du produit des droits de mutation, qui montre l'attractivité et la bonne santé du territoire lyonnais.

Des dépenses en faible progression et des recettes qui progressent dans le même temps de plus de 3 % permettent un niveau d'épargne brute, qui devrait s'établir entre 55 et 60 millions d'euros, et ainsi obtenir une capacité de désendettement de moins de six ans pour la prochaine année. Cela permet de tenir le plan ambitieux d'investissement du mandat, avec un NPPI, rappelons-le, de 600 millions d'euros, équivalent à celui du mandat précédent. Ce plan d'investissement permettra de répondre aux attentes de nos concitoyens, de plus en plus nombreux à souhaiter vivre dans un contexte économique et social agréable, avec la création de nouveaux équipements. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors du débat sur le budget prévisionnel.

Les orientations budgétaires 2017 sont fidèles donc au plan de mandat, en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, en maintenant les taux de fiscalité, et en poursuivant un niveau d'investissement ambitieux. Le groupe Centre Démocrate soutiendra donc ces orientations budgétaires.

Je vous remercie.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, notre débat d'orientations budgétaires pour l'année 2017 s'inscrit dans une période d'incertitudes et de troubles : politiques, sécuritaires, économiques et sociaux. Cela a été en effet largement abordé par mes collègues. Si ce contexte peut paraître éloigné, déconnecté de nos discussions budgétaires d'aujourd'hui, et sans commune mesure avec celles-ci, il convient néanmoins de reconnaître que l'action que nous menons dans notre Ville, à travers les arbitrages budgétaires que nous faisons, les priorités que nous définissons, les projets que nous mettons en œuvre, jouent un rôle considérable dans le quotidien des Lyonnaises et des Lyonnais.

C'est aussi à travers cette action de proximité, dans tous les domaines de compétence de notre collectivité, que nous pouvons améliorer le cadre et les conditions de vie de nos concitoyens, que nous pouvons lutter contre les obscurantismes, et favoriser un mieux vivre ensemble. Ce n'est pas un hasard si, parmi l'ensemble de la classe politique, les élus municipaux sont ceux qui en qui les citoyens ont encore le plus confiance.

Un budget, ce n'est pas seulement des chiffres, des pourcentages, des ratios. Ces données sont importantes, bien sûr, mais elles reflètent avant tout des choix politiques, des orientations au service desquelles nous construisons notre stratégie budgétaire.

Les incertitudes, elles pèsent également sur nos finances locales. La baisse des dotations de l'État, que nous subissons en 2017 et probablement encore dans les années à venir, s'accompagne d'une difficulté à prévoir et à anticiper les modalités précises de leur évolution. Les réformes de la dotation globale de fonctionnement, et en particulier celle de la dotation de solidarité urbaine cette année, la mise en œuvre du fonds national de péréquation, en rythme de croisière, ou encore l'impact de la nouvelle carte intercommunale sur la répartition de ces dotations et prélèvements, ne sont pas, à ce jour, complètement arrêtés.

Alors, face à ce contexte incertain, qui nous impose une relative prudence, nous maintenons toutefois les objectifs définis en début de mandat :

- mettre en œuvre un plan d'équipement ambitieux, pour répondre aux besoins des services publics des Lyonnais, et leur offrir un cadre de vie agréable. Ce sont les ouvertures de classes supplémentaires, les constructions d'écoles, les réhabilitations de gymnases, le développement du logement et des espaces verts, et toute l'offre des services publics culturels, sociaux, et de l'emploi.

- il s'agit aussi de garantir une santé financière durable pour notre Ville, parce qu'il est de notre responsabilité de ne pas mettre en difficulté notre collectivité pour les générations à venir.

Maintenir ces deux objectifs est essentiel. L'un sans l'autre, ils n'ont pas de valeur, pas de sens. Mais face aux contraintes budgétaires fortes, auxquelles nous faisons face, cela ne va pas de soi. Nous nous en donnons les moyens, d'une part, en nous appuyant sur la bonne santé financière que nous avons su conserver ces dernières années. Les éléments du compte administratif anticipé pour 2016 le montrent bien : niveau d'épargne brute satisfaisant, encours de la dette en repli malgré un niveau élevé de dépenses d'équipement, et stabilisation de notre capacité de désendettement. On ne peut que saluer ces résultats, et c'est d'ailleurs ce qu'a fait l'agence de notation Standard & Poor's dans sa dernière notation.

D'autre part, en poursuivant les efforts entrepris dans le cadre du plan marges de manœuvre. Le groupe Lyon Centristes et Indépendants s'associe pleinement à cette démarche. La recherche d'économies de fonctionnement et de recettes nouvelles n'est pas faite aveuglément, mais de manière réfléchie et éclairée. Les arbitrages ne sont pas toujours faciles, mais nous les assumons. Le zoom sur la politique de ressources humaines en atteste. Nous visons pour 2017 un solde net de créations de postes de - 20 équivalents temps plein, et ce, malgré des ouvertures d'équipements. Cette diminution de postes ne se fait pas brutalement. Elle est aussi le résultat d'une politique RH exemplaire, qui accompagne mieux les personnels de la Ville dans l'évolution de leurs métiers, dans la construction de leurs parcours professionnels. Nous saluons ainsi le déploiement du plan Mieux-être au travail, qui, à l'instar du dispositif Rebondir, doit permettre une meilleure efficacité de notre action, tout en améliorant la qualité de vie au travail.

Dans la période que nous traversons, nous nous devons d'être sécurisants pour nos concitoyens. Notre gestion responsable et la stratégie budgétaire de recherche d'économies et de recettes nouvelles n'ont de sens que parce qu'elles sont au service d'une politique ambitieuse d'accompagnement de nos concitoyens. C'est pourquoi les élus du groupe Lyon Centristes et Indépendants soutiendront les orientations budgétaires de notre Ville pour 2017.

Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, un débat d'orientations budgétaires est toujours un moment important de la vie municipale. Il nous permet notamment de nous situer par rapport aux enjeux internationaux, nationaux, et d'analyser en local les tenants et les aboutissants du contexte économique et des budgets de l'État, et leurs effets pour notre Ville.

Le projet de loi de finances 2017 est clairement taillé sur mesure pour répondre aux exigences de l'Union européenne. On voit aujourd'hui les dégâts causés par cette austérité budgétaire, qui se poursuit malgré ce que peuvent écrire de nombreux économistes sur le non-sens de la barrière des 3 % de déficit public.

Nous vivons une crise sans précédent et l'antidote prescrit, c'est encore plus de libéralisme. De Trump aux États-Unis au Brexit en Angleterre et à la montée de l'extrême droite en Europe et ailleurs ; nous voyons pourtant l'échec de cette idéologie du libéralisme économique. Tout cela nous enseigne qu'il faut mieux écouter la souffrance qui grandit et la colère qui gronde, pour ne pas laisser l'extrême droite la détourner à son profit.

Baisser la dépense publique n'est pas un bon calcul, surtout quand cela s'accompagne de largesses faites aux entreprises. Le CICE et le pacte de responsabilité sont à notre avis des échecs. Il nous est encore plus difficile d'accepter les baisses budgétaires pour nos collectivités territoriales :

- quand le nombre de milliardaires et les profits des grandes entreprises ne cessent d'augmenter, comme les journaux s'en font de plus en plus l'écho chaque jour ;

- quand l'évasion fiscale fait perdre à l'État entre 60 et 100 milliards d'euros par an, en rappelant que cette évasion fiscale permet aux grandes fortunes et aux grandes entreprises de ne pas payer d'impôts. Une réalité que même les grands médias ne peuvent plus étouffer.

- quand le crédit d'impôt sur la compétitivité a coûté 20 milliards, mais n'a permis que de sauver 125 000 emplois, soit une dépense par emploi de 160 000 euros de deniers publics versés aux entreprises. Le million d'emplois promis par Monsieur Gattaz, président du MEDEF, n'est toujours pas au rendez-vous.

Les baisses de dotations ne sont pas sans conséquence pour notre Ville et la Métropole, pour nos concitoyens et les associations, dont les actions sont déterminantes pour le vivre ensemble. 8 millions en 2017 et en 2018 de dotation forfaitaire en moins : jamais notre Ville n'a été confrontée à une telle baisse de ses ressources.

Les chiffres présentés par notre Adjoint aux Finances témoignent des efforts que nous faisons pour essayer de tenir nos engagements auprès des Lyonnaises et Lyonnais, auprès du monde associatif. Un monde associatif dont les salariés subissent en ce moment de nombreux licenciements.

Au milieu de tous ces vents contraires, nos choix politiques restent ceux du développement économique durable et de la solidarité. Un développement qui a besoin d'investissements pour que nos équipements – transports en commun, logements sociaux, écoles, crèches, bibliothèques, terrains de sport, etc. – suivent cette croissance. La solidarité pour que tous les Lyonnais et les Lyonnaises se sentent inclus dans leur ville, pour aider les plus fragiles, pour casser les ghettos.

Nous avons engagé des marges de manœuvre. Nous freinons les dépenses, en essayant de ne pas faire peser un effort trop drastique sur la masse salariale, qui se traduirait par une dégradation du service public et des conditions de travail.

Nous cherchons aussi des recettes nouvelles. Cela passe notamment par des révisions tarifaires. Celles-ci ne sont pas motivées uniquement par une logique financière. Ainsi, l'augmentation du stationnement payant sur voirie, que nous votons également ce soir, est aussi un outil en cohérence avec notre politique de mobilité. Ces recettes permettent de financer des politiques sociales à un moment où la pauvreté, l'exclusion et la précarité salariale restent à un niveau très élevé. Nous n'appelons pas cela de l'assistanat, nous appelons cela de la solidarité.

Nous avons encore la chance d'avoir à Lyon une gestion saine, une dette maîtrisée, une épargne maintenue, des investissements que nous soutenons à hauteur de 100 millions d'euros par an, pour atteindre 600 millions en fin de mandat.

Nous avons la chance d'avoir un service public municipal qui répond encore aux besoins des Lyonnaises et Lyonnais. Notre majorité travaille ensemble pour conserver cet acquis. Il est donc exaspérant d'entendre toutes celles et ceux qui ont à la bouche, ou dans leur programme, le trop grand nombre de fonctionnaires. Leur projet est celui-ci : la disparition des services publics, dont les missions seront externalisées, privatisées, avec des coûts d'utilisation augmentés, jusqu'à devenir inaccessibles à toute une partie de la population. Faire tout passer au privé et détruire notre modèle social est un vieux rêve de la droite.

Il est donc important de rappeler, au moment où les charges de travail sont importantes, où les conditions de travail se dégradent, que les agents de la Ville avec leurs Directions ne sont pas une succession de chiffres dans des tableaux, ou une charge qui ne ferait qu'alourdir le budget de la Ville. Nos plans d'économies reposent déjà largement sur leurs épaules. Alors n'oublions pas qu'ils sont sur la pièce maîtresse pour un service public de qualité. N'oublions pas qu'ils sont la colonne vertébrale de notre action publique.

Notre conviction est que l'État et la nation sont forts quand nos services publics sont forts.

Merci de votre attention.

M. JULIEN-LAFERRIÈRE Hubert, Maire du 9^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce débat d'orientations budgétaires, cela a été rappelé, en amont du vote du budget le mois prochain, vise à faire un point sur la situation financière de notre collectivité, sur le contexte dans lequel le budget va s'inscrire, sur les perspectives bien sûr pour pouvoir anticiper, et puis pour se rappeler aussi ce que nous demandent les Lyonnais, qui connaissent le contexte financier difficile, et qui, malgré ce contexte financier, souhaitent que nous soyons en capacité de continuer à investir pour leur qualité de vie, celle de leurs enfants, sans trop faire appel à leur porte-monnaie, et en préservant l'avenir, c'est-à-dire en évitant d'endetter à l'excès notre Ville.

Je disais qu'ils connaissent le contexte financier. Certes, nous n'allons pas boudier notre plaisir suite à l'annonce du président de la République de réduire de moitié la contribution du bloc communal au redressement des finances publiques. Néanmoins, nous le savons – et cela a été rappelé, le contexte est à la fois difficile, il est aussi et surtout incertain. Cela, nous ne devons pas le cacher aux Lyonnais.

Nous ne devons pas le cacher aux Lyonnais, non pas parce que nous devrions expliquer des hausses d'impôts, puisque hausses d'impôts, il n'y aura pas. Comme dans les deux précédents mandats, il y aura eu une hausse d'impôts la première année de mandat, et nous respecterons l'engagement, qui est de ne pas augmenter les impôts jusqu'à la fin du mandat.

Ne pas cacher la réalité aux Lyonnais, non pas parce qu'il faudrait justifier un recours à l'endettement excessif, cela a été montré (nous constatons à la fois une baisse anticipée de notre encours de dettes, et une capacité de désendettement toujours inférieure à six ans), mais plutôt parce qu'ils pourraient, les citoyens de Lyon, habiter dans certaines grandes villes de France, qui, depuis deux ou trois ans, à cause de ce contexte difficile, ont dû choisir, soit entre augmenter fortement les impôts, soit recourir à l'emprunt au risque de pénaliser l'avenir, soit freiner fortement leurs investissements, soit – et cela a été parfois le cas – les trois à la fois.

À Lyon, nous nous sommes engagés, il y a maintenant trois ans, dans un plan de marges de manœuvre, qui a déjà permis d'atteindre 24 millions d'efforts cumulés. J'entendais l'opposition il y a un instant nous parler, comme à chaque fois, de la non-maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. D'abord, c'est une contre-vérité. Ensuite, je suis toujours un peu gêné de la façon dont on parle des dépenses de fonctionnement, comme si c'était juste un indicateur. Rappelons que, derrière les dépenses de fonctionnement, il y a d'abord des hommes et des femmes qui travaillent, au service des Lyonnais, et qu'il y a donc des services, qui sont rendus aux Lyonnais. Lorsque nous avons la chance d'avoir, à Lyon, un dynamisme économique, un dynamisme de la Ville, et donc une croissance de la population, il est normal que, dans certains secteurs, on accompagne cette croissance par certaines augmentations, parce que nous devons rendre ce service aux Lyonnais. Je parle, par exemple, de la restauration scolaire, des bibliothèques, des équipements sportifs. L'essentiel est que les dépenses de fonctionnement globalement sont maîtrisées.

Surtout, ce plan marges de manœuvre a permis, malgré toutes ces contraintes, malgré le non-recours à l'impôt, malgré le faible recours à l'emprunt, de conserver ce même rythme d'investissement, qui est le nôtre depuis 2001, à savoir 100 millions d'euros par an, parfois même plus. C'est ce rythme soutenu d'investissement qu'il est important de rappeler. J'entendais Madame Perrin-Gilbert rappeler qu'il ne faut pas seulement parler d'indicateurs. 100 millions d'euros, ce sont combien de groupes scolaires, combien de crèches, combien de gymnases, combien d'espaces publics au service des Lyonnaises et des Lyonnais ? Tout cela ne serait pas possible, si jamais nous n'avions pas anticipé à la fois la crise financière, mais aussi la nouvelle donne budgétaire depuis trois ans.

Rappelons donc que cet effort de gestion, qui vient conforter notre rythme d'investissement, c'est la condition de la réalisation de nos engagements en dire des Lyonnais, pour une ville plus attractive qui se développe, pour une ville plus équilibrée qui réduit les inégalités, pour une ville plus douce qui améliore le cadre de vie de ses habitants, et surtout préserve celui des générations futures.

Le groupe Socialiste, Radical et apparentés soutiendra donc les orientations budgétaires de notre Ville pour 2017.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Brumm, quelques remarques.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, quelques remarques seulement.

J'apprécie beaucoup M. Broliquier, que je prends pour un monsieur sérieux, sauf quand il parle de mes chiffres. On dirait que vous ne comprenez pas ce que je dis. Pourtant, je le dis très clairement, je crois, très simplement.

Par exemple, quand vous parlez des moins 20 postes. Ce ne sont pas moins 20 postes, ce sont 59 postes moins 39 postes. Nous créons des équipements. Pour ces équipements, il faut bien qu'il y ait des postes créés. C'est un solde. Je pensais l'avoir dit. De la même façon, quand vous dites que la progression de la masse salariale est importante, en 2017, elle sera inférieure à 3 %, et sur cette augmentation de 3 %, 78 % correspondent à des mesures exogènes. On peut difficilement nous le reprocher, ou alors, si on nous le reproche sérieusement, ce n'est pas logique.

Quant à Madame Balas, elle fait le procès du gouvernement. Je n'ai pas d'avis sur le gouvernement.

(Rires.)

Je suis légaliste et je présente les chiffres de la Ville avec les contraintes que nous avons. Quand le gouvernement fait une loi de finances – d'abord, c'est un projet avec une multitude d'amendements. Avec un projet sans cesse modifié, il est vrai qu'il est difficile de construire un budget. On ne peut pas nous le reprocher, nous faisons avec ce que nous avons. J'ai l'impression que notre budget est fait sérieusement, avec les chiffres les plus proches de la réalité, telle que nous pouvons l'appréhender.

Monsieur le Maire, c'est tout ce que j'avais à rajouter.

M. LE MAIRE : Merci. Quelques mots en complément.

Pour poursuivre dans la même veine que notre excellent Adjoint aux Finances, chacun peut avoir son opinion sur les mesures qui sont prises par le gouvernement. D'ailleurs, il m'arrive de m'exprimer un peu sur tel ou tel point, et de dire à la fois ce qui me convient, ce qui ne me convient pas. Pour une précision d'ordre technique, je vous signale que, depuis que le Sénat est majoritaire, ce que nous votons comme budget est le budget établi par les sénateurs. Je vote contre depuis trois ans, depuis le renouvellement du Sénat. On ne peut donc guère me reprocher mes votes, puisque ce n'est pas un vote sur le texte du gouvernement, mais sur le texte issu de la Commission des Finances du Sénat. Tout ceci pour une explication technique.

Deuxième point, chère Madame Balas, le gouvernement actuel a décidé de réduire les dépenses publiques d'une cinquantaine de milliards. Comme je vous l'ai dit l'autre jour, il m'arrive de regarder un peu les débats des candidats qui sont dans la Primaire actuelle. Je vois qu'ils font surenchère pour la réduction des déficits publics. Nous allons peut-être passer de 50 à 100 milliards. Je serais vous, je ne crierais pas trop fort aujourd'hui, sous peine, on ne sait jamais, de me le voir reprocher demain.

Ensuite, si nous regardons pour ce qui est de la gestion de la Ville, ce qui est notre problème ici, les Lyonnais voient comment cette ville s'est développée. Je connais peu de villes, quand je regarde, par exemple, l'encours de l'endettement, qui aient un encours de l'endettement, qui, aujourd'hui, soit moins important qu'il ne l'était en 2001. Si vous me citez une autre ville, qui réussit à faire les mêmes performances, vous la dites lors du prochain débat, je dirai : « Chapeau ! je vais prendre exemple sur cette ville ». Je regarderai les politiques qui y sont menées, et je dirai : « Très bien, ce sont des champions, nous allons les imiter. »

Dans le contexte que vous rappeliez, difficile, je m'aperçois que, par rapport à ce que nous avons fait entre 2015 et 2016, nous avons un auto-financement brut que nous avons maintenu, alors qu'évidemment nos dotations sont beaucoup moins importantes. Cela veut dire qu'il y a une dynamique de la Ville extrêmement forte. D'ailleurs, elle se voit cette dynamique de la Ville. Elle se voit évidemment en termes économiques. Elle se voit en termes de logements. Si Monsieur Le Faou était présent ce soir, il vous rappellerait les chiffres de la construction de logements dans notre Ville. Comme nous avons une démographie, qui est une démographie forte, il nous faut construire des écoles, des gymnases, des bibliothèques, ce que nous faisons. Il ne faut pas simplement des murs, il faut mettre des personnes pour s'occuper des enfants, pour être dans les bibliothèques, pour faire faire du sport. Cela demande forcément des créations de postes. C'est pour cela que Richard Brumm vous dit, lorsque nous vous disons qu'il va y avoir 20 postes en moins, ce n'est pas que nous supprimons simplement 20 postes. Nous créons des postes pour mettre dans ces équipements nouveaux, et nous en supprimons là où il nous semble que c'est moins pertinent. Le solde est de moins 20. Si vous pensez que les choses sont faciles, et que les discussions que peut avoir le non moins excellent Adjoint chargé du personnel, M. Gérard Claisse, sont toujours faciles, vous vous trompez beaucoup. C'est un peu compliqué d'expliquer tout cela, d'expliquer qu'il faut changer un peu les modalités de l'action publique territoriale, que c'est nécessaire aujourd'hui, si nous ne voulons pas demain aller dans le mur et être confrontés à une baisse de notre épargne brute, qui nous empêcherait dans l'avenir tout investissement, ou si nous ne voulons pas laisser filer la dette. Nous vous avons expliqué précédemment, Richard Brumm vous l'a dit, qu'aujourd'hui, notre capacité de désendettement était de 5 ans et demi à 6 ans, que nous nous sommes fixé un maximum pour la fin de ce mandat, qui était à moins de 10 ans, de manière à ce que, quand nous allons aborder le futur mandat – je suis optimiste, je suis déjà en train de me projeter dans l'avenir, nous puissions, en faisant ce que nous faisons chaque année, chaque fois en début de mandat, augmenter légèrement les taux, de manière à reconstituer une épargne brute. En faisant ceci, mais en n'augmentant pas les impôts une seule fois par mandat, nous sommes, comme nous l'expliquons, à chaque débat budgétaire – et aucune statistique officielle ne vient nous le contredire – parmi les villes qui sont les moins imposées de France.

Voilà ce que fait la Ville de Lyon, et moi, je suis assez fier de ce que nous faisons ensemble. J'entends des critiques, mais j'entends peu de propositions. Les seules propositions que j'entends, c'est plutôt pour augmenter la dépense, que plutôt pour la supprimer. Cela, je sais faire. Tout le monde peut le faire. En France, c'est ce qu'on fait depuis 20 ans. Chaque fois qu'il y a une opposition, on dit : « Il y a qu'à, il faut qu'on, il faudrait. » C'est quand on arrive au pied du mur et qu'il faut aller de l'avant, que l'on voit un peu les difficultés. Nous, nous étions au pied du mur, il y a 15 ans. 15 ans après, le mur, nous l'avons construit.

Merci.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte du Débat d'orientations budgétaires.

(Acte est donné.)

2016/2495 – Demande de remise gracieuse pour les déficits des régies 2013 à 2016 (Direction des Finances)

(Rapporteur : M. BRUMM Richard)

(Adopté.)

2016/2496 - Société d'Économie Mixte (SEM) Lyon Parc Auto (LPA) - Autorisation donnée au représentant de la Ville de Lyon de voter les modifications statutaires (Direction de la Gestion)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2016/2516 - Admission en Non-Valeur des produits irrécouvrables des exercices 2006 à 2015 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)

2016/2517 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Adoma pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 621 546 euros – Opération : construction de 24 logements PLAI destinés à accueillir des personnes seules en grande difficulté situés 148, avenue Félix Faure à Lyon 3^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)
(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon ont voté contre. Abstention de M. Boudot.)

2016/2521 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 922 699 euros – Opération : construction de 36 logements (26 logements PLUS et 10 logements PLAI) situés rue Kergomard, 7^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, les cinq rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.
M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Il n'y a pas de remarques, pas d'opposition. Ils sont adoptés.
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2016/2522 - Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2015-2020 – Adaptation de l'opération 60029055 « Maintien en condition opérationnelle applications métier » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-9, programme 00008 (Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy
(Adopté.)

2016/2567 - REPORTÉ

2016/2577 - Villages d'entreprises de Lyon - Concession SERL - Compte rendu annuel aux collectivités pour l'année 2015 et approbation de l'avenant n° 6 de prorogation de 18 mois de la concession du village Charlemagne entre la Ville de Lyon et la SER (Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté.)

COMMISSION SÉCURITÉ, DÉPLACEMENTS, VOIRIE

2016/2479 - Demande d'enregistrement présentée par la société BÉTON VICAT, 2, rue de Sète, Port Édouard Herriot à Saint-Fons, en vue de développer une installation de production de béton prêt à l'emploi (Direction de l'Écologie Urbaine)

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves
M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, le groupe VICAT projette de développer de nouvelles activités sur le port Édouard Herriot à Saint-Fons, en particulier en matière de déconstruction et de recyclage de matériaux. L'étude d'impact montre que l'ensemble des précautions seront prises, tant en matière de sécurité, que de prévention des risques. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.
M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Un avis favorable est donné.

2016/2525 - Dénomination de deux voies nouvelles ZAC des Girondins à Lyon 7^e (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : SÉCHERESSE Jean-Yves
M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, nous continuons à dénommer quelques voies dans le 7^e arrondissement. Sur suggestion de Madame le Maire, nous vous proposons, lors de cette séance, de dénommer deux voies nouvelles sur la ZAC des Girondins. Il s'agit tout d'abord de Simone Iff, résistante, féministe et présidente du Planning familial, et de Flora Tristan, une figure importante du mouvement ouvrier français et pionnière du féminisme dans notre pays.

Mme Rabatel va se charger de rappeler l'itinéraire de ces deux personnalités.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, année après année, la Ville de Lyon rend de plus en plus hommage aux femmes, qui se sont engagées dans la société française et dans le monde, des femmes qui se sont illustrées dans les arts, la vie politique, la recherche scientifique, aussi bien que les hommes, qui trahissaient auparavant l'essentiel de la reconnaissance nationale, avec 97 % de noms de rues masculines en France.

Ce jour, nous honorons encore deux grands noms de femmes, et j'en remercie le Maire du 7^e arrondissement, Myriam Picot.

Flora Tristan est une figure du féminisme du XIX^e siècle. Elle est proche de 10 % des femmes françaises actuelles, en ce qu'elle subit les violences de son époux, qui cherche même à la tuer quand elle veut s'en séparer. Elle est proche aussi en ce qu'elle lutte tout le restant de sa vie, pour obtenir que les femmes puissent divorcer, ce qui était interdit à l'époque. Aujourd'hui encore, une femme est tuée tous les trois jours en France par son compagnon ou son ex-compagnon, dont six dans le Rhône l'an dernier. Flora Tristan est aussi proche de beaucoup d'entre nous, car elle exhorte les femmes à réclamer des droits politiques et à être instruite. Elle considère déjà que tout est politique, disant aux ouvrières de Lyon, en 1843, je cite : « La politique entre jusque dans le pot-au-feu. » Refusant de séparer la cause des femmes de celle du prolétariat, mais refusant aussi de dissoudre la spécificité du combat des femmes dans la lutte plus générale contre le capitalisme, elle est aux fondements du féminisme. Elle disait : « L'homme le plus opprimé peut opprimer un autre être qui est sa femme. Cette femme est le prolétaire du prolétariat lui-même. » Cette phrase est très connue.

Simone Iff est une figure du féminisme du XX^e siècle, avec laquelle les femmes d'aujourd'hui partagent aussi nombre de préoccupations et de combats communs. Simone Iff est mère de cinq enfants. Elle a dû pratiquer sur elle-même plusieurs avortements, au péril de sa vie, comme tant de femmes aujourd'hui dans le monde. Elle milite pour le droit à la contraception et à l'avortement, et pour son remboursement. Elle est à l'origine du Manifeste des 343 femmes, déclarant, en 1971, avoir avorté clandestinement, ce qui a été un électrochoc pour légaliser

l'IVG. Elle lance aussi le slogan célèbre : « Un enfant, si je veux, quand je veux. » Elle joue un grand rôle dans la création du Planning familial, qui s'appelait à l'origine « la maternité heureuse », car le but de l'association est bien d'aider les femmes à accueillir au mieux leur enfant, et de les soutenir quand ce n'est pas possible. Je rappelle que l'IVG ne représente que 20 % de l'activité du Planning, qui conseille d'abord sur les relations familiales et conjugales, la contraception, les violences faites aux femmes, et les droits des femmes en général. Simone Iff est présidente nationale du Planning, de 1973 à 1981. Elle s'est aussi engagée contre le viol, au sein du Collectif féministe contre le viol, combat toujours nécessaire, quand on sait qu'il y a encore en France un viol toutes les sept minutes, 10 % de viols déclarés seulement à la police, et des mentalités encore rétrogrades, comme l'a montré l'enquête Ipsos récente, de mars 2016. Les Français ont encore tendance à responsabiliser la victime plutôt que le violeur, et à dire qu'une femme dit non, quand elle dit non, c'est encore oui. Je rappelle solennellement que le viol est un crime jugé en cour d'assises.

Merci donc à ces deux femmes courageuses et éclairées, qui ont tant donné d'elles-mêmes pour faire avancer l'égalité femmes-hommes.

M. LE MAIRE : Merci. Je veux saluer Mme Marion Athiel, présidente du Planning familial, qui est dans les tribunes, et dire que ces deux personnalités étaient des grandes personnalités. Je vous invite à regarder de manière plus approfondie quel type de société Flora Tristan défendait. C'était un socialisme assez original, qui ne se confondait pas avec des socialistes qui soient simplement redistributifs. Elle était un peu dans la veine du socialisme lyonnais, proudhonien, saint-simonien, etc. C'est une très, très belle personnalité.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2016/2544 – Simplification et modification des grilles tarifaires du stationnement payant sur voirie (Amendement) (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, deux dossiers pour évoquer la question du stationnement payant. Cela a été suggéré par Madame Gay précédemment, elle fait partie intégrante de notre politique de déplacements. Depuis 15 ans, chacun le sait, dans l'agglomération lyonnaise, et plus particulièrement sur la Ville de Lyon, nous avons fait d'énormes progrès. La part modale de la voiture a diminué en 15 ans. Nous avons enregistré une baisse de 9 % de part modale sur l'hypercentre, c'est-à-dire Lyon et Villeurbanne, et une baisse de 20 % de circulation automobile sur la presqu'île, sans que la progression du chiffre d'affaires des commerces n'en soit entamée.

Parallèlement, le réseau de nos transports en commun s'est fortement développé. Le réseau des pistes cyclables a pris une ampleur à la hauteur des nouveaux usages des Lyonnais, et l'auto-partage prend peu à peu une nouvelle dimension.

Au début de ce mandat, nous avions comme perspective la loi de dépenalisation, qui était prévue à l'origine pour 2016. Dans cette perspective – vous vous en souvenez peut-être, j'avais organisé, il y a plus de deux ans, une première concertation avec les arrondissements, pour présenter nos objectifs, et proposer un certain nombre de pistes, afférant à cette dépenalisation. Comme vous le savez probablement aussi, l'État a décidé de reporter au 1er janvier 2018 l'entrée en vigueur de cette loi, ce qui nous contraint à avancer, sans attendre la mise en place de la nouvelle loi. C'est pour cela que nous vous proposons, comme le Maire l'avait suggéré à l'occasion des questions posées par le Maire du 6e arrondissement, un ensemble de dispositions visant à avancer dans ce domaine.

Plusieurs mesures seront donc prises dans les semaines à venir :

- un programme d'extension du stationnement payant sur le mandat ;
- une simplification des zones tarifaires ;
- une adaptation du dispositif de dépannage urgent pour les artisans ;
- une ouverture aux professionnels de la santé, pratiquant des visites à domicile.

Concernant l'extension du stationnement payant, nous avons actuellement près de 33 500 places de stationnement payant sur Lyon. Je vous rappelle que le stationnement payant permet de réguler les usages considérés comme abusifs, à savoir éviter le stationnement pendulaire, mais aussi éviter le stationnement dit ventouse, qui rendent certains quartiers de nos arrondissements particulièrement difficiles à vivre pour les Lyonnais. Nous cherchons également à favoriser le stationnement des résidents. Vous connaissez tout le système d'abonnement qui est en vigueur dans notre Ville.

Comme vous le savez, le stationnement payant est fortement demandé par les Lyonnais, mais aussi par l'ensemble des élus de nos arrondissements. Suite à mes rencontres avec nos maires d'arrondissement en juin dernier, nous prévoyons, fin 2016-début 2017, une première vague d'extension, à hauteur d'environ 2 000 places.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de 1 900 places sur le secteur Bellecombe, qui, en ce moment, est un peu la victime – le maire du 6e arrondissement en conviendra – d'une extension du stationnement payant sur Villeurbanne. Des automobilistes viennent donc se garer dans le 6e, à bon compte. Par ailleurs, et c'est une bonne nouvelle pour le quartier de La Duchère, 100 places, et c'est une demande des commerçants, démontrent que ce quartier vit et que les commerçants ont besoin que leurs clients puissent se garer quelques instants pour aller fréquenter tel ou tel commerce.

En 2017, nous prévoyons également une extension, une centaine de places sur le cours d'Herbouville, 150 places de stationnement payant aux abords de l'hôpital de la Croix-Rousse – chacun comprendra pourquoi, et 150 places sur le haut des pentes de la Croix-Rousse.

Par ailleurs, et c'est important, je l'avais indiqué comme tel et m'étais engagé en ce sens auprès du maire du 3e arrondissement, nous envisageons la création de 2 700 places de stationnement dans le grand secteur de la Part-Dieu. Cela montera en puissance en fonction des travaux qui vont avoir lieu. C'est une démarche absolument nécessaire, pour que ce quartier puisse vivre pendant cette profonde transformation de la Part-Dieu.

Enfin, en 2018, il s'agira de prévoir des extensions, 500 places comme le souhaitait le maire du 8e arrondissement, dans le secteur de Monplaisir, 800 places dans le secteur nord du sixième arrondissement, Monsieur Blache, vous le savez, c'est vous qui me l'avez demandé, et 400 places dans le quartier de l'Industrie, le maire, Monsieur Laferrière, le souhaitant.

Naturellement, nous accompagnerons, en fin de mandat, des modifications territoriales importantes, puisqu'en fonction de la progression de la construction sur la ZAC 2 de la Confluence, en termes de stationnement payant, de profondes modifications interviendront dans ce quartier.

L'ensemble de ces extensions a été validé par les maires de nos arrondissements. Cela représente en réalité 6 800 places, puisque nous avons pu accéder à certaines propositions que nous ont faites les maires d'arrondissement. À l'origine, nous proposons 6 000 places. Le coût global est d'environ 1 million d'euros, notamment en achat d'horodateurs.

Pour ce qui concerne le contrôle, nous procédons, avec M. Claisse, au changement d'orientation d'un certain nombre de personnels, dans le cadre du projet Rebondir. Un certain nombre de personnels, qui quittent certaines fonctions dans la Ville de Lyon sont en ce moment en formation d'ASVP, de manière à intégrer petit à petit le corps des ASVP.

Phénomène important, nous visons à simplifier les zones. La Ville de Lyon dénotait un peu, puisqu'elle avait trois zones de tarification, ce qui était complexe. La plupart des visiteurs – il ne s'agit pas des Lyonnais, qui, eux, bénéficient la plupart du temps de cartes de résidents – ne comprenaient pas ce dont il s'agissait. Nous vous proposons de passer de trois à deux zones, la zone Tempo proposera des règles tarifaires modérées. Elles seront conservées. Nous fusionnerons les zones Presto et Chrono.

Ce sont les éléments que je souhaitais indiquer, Monsieur le Maire, avant de passer au débat, sachant que la Commission a émis un avis favorable.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur Sécheresse, vous nous demandez de nous prononcer sur l'évolution du mode et des tarifs de stationnement. Compte tenu de l'évolution de l'usage de la ville, des habitudes, du développement des modes de transport et des impératifs économiques et écologiques, le stationnement doit en effet être réorganisé. Nous voulons un centre-ville habité, ouvert et accessible à tous, économiquement fort et écologiquement performant.

Tout d'abord, il faut tendre à une tarification qui incite fortement au stationnement hors voirie. En effet, il n'est pas normal que, dans certains secteurs de Lyon, se garer sur la voirie soit moins cher que de se garer dans des parkings souterrains, PV compris. Si l'on veut orienter les comportements de nos concitoyens, il est nécessaire de mettre en place une politique cohérente en conséquence.

Ensuite, il est indispensable de lutter contre les véhicules dits ventouse qui, aujourd'hui, ne jouent pas le jeu de la nécessaire rotation du stationnement sur voirie, et surtout ne respectent pas la réglementation. Le stationnement de longue durée en surface n'est aujourd'hui plus possible dans une ville qui bouge, et qui privilégie les modes doux et les transports en commun. De plus, avec les nombreux parcs relais qui jalonnent notre cité en périphérie, ce type de comportement dans les secteurs du centre ne doit plus être possible. Pour ce faire, il est indispensable de mettre en place des équipes de contrôle plus conséquentes, ayant des calendriers moins prévisibles, en variant les horaires et les jours de contrôle, pour éviter tout effet d'aubaine pour les fraudeurs. Nous savons qu'actuellement des agents de la Ville sont en reconversion dans ces postes. C'est une démarche que nous approuvons. Elle est nécessaire. Nous jugerons à terme si elle est suffisante.

Troisièmement, lors des pics de pollution, nous sommes favorables à deux mesures très significatives : la gratuité des transports en commun, et l'extension, voire l'ouverture de parcs relais éphémères, partout où c'est géographiquement possible, notamment à Gerland ou au terme des lignes fortes de transports en commun.

Aujourd'hui, vous nous présentez une évolution du dispositif et du tarif de stationnement sur voirie pour les particuliers, et avec une mention particulière les professionnels. Je tiens à saluer la qualité du pilotage de ce dossier et la bonne concertation menée par l'Adjoint, Jean-Yves Sécheresse. Il est vrai que la refonte du dispositif était nécessaire. La fusion des deux tarifs de courte durée permet de simplifier le dispositif pour les particuliers et pour les agents de contrôle. Cependant, nous regrettons la suppression du quart d'heure gratuit, qui est dommageable pour les particuliers, qui, à partir du 1er janvier, seront dans l'obligation de payer 30 minutes, ne pouvant payer à la minute qu'à partir de 2018.

Permettez-moi d'ajouter que, concernant le stationnement des professionnels, nous approuvons également complètement cette mesure, que nous demandions depuis déjà longtemps.

Nous voterons donc pour ces dossiers, dans l'idée que ces modifications apporteront une vraie amélioration du stationnement en ville. Dans le cas contraire, ce ne sera pour les Lyonnais qu'une énième augmentation indirecte des impôts.

Merci.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, en préambule, je voudrais rappeler qu'au-delà de la présentation réalisée par Monsieur Sécheresse, la délibération qui nous est soumise ne porte que sur la modification des tarifs de stationnements, et non sur l'extension des zones de stationnement, qui, elles, relèvent du pouvoir de l'Adjoint et des négociations avec les arrondissements. Nous approuvons ces extensions de zones de stationnement.

En revanche, concernant la délibération qui nous est soumise, en nous proposant de passer de trois zones tarifaires de stationnement à deux zones, l'objectif que vous annoncez est un objectif de simplification.

Il est clair que, pour les Lyonnais, c'est très simple à comprendre. Exit le quart d'heure gratuit, exit la zone Chrono, demain, le stationnement en surface leur coûtera plus cher et rapportera à la Ville près de 3 millions d'euros supplémentaires, d'après les éléments fournis dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Sur une recette annuelle de 14 millions, cela représente quand même une augmentation de 20 %, ce qui est loin d'être négligeable. Oui, Monsieur le Maire du 9e arrondissement, bien que vous interveniez souvent sur les dossiers budgétaires, vous avez semblé le découvrir en Commission des Finances : le stationnement payant, ce n'est pas uniquement de l'éco-mobilité, c'est aussi une affaire de gros sous.

Le tarif Chrono, c'est quelques 10 % des places de stationnement situées au cœur des quartiers. Sa suppression et sa migration vers le tarif Presto, cela signifie une heure de stationnement à 2 euros contre 1,50 euro aujourd'hui, et une heure trente à 5 euros contre 3 euros aujourd'hui, sans parler de la suppression du stationnement gratuit durant le mois d'août. Sous couvert de simplification, c'est en fait une fois encore les Lyonnais que vous ponctionnez un peu plus.

Pour autant, ce pourrait être acceptable si l'objectif premier du stationnement payant de surface, à savoir une meilleure rotation des véhicules, était réellement celui qui vous anime. Il n'en est manifestement rien. Nous en voulons pour preuve qu'avec 100 agents de surveillance de la voie publique, soit un agent de contrôle pour 450 places de stationnement, pour un ratio habituel constaté d'un pour 250, notre Ville ne se donne pas les moyens d'assurer le contrôle du stationnement payant.

La sanction est immédiate, seuls 25 % des usagers hors résidents s'acquittent du coût du stationnement. Les autres préfèrent prendre le risque, hypothétique, de l'amende, qui, avec en moyenne un contrôle de chaque place tous les deux jours, n'est pas des plus élevés. S'agissant d'une moyenne, si les places de l'hypercentre peuvent être contrôlées plusieurs fois par jour, nous vous laissons imaginer ce qu'il en est de zones plus éloignées et moins faciles d'accès pour les ASVP.

En avril, en Commission, Monsieur l'Adjoint, vous envisagiez une tarification de la première vignette résident et une surtaxe pour la seconde. Est-ce un projet abandonné, ou va-t-il ressortir des cartons lors d'une nouvelle phase du plan marges de manœuvre ? Car, en se basant sur les derniers chiffres en notre possession, qui datent un peu, certes, nous vous le concédons, puisqu'ils sont de 2009, ce sont 21 000 vignettes résident, dont 4 000 avec double vignette. Si nous reprenons vos supputations tarifaires de l'époque, 40 euros la première et 60 euros la seconde vignette, ce ne serait pas loin d'un million d'euros supplémentaires, ponctionnés dans la poche des Lyonnais.

Nous croyons que l'objectif réel de cette délibération est avant tout un objectif financier. Nous ne pouvons pas vous suivre dans cette voie et voterons contre cette augmentation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Le groupe Europe Écologie – Les Verts.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire, chers Collègues, avant d'entrer dans le vif du sujet des deux délibérations pour le Groupe EELV, je reviens sur deux éléments qui, dans le contexte de la COP22 et du choix des citoyens américains, donnent à réfléchir, si ce n'est à s'inquiéter pour les générations futures.

Le premier point local est un élément très factuel. 80 % de notre espace public est dédié à l'usage de véhicules motorisés. La cité ou la ville des courtes distances, post-carbone, est donc à venir, et nous nous y attelons toutes et tous.

Le deuxième point est un élément plus général publié le 8 novembre dernier et relatif au pouvoir incitatif ou pas de la fiscalité, puisque certains considèrent justement que ces cartes résident sont une forme d'impôt. Hélas, d'après la Cour des comptes, en 2015, l'État a financé donc davantage la pollution que les solutions environnementales et climatiques, via son système fiscal. Si on tient compte du différentiel de taxation entre le gazole et l'essence, le total des dépenses fiscales défavorables au développement durable s'élève alors, selon la Cour des comptes, à 13 milliards d'euros en 2015, contre moins de 5 milliards d'euros en faveur de l'environnement.

Pour revenir à l'échelle locale, favoriser les changements de comportement, tant des professionnels que des habitants, pour limiter les impacts négatifs sur les ressources naturelles et l'équilibre climatique, il nous semble que ces deux délibérations sont des outils. D'ailleurs, l'engouement pour l'usage du vélo montre que certains Lyonnais, et une grande partie d'entre eux sont prêts au changement.

Le groupe Europe Écologie - Les Verts voit justement dans ce règlement de stationnement un outil en faveur d'une ville post-carbone assumée, à savoir :

- favoriser l'économie de proximité et la vitalité de nos cœurs d'arrondissement, comme le disait Denis Broliquier, avec un abonnement dédié à certaines professions, est plus que judicieux. Toutefois, un signal positif pourrait être envoyé à celles et ceux qui font le choix de déplacements en véhicules dits propres, du vélo cargo électrique à la camionnette au gaz de ville, par exemple. Ceci sera certainement étudié et mis en œuvre dans le cadre de la zone de restriction de circulation, portée par le Plan oxygène de notre Métropole.

- la vignette résident devrait être un outil aussi au service du changement de comportement. Pour celles et ceux qui ont un véhicule personnel, c'est-à-dire environ 60 % des foyers lyonnais, il ne nous semble pas judicieux de permettre l'acquisition de deux vignettes par foyer. Contrairement à l'orateur précédent, nous ne considérons pas les recettes de vignettes comme un nouvel impôt, mais simplement comme une incitation à utiliser d'autres modes de déplacement. Par ailleurs, la vignette devrait être remise avec un message précis sur les enjeux de santé environnementale de notre vaste territoire, et, de façon plus pragmatique, sur une incitation à l'usage des certificats de qualité de l'air.

Le Groupe Écologie - Les Verts de la Ville de Lyon vous a ainsi formulé plusieurs propositions cohérentes avec le Plan contre les pollutions atmosphériques, voté en juillet dernier à la Métropole. Nous voterons les deux délibérations, en espérant que tout ceci s'articulera – et c'est vital – avec les politiques publiques de la Métropole.

Je vous remercie pour votre attention.

M. REMY Arthur : Nous nous abstenons sur ce rapport. En effet, il nous semble qu'une vraie politique du stationnement ne peut se faire qu'à travers un regard global sur toutes les formes de paiement du stationnement, ainsi que sur les tarifs des transports en commun. Or, vous nous proposez aujourd'hui de faire évoluer les tarifs des stationnements Chrono et Presto, sans nous indiquer quel sera le devenir du stationnement résident. Nous avons notamment en tête votre volonté de rendre payant l'accès à la vignette résidente. Nous restons aujourd'hui très vigilants quant à l'évolution du tarif de stationnement, qui ne peut se limiter à des changements au coup par coup. Aussi, nous vous invitons à présenter de manière globale l'évolution de la politique de stationnement, et nous vous rappelons notre souhait d'une diminution des tarifs de transports en commun.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vous propose que M. Sécheresse expose le deuxième aspect. Ensuite, nous voterons sur les deux rapports.

2016/2545 - Évolution du dispositif et du tarif de stationnement sur voirie adapté pour les professionnels mobiles (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : M. Broliquier l'a très bien dit. Je souhaite dire une chose à M. Broliquier. Ses arguments sont records avec ce que je pense. En ce qui concerne le stationnement en sous-sol, il est crucial. Néanmoins, vous vous souvenez que, lorsque nous nous étions vus, la question de la dépenalisation constituait à dire aux automobilistes qu'au bout de deux heures et demie, il s'agissait d'aller en sous-sol, car c'est effectivement là que serait moins cher le stationnement, alors qu'en surface cela risquerait d'être extrêmement cher. Il suffit d'aller visiter les grandes capitales européennes. Vous y constaterez des journées de stationnement sur la voie publique à 60, 80, ou 100 euros. Les garages privés affichent, comme à Barcelone, 70 ou 75 euros la journée. Bien entendu, ce qu'a dit M. Broliquier est tout à fait juste. La manière dont LPA pourra rentrer dans cette politique est tout à fait essentielle.

Cela étant, je voulais poursuivre sur le deuxième dossier, qui concerne l'accès d'un certain nombre de professions, qui travaillent dans l'urgence, et qui contribuent à apporter des services aux Lyonnais, à toutes sortes de Lyonnais, en particulier aux plus anciens, qui, eux, ont des difficultés pour se déplacer. À partir du moment où nous souhaitons que les personnes âgées restent le plus longtemps possible dans leur appartement, et puissent bénéficier de l'ensemble des services possibles, il était clair qu'il fallait que ces professionnels puissent se rendre plus facilement auprès de nos anciens.

Ce dossier est composé de deux parties nettement séparées.

Le premier volet concerne les artisans, qui apportent un certain nombre de services d'urgence. Si vous faites refaire votre appartement, ce n'est pas de l'urgence. Ce sont par exemple les plombiers pour une fuite, les électriciens pour un problème d'équipement, etc. Il faut que ces professionnels puissent accéder à l'ensemble des Lyonnais. Nous venons de leur proposer – ils ont accepté – une nouvelle tarification, avec un paiement sous forme d'abonnement. Ils bénéficient en outre d'une heure gratuite, de manière à effectuer la tâche pour laquelle ils se rendent auprès d'un foyer lyonnais.

Le deuxième volet concerne les professions de santé. Un accord tacite était intervenu. Je ne suis pas certain que chacun se comportait avec l'honnêteté qui convenait. Nous proposons donc un système basé sur le même principe, un abonnement annuel, une heure gratuite, puis un paiement sur 10 heures. À qui est-il destiné ? Il est destiné aux médecins qui se rendent chez les patients. Il est destiné aux infirmières. Cela explique le fait que nous ayons évolué sur une heure, car un certain nombre d'infirmières peuvent réaliser, par exemple, des pansements, des piqûres, etc., mais aussi aider un malade à marcher. Il est destiné également aux laboratoires de biologie, puisque les médecins demandent un certain nombre d'analyses. En bref, il est destiné à toutes les professions médicales. Nous avons consulté les ordres et les syndicats de ces professions. Nous rentrerons ce système en application en janvier 2017.

Les paiements, pour l'un comme pour l'autre, pourront se faire à partir des smartphones. Je vous le rappelle, concernant les artisans, le système PIAF n'existe plus. Il fallait évoluer sur cette question. Avec leurs smartphones, en payant le prix réel, les artisans comme les professions médicales pourront, dès janvier, travailler un peu mieux dans notre Ville.

La Commission a rendu un avis favorable.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais d'abord préciser que nous voterons pour cette délibération. Je souhaite néanmoins réaliser un focus sur un sujet lié au stationnement, qui est la fourrière de Lyon. Je suis désolée d'en parler à nouveau.

Cela pourrait commencer comme une histoire belge : des véhicules censés accomplir une mission de service public en France, en l'occurrence, la fourrière de Lyon, qui lutte contre les infractions routières, roulent avec des plaques belges, en étant eux-mêmes en infraction avec la loi. Cela pourrait ressembler à une histoire drôle, sauf que ce n'est pas drôle, car cette situation s'ajoute à de nombreuses irrégularités déjà soulignées ici même.

C'est la troisième fois, depuis juillet 2015, que j'interviens sur ce sujet, qui vous fait sourire à chaque fois. Cela ne change pas. J'ai encore, lors de la dernière Commission consultative des services publics locaux, du 21 septembre dernier, posé des questions, dont celle des plaques belges. Vous avez alors affirmé être au courant de tout ce qui se passait, rien n'avait l'air de vous inquiéter, tout était sous contrôle. Plus d'un mois plus tard, la presse se fait l'écho de la persistance d'une situation pour le moins curieuse.

Alors que les gestionnaires de l'entreprise CTDA s'emmêlent dans des déclarations contradictoires, je vous repose donc la question : ces histories de plaques sont-elles réglées ? Les dépanneuses de la fourrière de Lyon ont-elles roulé ou roulent-elles toujours avec des plaques belges ? Ont-elles reçu l'homologation de la DREAL ? Comment expliquez-vous que cette situation ait perduré ou perdure encore pendant plusieurs mois ? Faut-il que je m'adresse au préfet pour avoir des informations ?

D'autre part, puisque nous sommes sur le sujet de la fourrière, il semblerait qu'un récent contrôle du parc Fromont à Vaulx-en-Velin, bien qu'annoncé à l'exploitant, ait montré une fois encore la présence de nombreux véhicules liés à l'activité dépannage de la société CTDA. Nous sommes désormais loin de l'usage raisonné et temporaire des lieux de stockage municipaux que vous aviez, semble-t-il, autorisés.

La fourrière est un service public, je vous le rappelle. Notre collectivité se doit donc d'être exemplaire et de respecter les règles qu'elle impose aux autres. Sur le contrôle, nous vous suggérons de pratiquer des contrôles surprise et non pas en avertissant le délégataire.

Nous sommes également en droit d'avoir des réponses, surtout lorsque des questions de sécurité se posent :

- sécurité en cas d'accident causé par une de ces dépanneuses, non correctement homologuées. J'ajoute ici que la majorité des chauffeurs les utilisant n'ont pas le permis poids lourds, comme cela semblerait légitime et comme c'était le cas sous la délégation précédente.

- Sécurité sur les sites de stockage, qui semblent encombrés au-delà du raisonnable, ce qui, en cas d'incendie, par exemple, pourrait avoir des conséquences graves.

Au-delà de la sécurité, c'est la question du respect des devoirs du délégataire choisi par la Ville qui se pose.

J'ajoute enfin que nous attendons toujours d'entériner la modification au contrat de DSP, que vous avez annoncée depuis maintenant près d'un an, pour créer une véritable structure indépendante dédiée à l'activité fourrière et donc distincte de l'activité dépannage. Cette structure nommée AAL existe. Elle est immatriculée depuis le 31 décembre 2015. Pourquoi ne pas nous soumettre sa création ?

Merci de nous éclairer sur ces points, qui reflètent toujours une grande complaisance de la part de notre collectivité à l'égard d'un délégataire, dont le moins que l'on puisse dire est qu'il manque singulièrement de rigueur.

Je vous remercie.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, Adjoint : M. Corazzol dira un mot, puisqu'il est en charge de ce dossier.

Pour ma part, j'ai été surpris que, dans les archives d'Auto Plus, il y ait votre photo. C'est incroyable.

Puisque vous semblez connaître ces journalistes, vous leur direz que la meilleure des choses est au moins de nous téléphoner. Par ailleurs, je tiens à rétablir un certain nombre d'éléments qui sont inexacts, sur les plaques, sur les sociétés, etc. M. Corazzol va se faire un plaisir de détailler tout cela.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Madame Balas, c'est la troisième fois que nous échangeons et

débattons sur ce sujet. Je connaissais donc votre passion pour la fourrière municipale, que je partage, et que vous m'avez aidé à approfondir. Cependant, je ne connaissais pas votre passion pour la lecture d'Auto Plus. Scandale des fausses plaques à Lyon, tel est le titre de l'article d'Auto Plus d'octobre dernier. J'attendais que l'information soit reprise par Mediapart. Force est de constater que, de scandale, il n'y en a pas, n'en déplaît à ceux qui recherchent des polémiques.

Sur cette fausse affaire, les faits sont assez clairs. Dans le cadre du suivi de sa délégation, la Ville de Lyon avait, dès le 13 mai, alerté la société CTDA sur son obligation de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, en faisant homologuer ses dépanneuses, alors immatriculées en Belgique. Cela concernait deux véhicules sur une flotte de 14. Elle avait effectivement déposé une demande en ce sens à la préfecture, mais, dans l'attente, elle pensait pouvoir exploiter ce véhicule. C'était une erreur. Elle n'en avait pas le droit.

Je dis une erreur, et non une faute, car les enlèvements de voitures en infraction par ces véhicules immatriculés en Belgique ne sont juridiquement pas entachés d'illégalité. En effet, ce sont les policiers municipaux qui qualifient l'infraction. La fourrière, elle, n'est chargée que du remorquage des véhicules à la demande, et en présence des policiers. La nationalité de la plaque d'immatriculation n'a aucun effet sur la qualité du remorquage.

En tout état de cause, informée du non-respect de ces consignes, la Ville de Lyon a exigé de la société CTDA qu'elle retire immédiatement les dépanneuses concernées de la circulation, le temps d'obtenir la régularisation de leur situation administrative. Les demandes sont en cours auprès de la DREAL. Nous avons rappelé au délégataire ses obligations par un courrier le 28 octobre dernier.

Par ailleurs, nous avons renforcé notre contrôle sur la société CTDA, en désignant un cadre policier comme référent opérationnel pour la fourrière, afin de suivre encore plus précisément l'activité de cette société.

Vous aurez remarqué que, par voie de presse, le délégataire a reconnu son erreur, en soulignant absence de responsabilité de la Ville dans cette polémique. Vous voyez, nous sommes bien loin d'un scandale. Il s'agit d'une négligence de notre délégataire. C'est une évidence. Nous avons donc pris les mesures pour que cela ne se reproduise pas.

Malgré l'énergie que vous déployez à vouloir créer des polémiques, masquant sans nul doute l'absence d'arguments et de propositions sur des projets politiques de fond, le scandale tant recherché n'existe pas.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Nous allons voter sur ces deux dossiers.

Je mets aux voix l'amendement et le rapport 2016/2544.

Qui est pour le second ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe les Républicains et apparentés ont voté contre. Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire s'est abstenu.)

Je mets aux voix le rapport 2016/2545

Qui est pour le second ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il n'y a pas d'opposition. Il est adopté.

COMMISSION ÉDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITÉ

2016/2501 - Approbation d'une convention pluriannuelle de partenariat avec l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA) pour la mise en œuvre conjointe du programme national « Parler Bambin » et le versement d'une subvention de fonctionnement (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération vous propose d'approuver une convention de partenariat avec l'Agence Nationale des Solidarités Actives, pour la mise en œuvre du programme national « Parler bambin ».

« Parler bambin » est une approche pédagogique innovante, favorisant le développement du langage des jeunes enfants. Afin de valider scientifiquement les effets de ce dispositif, un programme de recherche, mené par une équipe pluridisciplinaire – le CNRS notamment – est adossé au volet pédagogique du projet.

Il permettra de mesurer objectivement les effets de « Parler bambin », et d'enrichir les connaissances sur le développement du jeune enfant.

Il comporte trois volets : coopération avec les parents, langage au quotidien, et ateliers langage, et ce, dans le but d'accompagner les enfants dans l'acquisition du langage.

Le langage est en effet un élément déterminant dans le développement global de l'enfant. Il peut s'agir par exemple de poser des questions ouvertes à l'enfant, attendre sa réponse, et laisser l'enfant répondre à son propre rythme. Il s'agit aussi de partir de la pratique des professionnels en remettant le langage au cœur de leur pratique.

Quatre établissements municipaux d'accueil du jeune enfant, situés dans les 5e, 7e, 8e, et 9e arrondissements, ont été retenus par tirage au sort, parmi tous les volontaires, pour participer au programme. Deux intégreront le programme dès maintenant. Les deux autres serviront de groupes témoin pour la recherche et commenceront la formation l'année prochaine.

Pour chaque établissement municipal concerné, la participation annuelle de la Ville, sous forme de subventions à l'ANSA, est de 4 720 euros. La Ville sollicitera des financements de l'Agence régionale de santé et de la Caisse d'allocations familiales. Le coût sera donc nul pour la Ville.

Sept structures associatives ont également souhaité développer « Parler bambin », dans les 2e, 3e, 7e, et 9e arrondissements.

Il s'agit donc pour nous d'une expérimentation sur un nombre limité de crèches, quatre municipales, réparties sur le territoire, et dont nous suivrons les effets de près. Après analyse des résultats, notamment en termes de bénéfices pour les enfants, d'apports pour les professionnels, nous pourrions décider de l'arrêter ou de l'étendre sur d'autres établissements.

La Commission a rendu un avis favorable.

Mme BAUGUIL Véronique : Je parlerai au nom du groupe UDI, mais aussi au nom du groupe Les Républicains - Ensemble pour Lyon. Je ne souhaite pas cumuler pour autant les deux temps de parole.

Monsieur le Maire, vous nous proposez aujourd'hui une convention de partenariat avec l'Agence Nationale des Solidarités Actives, pour la mise en œuvre conjointe du programme national de diffusion et d'évaluation de « Parler bambin ». L'objectif est d'instituer une approche pédagogique particulière dans les structures Petite Enfance, pour améliorer le langage des enfants de la naissance à 36 mois, notamment dans les zones défavorisées.

Cependant, lorsque l'on approfondit un peu le dossier, on se rend compte que le sujet est plus complexe et délicat qu'il ne paraît. Il est indéniable que l'apprentissage du langage commence dans les familles et que des inégalités naissent déjà. Cependant, le travail des professionnels de la petite enfance concernant le langage existe bien. Leur rôle est d'accompagner des enfants dans différents apprentissages, non seulement le langage, mais aussi la propreté, la marche, la relation aux autres, etc. L'objectif est de permettre à ces enfants de gagner en autonomie. Ils sont formés pour cela.

Or, ce dispositif suscite la crainte de nombreux professionnels de la petite enfance. Ils mettent en garde contre un certain formatage des pratiques professionnelles et craignent pour le respect des rythmes des tout-petits, qui verront leur attention beaucoup plus sollicitée. L'hypertativité ne permet en aucun cas de lutter contre les échecs scolaires.

De même, la Fédération des orthophonistes de France, qui a publié un rapport en 2014, donnant les avantages et les inconvénients de la méthode, expose de façon développée et argumentée ses limites. Ce serait trop long de tout vous expliquer aujourd'hui, mais pour eux, « Parler bambin » s'appuie sur une conception réductrice du langage et du développement chez l'enfant. C'est une vision éducative utilitariste du quotidien. Certes, l'enfant apprendra des mots, mais hors du contexte de la crèche, par exemple, il ne les utilisera pas nécessairement. Il s'agit en effet de mots cibles, choisis dans un inventaire statistique, qui ne tient pas compte de la construction psychique, affective, culturelle et sociale

et même linguistique de l'enfant. Et ce n'est là qu'un aperçu de leur analyse.

Du « areuh areuh » des bambins au « bla-bla » politique, il n'y a qu'un petit pas. Ne nous cachons pas derrière de bonnes intentions, écrites dans un rapport, des pratiques préjudiciables au très jeune enfant. Respectons le travail et l'avis des professionnels, en ne traitant pas comme négligeables ou avec ironie ces inquiétudes justifiées.

Vous l'aurez compris, les élus UDI et Les Républicains ne donneront pas un avis favorable à ce dossier.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon ont voté contre.)

2016/2531 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au Contrat Enfance et Jeunesse 3e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2016 (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Cette délibération concerne le troisième Contrat Enfance Jeunesse, qui couvre les années 2015-2018. Le débat a déjà eu lieu ici même, lors du Conseil municipal du 17 décembre 2015, lors de la présentation du CEJ et de son vote.

Il est proposé chaque année de signer un avenant au contrat initial, en vue d'intégrer les nouvelles actions. Pour l'Enfance, on peut noter :

- l'extension de six places de l'établissement d'accueil Couffin Couffine ;
- l'extension de huit places des Lucioles, établissement récemment inauguré ;
- un nouveau lieu d'accueil enfants-parents à La Duchère,
- la création de deux postes permettant de développer de nouveaux PAIPE 2 dans les arrondissements. Les arrondissements seront, le plus rapidement possible, tous bénéficiaires de ces PAIPE deuxième génération ;
- une étude prospective sur les besoins en mode d'accueil, dont nous présenterons les résultats à chaque élu.

Concernant la partie Jeunesse de ma collègue, Anne Brugnera, il s'agit, d'une part, de deux enquêtes dans le cadre de l'évaluation de la réforme des rythmes scolaires, et, d'autre part, de la création d'un poste pour renforcer le suivi des centres sociaux MJC et Maisons de l'Enfance, gestionnaires d'accueil de loisirs périscolaires.

La Commission a rendu un avis favorable ;

Mme DE LAVERNÉE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, il nous est demandé de voter pour le premier avenant au troisième Contrat Enfance Jeunesse, qui couvre la période 2015-2018. Nous voterons ce dossier, qui permet le développement du nombre de places et de moyens, pour améliorer l'accueil Petite Enfance. Mais nous souhaitons auparavant faire quelques remarques sur la politique de la Ville de Lyon en matière de Petite Enfance et d'Éducation.

En matière de Petite Enfance, il est prévu dans cet avenant le financement d'une étude prospective sur les besoins en modes d'accueil pour les enfants de zéro à trois ans. Nous pensons que c'est une bonne chose, car le manque de places en crèches collectives est toujours d'actualité. Cependant, par ailleurs, une meilleure visibilité des besoins est devenue nécessaire, car, dans certains quartiers, des crèches ont de la difficulté à pourvoir toutes leurs places, alors que, dans la majorité des quartiers, l'offre est bien inférieure à la demande.

Par ailleurs, et c'était devenu légendaire, les entreprises de crèche n'avaient pas droit de cité à la Mairie de Lyon. Le recours à la délégation de service public ou à l'achat de places dans une crèche privée par la Ville de Lyon n'était pas devenu bienvenu, et considéré comme une dérive libérale, un péché grave contre le service public de la petite enfance. Et puis, coup de théâtre, depuis mai 2016, s'il n'est pas de bon ton d'acheter des places aux crèches privées, il n'est pas péché de leur en vendre. Changement de paradigme ! Un vent de libéralisme a soufflé sur la doctrine, est-ce là l'influence de votre nouveau héros ? Voilà donc une cinquantaine de places municipales, vendues aux entreprises de crèche pour 2016, qui seront soustraites du filtre de la commission d'admission, pour être mises à disposition des heureux salariés des entreprises acheteuses. Vous nous aviez dit à l'époque, que le produit de ces ventes serait réinvesti dans la création de places nouvelles. Nous en prenons acte.

Pour savoir quels moyens nouveaux seront réinvestis dans le développement des modes d'accueil nous posons deux questions. Première question : quel est le montant retiré de ces ventes ? Deuxième question : comment pouvons-nous être assurés du bon emploi de ces moyens nouveaux, compte tenu du principe de non-affectation des recettes budgétaires ?

En matière d'Éducation, il nous est rappelé dans ce dossier, que la Ville de Lyon continue le travail évaluatif sur la réforme des rythmes scolaires, en lançant deux enquêtes, l'une pour recueillir la parole des enfants sur le bien-être ressenti à l'école, et l'autre en direction de tous les parents des écoliers lyonnais sur :

- le recours à l'offre d'accueil périscolaire ;
- les changements dans leur organisation familiale induits par la réforme ;
- leur regard sur le bien-être de l'enfant.

Domage que ceci n'ait pas été fait du temps de la Mission d'Information et d'Évaluation sur les rythmes scolaires.

Nous apprenons de plus que la CAF va financer la création d'un poste de chef de projet coordinateur, pour renforcer le suivi et la coordination des associations impliquées en tant qu'accueil de loisirs dans le cadre de la réforme.

Trois ans et demi après le décret sur les nouveaux rythmes scolaires, ce sont encore des enquêtes et des moyens supplémentaires, pour une réforme dont nous savons depuis longtemps que la mise en œuvre est un échec.

Trois ans et demi dans la vie d'un enfant de maternelle ou de primaire, c'est considérable.

Devrons-nous enchaîner sur des études pour mesurer les conséquences de ce désastre sur les apprentissages de ces enfants cobayes ? Cette réforme est d'ailleurs tellement appréciée, que certains parents préfèrent mettre leurs enfants dans le privé pour y échapper.

Quel maire, quels élus de l'exécutif auront le courage de dire stop ? Il est temps de mettre un terme à cette aventure et de réajuster la vision fautive qui est à l'origine de cet échec, car elle met de côté la maîtrise des fondamentaux que sont la lecture et l'écriture.

Merci.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Cet avenant au Contrat Enfance et Jeunesse est pour notre groupe l'occasion de soulever deux points.

Le premier concerne la Petite Enfance et les crèches. Mes chers Collègues, Mme de Lavernée vient de le rappeler, nous avons voté en juin dernier la vente de places de crèches municipales à des entreprises privées de crèche. Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre, mais, avant le vote, Monsieur le Maire, je vous avais demandé de retirer cette délibération, me questionnant sur sa légalité.

D'une part, elle n'était pas passée pour avis par le circuit des mairies d'arrondissement concernées. D'autre part, cette délibération constitue une modification du règlement d'attribution des places en crèches. Ces modifications doivent passer par les commissions mixtes d'arrondissement.

Comme d'habitude, vous n'avez tenu compte de rien et décidé de soumettre aux voix de notre Conseil cette délibération. Le lendemain, j'ai donc saisi la Préfecture du Rhône, et demandé qu'il soit procédé à un contrôle de légalité sur cette délibération. Nous étions début juin, et il apparaît que la délibération est toujours en cours d'examen par les services préfectoraux, avec lesquels nous sommes en lien. Nous étions début juin et nous attendons encore donc le retour. Vous avez choisi cependant de ne pas attendre le résultat du contrôle de légalité. C'est votre droit, et, surtout, c'est votre habitude de ne pas tenir compte des remarques faites, quitte à être obligé de revenir en arrière plus tard. Je tenais donc à informer notre Conseil de ce contrôle de légalité en cours, car peut-être aurons-nous l'occasion de rappeler et de revenir sur cette délibération qui concerne la Petite Enfance.

Le deuxième point concerne des enfants cette fois, des élèves du 1er arrondissement, les élèves de l'école Michel Servet. Là aussi, nous

vous avons alerté à plusieurs reprises ici même. La dernière fois, c'était en Conseil municipal de septembre. Monsieur Philip nous avait répondu que le dialogue avec les parents d'élèves se passait très bien, et qu'ils se rencontraient assez régulièrement. Pourtant, les parents d'élèves de Michel Servet viennent de mettre en ligne une tribune, où ils font part de leur inquiétude, de leur souhait de rencontre avec notre municipalité, et de leur souhait qu'une action rapide soit mise en œuvre. Il apparaît notamment – Monsieur Philip n'est pas là, mais Madame Brugnera pourra peut-être répondre, que le système d'extraction d'air installé dans le gymnase ne fonctionne pas. Monsieur le Maire, là aussi, je vous ai écrit il y a plusieurs semaines, ainsi qu'au Préfet, toujours pour qu'une veille sanitaire soit mise en place auprès des enfants scolarisés à Michel Servet. Nous savons que l'exposition régulière et prolongée à des polluants peut entraîner des pathologies, qui ne sont pas nécessairement que de l'asthme. Ces pathologies peuvent se déclarer plusieurs années plus tard. Aussi, nous demandons que les élèves scolarisés actuellement à Michel Servet bénéficient d'un suivi sanitaire et médical approprié sur un temps suffisamment long. J'attends toujours votre réponse, Monsieur Collomb, mais je ne doute pas qu'elle arrivera.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Quand vous m'écrivez, appelez-moi Monsieur le Maire, si cela ne vous dérange pas. C'est simplement une question de style.

Mme MANOUKIAN Henriette : Monsieur le Maire, chers Collègues, cet avenant comporte des projets supplémentaires de crèches, en chantier depuis plusieurs années, et nous approuvons ces actions, en soulignant l'importance du travail autour des lieux d'accueil enfants-parents, et des points d'accueil en mairies d'arrondissement, animés par des professionnels, à même de conseiller et dialoguer avec les parents.

Mon intervention portera plus précisément sur l'analyse des besoins Petite Enfance, particulièrement importante pour l'avenir. Certes, Lyon peut s'appuyer sur une politique et un service Petite Enfance solide, avec les acquis de notre majorité depuis 2001. Cependant, nous attirons votre attention sur les risques d'écart grandissant entre le rythme de développement démographique de la Ville, les réponses en services publics, et les marges budgétaires, avec l'illusion que le recours au privé marchand pourrait combler cet écart.

La réalité est que Lyon est déjà une des villes, où ce secteur marchand est le plus important – voir les cartes très expressives du Schéma des services aux familles voté récemment à la Métropole, et où on peut en voir les conséquences. Les entreprises de crèches, que je ne confonds pas avec les crèches d'entreprises, sont trop chères pour beaucoup de familles et n'ont pas le même contrôle de la PMI.

Nous bénéficions actuellement d'un équilibre avec un service municipal et des associations contribuant aux missions de service public, rassemblés autour d'un projet éducatif et social, contribuant au vivre ensemble et à la réduction des inégalités. Il ne faut pas le mettre à mal, et il faut maintenir un développement significatif de l'offre publique et associative.

Aujourd'hui, l'avenant y contribue en partie, mais l'étude sur les besoins doit intégrer les réponses à tous les objectifs du projet social et éducatif, et à l'accueil de tous les enfants, dans les mêmes structures, et à hauteur de l'évolution de la Ville.

Les crèches du prochain mandat se préparent maintenant et nous sommes inquiets devant certains discours, excluant, au nom des marges de manœuvre budgétaires, le recours au service public. Des études ont déjà prouvé que le recours au privé marchand revient au total – État + Ville + CNAF – plus cher, et qu'il prive l'État de ressources fiscales, au détriment de l'investissement public et du soutien aux communes en la matière.

Nous souhaitons donc la réaffirmation d'une ambition publique forte, là où le renvoi à la débrouille individuelle alimente tous les populismes, les inégalités, et la fracturation de la société.

Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Un petit mot pour Mme de Lavernée, au sujet de la partie réforme des rythmes.

D'abord, pour vous dire que nous n'en sommes pas à trois ans et demi de réforme, nous avons fait deux ans.

Ensuite, pour vous dire que la création de poste dont vous parlez n'en est pas une. C'est un poste qui existe depuis le début de la réforme des rythmes. Simplement, nous venons d'obtenir un cofinancement de la CAF. C'est donc plutôt une bonne nouvelle, puisque la CAF nous accompagne dans la réforme des rythmes et nous aide à la financer.

Je voulais simplement corriger deux erreurs dans votre propos. Ce sera tout, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2569 - Participation financière de la Ville de Lyon à la Fédération des Œuvres Laïques du Rhône (FOL69) (Direction de l'Éducation)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'un rapport qui concerne une expérimentation, un projet expérimental dans le cadre de la réforme des rythmes, de formation d'étudiants de l'ISPEF.

La Commission a rendu un avis favorable.

M. DAVID Jean-Jacques : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Nous voterons contre cette délibération pour les raisons suivantes.

Premièrement, vous connaissez notre opposition à la réforme des rythmes scolaires, qui, d'une part, n'améliore pas la capacité d'apprentissage des enfants, et, d'autre part, a un effet néfaste sur les finances de notre collectivité. Vous voyez, nous ne vous demandons pas d'argent, là. Au contraire, nous vous disons que c'est néfaste.

Deuxièmement, nous n'avons guère de garanties quant aux bénéficiaires que la Ville retirera de ce financement de formation BAFA, puisqu'il n'est question que d'une quarantaine de bénéficiaires potentiels. Pour mémoire, en janvier dernier, nous avons plus de 790 animateurs ou vacataires, dont un peu moins de 65 % étaient titulaires du BAFA ou en formation, alors que la réglementation impose 50 % de titulaires du BAFA et 30 % en formation, soit un déficit de quelque 125 animateurs « dans les clous ».

Troisièmement, aucun élément ne nous permet de juger de la pertinence du choix de la FOL pour réaliser cette formation. Bien d'autres structures préparent au BAFA : l'AFOCAL, l'UCPA, l'UFCV, le FSCF, pour ne citer que celles-ci.

Voilà, Monsieur le Maire, succinctement, les raisons de notre opposition.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe UDI et apparentés s'est abstenu. Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

2016/2528 - Renouvellement des conventions cadre et d'occupation temporaire avec des associations gestionnaires d'équipement de Petite enfance, dans les 1^{er}, 2^e, 3^e, 7^e et 8^e arrondissements (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

2016/2529 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 22 700 euros en faveur de l'Association « Couffin Couffine » pour la structure d'accueil de jeunes enfants « Couffin Couffine », sis 1 rue Saint-François de Sales à Lyon 2^e, pour l'achat de matériel et mobilier dans le cadre des travaux de rénovation et restructuration permettant une extension d'agrément - Approbation et autorisation de signature d'une convention (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

2016/2530 - Attribution d'une subvention d'investissement de 11 850 euros en faveur de l'Association « Merlin Pinpin » pour la crèche parentale « Merlin Pinpin », sise 19 rue Barrême à Lyon 6^e, pour l'achat de mobilier - Approbation et autorisation de signature d'une convention (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté.)

2016/2532 - Attribution d'une subvention d'investissement de 10 000 euros en faveur de l'Association « La Ribambelle », pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « La Ribambelle », sis 15 rue Vaucanson à Lyon 1^{er}, pour le renouvellement du mobilier des espaces cuisine, réfectoire, buanderie et de la zone administrative - Approbation et autorisation de signature d'une convention (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté.)

2016/2533 - Attribution d'une subvention d'investissement de 3 825 euros en faveur de « l'Association des Familles de Lyon » pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Pirouette », sis 75 rue Eugène Pons à Lyon 4^e, pour le renouvellement du mobilier de la salle de change et de la cuisine - Approbation et autorisation de signature de la convention (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté.)

2016/2512 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros au Réseau CANOPE « Réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogiques » - Signature d'une convention cadre pluriannuelle 2016-2017-2018 (Direction de l'Éducation)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2016/2520 - Ajustement des affectations entre les opérations n° 60020593 « Acquisition et pose de tableaux numériques interactifs dans les groupes scolaires 2015-2020 » et n° 60020590 « Rénovation des cours d'écoles » - AP n° 2015-1, programme 00006 (Direction de l'Éducation)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2016/2558 - Programmation PEDT 2016-2017 - Ajustements et compléments (Direction de l'Éducation)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire, sur ce rapport pour lequel nous avons un amendement.

M. LE MAIRE : Nous avons un amendement technique sur ce rapport, que je vais mettre aux voix. Pouvez-vous l'expliquer en deux mots ?

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Il s'agit d'un amendement par rapport à une erreur d'écriture dans une annulation de subvention pour des projets d'écoles ou d'associations. Il y avait une erreur de ligne.

M. LE MAIRE : Je mets l'amendement aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Et le rapport.

Il est adopté.

2016/2559 - Dénomination des écoles élémentaire et maternelle Marc Bloch - Lyon 7^e (Direction de l'Éducation)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2016/2560 - Programmation Pluriannuelle d'Investissement - Augmentation du montant de l'opération 60020589 « Ouverture de classes et aménagements dans les groupes scolaires existants 2015-2020 » - Programme 00006 AP n° 2015-3 (Direction de l'Éducation)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2016/2563 - Projet numérique école élémentaire Louis Pasteur passerelle collège Victor Grignard à Lyon 8^e - Approbation d'une convention de partenariat (Direction de l'Éducation)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2016/2571 - Autorisation de signer une convention de participation aux dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les locaux de l'école primaire Cité Scolaire Internationale – 2 place de Montréal à Lyon 7^e - EI 07223 et lancement de l'opération n° 07223002 « Cité scolaire internationale : participation de la ville aux travaux » et affectation d'une partie de l'AP n° 0006/2015-1

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ÉCONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

2016/2534 - Approbation d'un nouveau dispositif de classification des rues pour l'occupation commerciale du domaine public (Direction de l'Économie et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville de Lyon développe, depuis maintenant plusieurs années, une politique dynamique, volontariste, pour accompagner les commerçants, les artisans, et notamment dans le cadre de cette délibération, les métiers de bouche, plus particulièrement avec la restauration, au-delà de la politique de soutien dynamique menée auprès des associations de commerçants, afin de leur donner de la visibilité et de les soutenir dans le cadre leur développement

Il vous est proposé aujourd'hui de procéder à la réorganisation de la classification des rues. Initialement, nous avons trois zones. Nous passons aujourd'hui à quatre zones. Je rappelle que la classification antérieure remontait aux années 1990, et que nous avons gagné un peu plus de 150 rues et places depuis toutes ces années. Nous avons donc un zonage inadapté, qui ne correspondait pas aux flux commerciaux, pas plus qu'il ne prenait en compte le développement démographique et touristique de notre Ville. Je rappelle, qu'entre 2004 et aujourd'hui, nous avons plus que doublé le nombre de terrasses, qui est aujourd'hui plus précisément de 3080 terrasses, tout comme nous avons effectivement

gagné un ensemble de rues et de places.

Prenant en compte l'évolution économique, l'évolution démographique et l'évolution touristique, puisque nous avons également gagné plus de deux millions de touristes en un peu moins de dix ans, nous vous soumettons une nouvelle classification, qui permet de créer une nouvelle zone, correspondant notamment à des espaces qui n'existaient pas. Vous avez, par exemple, l'esplanade Mitterrand à la Confluence. Cette nouvelle classification permet aujourd'hui de ramener de la cohérence et de l'organisation dans l'occupation du domaine public, avec également la création d'un tarif place, au regard de l'importance et du bénéfice procuré aux commerçants au droit d'une place.

Je rappelle que, ce qui vous est soumis aujourd'hui, est de continuer à favoriser le développement des terrasses autour des nouveaux espaces urbains, avec la création de cette zone intermédiaire et avec la politique toujours encourageante et volontariste de la Ville, sur le développement des terrasses.

Elle est accompagnée dans le cadre d'une vision d'ensemble plus globale, d'une réflexion sur la réglementation et l'adoption prochaine d'une nouvelle réglementation, afin d'accompagner les commerçants, et leur proposer un guide pratique, afin qu'ils puissent mieux appréhender les terrasses, les encourager à avoir des démarches plus qualitatives, favoriser aussi les initiatives citoyennes, comme celle émanant du Conseil de quartier du 6^e, avec les Cendriers d'or, et faire en sorte de poursuivre la dynamisation du territoire.

Nous nous sommes évidemment appuyés sur l'enquête ménages, que nous avons d'ailleurs relancée récemment, afin de procéder à ce classement, au regard des flux commerciaux et de l'attractivité de différents axes.

Dernière précision, la zone 4, qui correspond au plus grand nombre de rues, regroupe à elle seule un peu plus de 1500 rues.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

M. BÉRAT Pierre : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Groupe des élus Les Républicains et apparentés votera contre la classification des rues que vous proposez, car, contrairement à la présentation subtile qui vient d'en être faite par votre Adjointe, elle va aboutir à plus de taxations pour certains commerces. Or, nous pensons que le petit commerce doit plutôt être soutenu que pressuré une fois de plus.

Vous nous avez dit, Madame Bouzerda, que votre politique globale permet le développement du commerce. Cependant, le commerce, ce n'est pas seulement toujours plus de centres commerciaux dans la ville ou autour de la ville. Le nirvana commercial, ce n'est pas non plus des commerces ouverts sept jours sur sept en nocturne dans les gares, qui assèchent la proximité. La vie commerciale d'une ville, fut-elle une Métropole, c'est aussi et d'abord ses commerces indépendants, petits commerces, qu'on soit dans l'hyper centre, dans les centres de quartiers ou ailleurs.

Vous allez aussi peut-être, Monsieur Corazzol, dans son approche de comptable public, nous dire que les hausses programmées ne représentent que quelques centaines d'euros. Ne raisonnez pas selon une logique de grand groupe. Pour certains petits commerces, quelques centaines d'euros font ou pas le bénéfice à la fin du mois et donc la survie à terme.

Il se trouve que ce petit commerce est économiquement très éprouvé, vous le savez, Madame Bouzerda et fragilisé. Selon les derniers chiffres de la Banque de France, le chiffre d'affaires du troisième trimestre est en recul de 1,4 %, - 3 % dans l'habillement, - 2,4 % pour la presse. Si vous regardez les statistiques du Tribunal de Commerce de Lyon, il y a eu dans les trois derniers mois, 400 radiations de commerces. Les trois mêmes mois l'année dernière, il y en avait 271, ce qui fait + 49 % de commerces qui ont fermé.

Je l'ai dit, Madame Bouzerda, vous avez tout fait pour masquer la réalité de cette délibération. Je dois dire que nous avons eu, la semaine dernière, Mme Vallaud-Belkacem, qui est venue aux Jéco nous expliquer comment démêler le vrai du faux. Avec de telles paroles d'expert, nous sommes bien outillés pour aller voir la réalité de votre programme.

Quand nous lisons votre délibération, qui change la classification des rues, nous constatons qu'il y a d'abord des rues, qui passent de la catégorie 3 à la catégorie 2. Pour les commerces de ces rues, cela signifie qu'un équipement accessoire sur le domaine public -un trépié, un étalage-, c'est + 89 %. Pour une terrasse saisonnière sur stationnement, c'est + 69 %. Cela fait + 300 euros pour une terrasse. Et puis, il y a des rues qui passent de la catégorie 3 ancienne, à la catégorie 3 nouvelle. Pour celles-ci, l'augmentation est + 45 % et + 34 %.

Quand j'ai pointé le problème en Conseil d'arrondissement, vous-même et l'Adjoint d'arrondissement m'avez dit que je n'avais rien compris et que l'arrondissement n'était pas concerné. Pas de chance, il y a bien deux cas assez illustratifs, que je vous ai déjà évoqués.

La rue Garibaldi passe de la catégorie 3, à la catégorie 2, au motif des aménagements urbains en cours. Quid des commerces, qui se trouvent à la fin de la rue Garibaldi, qui seront gênés pendant plusieurs années par les travaux, alors que nous ne savons pas quand la rue sera réaménagée ? Ce sera la double peine pour eux, nuisance des travaux, pas d'embellissement du cadre de vie, mais un surcoût pour l'occupation du domaine public.

Deuxième cas, la rue Paul Bert subit l'augmentation de la nouvelle catégorie 3. Vous reconnaîtrez que, pour un axe qui fait 2,6 kilomètres, qui comporte des dizaines de commerces, ce n'est pas un détail qu'elle soit confrontée à une augmentation. Et qui peut dire dans cet hémicycle que la rue Paul Bert a connu une requalification ces dernières années ? Je pense que ce n'est pas du tout le cas.

Ces deux cas ne sont pas isolés, il y en a plusieurs dizaines, y compris hors de l'hyper centre, dans les 4^e, 6^e, 7^e et 8^e arrondissements.

Je voudrais enfin évoquer aussi une question de principe. Vous établissez une classification, pour fixer la redevance que payent les commerces pour utiliser le domaine public. Cependant, êtes-vous sûrs que cet espace public soit partout maintenu par la Ville et la Métropole comme il devrait l'être ? Dit autrement, je pense que, dans certaines rues dégradées, des tarifs mêmes stables ne sont guère admissibles pour les petits commerces, alors que leur propre rôle est fondamental pour l'animation et la qualité de vie. Nous devrions tous le savoir.

Nous voterons donc contre votre projet, qui se traduit par des tarifs en forte hausse pour certains commerces, alors qu'il est déjà économiquement fragilisé. Encore une fois, quelques centaines d'euros, cela peut paraître faible : en réalité, c'est beaucoup !

En termes de fiscalité, je vous rappelle que les bases augmentent chaque année. Vous augmentez les taux, même si, pour M. Collomb, le faire une fois en début de mandat ne lui semble pas aberrant. Il y a eu également la taxe locale sur la publicité, que vous avez mise au niveau maximal et qui crée une pression fiscale et de taxe très importante sur le petit commerce.

Pour nous, il est temps de bien prendre en compte que le petit commerce de nos quartiers n'est pas une vache à lait. Nous voterons donc contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers collègues, au nom du Groupe Socialistes et apparentés, je voulais saluer l'initiative portée par Fouziya Bouzerda et les services, sur cette mise à jour indispensable de notre zonage commercial.

Depuis 2001, et même depuis Raymond Barre, ne soyons pas sectaires, Lyon s'est profondément métamorphosé. Évidemment, nous pensons à l'émergence du quartier de Confluence, à la requalification de la rue Garibaldi, aux rénovations de nos places en presque île : Bellecour, Jacobins, les Terreaux aujourd'hui, la place Tolozan et la place de la Comédie demain, mais aussi à la grande rue de Vaise dans le 9^e, la place des Tapis dans le 4^e, etc.

Tous ces travaux et d'autres encore ont été de puissants facteurs de dynamisation de nos quartiers et aussi de leur attractivité commerciale. Nous voyons bien l'explosion des demandes de terrasses, notamment sur stationnement, depuis de nombreuses années, dans chacun de nos quartiers.

Alors c'est vrai qu'à chaque fois que nous engageons des travaux d'envergure, les commerçants sont souvent directement impactés pendant quelque temps. Ils nous le rappellent toujours avec énergie. Cependant, ils oublient parfois que les pertes des chiffres d'affaires d'aujourd'hui sont les bénéfices de demain. En économie, nous appellerions cela des externalités positives - dit le comptable. Dès lors, il nous semble logique qu'après plusieurs années de statu quo, nous adaptions un minimum notre zonage aux nouvelles polarités commerciales.

Par exemple, dans le 3^e arrondissement, la requalification de la rue Garibaldi conduit à la classer en zone 2. C'est la logique même, c'est aussi une mesure juste, pour ne pas créer de disparités tarifaires entre nos commerçants de quartiers différents.

J'ajoute que cette révision des périmètres de zone se fait de manière tout à fait raisonnée, avec le maintien de tarifs stables. Vous constaterez d'ailleurs que les trois quarts des rues et des places sont classés en zone 4, la moins chère. Ce nouveau dispositif n'est donc pas simplement nécessaire, il est juste et équilibré.

Je vous remercie.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, simplement une explication de vote du Groupe UDI.

Ce nouveau dispositif de classification des rues pour l'occupation commerciale du domaine public était nécessaire. En effet, le zonage actuel datait des années 90, et n'était plus adapté à la réalité. D'autant plus qu'un certain nombre de nouvelles voies devaient être introduites dans le dispositif. Cependant, l'augmentation des tarifs de 7,41% pour la zone 1, de 6,54% pour la zone 2 et de 2,44% pour la nouvelle zone 4 n'est pas justifiée surtout dans la conjoncture difficile que nous connaissons. Une telle augmentation n'est justifiée par aucune valeur ajoutée au service fourni par la Ville. De plus, en augmentant encore les charges, vous mettez à mal les emplois qui y sont liés

Nous voterons donc contre ce dossier, nous aussi.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne sais pas si Mme Bouzerda veut dire un mot.

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Une petite réponse.

La Ville de Lyon a quand même la chance d'avoir plus de 13 000 commerces sur son territoire et nous avons une politique particulièrement dynamique de soutien aux commerces de proximité. L'objectif de cette délibération et de l'ensemble de la politique n'est pas de soutenir les centres commerciaux, comme vous l'indiquez. Nous avons la chance à Lyon, d'avoir un commerce de proximité qui se tient plutôt bien et qui va plutôt bien. Les consommateurs démontrent dans les métropoles et dans les villes comme Lyon, qu'ils ont à cœur de consommer à proximité, avec une désaffection pour les grands centres commerciaux de périphérie.

Toute la politique de la Ville de Lyon est destinée justement à soutenir le petit commerce et à favoriser l'émergence d'associations de commerçants, pour porter des actions d'animation. Ces actions d'animation ont pour objectif de faire en sorte que les Lyonnais fréquentent leurs commerces de proximité, aillent consommer directement.

Prochaine opération que nous reconduisons par rapport à l'année dernière : nos artisans, nos voisins. Il s'agit de leur donner de la visibilité et de permettre aux Lyonnais de s'approprier, de découvrir des métiers, des savoir-faire, et des commerçants et des artisans à proximité. Cette opération se déroulera du 23 au 26 novembre sur les arrondissements lyonnais.

Sur vos observations, plus particulièrement sur le zonage, pour ramener cette délibération à une simple taxation supplémentaire : plus de 150 places et rues créées, de nouveaux espaces urbains de qualité, des terrasses qui permettent un vrai art de vivre à la lyonnaise, comme on n'en a pas nécessairement dans d'autres villes ou dans la généralisation des villes. Cela nécessitait de tout remettre en perspective et en cohérence. Nous avons gagné 150 rues. Il était nécessaire, par souci d'égalité entre les commerçants, de ne pas taxer de la même manière, les commerçants qui sont en hyper centre avec des flux très importants, et ceux qui sont dans des zones moins importantes.

De même, vous aurez remarqué que nous développons beaucoup de zones rencontre, qui sont des espaces à vivre, notamment en presqu'île, où nous avons un trottoir et une chaussée, qui permettent de circuler indifféremment pour les piétons, et qui deviennent de véritables espaces de convivialité.

Aujourd'hui, la délibération qui vous est soumise ne fait qu'acter l'évolution des flux, notamment sur les axes. Vous parlez de Garibaldi. Garibaldi, au regard des travaux qui ont été réalisés et qui vont se développer sur la zone 2, nous a permis de créer des terrasses, nous a permis de donner aux commerçants cette possibilité. Ils ne se plaignent pas d'augmentation de coûts de terrasses, ils veulent beaucoup plus d'espaces et de terrasses.

Vous parliez de centaines d'euros. Nous sommes à 15 euros sur les exemples que vous citez, par mètre carré. La moyenne d'une terrasse sur la rue Paul Bert et sur la rue Garibaldi, c'est 9 mètres carrés. Nous avons 55 terrasses sur l'axe que vous citez, 485 mètres carrés de terrasses au total. L'augmentation que vous mettez en avant est sur 9 mètres carrés, avec un tarif annuel. Nous sommes donc loin des grosses augmentations, qui nous permettraient aujourd'hui de mettre à mal le commerce de proximité. De surcroît, nous considérons que, dans la zone la plus chère, la zone 1, nous sommes à moins de 5,8 % du chiffre d'affaires dans le prix de la terrasse. Cela diminue en zone 2 à 3,5 %, et plus encore lorsque l'on s'éloigne de zone. Quand on sait que la terrasse sur le chiffre d'affaires représente de 30 à 50 %, selon qu'on se situe dans une rue ou dans un axe, et au droit d'une place. Je pense que les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Il était indispensable d'avoir une vision cohérente et globale, pour pouvoir encore mieux accompagner le commerce. C'est ce que nous faisons avec cette délibération que nous vous soumettons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Bouzerda est une spécialiste incontournable du commerce.

Simplement, je vois plus de personnes qui me demandent d'augmenter leur terrasse, que d'autres qui me demandent de la diminuer. Je me dis qu'il doit y avoir un petit quelque chose qui permet d'aller de l'avant.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon ont voté contre.)

2016/2535 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2017 (Direction de l'Economie et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Monsieur le Maire, dans le cadre de cette délibération, nous vous proposons de reconduire la décision que vous aviez prise l'année dernière, en permettant aux commerces d'ouvrir douze dimanches.

Je rappelle qu'il s'agit d'une dérogation ponctuelle, qui vous est offerte, et que vous aviez décidé d'adosser à des grands événements, parce que ces événements permettaient d'accueillir beaucoup de touristes, beaucoup de personnes qui se déplaçaient le week-end et qui trouvaient, sur certains secteurs, portes closes.

Je rappelle que ce n'est qu'une possibilité pour les commerces. Cette possibilité est adossée, comme pour l'année 2016, aux grands événements. Il appartient aux commerces de décider s'ils souhaitent ouvrir ou pas.

Je rappelle également que cette décision que vous avez prise, s'inscrit dans la politique d'attractivité, qui fait que, chaque année, Lyon est identifiée comme une ville qui compte, comme une ville où il fait bon vivre. Dernièrement, avec le classement international, elle a été classée première destination européenne, après avoir été troisième sur Trip Advisor. Cette politique permet d'offrir du service à ceux qui viennent découvrir la Ville de Lyon.

Aujourd'hui, nous vous proposons d'autoriser la dérogation au travail dominical et de permettre à ceux qui le souhaitent d'ouvrir, sur ces douze dimanches, adossés classiquement aux soldes et aux grands événements.

Je vous remercie.

Mme BAUME Émeline : Je vais faire l'intervention à la place de Mme Chevallier, puisqu'elle s'est absentée.

Pour rebondir sur une ville où il fait bon vivre, dans une ville où il fait bon vivre, que l'on soit commerçant, professionnel ou simple habitant, au moment des grands événements, on peut avoir envie d'avoir une vie familiale privée, personnelle, ou collective, associative, sportive ou culturelle, justement dans le cadre de ces grands événements.

Tout comme l'année dernière, pour des questions sociétales, le Groupe EELV votera contre cette possibilité d'ouverture à douze dimanches en 2017.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues, notre Groupe Lyon Gauche Solidaires s'abstiendra comme l'an dernier sur ce rapport, afin de montrer notre inquiétude sur ce choix répété d'ouvrir les commerces sur douze dimanches en 2017, comme en 2016, soit 25 % des dimanches de l'année, quand on enlève les quatre dimanches de congés annuels pour les salariés.

Nous sommes déçus que ces douze dimanches reviennent sans diminution, comme nous l'avions demandé, car il n'y a plus l'Euro cette année pour justifier un tel nombre. Nous avons proposé sept, voire huit dimanches, pas plus.

Notre position n'a rien d'idéologique, comme je l'entends dire. Notre position est au contraire tirée de la connaissance des difficultés concrètes

éprouvées par les travailleurs, ou plutôt les travailleuses, du dimanche et de leurs familles. Comme je le disais l'an dernier, ceux qui prônent le travail du dimanche ne voudraient majoritairement surtout pas le faire, et les proches de ceux qui travaillent le dimanche regrettent cette situation.

Comme je le disais aussi, les services publics sont ralentis ou fermés le dimanche, par exemple les crèches ou les transports en commun, et les salariés, en particulier les femmes de condition modeste, les vendeuses qui sont directement visées, doivent se débrouiller de façon plus compliquée qu'en semaine.

Je m'étonne de voir sur les bancs du Conseil municipal, en face de moi, les grands défenseurs de la famille et des mères il y a deux mois, se taire aujourd'hui sur le travail du dimanche. Car le dimanche doit rester un jour particulier de la semaine, un jour de retrouvailles, où l'on peut prendre son temps pour vivre ensemble, le jour des familles et des amis.

Et si des travailleurs veulent gagner plus le dimanche, ce que nous comprenons, il faudrait d'abord les payer plus en semaine.

Quant à développer les ventes le dimanche, ce qui est acheté le dimanche ne le sera pas le lundi, car le porte-monnaie des habitants est de moins en moins extensible.

Nous attendons donc avec intérêt le résultat de l'enquête sur le commerce de la presqu'île. Nous espérons qu'elle sera faite de façon transparente, et sans a priori, montrant si les touristes seuls en profitent, ou aussi les habitants et les petits commerçants, et posant des questions aux salariés.

D'ici là, nous sommes d'accord, bien sûr, pour ouvrir dans les zones touristiques et animer certains quartiers de la Ville. Cependant, notre Groupe s'abstiendra sur ce dossier significatif pour la société que nous voulons ainsi mettre peu à peu en place, et sur laquelle nous devrions lancer un vrai débat public.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Vous avez vu que ma Collègue, Anne Hidalgo, qui était assez réticente au travail le dimanche, devant l'effondrement du commerce à Paris, a pris cette décision d'ouvrir. Précédemment, un certain nombre de chiffres ont été cités. Le commerce avait reculé de 1 % sur Lyon. Je vous signale, quand nous regardons les chiffres de l'hôtellerie, du tourisme, du commerce à Lyon, et que nous regardons dans toute une série de grandes villes, ailleurs, c'est l'effondrement, nous, nous continuons à conforter, et même à nous développer.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les groupes Europe Ecologie les Verts, Lyon Citoyenne et Solidaire et Mme de Lavernée ont voté contre. Le groupe Lyon Gauche Solidaire s'est abstenu.)

2016/2498 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association « Le 44, Maison des Passages », sise 44 rue Saint-Georges à Lyon 5^e, pour la 3^e édition « Le chemin vers une alternative interculturelle » et le nouveau cycle « Dialogues méditerranéens » et d'une subvention de 6 000 euros à l'Association « Reporters Solidaires », sise 7 rue de la Part-Dieu à Lyon 3^e, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2016 lié au journalisme et à la presse (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

(Adopté.)

2016/2524 - Approbation d'une convention de coopération décentralisée avec la Ville d'Hô Chi Minh (Vietnam) - Assistance pour la mise en valeur par l'éclairage du Musée des Beaux-Arts – Opération 99HOCH2 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00013, pour un montant de 15 000 euros (Direction de l'Éclairage Public)

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2016/2526 - Attribution de subventions pour un montant total de 6 000 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de l'Économie et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté.)

2016/2527 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2016 : attributions de subventions d'un montant total de 163 043,00 euros (illuminations) et 23 313,00 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions (Direction de l'Économie et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : La Commission a rendu des avis favorables sur ces dossiers, Monsieur le Maire, qui illustrent justement le soutien de la Ville de Lyon aux associations de commerçants, aux créateurs, artisans, et aussi aux associations de forains sur les marchés, pour les accompagner. Le dossier sur les illuminations a reçu un avis favorable.

Je précise que les animations ont été autorisées tout au long des périodes de fête, à l'exclusion des jours qui chevauchent la Fête des Lumières, puisque les agents de sécurité seront mobilisés pour cette manifestation.

M. LE MAIRE : Comme sur le précédent rapport, il n'y a pas de remarques.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2580 - Attribution de subventions pour un montant total de 33 000 euros dans le cadre de l'Entrepreneuriat en Économie Sociale et Solidaire et le développement des activités économiques, et la promotion de la consommation responsable (Direction de l'Économie et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

(Adopté.)

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2016/2513 - Attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'Association Lyon Athlétisme pour la prise en charge du transport par cars privés des écoles d'athlétisme du mercredi et vendredi sur Parilly - Signature d'une convention d'application à la convention-cadre de partenariat (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, la présente délibération concerne l'attribution d'une subvention de 12000 euros à l'Association Lyon Athlétisme. Celle-ci découle de la relocalisation de la piste d'athlétisme, sur laquelle s'entraînait jusque-là le club, à l'intérieur même de l'enceinte du Stade de Gerland. Elle sera réalisée sur le terrain numéro 1 de la Plaine des jeux.

Cette nouvelle piste, qui sera également accessible aux scolaires en journée, sera livrée en septembre 2017, pour un coût estimé à 800 000 euros.

D'ici à sa livraison et afin de ne pas pénaliser Lyon Athlétisme, il est donc proposé de le soutenir financièrement, en lui permettant de délocaliser certains entraînements sur Parilly. La subvention que nous évoquons ici, couvre le coût de deux allers retours en bus les mercredis et d'un

les vendredis entre Gerland et Parilly, pour les plus jeunes de l'école d'athlétisme, de novembre 2016 à juin 2017.

Ce dispositif facilitera l'organisation transitoire du club de notre emblématique Mélina Robert-Michon, avec au final et en ligne de mire, une amélioration des conditions d'exercice actuelles, puisque, dans le sillage de l'implantation du LOU sur Gerland, sports de très haut niveau, de niveau national ou régional, formations et sports loisirs, sont voués à entretenir leur dynamique de concert. Nous en sommes particulièrement fiers.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : 12 000 euros qui s'ajoutent au coût du déménagement du LOU à Gerland. Je verserai ma contribution au procès-verbal. (Intervention non transmise)

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité ;
(Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre.)

2016/2458 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'Association « Le Cyclotouriste » pour l'organisation de la 63^e édition de la « Saintélyon », du 3 au 4 décembre 2016 - Approbation d'une convention mixte (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2016/2497 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association « Culture of Movement » pour l'organisation de « Com'in Lyon », rendez-vous de BMX au gymnase Marcel Dargent dans le 8^e arrondissement de Lyon, le 12 et 13 novembre 2016 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2016/2508 - Lions du Sport 2016 : financement et partenariat privé - Modèles de conventions de mécénat (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2016/2509 - Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Attribution de subventions et approbation de conventions de parrainage (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2016/2510 - Attribution d'une subvention de 2 400 euros à l'Association Société d'Escrime de Lyon pour l'organisation de la Coupe du Monde de fleuret féminin les 16 et 17 décembre 2016 à la Halle Vivier Merle - Signature d'une convention d'application à la convention-cadre de partenariat (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2016/2511 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association La Gauloise de Vaise pour l'organisation de la 3^e édition du tournoi féminin de Lyon le samedi 10 décembre 2016 au gymnase Pierre Audry à Lyon 9^e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2016/2554 - Adaptation de l'opération n° 01054 003 - Aménagement d'une aire de skate et de roller au Stade Roger Duplat 8 rue Marie-Anne Leroudier à Lyon 1^{er} et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2009-1 « Aménagements équipements sportifs PEP 2008-2014 », Programme 00004 Sport (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2016/2564 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association Les Rebelyons pour l'organisation de la 8^e édition du tournoi de l'OV'à' Lyon, du 14 avril au 16 avril 2017 (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2016/2565 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association CARGO pour l'organisation de l'événement "Tigaly", du 14 au 17 avril 2017 (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2016/2519 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros au Comité d'intérêt local Sud Presqu'île-Confluence pour l'organisation de son concours de nouvelles - Annulation de la subvention de 1 000 euros allouée au CIL de Saint-Rambert (Direction du Développement territorial)

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck
(Adopté.)

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2016/2539 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre la Ville de Lyon et l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Années 2017 à 2020 (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, le présent rapport vise à renouveler la convention pluriannuelle entre l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et la Ville de Lyon, pour les années 2017 à 2020.

Je rappelle que l'Agence d'urbanisme est un partenaire essentiel de nos projets d'aménagement, qu'il s'agisse d'urbanisme, d'habitat, de déplacements ou de développement économique.

Ainsi, l'Agence est en charge du suivi et de la préparation des séances d'architectes conseils, notamment par un travail de terrain sur l'insertion urbaine des projets.

À notre demande, elle a également apporté son expertise sur une évaluation très fine, c'est-à-dire à l'échelle de la parcelle, des besoins en espaces verts dans le cadre de la révision du PLUH.

Elle nous a également accompagnés sur les problématiques du vieillissement de la population dans le parc de logement social, ce qui a permis à la Ville de réaliser une charte et de renforcer ses actions envers nos aînés.

L'Agence accompagne la Ville de Lyon sur des réflexions urbaines, pour des projets d'envergure, dont le potentiel d'aménagement urbain du Stade de Gerland, dont la planche de synthèse a été transmise lors du précédent Conseil municipal.

Par anticipation de futures interventions, je me permets de rappeler, sur ce projet, notre volonté d'avancer sans discussions interminables, mais avec détermination et pragmatisme sur le dossier du LOU à Gerland, afin de permettre la rénovation rapide du Stade, vide depuis un an -Monsieur le Maire, vous l'avez rappelé-, dans le respect du monument historique, dans le respect de la pratique professionnelle du rugby et bien sûr, des finances de notre Ville.

Enfin, puisque M. Remy nous a interrogés, lors de la Commission Urbanisme, sur les actions recherches conduites par l'Agence, je vais vous en citer quelques-unes.

D'une part, dans le cadre du cursus universitaire de Master, l'Agence participe au pilotage de travaux d'étudiants, susceptibles d'enrichir les missions qu'elle conduit, à la demande de ses partenaires, par exemple, sur la santé et le bien-être des populations dans l'aménagement urbain, avec la Direction de l'Écologie Urbaine, ou sur le vécu des espaces publics.

D'autre part, l'Agence d'urbanisme et le CAUE du Rhône-Métropole se sont associés à l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon, pour accompagner un module de formation, intitulé « l'atelier des mutabilités », où les étudiants sont appelés à travailler sur un territoire de projet de l'Agence, avec des acteurs institutionnels et scientifiques.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, « L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains, ainsi que du patrimoine, sont d'intérêt public. » Telles sont les phrases d'introduction de la loi pour l'architecture de 1977.

Pourquoi rappeler aujourd'hui cette définition ? Parce que nous constatons une certaine tentation à réaliser rapidement des projets, sans passer par des phases de conception, appelant à l'expertise d'architectes et garantissant ainsi une qualité au futur bâtiment.

Aussi, nous avons appris que la Métropole de Lyon allait construire un collège dans le 8^e arrondissement, en à peine une année, sans recours à une procédure de concours architectural, en faisant appel à des techniques de construction proches de l'Algeco, évitant ainsi la création de fondations. On se demande bien à quoi va ressembler le futur bâtiment, un futur bâtiment imaginé d'ailleurs sur une parcelle appartenant à la Ville de Lyon, une parcelle qui devait accueillir initialement un espace vert, dans un quartier dense en construction.

Au-delà des considérations purement esthétiques et urbaines, on est en droit de se demander si un an, c'est suffisant pour réfléchir et construire un bâtiment, dont la fonction est primordiale, surtout dans cette partie de notre Ville, à savoir accueillir de jeunes adolescents, pour les accompagner vers leur avenir scolaire et professionnel.

Pourquoi rappeler aujourd'hui cette définition prévue dans la loi de 1977 ? Parce que la plus-value d'un architecte, c'est justement de réfléchir aux usages, aux comforts des futurs collégiens, à la place de l'enseignant. Nous trouvons bien dommage que la construction de ce futur collège ne se résume à la maxime suivante : « Faire vite et pas cher ! »

Faire vite et pas cher, pour répondre aux besoins locaux de saturation des collèges dans cette partie de l'agglomération en forte croissance démographique, cela peut se comprendre. Parfois, être trop précipité, c'est se limiter au court terme, et ne pas se projeter sur le long terme. Se projeter sur le long terme, avoir une vision d'avenir, impulser une vision prospective, voici les missions centrales d'une agence d'urbanisme.

Nous voterons donc avec un grand plaisir cette convention, qui va soutenir le programme d'action de notre Agence de Lyon.

Cependant, à la lecture du rapport d'activités, nous regrettons que ce formidable outil ne soit limité qu'à la production d'études pour le compte de ses partenaires. Nous regrettons que l'Agence d'urbanisme ne puisse développer plus de programmes de recherche.

Faut-il rappeler l'importante littérature que nous a laissée Marc Weill, urbaniste, spécialiste des mobilités et du périurbain, tirant les conclusions de sa pratique, en tant que directeur des Agences d'urbanisme de Brest et de Grenoble ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Remy.

Si un de ces jours, vous pouvez me faire passer vos œuvres complètes, je les lirai avec intérêt, pour m'inspirer dans le domaine urbanistique et architectural.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

Monsieur Le Faou ne prend pas part au vote

2016/2540 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de participation financière relative à l'élaboration et à l'animation du Programme d'Intérêt Général immeubles sensibles habitat dégradé dans les 2^e, 3^e, 5^e, 6^e, 8^e et 9^e arrondissements entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour l'année 2017 (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2016/2552 - Lyon 1^{er}, 3^e, 4^e et 7^e arrondissements - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'opération du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habitat indigne » prolongeant l'opération en 2017 (Direction de l'Aménagement urbain)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2016/2553 - Lyon 8^e – Quartier Langlet Santy - Demande d'institution d'un Droit de Préemption Urbain Renforcé (Direction de l'Aménagement urbain)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2016/2562 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local (FAL) et du fonds d'initiatives locales (FIL) au titre du contrat de Ville (convention territoriale de Lyon 2015-2020) - Annulation de la subvention de 1 000 euros attribuée à l'association Maurice Langlet en action approuvée en septembre 2016 - Approbation d'un avenant à la convention d'investissement signée avec GrandLyon Habitat pour l'extension du Centre Social Laënnec à Mermoz-Nord (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali

(Adopté.)

2016/2574 - Paiement du stationnement des autocars dans le parking du Parc de la Tête d'Or (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain
(Adopté.)

COMMISSION IMMOBILIER, BÂTIMENTS

2016/2466 - Lyon 3^e - Ligne C3 - Convention de servitude d'implantation des consoles d'éclairage public (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, pour le dossier 2466, il s'agit pour notre Ville, dans le cadre de l'amélioration des performances de la ligne C3, Lafayette-Bonnevay, de signer une convention de servitude d'implantation des consoles d'éclairage public.

La Commission a rendu un avis favorable.

Mme ROUX DE BÉZIEUX Élodie : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le 6 juin dernier, j'évoquais dans cet hémicycle les difficultés de Christian, de Franck et de Vincent, de Véronique, de Marie-Christine, de Sam et de bien d'autres entrepreneurs. Tous accusent des baisses de chiffres d'affaires, allant de 20 à 50 %. Deux commerces ont même d'ailleurs définitivement disparu. Beaucoup s'apprêtent à mettre la clé sous la porte.

Ils ont tous la chance d'avoir une entreprise ou un commerce cours Lafayette ou dans les rues adjacentes. Une chance lourde à porter, depuis maintenant sept mois et le démarrage des travaux de construction du site propre de la ligne C3.

En juin, je vous demandais solennellement de faire un geste qui témoignerait de notre compréhension et de notre soutien. Depuis, fort généreusement, vous avez proposé d'exonérer les commerçants du cours Lafayette des taxes sur les terrasses. Un beau geste, Monsieur le Maire, ils y ont été très sensibles, d'autant qu'il y a si peu de terrasses cours Lafayette.

Nous voyons tous, ces derniers mois, Monsieur le Maire, que vous avez la tête ailleurs, à Paris, sur les plateaux des grands médias. Vous vous grisez peut-être à jouer au marcheur, mais pendant ce temps, des entrepreneurs souffrent, ils réclament des informations, ils espèrent plus qu'un regard, ils espèrent des actes.

Lors de ce Conseil municipal de juin dernier d'ailleurs, vous aviez pris des engagements : des panneaux annonçant que les commerces resteraient ouverts durant les travaux, une personne du SYTRAL dédiée pour les accompagner, des dossiers d'indemnisation simplifiés. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Un panneau a bien été installé au début du cours Lafayette. Bonne initiative, bravo ! Mais il est mal placé, sans aucune concertation, ne serait-ce qu'avec les élus de terrain ou l'association des commerçants. Résultat, il est illisible pour les piétons, comme pour les automobilistes. Zéro pointé !

Le SYTRAL a nommé une personne en charge des relations avec les commerçants, les élus et les habitants. Mais là encore, zéro pointé ! Cette personne est difficile à joindre, peu à l'écoute, et parfois à la limite de l'incorrection. J'en ai fait l'expérience. Nous avons tous l'impression qu'on le dérange. J'attends qu'il considère un peu plus les commerçants. Il a fallu attendre début octobre pour qu'il prenne pleinement conscience de l'importance de sa mission pour les commerçants. Que de temps perdu !

Parlons aussi du dossier d'indemnisation. En fait de dossier, il s'agit plutôt d'un guide pratique. Résultat, là où il faut de la simplification et de l'efficacité, deux mots très « macroniens », on est chez « Ubu roi ».

Ce soir, Monsieur le Maire, les commerçants du cours Lafayette et des rues adjacentes sont en colère. Ce soir, Monsieur le Maire, ils ont besoin de vraies réponses et non pas de pirouettes politiciennes dont vous avez le secret. Ils ont besoin d'actes et pas de fausses promesses faites pour la parade ou pour amuser la galerie. Ils ont besoin de respect et non de mépris. Ils réclament tout simplement une ville qui soit juste et qui marche à leurs côtés.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous assurer ce soir, au nom de la Ville de Lyon et du Grand Lyon, que le cours Lafayette rouvrira bien à la circulation le 30 novembre à 17 heures, comme s'y est engagé le représentant du SYTRAL auprès des commerçants ?

Pouvez-vous aussi vous engager ce soir à exiger du SYTRAL qu'un dossier sérieux de demande d'indemnisation soit élaboré dans les jours qui viennent ?

Enfin, je vous renouvelle ma demande de juin 2016, d'exempter les commerçants du cours Lafayette et des rues adjacentes, du paiement de la taxe sur les publicités extérieures, dès lors que leurs activités sont directement impactées par les travaux. C'est un cadeau à quelques centaines d'euros par entreprise, donc pas bien lourd pour nos finances, mais il témoignerait à la fois d'une prise de conscience et du soutien de la Ville de Lyon.

Vous avez été élu, Monsieur le Maire, pour agir sur le terrain. Il en va du respect de vos engagements et de votre méthode de travail que d'être présent aux côtés des commerçants du cours Lafayette. Élus du 3^e et du 6^e arrondissements, mais plus globalement élus lyonnais, nous attendons des actes.

Nous voterons contre ce dossier.

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous n'avions pas attendu notre intervention pour nous préoccuper du sort de nos commerçants. Le SYTRAL a bien dépêché une personne dédiée. Toujours est-il que nous, Ville de Lyon, nous ne nous en sommes pas désintéressés. À tel point que nous avons travaillé, non seulement sur le sort des commerçants pendant les travaux, mais à améliorer les aménagements qui leur étaient dédiés et qui leur permettront ensuite de particulièrement bien travailler.

Je rappelle qu'avec la bienveillance de la Présidente du SYTRAL, nous avons pu obtenir l'augmentation des aires de livraison, notamment sur le cours Lafayette, le doublement de celle qui est au droit des Halles, au delà des aires de livraison qui existaient.

Je rappelle également que, dès le mois de mai, avec le Maire, M. Gérard Collomb, nous nous étions déplacés directement sur les lieux, à la rencontre des commerçants, que nous avons rencontrés, en présence des services du SYTRAL, pour déterminer avec eux, les publicités, les affiches, les totems, permettant à l'ensemble des Lyonnais de bien vouloir considérer que les commerces restaient ouverts. Nous avons également fait le point avec le SYTRAL, qui a commandé des pages de publicité régulièrement dans les journaux distribués.

Au regard de ce qui m'a été confirmé par la Présidente du SYTRAL elle-même, lors du Conseil métropolitain, le tronçon devrait rouvrir fin novembre, comme convenu, avec une gestion du calendrier et avec une gestion fine aussi de la manière dont l'information avait été donnée.

Je rappelle également que, par ailleurs, le cours Lafayette et les commerçants du cours Lafayette vont bénéficier d'illuminations, qui seront prises en charge par le SYTRAL. La Ville fournit le matériel lumineux et prend en charge l'électricité, comme elle le fait pour les autres associations.

Je rappelle également que, dès avant le Conseil du mois de juin, j'avais écrit aux commerçants, avant même votre demande d'exonération, pour leur indiquer qu'ils pouvaient solliciter une exonération pour leurs terrasses. Je précise qu'en période de chantier, normalement, nous n'autorisons pas la mise en place de terrasses. Nous avons néanmoins donné l'autorisation pour certains, à leur demande, étant précisé qu'il fallait être souple dans cet aménagement. Nous les y avons autorisés, parce qu'ils en avaient fait la demande expresse, pour ce qu'il s'agit des terrasses sur trottoir.

Je rappelle que, par ailleurs, pour la TLPE, à chaque demande d'exonération, ils n'ont pas besoin de vous comme intermédiaire, ils s'adressent directement à moi et ils me formulent des demandes d'exonération. À ce jour, j'ai quatre demandes d'exonération pour la TLPE. Ne vous en déplaît, même si nous les étudions favorablement, il ne s'agit pour certains, non pas de quelques centaines d'euros, parfois, c'est plus de 2 400 euros. Néanmoins, la Ville entend la demande des commerçants, qui sont conscients qu'il y a une période de gêne intense, mais qui voient déjà se dessiner le nouvel axe du cours Lafayette pour eux. Ce n'était pas un axe particulièrement commercial et commerçant avant sa réhabilitation. Il le deviendra au regard des nouveaux espaces, qui leur permettront d'avoir des terrasses plus conséquentes, d'avoir des piétons sur un espace plus agréable et qui leur permettra de bénéficier d'un flux plus tourné vers le commerce et vers l'achat dans leurs commerces.

Enfin, s'agissant de la Commission d'indemnisation, je rappelle qu'elle est légale, qu'elle est instituée par la loi. Simplement, le SYTRAL va plus loin, en facilitant l'instruction des dossiers et surtout, nous avons obtenu qu'il prenne en charge le coût de l'expert, qui aidera les commerçants à constituer leurs dossiers d'indemnisation, puisqu'il faut bien constituer un dossier d'indemnisation pour être indemnisé.

Voilà ce que j'avais à dire pour le suivi par la Ville de Lyon des commerces et des commerçants du cours Lafayette.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je mets donc aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

2016/2468 - Lyon 1^{er} - Cession à titre onéreux d'une bande de terrain de 10 mètres carrés au profit du syndicat des copropriétaires du 39 rue Bon Pasteur - EI 01284 - N° inventaire 01284T001-02 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de la cession, à titre onéreux, d'une bande de terrain de dix mètres carrés, au profit du syndicat des copropriétaires du 39 rue du Bon Pasteur. Nous procédons à une régularisation foncière, afin de mettre en cohérence la réalité physique avec le titre juridique de la copropriété et ce, dans le cadre de notre étude foncière engagée sur le tènement immobilier, 33-35 rue du Bon Pasteur.

Ce terrain du 33-35 rue du Bon Pasteur est aujourd'hui libre de tout bâtiment. Seul reste un terrain nu, partiellement arboré, avec un sous-sol en très mauvais état, puisqu'il y a des galeries souterraines, des puits et des balmes.

Les options d'aménagement, validées par M. Le Faou et moi-même, ont été confirmées par vous, Monsieur le Maire. Ces options d'aménagement seront les suivantes : un ensemble immobilier neuf implanté dans la bande constructible, le long de la rue du Bon Pasteur, un programme d'habitations familiales favorisant une mixité sociale, le respect de la morphologie du terrain et des plantations existantes en frange nord, afin de favoriser la création d'un espace végétalisé, affecté au programme, mais visible de l'extérieur, avec cette attention particulière que notre Ville porte, dans nos différents arrondissements, sur la végétalisation, qui, comme nous le disions plus avant, sont des zones de fraîcheur, indispensables pour nos concitoyens.

Les éléments futurs du cahier des charges visent à favoriser une technique innovante et écologique, par exemple, en accordant une préférence aux projets utilisant des composants bas carbone, c'est-à-dire de l'ossature bois, qui ne signifie pas – attention – revêtement en bois des façades. Les éléments constructifs seront préfabriqués, permettant de réduire les délais de chantier in situ, et donc les nuisances. Nous serons attentifs au geste architectural concernant cet ensemble immobilier.

La Commission a rendu un avis favorable sur ce dossier, Monsieur le Maire.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Mes chers Collègues, le terrain rue du Bon Pasteur revient devant notre assemblée ce soir, avec une cession à titre onéreux d'une bande de terrain de dix mètres carrés, au profit du syndicat de propriétaires du 39 de la même rue.

En tant que Maire d'arrondissement, j'ai fait connaître à l'Adjointe aux Bâtiments et à l'Immobilier, Mme Gay, mon avis défavorable au sujet de cette cession. En effet, le projet que vous semblez prévoir, si j'entends Mme Gay ce soir sur ce terrain municipal, n'a pas été présenté aux élus du 1^{er} arrondissement, difficile donc de nous prononcer sur un projet inconnu.

Cependant, j'ai toujours dans mon bureau les tracts que vous aviez fait distribuer par vos équipes, Monsieur Collomb, durant la campagne électorale, annonçant sur ce site une concertation citoyenne, pour faire de ce lieu un jardin partagé et pédagogique. Peut-être Mme Gay ou M. Le Faou n'ont pas ces tracts avec eux, je le leur ferai parvenir. En ce qui me concerne, je connais votre souci de tenir vos promesses électorales, Monsieur Collomb. Je n'ai donc aucun doute sur le fait que le projet qui nous sera présenté sera également soumis à concertation citoyenne, et qu'il s'agira bien d'un jardin citoyen et partagé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Mme Gay vous a indiqué quel était le programme. Comme nous connaissons votre souci du développement, à la fois de l'habitat, puisque vous nous rappelez souvent qu'il faut pouvoir loger toutes les familles, donc nous allons pouvoir loger les familles, mais, en même temps, votre souci de ce qui est naturel, nous avons décidé d'innover et de faire un appel à candidatures un peu spécial, qui nous permettrait de tester ce qui a été développé dans la région parisienne, c'est-à-dire des constructions à ossature bois. Je parle bien de l'ossature, et non de revêtement, dont on a pu voir qu'à l'usage, ils devenaient compliqués à gérer.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre.)

2016/2550 - Lyon 2^e - Acquisition d'un bâtiment situé 18 rue Port du Temple auprès du SYTRAL - EI 02001- N° inventaire 02001R000 - Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Acquisitions foncières 2015-2020 », programme 00020-opération 02001534 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de l'acquisition d'un bâtiment situé 18 rue du Port du Temple, auprès du SYTRAL. C'est dans le 2^e arrondissement, au prix de 300 000 euros. C'est une acquisition foncière pour les futurs besoins du groupe scolaire Lamartine et bien entendu, de la Direction de l'Éducation et de notre Adjointe, Anne Brugnera.

La Commission a rendu un avis favorable.

Mme BAUGUIL Véronique : Monsieur le Maire, depuis maintenant douze ans, la mairie du 2^e arrondissement demande à la Mairie centrale l'acquisition de cet immeuble, propriété du SYTRAL, situé 18 rue du Port du Temple à Lyon 2^e. Quelle ne fut pas notre satisfaction, lorsque nous avons vu arriver cette délibération en Conseil d'arrondissement du 2^e ! On peut dire qu'elle s'est fait attendre !

Pourtant, cet immeuble de 1 300 mètres carrés, construit sur un terrain de la Ville de Lyon de 410 mètres carrés, était depuis une quinzaine d'années, inutilisé, oublié. C'est notre Adjoint du 2^e de l'époque, Bruno de Carbonnières, qui, au début de votre premier mandat, a retrouvé ce bâtiment laissé à l'abandon, idéalement situé en plein cœur de la ville. Le prix d'achat de 300 000 euros proposé aujourd'hui est raisonnable, étant donné la localisation de l'immeuble et son relatif bon état.

La mairie du 2^e arrondissement souhaite depuis longtemps que ce bâtiment soit versé dans la réserve foncière pour les futurs besoins scolaires du quartier, en forte augmentation du fait de la fermeture des écoles Lévi-Strauss et aux Lazaristes. En effet, le domaine scolaire, mais également associatif, va voir dans les prochaines années un besoin en infrastructures, notamment dans le secteur sportif. L'école Lamartine, désormais seule école du quartier, pourrait utiliser ces locaux, mais aussi le lycée et le collège Ampère à proximité. En effet, il y a une forte demande, puisqu'il n'y a pas d'établissement sportif entre Bellecour et les Terreaux.

Ce que les élus UDI du 2^e arrondissement souhaitent aujourd'hui, c'est qu'un budget puisse être alloué, dans le cadre de la révision de la PPI, qui est en cours à la Métropole, afin qu'une ouverture soit effective d'ici 2020. L'immeuble est en bon état, les travaux ne sont pas si importants. Cette procédure est largement possible en trois ans et demi. Il aura fallu douze ans pour acquérir ce bâtiment, nous espérons qu'il ne faudra que trois ans pour le mettre à la disposition du public.

M. LE MAIRE : Merci.

Dès qu'une occasion se présente, nous acquérons. C'est ce qui s'est présenté avec le SYTRAL. Nous avons acquis. Nous préparons l'avenir, comme souvent vous nous le demandez, il faut savoir anticiper.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2583 - Lyon 8^e - Convention d'occupation temporaire consentie à la Métropole de Lyon autorisant la mise à disposition d'un tènement sis 19 rue Paul Cazeneuve pour la réalisation d'un collège - EI 08292 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Le dossier suivant est dans le 8^e arrondissement. Il s'agit de la convention d'occupation temporaire consentie à la Métropole de Lyon, l'autorisant à la réalisation d'un collège, rue Paul Cazeneuve. Ce tènement est mis à disposition de la Métropole, pour ne pas retarder la construction du collège, en attendant l'échange de terrains, d'ici à deux ans, entre la Ville, place Julien Duret pour un groupe scolaire, et la Métropole. Cela permettra ainsi à chaque collectivité d'être propriétaire de terrains, pour un groupe scolaire et pour un collège.

La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, le Président de la Métropole a annoncé il y a quelques semaines, l'ouverture d'un collège à la rentrée 2017 dans le 8^e arrondissement. L'ensemble des habitants de l'arrondissement se réjouit bien sûr de cette ouverture, qui soulagera les collèges existants et permettra de faire face à une demande en constante augmentation.

Pour autant, ce dossier n'est pas sans poser de questions.

Sur le choix du terrain tout d'abord : pendant la dernière campagne électorale, vous aviez sur ce terrain Ville de Lyon, promis aux habitants un espace vert, expliquant avec force détails que ce quartier central du Bachut manquait cruellement de verdure et que, pour favoriser un cadre de vie équilibré, ce petit coin de nature serait mis en valeur. Aujourd'hui, par un tour de passe-passe dont vous avez le secret, oublié l'espace vert, voici un collège !

Sur les modalités de mise à disposition ensuite -c'est là que nous sommes encore un peu plus embêtés-, la convention qui nous est soumise prévoit la mise à disposition gratuite de ce terrain par la Ville de Lyon à la Métropole, pour une durée de 18 mois, soit jusqu'en juin 2018, pour un collège prévu pour durer 25 ans.

Alors que je m'en étonnais en Commission, il m'a été répondu ce que vient de nous redire Mme Gay, que la Ville était en train de négocier avec la Métropole un échange de terrains, pour la construction d'un groupe scolaire. Je peux l'entendre. Pour autant, la convention qui nous est soumise ce soir ne préserve aucunement les intérêts de la Ville. Qu'advierait-il, par exemple, si dans 18 mois, la Ville et la Métropole ne trouvaient pas de terrain d'entente ? Quelle est, à ce stade, la valorisation du terrain, acheté en 2009 pour 3 millions et quelques, sans compter les frais de démolition intervenus depuis ? Et à quel prix sera-t-il cédé à la Métropole, si les négociations d'échange achoppaient ? Quid des constructions projetées en fin de convention ? Doivent-elles être démontées ? Deviennent-elles propriétés de la Ville ? Nous l'avons vu précédemment sur le terrain du Matmut Stadium, ce n'est pas sans poser de questions.

Vous le comprenez, Monsieur le Maire, ces questions devraient trouver réponse dans la convention et ce n'est pas le cas. Celle-ci devrait également jeter les bases, pour la Ville, d'une négociation équilibrée. L'urgence d'un dossier peut expliquer beaucoup de choses, pas de négliger les intérêts de notre Ville. Pour ces raisons, nous nous abstenons sur ce dossier.

Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération concerne une convention d'occupation temporaire, accordée à la Métropole de Lyon, pour la création d'un collège rue Cazeneuve, dans le 8^e arrondissement.

Cette création est à la fois urgente et nécessaire. En effet, les projections d'effectifs concernant les collèges publics de Lyon 3^e, 8^e et du collège Balzac à Vénissieux, font état d'une progression de plus de 1 400 élèves à l'horizon 2022, avec pour conséquence, une situation de sureffectif global.

Cette évolution est en droite ligne de celle de nos écoles lyonnaises, notamment celles des 3^e et 8^e arrondissements, dans lesquels nous créons des classes à chaque rentrée scolaire.

Rappelons aussi les difficultés que traverse malheureusement actuellement le collège Longchambon et le lien que les services de l'Éducation nationale font entre ces difficultés et un peuplement trop important des bâtiments du collège.

Il existe donc une urgence à répondre aux besoins en capacité d'accueil sur le 8^e arrondissement, ce que souhaite faire la Métropole de Lyon, par la création d'un établissement du second degré.

Cette création sera associée à des mesures de sectorisation, affectant l'ensemble des collèges de ces territoires. Les modifications de sectorisation sont à l'étude, en concertation avec l'Académie du Rhône, la Ville de Lyon et les arrondissements concernés. Elles seront, après présentation aux familles, soumises pour avis consultatif au Comité départemental de l'Éducation nationale (CDEN), vendredi, puis à l'approbation du Conseil métropolitain.

La délibération que nous examinons aujourd'hui démontre tout l'intérêt d'une bonne coopération entre la Ville de Lyon et la Métropole, qui a d'abord permis de localiser ce terrain appartenant à la Ville, situé rue Paul Cazeneuve, d'une surface de 5 600 mètres carrés.

Bonne coopération qui nous permet ensuite de proposer une mise en place conjointe des conditions nécessaires à une action rapide dans l'intérêt collectif, celui des enfants et de leurs familles.

Il nous apparaît, au Groupe Socialiste, Radical et apparentés, qu'il s'agit là d'une illustration extrêmement positive de collaboration entre collectivités, qui améliore concrètement l'efficacité de l'action publique, en permettant en l'occurrence de répondre dans les délais à une situation d'urgence – largement héritée, je le rappelle.

Compte tenu des délais contraints pour cette implantation, il a été opté pour un procédé constructif en structures modulaires de grande qualité, sur trois niveaux au maximum. Les qualités fonctionnelles et thermiques de cet établissement seront comparables à celles d'un collège neuf de conception traditionnelle. Il possédera une demi-pension, une salle d'évolution, un plateau sportif. Un soin particulier sera apporté au traitement des façades, ainsi qu'aux espaces extérieurs dédiés aux élèves. Il s'agit là de bâtiments nouvelle génération, qui utilisent tous les modes constructifs à disposition, afin d'assurer à la fois la qualité du bâti et la rapidité de l'exécution.

Ainsi, nous serons en capacité d'accueillir les enfants rapidement, tout en garantissant la qualité de leur accueil et des bonnes conditions d'apprentissage, ce qui est, pour nous tous, je l'espère, notre première préoccupation.

Nous le savons tous, ce type de bâtiment garantit de bonnes conditions, parfois même meilleures, que celles offertes par des bâtiments classiques.

Si l'anticipation en termes de collège, disons-le au vu tout de même des projections démographiques, n'a pas été des plus efficaces concernant le centre de notre Métropole dans les décades précédentes, nous sommes parvenus en un an à proposer une solution, qui mêle les exigences démographiques, techniques et notre vision éducative et sociale.

Cela, nous le devons à la capacité que nous avons, Ville et Métropole, à travailler ensemble et à nous concentrer sur l'objectif à atteindre, plutôt qu'à nous perdre en négociations sur ce qui reviendra à chacun, sur ce que chacun pourra en tirer et qui sont bien le genre de raisonnements, qui éloignent chaque jour nos concitoyens de notre action publique.

L'urgence des besoins pour l'école ne s'oppose pas à celle du collège. Il n'est donc pas question de chèque en blanc, mais plutôt de gestion des priorités en bonne intelligence et en confiance.

Quant à la question des espaces verts, elle n'est pas négligée. D'autres solutions alternatives sont au travail.

Il faut agir et c'est ce que propose cette délibération. Et c'est manifestement, Monsieur Guillard, ce que vous nous reprochez. Vous avouerez que c'est dommage !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Personne ne nie, évidemment, le développement démographique. Il arrive que l'on soit obligé de changer d'optique. Nous avons d'abord prévu la construction du collège dans ces secteurs, sur le terrain Pathé. Il se trouve que lorsque nous avons fait les sondages, il était pollué, ce qui interdisait toute construction d'équipement recevant du public dans ce secteur.

Nous avons pensé, ensuite, pouvoir l'installer sur un terrain à côté de Givaudan. Lorsque nous avons demandé à la DREAL de nous donner son avis, elle nous a répondu qu'il fallait quelques longs mois d'instruction et que l'avis risquait d'être négatif. C'est comme cela que nous sommes passés sur une troisième solution et que nous sommes arrivés à Cazeneuve.

La vie n'est pas simplement faite de choix opérés une fois pour toutes, sans jamais varier. C'est aussi en fonction des circonstances que l'on rencontre.

Je mets aux voix ce dossier les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.
(Les groupes Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire se sont abstenus.)

2016/2579 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association LOU Rugby pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit à la Plaine des jeux de Gerland situés 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'objet de la présente délibération concerne l'approbation d'une convention classique, liant la Ville de Lyon à l'Association LOU Rugby, au sujet de la mise à disposition de locaux à titre gratuit sur la Plaine des jeux de Gerland.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. REMY Arthur : Merci, Monsieur le Maire.

Compte tenu de l'heure avancée de notre Conseil, je vais mettre mon intervention au BMO. Toutefois, je tiens à préciser que nous voterons contre cette délibération, dans la lignée de nos votes sur le projet de reprise du Stade de Gerland.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Remy, vous êtes sur la bonne voie.

Intervention de M. Remy non prononcée en séance mais versée au procès-verbal avec l'accord de M. le Maire.

« Monsieur le Maire, chers Collègues, après avoir privatisé le Stade de Gerland au profit de GL Events, sans aucune mise en concurrence, après avoir permis à ce même repreneur de disposer d'un droit à bâtir de plus de 30 000 mètres carrés, voici que vous lui donnez la Plaine des jeux.

Nous ne vous connaissons pas aussi généreux, surtout par le temps de disette financière et budgétaire que vous-même et M. Brumm avez décrit au cours de ce débat d'orientations budgétaires.

Alors, Conseil municipal après Conseil municipal, nous égrenons des délibérations qui sont les résultats du montage immobilier du projet de reconversion du Stade de Gerland, suite au départ de l'Olympique Lyonnais. Et, Conseil municipal après Conseil municipal, nous apprenons un peu plus sur les contreparties offertes au groupe privé, GL Events, pour la reprise du Stade de Gerland, une reprise clés en main, sans que notre Ville ne définisse ni n'impulse un projet cohérent, d'intérêt général.

Monsieur le Maire, vous argumentez que le partenariat avec GL Events est équilibré, qu'il est gagnant pour ce groupe privé, mais également pour notre Ville et pour les intérêts des Lyonnaises et des Lyonnais. Mais à la lecture de ces éléments, laissez-nous en être dubitatifs et nous demander sérieusement qui dans ce dossier est gagnant. Est-ce notre Ville ? Ou est-ce Olivier Ginon ?

Élus du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, nous demandons la mise en place d'une mission d'évaluation de la reconversion du site du Stade de Gerland, afin d'en faire un bilan global et transparent. Ce bilan devra nous amener à en évaluer les impacts à la fois quantitatifs et financiers, mais aussi qualitatifs. Ce bilan devra nous permettre de savoir si ce projet répond finalement à l'intérêt général, ou si ce projet a été conçu et dimensionné au profit de GL Events.

Voici quelques éléments que nous aimerions amener à la réflexion de la mission d'évaluation.

D'un point de vue financier d'abord, l'équation financière que vous nous promettez, n'est pas vraiment à l'avantage de la Ville. En effet, GL Events doit réaliser un investissement de 66 millions d'euros sur la période de réalisation du bail, soit près de 60 années, avec une obligation d'investissement à hauteur de 40 millions sur les dix premières années, durée à partir de laquelle le bail prévoit une clause de revoyure. A cela doivent se soustraire les 11,5 millions de frais de résiliation du bail, suite au départ du LOU de Vénissieux vers le Stade de Gerland, que notre Ville va s'empresse de rembourser à GL Events. A cela doivent également se soustraire les rentrées liées au contrat de naming du Stade, évaluées à 20 millions d'euros sur dix ans. A cela doit également se soustraire la valorisation immobilière des 30 000 mètres carrés de bureaux, commerces, hôtels, prévus dans le projet, à hauteur d'environ 3,5 millions d'euros, recettes estimées en cas de vente des bureaux. Et à cela doit enfin se soustraire la mise à disposition de la Plaine des jeux, soit 36 000 euros par an, ce qui fait 0,4 million d'euros sur dix ans. 40 - 11,5 - 20 - 3,5 - 0,4 = 4,6 millions d'euros. 4,6 millions d'euros sur dix ans, c'est le montant réel d'investissement de GL Events sur le Stade. Cela nous fait 460 000 euros par an. Bref, ce rapide calcul relativise fortement l'argument des grands efforts d'investissements consentis par GL Events pour réhabiliter le Stade.

Surtout, quand vous dites que notre Ville ne mettra pas un centime dans cette opération, ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas une opération blanche pour la Ville, car notre Ville dépense 11,5 millions d'euros pour transférer le LOU de Vénissieux à Gerland. Un coût qui aurait dû être négocié au moment de la signature du bail sur Gerland, pour ne pas faire payer aux Lyonnaises et aux Lyonnais un projet de privatisation du Stade de Gerland. Enfin, il conviendra de prendre en compte dans le bilan, les coûts de fonctionnement, en parallèle des recettes engrangées par les matchs et concerts.

D'un point de vue qualitatif maintenant, le projet de reconversion du Stade a profondément modifié le paysage de cette partie de notre Ville, mais surtout ses usages et son appropriation par les Lyonnaises et les Lyonnais. Parce que c'en est fini des équipements sportifs de proximité répondant aux besoins des habitantes et habitants du quartier de Gerland et plus largement du 7^e arrondissement, alors que Lyon est une ville sous-équipée : fermeture de la piscine de Gerland – un équipement public, suppression de l'occupation du site du Stade par les associations sportives de quartier, évolution probable du Centre technique du sport. Et, à la place de ces équipements, on va construire un pôle commercial, hôtelier et tertiaire. Finalement, des éléments qui répondent à votre ambition du rayonnement européen de notre Ville, mais très peu à une vie de quartier, ce qui caractérisait jusqu'alors Gerland.

À croire que, dans vos projets, la place de l'habitant est toujours reléguée derrière les intérêts économiques et commerciaux de la Ville. À croire que, selon vous, la Ville ne peut être que consommation.

Pour conclure, je crains que la mission d'évaluation que nous vous demandons aujourd'hui sur ce projet ne puisse émettre un rapport positif. Ce projet va modifier en profondeur le quartier de Gerland qui, comme tous les quartiers lyonnais, devra participer au rayonnement de Lyon, sans qu'on ne se soit posé la question de la place de l'habitant. Ce projet repose aussi sur un partenariat public-privé, dont l'équation est fortement à l'avantage de GL Events, repreneur du Stade.

Oui, il s'agit donc bien d'une opération de privatisation du Stade de Gerland, au profit d'un projet qui ne va pas dans le sens de l'intérêt général, l'intérêt des Lyonnaises et des Lyonnais. Nous ne pourrions approuver cette délibération, parce qu'encore une fois, c'est notre Ville qui met à disposition un équipement public, sans aucune contrepartie.

Je vous remercie. »

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre.)

2016/2457 - Lyon 2^e - Modificatifs de l'état descriptif de division de la copropriété sise 11 bis rue d'Enghien - Acquisition et cession de lots - El 02207 – N° inventaire 02207A001 - Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2462 - Conventions de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2463 - Lyon 8° - Cession à titre gratuit de trois parcelles de terrain situées en emplacement réservé de voirie sises 65 bis à 67 bis rue Feuillat au profit de la Métropole de Lyon - EI 08068 - N° inventaire 08068 T 002-04 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2464 - Lyon 7° - Cession par la Ville de Lyon d'une parcelle de terrain sise rue Hermann Frenkel au profit de la société Perial Développement - EI 07017 - N° inventaire 07017 T 001-06 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2465 - Lyon 9° - Cession à titre gratuit par la Ville de Lyon d'une parcelle de terrain sise 63 rue des Docks au profit de la Métropole de Lyon - EI 09343 - N° inventaire 09343T001-02 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2467 - Lyon 3° et Villeurbanne - Autorisation de déposer au nom et pour le compte de la Ville de Lyon - une demande de déclaration préalable pour l'installation d'un portail à vantaux sur le tènement immobilier situé à la limite de deux communes, soit aux 13 rue du 24 février à Villeurbanne et 13 rue Claudius Pionchon à Lyon 3° - EI 99 072 et 03 417 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2469 - Lyon 5° - Projet de conclusion par le Centre Communal d'Action Sociale au bénéfice de la Foncière d'Habitat et Humanisme, d'un bail emphytéotique en vue de la réalisation d'une opération de restructuration et agrandissement du foyer d'hébergement "La Maison des Amies du Monde" - 33 rue Benoist Mary à Lyon 5° (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2476 - Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Conseils de quartiers Voltaire/Part-Dieu et Mutualité/Préfecture/Moncey - Conseil de quartier Montchat - Association France-Alzheimer Rhône - Association Lyon en chansons - Association Une souris verte - Piano à Lyon - Association U-Gomina - Association La Sprezzatura - Montant total des exonérations : 4 205,53 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2477 - Lyon 9° - ZAC de la Duchère - Convention de mise à disposition à titre gratuit consenti par la Ville de Lyon au profit de la SERL du volume n° 3 correspondant à la dalle du parvis du « forum » de la Duchère et autorisation des travaux de renforcement de la dalle et d'aménagement du « forum » de la Duchère sis 225-226 avenue du Plateau - EI 09241-UG 03 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2478 - Lyon 2° - Rectificatif à la délibération n° 2016/2146 du 6 juin 2016 portant approbation de la convention de transfert de gestion des kiosques commerciaux situés place Bellecour - EI 02219 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2555 - Lyon 7° - Cession à l'euro symbolique par la Ville de Lyon de parcelles de terrain sises 1-3 rue du Vercors au profit de la Métropole de Lyon dans le cadre de la relocalisation du CIRC - Attribution d'un fonds de concours d'un montant de 3 000 000 euros HT à la Métropole de Lyon pour l'opération de désamiantage, démolition et dépollution de ces parcelles - Lancement de l'opération n° 07143002, vote et affectation de l'AP n° 2016-1, programme n° 00014 - Approbation de la convention relative à l'attribution de ce fonds de concours - EI 07143 - Numéros d'inventaire 07143T003 - 07143T004 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2556 - Lyon 3° - Acquisition en VEFA auprès de la société Bouygues Immobilier d'un volume brut de béton à usage d'Équipement d'Accueil Jeunes Enfants situé 37 rue Desaix - EI 03428 - N° d'inventaire 03428 V 001 - Opération 03428001 - Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagements Enfance PEP 2015-2020 », programme 00002 - Désignation d'un représentant (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2557 - Lyon 6° - Mise à disposition à titre gratuit par la Ville de Lyon au profit du SYTRAL d'une partie du parking de la place de l'Europe sis 128, rue Garibaldi à Lyon 6° comme base de vie chantier - EI 06063 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(Le Groupe Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon a voté contre.)

2016/2581 - Poursuite des opérations 60021828 « Remplacement des systèmes de sécurité incendie 2015-2020 » - Affectation complémentaire de l'AP 2015-12, Programme 20020 « Conservation du patrimoine bâti Tous secteurs » (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2016/2584 - Lyon 3^e - Rectificatif à la délibération n° 2015/201634 du 23 novembre 2015 approuvant la cession du tènement communal 117 à 125 rue Baraban et d'un terrain sis 257 rue Paul Bert au profit de la SARL Baraban Patrimoine – EI 03026 – EI 03321 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/2536 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public du 12 janvier 2016, relatif à l'autorisation donnée à l'Association « Les Restaurants du Cœur » d'installer deux chalets sur la dalle béton située sur le terrain mis à disposition - EI 09007 (DAS - CCA) (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme AIT-MATEN Zorah
(Adopté.)

2016/2543 - Approbation de la mise à disposition à titre gratuit d'un local du domaine privé de la Ville de Lyon à l'Association Concours International de Musique de Chambre de Lyon (CIMCL), 10, rue Bourgelat à Lyon 2^e – EI 02016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENÉKIAN Georges
(Adopté.)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, ÉVÉNEMENTS

2016/2523 - Programmation financière complémentaire 2016 au titre du volet culture de la politique de la Ville (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, rapporteur : Je présente quelques rapports. Le premier concerne la programmation financière, au titre du volet Culture de la politique de la Ville pour l'année 2016. Nous avons voté, le 6 juin dernier, une première partie de ce budget. Nous avons instruit les derniers dossiers. C'est cette deuxième partie qui est soumise à vos votes.

Mme PALOMINO Sylvie : J'essaie de faire bref.

Ces projets sont importants pour nos quartiers, pour la vitalité, pour une vie culturelle de proximité, aux côtés du réseau de lecture publique.

Les projets qui vous sont présentés ont été retenus, parce qu'ils contribuent d'une manière significative à la réalisation des projets culturels des territoires prioritaires.

C'est un effort important de la Ville, dans le cadre de sa politique culturelle et de sa politique en faveur des quartiers, à un moment où la Région n'indique pour l'instant plus aucun soutien pour 2016, alors qu'elle a soutenu, en 2015, 22 associations, pour un montant de 200 000 euros. Cinq sont actuellement particulièrement fragilisées.

En 2016, la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes a indiqué la non-priorité de son soutien aux actions culturelles de Contrat de Ville. Son enveloppe globale affectée à la politique de la Ville est passée de 4,5 millions d'euros en 2015 pour Rhône-Alpes à 1,5 million d'euros en 2016 pour Auvergne-Rhône-Alpes.

Par la présentation de cette délibération, la Ville poursuit son effort pour ses quartiers, en montrant que la culture doit être au cœur de nos territoires, avec un investissement de près de 374 000 euros sur ce programme pour 2016.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix ce dossier les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2537 - Fête des Lumières 2016 – Financement et partenariat privé – Conventions de mécénat (Direction des Événements et Animation)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, rapporteur : Nous avons prévu de montrer quelques images, mais, compte tenu de l'heure tardive, rendez-vous au 8 décembre.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2538 - Révision de tarifs et approbation de nouveaux tarifs - Archives Municipales de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, rapporteur : Cette délibération concerne la révision de tarifs et l'approbation de nouveaux tarifs aux Archives municipales. Je ne vais pas entrer dans le détail, sinon que nous avons corrigé les tarifs, compte tenu d'une offre de services nettement améliorée, simplement pour nous aligner sur un ensemble d'autres structures du même type. Je crois que cela joue vraiment à la marge.

La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. BÉRAT Pierre : J'avais pris un temps de parole pour dire tout le bien que nous pensions de la valorisation du patrimoine des Archives et pour regretter que vous n'avez pas le même volontarisme pour ce qui est du patrimoine du Musée des Tissus, comme nous l'avons vu précédemment.

Qu'y a-t-il, Monsieur Sécheresse ? Prenez votre Lexamil, Monsieur Sécheresse. Monsieur le Maire, si vous pouviez demander à vos adjoints de se maîtriser ! Nous connaissons M. Sécheresse et sa capacité à dérailler. Je préfère le faire par anticipation.

J'étais parti sur cette présentation. J'allais faire une déclaration sur la politique générale de Mme Brugnera, mais je vais en venir à d'autres éléments, puisque Mme Palomino a évoqué la Région. On l'entend un peu trop.

Je voudrais, une bonne fois pour toutes dans cet hémicycle, rappeler deux éléments fondamentaux. Il existe un suffrage universel, qui fait que les Français, les Auvergnats-Rhône-Alpins, les Lyonnais, se prononcent pour certaines élections et choisissent qui doit les diriger. Messieurs, Dames de la Gauche, il faudra que vous compreniez que le socialisme mou n'a pas vocation à durer des dizaines et des dizaines d'années. Quand il y a une alternance, il y a un changement de politique. C'est ainsi que fonctionnent les choses, premier enseignement. J'ai l'impression que vous avez du mal. Vous voulez continuer avec vos petites affaires, vos clientélismes, vos petites habitudes. Il y a eu un changement politique, les choses ont changé.

Deuxième enseignement nécessaire, d'abord auprès de vous, Monsieur le Maire. Nous sommes dans une région qui va compter quasiment 8 millions d'habitants, ne comptez pas sur la Région pour être une collectivité qui vient juste mettre au bout de vos politiques locales. Ayez la vision de cette collectivité, qui est une collectivité de niveau européen, qui peut avoir ses propres politiques. Elle n'est pas là pour venir mettre au bout de vos politiques.

Quand vous aurez compris ces deux éléments, cela évitera les propos récurrents que vous tenez dans cet hémicycle et dans d'autres. La priorité, nous, nous la donnons à l'investissement à la Région. Vous verrez que nous ferons de l'investissement dans les quartiers, au profit de ces quartiers. Oui, c'est une nouvelle politique. Oui, les Auvergnats-Rhône-Alpins ont voulu une autre politique. Nous ne faisons que respecter le suffrage universel.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bérat. Lorsque je souhaiterais parler de la Région, j'en parlerai avec son Président, si vous le voulez bien.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2542 - Création du Prix Citoyens du patrimoine – Adoption du règlement (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2e arrondissement : Je vous propose de mettre l'intervention de Mme Tazdaït au procès-verbal.

M. LE MAIRE : Excellent.

Intervention de Mme Tazdaït non prononcée en séance mais versée au procès-verbal avec l'accord de M. le Maire.

« Lyon a la chance d'avoir un patrimoine exceptionnel. Sa richesse est telle qu'elle est reconnue au niveau mondial, avec notamment l'inscription par l'Unesco en 1998, des 427 hectares du site historique de Lyon.

La préservation, la restauration, la reconnaissance de ce patrimoine fabuleux ne seraient pas possibles sans l'ensemble des acteurs engagés que je tiens à remercier aujourd'hui pour leur sérieux et surtout, pour le devoir de mémoire qu'ils permettent à travers leurs actions au quotidien.

Nous souhaitons remercier le Service Patrimoine de la Direction des Affaires Culturelles, pour son travail sérieux dans l'entretien, la restauration, la conservation, la protection et la valorisation des monuments historiques classés et inscrits de la Ville de Lyon. Nous remercions également les musées Gadagne, les Archives Municipales, le Musée d'histoire de Lyon, la Bibliothèque municipale et l'ensemble des musées lyonnais, qui gèrent l'information et la conservation du patrimoine. Cependant, nous ne devons pas oublier l'engagement précieux des acteurs de la société civile : les associations, les fondations, les conseils de quartier, les particuliers et les entreprises du territoire de Lyon, qui œuvrent sans relâche pour la sauvegarde du patrimoine lyonnais.

Monsieur le Maire, aujourd'hui, vous nous proposez justement la création du Prix Citoyens du patrimoine, afin de récompenser les initiatives de cette société civile lyonnaise, dans le champ de la préservation de la mise en valeur du patrimoine. C'est un projet que l'ensemble des élus UDI soutient. La présence de tous ces acteurs différents dans le domaine du patrimoine est une chance. Nous avons le bon espoir que ce prix puisse pousser ces acteurs dans une sorte de challenge innovant, notamment en proposant de nouvelles formes originales de sensibilisation du public, d'innovation dans les pratiques de restauration, ainsi que dans leur financement. Toute cette émulation intellectuelle, autour des solutions à apporter aux problématiques de préservation du patrimoine, permettra, j'en suis sûre, d'enrichir et d'améliorer la sauvegarde de notre patrimoine commun.

Nous voterons bien évidemment pour ce dossier.

Je vous remercie. »

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2459 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles pour un montant global de 27 200 euros – Enveloppe « Fonds d'Intervention Culturelle – FIC » (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2460 - Approbation d'une convention de prêt d'œuvres appartenant à l'Atelier National de la Recherche Typographique entre le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'Atelier National de Recherche Typographique de Nancy (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2461 - Adhésion à l'Association Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires - Désignation du représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein de l'Assemblée générale de cette association (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2471 - Approbation de contrats de cession de droits d'auteurs pour la rédaction du catalogue de l'exposition « L'alimentation en temps de guerre », présentée en avril 2017 au Centre d'Histoire de Résistance et de la Déportation (CHRD) (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2472 - Approbation d'une convention de prêt d'œuvres et de cession de droits entre la Ville de Lyon/CHRD et le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère pour l'organisation de l'exposition sur les maquis dans la bande dessinée (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2473 - Approbation d'une convention de prêt d'œuvres à titre gracieux appartenant au Musée de l'imprimerie et de la communication graphique au profit des Bibliothèques d'Amiens (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2474 - Approbation de conventions-cadre de coproduction entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'EPIC Festival Jazz à Vienne et l'Association Art et Musique d'Ambronay, Gestionnaire du Centre culturel de rencontre d'Ambronay (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2475 - Approbation d'une convention de coréalisation pour la réalisation de l'exposition « Radiologie et guerre de 14-18 : Lyon à l'avant-garde », avec l'association Patrimoine, médecine, santé, grand Hôtel-Dieu de Lyon et les Hospices civils de Lyon du 3 octobre au 23 décembre 2017 aux archives municipales (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2480 - Approbation de l'accès gratuit à trois visites commentées au Musée d'Art Contemporain en faveur des détenteurs de la nouvelle carte Sénior (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2481 - Demande de subventions de fonctionnement pour un montant de 12 847 euros à la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre de l'appel à projets spectacle vivant lors de la saison 2016-2017 du Théâtre des Célestins (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2482 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et Radio France/France Culture dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2484 - Organisation par la Ville de Lyon/Bibliothèque Municipale du Bachut d'un passe-livres la semaine du 18 au 22 avril 2017, dans le cadre de la 4^e édition du projet d'arrondissement CHAT PITRE 8 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2485 - Gratuité d'entrée pour trois événements dans le cadre de l'édition 2016 du Festival "Novembre des Canuts" aux musées Gadagne (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2486 - Approbation des tarifs de mise à disposition d'espaces des musées Gadagne, sis 1 place du Petit Collège à Lyon 5e - EI 05 018 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2487 - Approbation de conventions de mise à disposition gratuite d'espaces entre la Ville de Lyon/Archives municipales et différentes associations (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2488 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et JCDecaux dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2489 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et le Ministère de la Culture et de la Communication pour l'attribution d'une subvention de 30 000 euros dans le cadre du label d'intérêt national pour l'exposition « Matisse. Le laboratoire intérieur » (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2490 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et Arte France, dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2491 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et le SYTRAL assisté de KEOLIS dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2492 - Approbation d'une convention de don et de cession de droits d'une œuvre photographique de M. Patrick Chiuzzi, entre M. Patrick Chiuzzi et la Ville de Lyon/Archives municipales de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2493 - Approbation d'une convention de dépôt entre l'Association des Internes et Anciens Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Lyon et la Ville de Lyon/Archives municipales de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2494 - Approbation d'une convention de prêt entre la Ville de Lyon/CHRD et l'Hôpital le Vinatier portant sur une boîte contenant des effets personnels d'un malade interné pendant la Seconde Guerre mondiale (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2499 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée d'art contemporain et France Culture pour les expositions de rentrée (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2500 - Approbation du règlement général pour la réutilisation des informations publiques aux Archives municipales de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2502 - Approbation d'une convention de coédition entre la Ville de Lyon/Archives municipales et le Conseil Départemental du Rhône et de la Métropole de Lyon/Archives départementales et métropolitaines, pour la publication d'un livret à destination des enseignants - Approbation d'un contrat de cession de droits d'exploitation (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2503 - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Attribution d'une subvention d'équipement pour un montant global de 30 000 euros à l'EPCC (École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon) (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2518 - Attribution de la redevance d'archéologie préventive au Service archéologique de la Ville de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2541 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Célestins, Théâtre de Lyon et la banque Rhône-Alpes, dans le cadre des saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 des Célestins, Théâtre de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2546 - Approbation d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon au titre de l'année 2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2547 - Approbation de quatre conventions de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts, le cercle Poussin, la Fondation Total, le Fonds des Célestins et la société SIER, dans le cadre de l'exposition « Matisse. Le laboratoire intérieur » (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2548 - Approbation de conventions de parrainage dans le cadre de l'exposition « Matisse. Le laboratoire intérieur » présentée au Musée des Beaux-Arts du 2 décembre 2016 au 6 mars 2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2549 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon, le SYTRAL et la société KEOLIS dans le cadre de l'exposition « Matisse. Le laboratoire Intérieur » (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2570 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon/Service archéologique municipal et la SNC Hôtel Dieu - Réalisation pour la mise en œuvre de la dernière facturation relative aux prestations archéologiques effectuées pour les tranches 1 et 2 de l'Hôtel Dieu à Lyon 2^e (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2578 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention-cadre passée entre la Ville de Lyon/Service Archéologique et l'INRAP, relatif à la mise en œuvre de collaborations scientifiques (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2582 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et SCENEWEB, dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2483 - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) 2016 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros au Musée associatif d'histoire militaire de Lyon et de sa Région et d'un montant de 3 200 euros à l'Association des petits chanteurs de

Saint-Marc (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté.)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITÉ, SANTÉ

2016/2551 - Attribution de subventions d'investissement à diverses associations à caractère social - Approbation des conventions correspondantes (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme AIT-MATEN Zorah

Mme AIT-MATEN Zorah, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire, sur les trois subventions à l'association ALIS, les Restaurants du Cœur et SOS Amitié.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Compte tenu des débats animés que nous avons déjà eus en Conseil du 1^{er} arrondissement, compte tenu aussi de votre empressement à vouloir clore cette séance, je mettrai mon intervention au procès-verbal. (Intervention non transmise)

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2515 - Annulation de la subvention de 17 000 euros allouée à l'Association Femmes Informations Liaisons dans le cadre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples - Attribution d'une subvention du même montant à l'Association VIFFIL – SOS Femmes suite à une fusion-absorption (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

(Adopté.)

2016/2573 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des publics en situation de précarité, pour un montant de 6 385 euros(DAS-CCA) (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme AIT-MATEN Zorah

(Adopté.)

2016/2561 - Programmation financière complémentaire 2016 au titre de la santé : l'accès aux soins et la lutte contre le sida (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

(Adopté.)

2016/2572 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 22 480 euros - Approbation et autorisation de signer une convention (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

(Adopté.)

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2016/2505 - Relations Internationales - Service commun entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention pour la période 2017-2021

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, depuis six ans, les élus UDI vous demandent plus de mutualisation entre les communes et le Grand Lyon. Denis Broliquier vous le rappelait précédemment, lors du débat sur les orientations budgétaires.

Le premier objectif de la mutualisation est d'améliorer la qualité du service rendu aux Lyonnais, en éliminant redondance et concurrence entre services. Elle présente aussi l'avantage d'offrir un guichet unique pour chaque acteur de notre Ville, le tout à un coût maîtrisé.

En janvier 2015, les élus UDI vous demandaient la mise en place de l'outil de mutualisation, dit du service commun. En septembre 2015, nous nous réjouissons que vous testiez ce dispositif au niveau d'un service commun Ville de Lyon-Métropole de Lyon, autour du thème de l'université. Le démarrage était très modeste, puisqu'il ne concernait que cinq agents sur les presque 16 000 agents que totalisent la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon.

Aujourd'hui, les élus UDI se réjouissent également de la création d'un deuxième service commun, cette fois au niveau du Service des Relations internationales. Avec ce service, qui compte 22 agents, nous atteignons 0,2 % de mutualisation des effectifs de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon. Reconnaissez que c'est peu, voire ridicule !

La mutualisation via le service commun progresse, mais vous n'êtes pas à la hauteur des enjeux. Si vous n'accélérez pas, il vous faudra des années pour rattraper les autres métropoles, qui se sont résolument engagées dans cette voie. Et pourtant, la mutualisation c'est possible. Les communautés de Brest, Strasbourg, Amiens et Mulhouse ont été précurseurs.

Depuis 2014, sous la présidence d'Alain Juppé, la Métropole de Bordeaux a résolument pris ce virage, dans la manière d'administrer le territoire. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2016, 15 communes sur 28 mutualisent une part importante de leurs effectifs dans les 14 domaines des services communs, mis en place avec la Métropole de Bordeaux. Au 1^{er} janvier 2016, ce sont donc 3 356 agents qui sont mutualisés dans ces services communs communes-Métropole. Pour information, sur ces 3 356 agents, 2 046 étaient des agents municipaux au 31 décembre 2015 et 1 310 des agents de la Métropole. Cela représente donc une mutualisation de 66 % des effectifs de la Métropole de Bordeaux. Point intéressant à souligner, à Bordeaux, une grande partie des communes a joué le jeu de la mutualisation, y compris des communes de taille moyenne, voir petite, parfois de manière très significative à hauteur de 15 % de leurs effectifs municipaux de 2015. Cela n'est possible que parce que la gouvernance de la Métropole de Bordeaux est équilibrée et inspire la confiance.

Monsieur le Maire, il est temps de changer d'époque. Il est temps d'adapter notre organisation aux contraintes budgétaires et aux attentes de nos concitoyens, de plus en plus exigeants sur l'efficacité des services publics.

Monsieur le Maire, les élus UDI vous le redemandent une fois encore, la mutualisation des services entre communes et Métropole doit devenir la règle sur notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Vous oubliez simplement un élément dans votre raisonnement, Monsieur Geourjon. Nous avons fait une grosse mutualisation entre la Communauté urbaine et le Département. À mon avis, il n'y a pas d'autre lieu en France où l'on ait fait une mutualisation aussi importante.

Elle est aujourd'hui partout citée en exemple.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2575 - Modification du tableau des effectifs (Délégation Générale aux Ressources Humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

2016/2504 - Approbation d'une convention entre l'État et la Ville de Lyon pour la mise à disposition de conservateurs des bibliothèques et de conservateurs généraux de bibliothèques d'État (Délégation Générale aux Ressources Humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

2016/2506 - Approbation et autorisation de signature d'une convention financière de reprise de Compte Épargne Temps (Délégation Générale aux Ressources Humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

2016/2507 - Recours à des vacances à la Délégation Générale au Service Public et à la Sécurité (Délégation Générale aux Ressources Humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

2016/2568 - Recours à des vacances à la Direction de la Police Municipale - Mission Piste Mobile d'Éducation Routière (Délégation Générale aux Ressources Humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

Nous en avons terminé, bonne soirée.

(La séance est levée à 21 heures 06.)

ANNEXE 1 - (1/2)

PROJET DE DÉLIBÉRATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2016

AMENDEMENT

PRESENTE PAR : M. LE MAIRE DE LYON

Projet de Délibération N° 2016 - 2558 - Programmation PEDT 2016/2017 – Ajustements et compléments

a) - Dans L'expose des motifs :

- lire :

Tableau 1 : Annulations de subvention pour des projets d'école ou d'associations

Annulations					
Arrdt	Structure Concernée	Action	Motif	Montant	Structure Porteuse
69003	3 Elementaire Paul Painlevé	classe péniche	Passe en période 2 (échange avec Pergaud)	4 500 €	3 Elementaire Paul Painlevé
69005	5 Groupe Scolaire Albert Camus	classe péniche	annulation de l'école	1 500 €	5 Groupe Scolaire Albert Camus
Total Annulations Classes Péniche				6 000 €	
Arrdt	Structure Concernée	Action	Motif	Montant	Structure Porteuse
69003	3 Elémentaire Nové Josserand	Jardin	Changement de porteur financier	1 200 €	3 Association Côté Jardin
Total annulations temps périscolaire				1200€	
69008	8 Elémentaire Edouard Herriot	Handisport	Changement de porteur financier	4 000 €	8 Elémentaire Edouard Herriot

Total annulations école temps scolaire	4000 €	
--	--------	--

- au lieu de :

Tableau 1 : Annulations de subvention pour des projets d'école ou d'associations

Annulations					
Arrdt	Structure Concernée	Action	Motif	Montant	Structure Porteuse
69003	3 Elementaire Paul Painlevé	classe péniche	Passe en période 2 (échange avec Pergaud)	4 500 €	3 Elementaire Paul Painlevé
69005	5 Groupe Scolaire Albert Camus	classe péniche	annulation de l'école	1 500 €	5 Groupe Scolaire Albert Camus
Total annulations classes péniche				6 000 €	
Arrdt	Structure Concernée	Action	Motif	Montant	Structure Porteuse
69003	3 Elémentaire Nové Josserand	Jardin	Changement de porteur financier	1 200 €	3 Association Côté Jardin
69008	8 Elémentaire Edouard Herriot	Handisport	Changement de porteur financier	4 000 €	8 Elémentaire Edouard Herriot
Total annulations école temps scolaire				5 200 €	

b) - **Dans le Délibère** :

- lire :

- « Les subventions temps scolaire pour un montant de 13 950€ (Tableau 2) seront prélevées sur le programme Projedu, opération Temscol, de la ligne 44 442 Art 6574, fonction 213, après annulation des subventions (Tableau 1 – total annulation temps scolaire 4000€) et transfert de 9 950€ de la ligne PROJEDU, TEMPERI, ligne 44 436, ART 6574, fonction 213.

- Les subventions périscolaires pour un montant de 25 289 € (Tableau 3) seront prélevées sur la ligne 44 436 programme Projedu, Temperi, Art 6574, fonction 213, après annulation subvention (tableau 1 total annulation temps périscolaire 1200€) »

- au lieu de :

- « Les subventions temps scolaire pour un montant de 13 950€ (Tableau 2) seront prélevées sur le programme Projedu, opération Temscol, de la ligne 44 442 Art 6574, fonction 213, après annulation des subventions (Tableau 1 – total annulation temps scolaire 5 200€) et transfert de 8 750€ de la ligne PROJEDU, TEMPERI, ligne 44 436, ART 6574, fonction 213.

- Les subventions périscolaires pour un montant de 25 289 € (Tableau 3) seront prélevées sur la ligne 44 436 programme Projedu, Temperi, ART 6574, fonction 213. »

A Lyon, le 14 novembre 2016

M. Gérard Collomb,
Maire de Lyon.

Annexe 2 - (2/2)

PROJET DE DELIBERATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2016

AMENDEMENT

PRESENTE PAR : M. LE MAIRE DE LYON

Projet de délibération N° 2016 – 2544 - Dans le 2° du délibère, au sein de la colonne « Tempo » :

Lire :

- « 0,50 € jusqu'à 30 minutes »

Au lieu de

- « 0,50 € jusqu'à 20 minutes »

A Lyon, le 9 novembre 2016

M. Gérard Collomb,
Maire de Lyon.